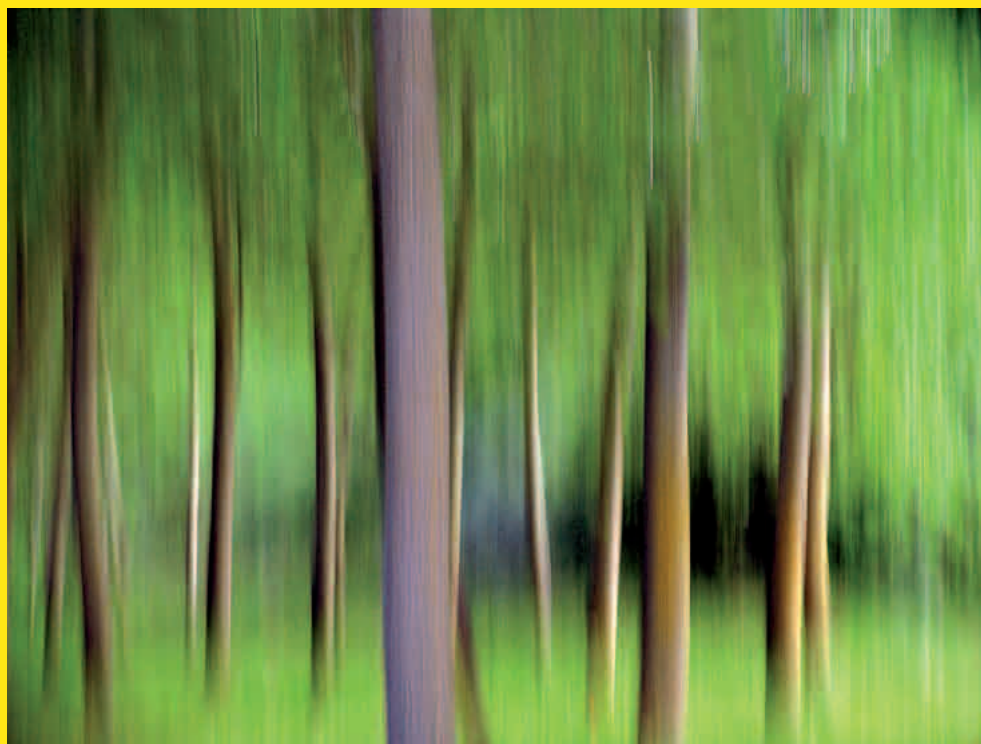


Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (eds.)

Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles



Les migrations internationales :
enjeux contemporains et
questions nouvelles

Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles

Sous la direction de

Cédric Audebert
Emmanuel Ma Mung

Responsable de la publication

Kevin HR Villanueva

2007
Université de Deusto
Bilbao

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayant droit.

© Publications de l'Université de Deusto
c.p. 1 - 48080 Bilbao
courriel: publicaciones@deusto.es

I.S.B.N.: 978-84-9830-533-3

Table

Introduction générale. Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles <i>Cédric Audebert</i>	11
Première partie. Les politiques migratoires	17
Introduction <i>William Berthomière et Daniel Senovilla</i>	19
Peut-on convaincre les migrants de ne pas partir ? Les campagnes d'information dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration irrégulière <i>Céline Nieuwenhuys et Antoine Pécoud</i>	21
Des «ennemis du peuple » aux «Roumains de partout ». Le rôle de l'Etat d'origine dans la mobilisation transnationale de ses ressortissants <i>Mihaela Nedelcu</i>	35
La <i>Kafala</i> en migration <i>Emilie Barraud</i>	55
Les politiques migratoires au Portugal et en Espagne : une approche comparative <i>Ana Pedro et Lucília Pires</i>	67
Logiques des politiques d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque <i>Jimena Larroque</i>	81

Deuxième partie. L'intégration : une notion pertinente ?	95
Introduction	
<i>Francisco Torres Pérez</i>	97
L'intégration sous contrat	
<i>Mylène Chambon</i>	101
La police de l'intégration au regard de l'immigration turque : Ecueils épistémologiques et subversion pratique	
<i>Claire Autant-Dorier</i>	111
L'intégration problématique des Latino-américains en France	
<i>Olga González</i>	123
«Les Tsiganes, ils ne veulent pas s'intégrer !». La question de l'intégration au service des logiques des l'exclusion ?	
<i>Claire Cossée</i>	135
Les approches de l'intégration par les militants de l'immigration et des quartiers populaires	
<i>Foued Nasri</i>	149
Identités migrantes et radiophonie locale : le cas des émissions portugaises à Toulouse	
<i>Magali Nayrac</i>	163
Troisième partie. Générations de la migration	175
Introduction	
<i>Patrick Gonin et Christine Ludl</i>	177
Les contacts avec le pays d'origine suscitent-ils des nouvelles formes de construction identitaire ? Étude auprès de jeunes Belges d'origine turque et marocaine	
<i>Audrey Heine et Laurent Licata</i>	183
Les descendants d'immigrés algériens et les descendants de harkis au miroir de la terre perdue	
<i>Giulia Fabbiano</i>	197
Convergences et divergences dans les modalités de constructions identitaires chez les enfants de migrants économiques espagnols	
<i>Olga Muro Gil</i>	209
« <i>Je passe ma retraite au Canada</i> ». Quand les parents des migrants roumains à Toronto suivent leurs enfants dans la migration	
<i>Mihaela Nedelcu</i>	219

Quatrième partie. Genre et migration : bilan et perspectives.	235
Introduction <i>Aurélié Varrel, Christine Catarino, Isabel Crowhurst.</i>	237
Au-delà des migrations féminines ou comment penser le genre. Une réflexion à partir du cas des Chinois de France <i>Marylène Lieber</i>	241
Une analyse « genrée » des politiques européennes de l’asile <i>Jane Freedman</i>	257
Les stratégies migratoires des domestiques andines boliviennes: des migrations de la campagne vers la ville aux circulations mondialisées <i>Sophie Blanchard</i>	269
Approche typologique des circulations commerciales féminines sénégalaises. Pour une analyse genrée <i>Oumoul Khairy Coulibaly.</i>	283

Introduction générale. Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles

Cédric Audebert
MIGRINTER, Université de Poitiers

La mondialisation économique et culturelle et la contraction de la relation espace-temps constituent des caractéristiques majeures des mutations du monde contemporain, ayant pour corollaire une mise en mouvement des populations d'une ampleur sans précédent. Il est vrai que la « modernisation » des modes de vie et des transports, la circulation de l'information et les mutations environnementales se conjuguent de manière croissante aux soubresauts géopolitiques et aux inégalités de richesse toujours persistantes pour rendre compte de la mondialisation des migrations. La rencontre des peuples qui émane de ces logiques complexes participe à l'émergence de problématiques tant sociales et culturelles – transformation des sociétés et redéfinition des identités sur fond d'altérité et de distance/proximité sociales –, socio-économiques – genèse de nouvelles hiérarchies sociales – que politiques – gestion et contrôle des flux migratoires, question du vivre ensemble et de la citoyenneté. Ces changements dynamisent les territoires en s'accompagnant d'une diversification des sources et des destinations migratoires.

Les approches traditionnelles des migrations se sont avérées peu adéquates pour saisir les implications de ces bouleversements contemporains. Les logiques de circulation et la distinction moins évidente entre espaces de départ, d'arrivée et de transit ont mis à jour les insuffisances de la théorie du *pull* et du *push*. La logique économique de l'offre et de la demande qui la sous-tend a en outre apparenté le migrant au mieux à un travailleur, au pire à une marchandise. Lorsque s'est posée la question de son installation durable dans la société d'accueil, son destin a été pensé comme celui d'une intégration inéluctable marquée *a minima* par un processus d'acculturation. La figure théorique de l'immigré « naturalisé », « incorporé », « assimilé » (digéré ?) incarnée par l'idée du *melting pot* apparaît en décalage avec les réalités

dynamiques globales du monde actuel. Et que dire des figures, encore mal connues, de l'émigré et du circulant ? La segmentation artificielle de ces trois figures qui participent en réalité d'un même processus peut difficilement nous aider à appréhender la complexité sociale et spatiale des phénomènes migratoires et mobilitaires.

La généralisation, l'intensification et la complexité croissante des migrations internationales posent donc de nouvelles questions à la communauté scientifique. Les dynamiques migratoires se pérennisent dans le cadre de filières et de réseaux à la fois souples et efficaces et accélèrent la recomposition à différentes échelles des sociétés et des territoires d'origine et d'installation. La réévaluation des politiques migratoires par les Etats a des incidences variables sur les sociétés concernées et sur le destin des migrants et de leur famille. Dans les sociétés d'installation, l'exploitation de la misère, les problèmes d'insertion qui lui sont liés et les discriminations en relation avec l'origine géographique et sociale des nouveaux venus sont des questions en prise directe avec le fait migratoire et font l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs. Parallèlement, l'ethnicisation des rapports sociaux et la montée des revendications identitaires conduisent à s'interroger sur les limites des politiques d'intégration, voire sur la pertinence de la notion d'intégration dans un monde où les appartenances sont multiples, mouvantes. On ne saurait cependant faire l'économie d'une réflexion sur la prégnance de ces nouvelles constructions identitaires dans la consolidation du fait communautaire dans les sociétés occidentales, indépendamment des politiques d'intégration.

Les textes présentés ci-après émanent des discussions menées dans le cadre du colloque international pluridisciplinaire *20 ans de recherches sur les migrations internationales : bilan et perspectives* organisé à Poitiers en juillet 2006. Il ne s'agit pas pour autant de la publication des actes de ce colloque car les textes des communications présentées ont ultérieurement fait l'objet d'une évaluation et d'une sélection. Ils ont été retravaillés par leurs auteurs à partir des indications des coordinateurs et évaluateurs. C'est donc bien un ouvrage collectif (deux ouvrages en réalité) qui est livré au lecteur et non une compilation des interventions au colloque. Deux ouvrages car celui-ci s'accompagne d'un second ayant sa propre cohérence qui tient à l'accent mis sur la dimension territoriale et l'articulation des échelles. D'où son titre : *Les nouveaux territoires migratoires : entre logiques globales et dynamiques locales*. Deux ouvrages également plutôt qu'un ouvrage en deux volumes car il nous a semblé qu'au-delà des cohérences thématiques qui structurent les parties de chacun des ouvrages, se dégagait pour chacun une cohérence à une échelle plus large. Les deux ouvrages ont donc bien leur

propre autonomie thématique tout en se répondant à travers certains questionnements l'un et l'autre.

Les textes sont volontairement courts afin de permettre d'avoir une perspective relativement exhaustive des tendances actuelles de la recherche sur les migrations internationales. La réflexion est structurée en quatre thèmes complémentaires révélateurs des enjeux contemporains mis en avant dans ce préambule : les politiques migratoires, la problématique de l'intégration, les générations de la migration et la question du genre.

Dans le champ de recherche sur la mondialisation et en particulier dans le domaine des migrations internationales, le rôle des Etats est de plus en plus remis en question dans leur capacité à réguler des flux marqués par une circulation croissante et à constituer le cadre des modalités d'appartenance des populations migrantes. Dans ce contexte scientifique tendant à minimiser la place, la fonction et la capacité d'action de l'Etat, il convient de mettre en lumière les mutations des objectifs des politiques de régulation, de rétention et d'incitation en réponse aux nouvelles tendances migratoires observées.

Face à l'intensification des migrations, à l'évolution de leur structuration (réseaux), de leur dynamique (circulation, réversibilité) et de leur nature (maritimisation), les Etats ont durci leur législation avec pour conséquences le contournement de celles-ci par les migrants, la réorientation des flux et l'ouverture de nouvelles destinations. Révélatrices de la crispation des Etats et des entités supranationales sur la question du contrôle des frontières et de la régulation quantitative et « qualitative » des flux, de nouvelles stratégies ont été développées : externalisation et militarisation des frontières, campagnes de communication à destination des sociétés de départ. Elles portent du même coup à s'interroger sur l'instrumentalisation de la question migratoire, y compris par les pays de départ comme arme de négociation politique dans le contexte de rapports de force de type Nord-Sud. De même, l'instrumentalisation des diasporas par les pays d'origine dans l'optique d'une meilleure visibilité sur la scène internationale fait l'objet de nouveaux questionnements. Au-delà des visions réductrices opposant immigration et émigration, il convient d'appréhender les politiques migratoires dans leur dimension globale.

Une comparaison des cadres législatifs nationaux – voire infra-nationaux lorsqu'il y a une décentralisation poussée – qui réglementent la migration apparaît utile. Elle permet de s'interroger à propos de leurs incidences sur les conditions de vie des individus et leur rapport avec la société d'installation : niveau de reconnaissance de certains droits, formes

d'entrée sur le territoire, accès à l'emploi et à la citoyenneté. La réflexion sur les politiques migratoires apparaît donc étroitement liée à celle relative aux politiques d'intégration, dont cet ouvrage propose de revisiter certains aspects avec un regard critique. D'un pays à l'autre, l'analyse comparative du traitement accordé aux immigrants et à leurs descendants et celle de la « gestion » de la diversité culturelle révèlent différentes conceptions de la nation et du rapport à l'autre. Ces conceptions s'incarnent dans des idéologies, des politiques et des pratiques censées garantir la cohésion sociale, mais elles peuvent s'avérer porteuses de contradictions liées au décalage entre égalité de droits et égalité de fait, entre idéologies universalistes et réalités sociétales plurielles.

En effet, la construction de l'altérité, lorsqu'elle vient légitimer la subordination et la marginalisation sociale, pose de nouveaux défis au politique. La différenciation et la hiérarchisation entre des populations d'origines géographiques différentes ou construites comme culturellement différentes, entre autres, produit de la distance dans les rapports sociaux et amène à s'interroger sur la pertinence de la notion même d'intégration – en particulier lorsque celle-ci prétend s'appliquer à des populations nées sur place. L'expérience de catégories de populations ayant une visibilité sociale croissante – dans les quartiers populaires, sur le marché du travail ou dans la sphère politique – conduit le chercheur à renouveler ses questionnements et à diversifier ses objets. Les approches en termes de générations ou de genre en particulier sont de nature à apporter de nouveaux éclairages sur les migrations et leurs productions sociales.

Le vécu des générations issues de la migration – les minorités « visibles » notamment – revendiquant une place à part entière dans leur pays de naissance pose une question fondamentale, en particulier dans le contexte français : l'idéologie universaliste est-elle capable de répondre aux enjeux d'une société considérant sa propre diversité comme problématique ? De nouvelles approches qui abordent la question en privilégiant le point de vue des populations dont l'« intégration » est problématique s'avèrent prometteuses. Elles permettent notamment de mieux appréhender les limites des politiques mises en place depuis trois décennies, lisibles à travers les notions ayant incarné leur évolution – assimilation, intégration, insertion ; notions qui ne saisissent que de manière partielle des dynamiques complexes d'interaction faites d'échange, de participation et de conflit.

Outre les visions linéaire et unilatérale des expériences migratoire et post-migratoire, les insuffisances des approches binaires et exclusives apparaissent comme autant de défis auxquels doivent répondre les sciences sociales et le politique. Les approches opposant le destin des

immigrés à celui des émigrés ou des non-migrants, celui des migrants à celui de leurs ascendants et descendants, celui des pays d'installation à celui des pays d'origine, celui des hommes à celui des femmes en migration et, de manière générale, toutes les visions de la migration et de l'altérité fondées sur la restriction, l'assignation et la segmentation sont-elles encore à même de nous aider à comprendre les articulations, interactions, circulations et transmissions caractérisant ces phénomènes ? Sont-elles capables de saisir l'élasticité des territoires et le développement de liens et appartenances à des lieux multiples ?

Dans un contexte de mondialisation, les processus de construction identitaire toujours réactualisés articulent le global au local et émanent de plus en plus de la transmission de liens imaginaires et de pratiques circulatoires transnationales concernant autant les ascendants et descendants de migrants que les migrants eux-mêmes et autant les femmes que les hommes. En réponse à la discrimination et au racisme, le risque de repli identitaire n'est jamais loin, que les migrants et leurs enfants contournent en développant des référents et pratiques transnationaux innovants qu'il convient de mettre en lumière. En outre, la visibilité croissante de l'objet « femmes » au sein de la réflexion migratoire apparaît directement liée à leur mobilité socio-économique et spatiale croissante. Dans ce contexte, s'interroger sur le passage de cet objet à celui du genre et, surtout, réévaluer notre regard sur les rapports de genre, c'est aussi questionner de manière nouvelle nos approches de la migration.

De nouvelles interrogations fécondes ont notamment trait à la participation différenciée des genres dans le champ politique, ou au défi de la reconnaissance des persécutions spécifiques dont les femmes font l'expérience, comme en témoigne la question de l'asile en Europe. La question du genre reste donc aussi éminemment politique. Elle permet de mieux saisir les mutations des sociétés contemporaines et de mettre en lumière les défis concomitants qu'elles doivent relever. Par le regard critique sur les approches dualistes et sur les catégories scientifiques et politiques traditionnelles, les textes présentés ci-après suscitent de nouvelles pistes de recherches salutaires pour la réflexion sur les migrations internationales.

Première partie
Les politiques migratoires

Introduction

William Berthomière et Daniel Senovilla

MIGRINTER, Université de Poitiers

L'enjeu de la réflexion collective sur la mise en place des politiques de migrations internationales pour répondre à la nouvelle donne de flux mondialisés et de plus en plus perçus comme insaisissables a porté sur la pertinence, l'efficacité et les limites de ces politiques tant aux niveaux supranational et stato-national que régional et local. Qu'est-ce qu'une « bonne » politique migratoire ? Au-delà de la difficulté rencontrée pour parvenir à la formulation d'une éventuelle réponse qui, intrinsèquement, ne peut s'émanciper des contextes nationaux, le débat porte singulièrement sur la description, l'analyse et la comparaison des cadres législatifs qui réglementent la migration au sein des différents cadres stato-nationaux considérés. L'approche critique s'intéresse en particulier aux caractéristiques des cadres restrictifs de la circulation des personnes ou de leur relative ouverture : le niveau de reconnaissance de certains droits aux étrangers, les formes de l'accès au territoire, à l'emploi ou à la citoyenneté. L'ensemble de cette analyse a été recontextualisé afin de saisir les incidences observées sur la vie quotidienne de la personne immigrée et de mûrir la réflexion sur les fondements d'une politique d'immigration.

Un autre aspect essentiel de la réflexion réside la question des pratiques administratives et de l'application des normes qui forment le cadre légal mentionné. Deux tendances principales se dégagent : celle des pays qui instaurent des normes restrictives qui sont appliquées en conséquence par leurs autorités et celle représentative des pays aux règles « plus souples » et appliquées de façon arbitraire en fonction de la bonne ou de la mauvaise volonté du fonctionnaire en charge. Cette dernière propension, plus discrétionnaire, caractérise plus nettement les nouveaux pays d'immigration en Europe (comme l'Italie ou l'Espagne) et vient donc s'opposer à une plus grande « rigidité » des pays récepteurs classiques comme l'Allemagne ou, depuis quelques années, la Hollande.

Le débat porte particulièrement sur la question des différentes stratégies de communication utilisées par les autorités d'un pays pour justifier leur politique d'immigration ou même masquer leurs véritables intentions. Ce sujet est étroitement lié à l'instrumentalisation de la question migratoire en général et de l'immigration en particulier comme outil électoral ou comme moyen de négociation politique. L'utilisation électorale – ou électoraliste – de la gestion des flux migratoires est déjà bien ancrée sur le continent européen, où peu de pays ne comptent pas un ou plusieurs partis politiques qui font de l'immigration et de la préférence nationale leur cheval de Troie ; sans oublier la tentation de l'ambiguïté et/ou du populisme que connaissent certains partis majoritaires quand il s'agit de prendre des décisions ou de développer une opposition politique autour de cette question.

En dernier lieu, les analyses ouvrent une réflexion plus globale sur les politiques migratoires des pays du Sud qui ont bien compris l'intérêt que peut constituer l'utilisation de la pression migratoire comme « arme » de négociation avec leurs partenaires du Nord. Les épisodes récents entre le Maroc, le Sénégal et l'Espagne ou entre l'Albanie et les autorités italiennes montrent que l'efficacité plus ou moins importante des contrôles effectués dans les pays de départ et/ou de transit peut devenir directement proportionnelle aux efforts et à la qualité de la coopération internationale que les pays du Nord développent chez leurs mêmes voisins du Sud.

Peut-on convaincre les migrants de ne pas partir ? Les campagnes d'information dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration irrégulière

Céline Nieuwenhuys

Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale, Bruxelles

Antoine Pécoud

URMIS, Université Paris VII & Migrinter , Université de Poitiers

Introduction

Les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration irrégulière font appel, depuis les années quatre-vingt-dix, à des campagnes d'information destinées à décourager les migrants potentiels de partir. L'objectif de cette nouvelle stratégie est de sensibiliser les candidats au départ aux dangers liés à la traite et aux dures conditions de vie des clandestins, afin qu'ils ne perçoivent plus l'émigration comme une opportunité mais comme un risque à éviter. Ces campagnes illustrent les nouvelles facettes du contrôle des flux migratoires : en opérant à l'intérieur des pays d'origine et en utilisant l'information comme outil, elles complètent les pratiques traditionnelles de surveillance des frontières et d'identification des clandestins.

Cet article analyse les arguments mobilisés par ces campagnes, les moyens par lesquels elles sont diffusées et les enjeux scientifiques qu'elles soulèvent, en se concentrant essentiellement sur l'Europe de l'Est et sur les campagnes de l'Organisation internationale des migrations¹

¹ Créée en 1951, l'OIM est une agence intergouvernementale basée à Genève; sans être membre du système des Nations unies, elle constitue l'organisation la plus importante dans le domaine des migrations. Sa présentation souligne que « les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société toute entière ». En l'absence d'études indépendantes sur les activités et le fonctionnement de l'OIM, son site web (www.iom.int) et ses publications (notamment les revues *Trafficking in Migrants*, *Migrations*, *OIM Infos*) représentent les principales sources d'informations.

(OIM). Il s'agit moins d'analyser empiriquement le fonctionnement de ces campagnes que d'enquêter sur les discours, les représentations et les arguments qu'elles mettent en œuvre. L'analyse se base sur la documentation et les textes de présentation qui les accompagnent (et plus particulièrement sur les publications de l'OIM), ainsi que sur des informations disponibles sur Internet et des documents non publiés qui nous ont été envoyés par les bureaux locaux de l'OIM.

Contrôler l'immigration aujourd'hui

Le contexte dans lequel s'élaborent ces campagnes est celui d'un durcissement des contrôles de l'immigration, couplé à un sentiment d'impuissance face aux développements récents des dynamiques migratoires. La plupart des pays occidentaux se préoccupent de ce qu'ils perçoivent comme la porosité de leurs frontières et en accroissent la surveillance. Cependant, l'immigration irrégulière persiste et pose la question de la possibilité même de maîtriser les flux migratoires.

Pour certains, l'époque contemporaine se caractérise par des obstacles presque insurmontables à l'exercice du contrôle des flux. L'immigration est structurellement ancrée tant dans les pays d'origine que de destination, ce qui la rend très difficile à arrêter. La mondialisation implique que les frontières des Etats restent ouvertes au commerce international ou au tourisme, permettant aux migrants de passer inaperçus au sein de ces flux. Les migrations passées ont mis en place des réseaux transnationaux de migrants qui facilitent la continuation de leurs déplacements. Des groupes de pression – comme les employeurs – peuvent exercer une contrainte sur les gouvernements afin qu'ils tolèrent les flux migratoires qui leur profitent. Comme l'illustre par ailleurs la différence entre pays occidentaux et pays du Moyen-Orient exportateurs de pétrole, le contrôle de l'immigration est particulièrement difficile pour les démocraties de marché : le marché a une tendance à l'expansion qui fait rapidement de l'immigration une option tandis que l'Etat de droit implique que même les clandestins bénéficient d'une protection minimale (voir Cornelius *et al.*, 2004 pour le développement de ces arguments).

D'autres nuancent la nouveauté de cette situation et rappellent que la maîtrise des mouvements de personnes n'a historiquement jamais été absolue. On entend parfois dire que l'ouverture des frontières était une réalité au XIX^e siècle. Cette image de laissez-faire est peut-être exagérée, mais elle indique que les Etats n'ont que progressivement acquis la capacité et la légitimité de contrôler la circulation des personnes (Torpey, 2000). De ce point de vue, les Etats maîtrisent davantage les flux que

par le passé et leur apparente perte de contrôle repose sur le mythe d'une souveraineté parfaite qui n'a jamais existé. De plus, les politiques affichées peuvent différer des intentions réelles : une indifférence à l'égard de l'immigration clandestine peut par exemple servir l'intérêt d'Etats ou d'employeurs désireux de disposer d'une main-d'œuvre irrégulière et désorganisée. Les contrôles sont alors autant affaire de symboles que de résultats, l'enjeu étant de démontrer aux citoyens que la situation est maîtrisée grâce à des mesures visibles mais inefficaces (Freeman, 1994). C'est donc la sensibilité sociale et politique aux difficultés de contrôler l'immigration qui aurait changé, plutôt que les conditions d'exercice de ce contrôle.

Quelle que soit leur appréciation de la situation actuelle, la plupart des observateurs s'accordent néanmoins sur le fait que, confrontées aux obstacles mentionnés ci-dessus, les politiques migratoires développent de nouveaux outils et de nouvelles méthodes. Le contrôle de l'immigration s'exerce alors par le biais d'autres acteurs et dans d'autres endroits. La délocalisation des contrôles est à cet égard une tendance lourde. Si elle n'est pas totalement nouvelle (comme en témoignent les politiques de visas), elle est de plus en plus pratiquée au travers de la coopération entre Etats de destination, d'origine et de transit. Les premiers coopèrent avec les seconds et les troisièmes, par le biais de partenariat et de financement les incitant à maîtriser le départ des migrants et à accueillir leurs ressortissants expulsés des pays de destination. On assiste également au recours aux acteurs privés, comme les compagnies aériennes chargées de contrôler le droit de leurs passagers à entrer dans les pays de destination. Géographiquement, le contrôle – qui s'exerce habituellement à la frontière et à l'intérieur des pays d'accueil – s'établit ainsi dans les pays d'origine (Andreas et Biersteker, 2003).

Les campagnes d'information représentent une facette peu explorée de ces nouvelles techniques de contrôle. Elles opèrent en amont des flux migratoires, parmi l'ensemble des migrants potentiels, et à l'intérieur du pays d'origine, en utilisant la dissémination d'information pour les inciter à rester chez eux. Le contrôle s'exerce par le biais des médias et de méthodes quasi-publicitaires, et est délégué en partie à de nouveaux acteurs, comme les organisations intergouvernementales ou les ONG.

Les campagnes

Le principal objectif des campagnes est de donner des informations aux habitants des pays émetteurs de migrants au sujet de leur éventuel départ pour l'étranger :

Les campagnes d'information visent à aider les migrants potentiels à prendre des décisions informées au sujet de la migration. L'expérience a montré que l'information la plus crédible est équilibrée et neutre et qu'elle doit offrir des faits sur les possibilités et les avantages de la migration légale ainsi que sur les désavantages de la migration irrégulière. [...] Dans les campagnes de lutte contre la traite des êtres humains, l'information diffusée concerne les risques et les dangers qu'elle engendre.²

L'OIM organise des campagnes de ce genre depuis le début des années quatre-vingt-dix, principalement en Europe de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale. L'OIM fonctionne comme un prestataire de services, mettant sur pied des campagnes en réponse à la demande des Etats. Le financement provient essentiellement des pays occidentaux ainsi que, dans une moindre mesure, des gouvernements des pays de transit et d'origine.

Ces campagnes sont étroitement associées à la lutte contre la traite des êtres humains, enjeu devenu central au sein de la communauté internationale. Depuis la fin de la guerre froide, les parcours migratoires des femmes d'Europe de l'Est, recrutées par des organisations mafieuses et contraintes à des activités comme la prostitution, a été dépeint comme un 'esclavage moderne' et a suscité l'émotion du public et la réaction des politiques. On distingue généralement le trafic illicite de migrants (*smuggling*) et la traite des personnes (*trafficking*) : le premier phénomène est une activité associée aux hommes et à la criminalité, alors que le second évoque davantage les femmes et les enfants, perçus en principe comme des victimes plutôt que des criminels (Gallagher 2001). Les campagnes d'information font partie des instruments de la lutte contre la traite : en conscientisant les victimes potentielles, elles réduiraient leur vulnérabilité.

La majorité des campagnes d'information vise donc un public de jeunes femmes et insiste sur les risques d'être piégées par des offres d'emploi à l'étranger qui conduiraient à leur exploitation sexuelle. Leurs slogans sont directs et sans ambiguïté : 'Vous n'êtes pas à vendre', 'L'être humain n'a pas de prix', 'Ouvrez les yeux !' ou 'Ne vous laissez pas piéger'³. La diffusion de ces messages repose sur différents supports ainsi que sur des partenariats avec les gouvernements et la société civile.

² *Trafficking in Migrants*, no. 20 (décembre 1999 – janvier 2000), p. 1.

³ '«Ouvrez les yeux !» : tel est le message adressé par l'OIM aux femmes bulgares', *OIM Infos*, décembre 2000, p. 5 ; '«Ne vous laissez pas piéger» – la campagne anti-traite de l'OIM en Hongrie', *OIM Infos*, juin 2000, p. 5 ; '«L'être humain n'a pas de prix»', *OIM Infos*, juin 2002, p. 16.

Les supports

Les campagnes d'information ont notamment recours à des affiches publicitaires. Elles représentent de belles femmes blanches, souvent à moitié nues, dans des situations de détresse et dans des attitudes caractéristiques des travailleuses du sexe. Des annonces typiques sont reproduites ('Agences honnêtes offrent aux femmes de bons emplois à l'étranger'), complétées par des slogans tels que 'Le retour à la maison ne sera pas facile', 'Es-tu certaine de savoir ce qui t'attend ?', 'La confiance aveugle a ouvert les yeux trop tard' ou 'Penses-tu que cela ne peut jamais t'arriver ?'. D'autres affiches montrent des femmes dans des situations vulnérables, comme dans une cage ('Veux-tu échanger ta dignité, ta liberté et ta santé pour une cage ?') ou dans les mains d'un homme l'échangeant contre de l'argent ('Tu seras vendue comme une poupée !'). Figure également le numéro d'une ligne téléphonique offrant des conseils aux personnes désireuses de partir à l'étranger ou incertaines de la fiabilité d'une offre d'emploi (voir Andrijasevic, 2004)⁴. Les mêmes types de messages et d'images figurent sur d'autres supports - brochures, *flyers*, cartes postales, autocollants, calendriers de poches, voire même t-shirts.

Ces messages sont également relayés par des productions cinématographiques. En Moldavie, un film a été réalisé pour toucher un public d'adolescents et d'écoliers. Intitulé 'Lilya 4-ever', il raconte l'histoire d'une jeune fille de 16 ans devenue victime de la traite et a été diffusé aussi bien sur les chaînes nationales que lors de projections organisées dans des villes et villages. Les écoles l'ont également inclus dans leur programme et des ONG ont été formées pour donner des conseils et répondre aux questions posées après les projections⁵. En Ukraine, un autre film (*Victime du silence*), diffusé sur les chaînes de télévision, avertit les femmes des dangers de la traite et appelle les Ukrainiennes de l'étranger à revenir au pays (Andrijasevic, 2004 : 162). Toujours en Ukraine, les chaînes de télévision ont également diffusé un spot montrant un migrant préparant sa valise : la caméra s'attarde sur les différents documents officiels nécessaires au départ, et plus particulièrement sur un passeport ouvert portant de manière très visible l'inscription *Labour visa* (visa de travail). On voit ensuite l'émigrant à l'aéroport ou dans une gare, refusant de confier son passeport à quelqu'un d'autre⁶. En Moldavie,

⁴ Pour des exemples, voir <http://www.belgium.iom.int/STOPConference/photos.shtm>.

⁵ 'Lilya 4-Ever : Un film peut-il faire la différence ?', *OIM Infos*, mars 2004, pp. 18-19.

⁶ Voir http://www.iom.org.ua/index.php?id=53&sub_id=54&public_id=70&action=public_det&wlng=e

un spot télévisé fait la promotion d'une ligne téléphonique grâce à des artistes locaux qui donnent des 'conseils amicaux' à l'audience : 'Si vous voulez aller à l'étranger, c'est OK. Je respecte votre décision mais ne vous précipitez pas. Informez-vous. Prenez le temps d'appeler la *hotline*'⁷.

Coopération et partenariats

Les campagnes d'information nouent des partenariats avec un large éventail d'acteurs. L'OIM coopère avec les écoles et les universités pour atteindre les jeunes : les enseignants sont formés pour introduire le sujet de la traite et de l'immigration irrégulière dans leur programme tandis que des stages d'été sont organisés pour conscientiser les jeunes gens. Les églises sont également mises à contribution. En Roumanie, un accord a ainsi été signé entre l'OIM et le patriarche de l'église orthodoxe roumaine afin d'introduire dans les écoles religieuses des informations relatives à la traite⁸. Outre les médias, d'autres entreprises privées participent, comme la compagnie de bus *Eurolines*, empruntée par les Européens de l'Est voyageant vers l'Europe de l'Ouest, qui a distribué des prospectus de lutte contre la traite à bord⁹.

L'OIM est également présente dans des activités dites d'autonomisation (*capacity-building*) dont le but est de permettre aux pays d'origine de lutter contre la traite par eux-mêmes : formation de travailleurs sociaux, de journalistes et de fonctionnaires et tables rondes réunissant les acteurs étatiques et la société civile pour améliorer la coordination de la lutte. De même, avec des fonds provenant de l'Union européenne, l'OIM a créé des 'Centres d'information pour migrants' en Ukraine et en République tchèque ; ils sont gérés par des ONG dont le personnel est formé par l'OIM et les ambassades des pays occidentaux. Des consultations et des lignes téléphoniques d'information y sont mises sur pied, dans le but d'expliquer aux migrants comment émigrer 'légalement et en toute sécurité', c'est-à-dire en consultant les ambassades des pays de destination et en s'assurant du sérieux des offres d'emploi avant de partir¹⁰.

Les campagnes de l'OIM sont établies en partenariat avec des ONG, qui sont formées et financées pour gérer des centres d'information,

⁷ 'Celebrities Spread the Word: «If you want to go abroad it's OK... Get yourself informed. Find a little time to call the hotline», *IOM News*, juin 2004, pp. 21-22.

⁸ 'L'être humain n'a pas de prix', *op. cit.*

⁹ *Prevention of irregular migration from Romania to Belgium*, Rapport final au Ministère de l'Intérieur de Belgique, 2005.

¹⁰ 'Quitter l'Ukraine pour émigrer légalement et en toute sécurité', *Migrations*, décembre 2005, pp. 24-25.

répondre aux appels téléphoniques, distribuer des fascicules, organiser des pièces de théâtre itinérantes par exemple. L'OIM a créé et soutient des réseaux internationaux d'ONG, dont l'objectif est d'échanger des expériences et des informations. On peut notamment mentionner l'association *La Strada*, réseau d'associations sponsorisées par l'UE en Hollande, Pologne, Bulgarie, Biélorussie, Moldavie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine et en Ukraine. Si ces initiatives contre la traite sont présentées comme des réalisations conjointes de l'OIM et des ONG, les représentants de la société civile se plaignent parfois du peu de l'influence qu'ils ont sur leur conception (Andrijasevic, 2004 : 151). Schwenken (2005) note également que les ONG actives dans la promotion des droits de l'homme et la protection des femmes se trouvent dans une relation ambiguë et déséquilibrée vis-à-vis des organisations gouvernementales et inter-gouvernementales avec lesquelles elles collaborent dans la lutte contre la traite.

Traite des êtres humains et migration irrégulière

Les campagnes d'information sont également utilisées pour lutter contre l'immigration irrégulière, bien que d'une manière moins visible. Au Maroc par exemple, un projet de l'OIM financé par le gouvernement espagnol vise à empêcher l'immigration irrégulière en diffusant des informations sur 'les risques et les conséquences de la migration clandestine' par des méthodes qui ressemblent fortement à celles utilisées en Europe de l'Est¹¹. Le message ne porte plus sur les risques de la traite, mais sur le danger d'atteindre l'Europe par des moyens de fortune et sur le destin peu attrayant des migrants en situation irrégulière.

Certaines campagnes informent de même des conséquences du non-respect des lois et des procédures d'asile dans les pays européens. En Roumanie par exemple, une campagne financée par le gouvernement belge présente des informations sur 'les risques et les conséquences dérivant de la violation des procédures légales d'immigration en vigueur'¹². Les campagnes peuvent même faire référence à la migration *légitime*. Le Royaume-Uni, qui n'a pas imposé de restrictions aux migrations issues des nouveaux pays de l'UE, a ainsi demandé à l'OIM de lancer des campagnes en République tchèque, Pologne, Hongrie et Slovaquie pour 'clarifier les mythes et les réalités de la migration vers le Royaume Uni' et pour 'fournir des informations objectives sur la migration et le travail

¹¹ 'Programme d'information pour le Maroc : l'OIM et l'Espagne signent un protocole de projet', *OIM Infos*, no. 2/1999, p. 9.

¹² Prevention of irregular migration from Romania to Belgium, op. cit.

au Royaume-Uni, les droits et devoirs des immigrés et les risques et conséquences liés aux transgressions des lois et du système de sécurité sociale¹³. L'avertissement est clair : les migrants qui violent les lois relatives à l'immigration, à l'asile ou à l'Etat-providence s'exposent à de sérieuses conséquences.

De manière plus générale, il faut souligner que la plupart des messages anti-traite sont également pertinents pour la lutte contre l'immigration irrégulière. La nécessité d'obtenir un visa et un permis de travail, la recommandation de se présenter soi-même à l'ambassade du pays de destination et l'insistance sur la nécessité de prendre toutes les précautions avant de partir sont des arguments qui peuvent facilement être utilisés pour empêcher toutes formes de migration. Il est donc difficile de distinguer les campagnes luttant contre la traite et celles contre l'immigration irrégulière, étant donné que tant les messages que les méthodes se ressemblent. Même si la présentation des campagnes insiste sur leur composante anti-traite, les messages véhiculés sont compatibles avec la lutte contre l'immigration irrégulière.

La sombre réalité migratoire

Ces campagnes illustrent comment l'information est devenue un outil dans la lutte contre la traite et les migrations clandestines. Ces mesures entendent combattre la pression migratoire à la racine, dans les pays d'origine et parmi les migrants potentiels. Plutôt que de viser les migrants qui sont déjà partis (aux frontières ou à l'intérieur des pays de destination), elles tentent d'atteindre ceux qui sont susceptibles de partir, et ce par des méthodes dites 'préventives' qui 'conscientisent' les migrants potentiels. Ces politiques partent du principe qu'il est possible et souhaitable de dissuader les migrants de partir : 'L'OIM estime [...] que le meilleur moyen de maîtriser le problème [de l'immigration irrégulière] consiste à décourager à la fois les passeurs et les migrants dans leur pays d'origine ou dans les pays de transit avant qu'ils n'atteignent leur destination'¹⁴.

Les campagnes présupposent donc que les migrants potentiels sont incapables d'évaluer leur situation en raison d'un manque d'informations correctes. Leur ignorance du pays qu'ils comptent atteindre, ainsi que des dangers et des obstacles qui les attendent, les rendraient vulnérables aux faux espoirs de vie meilleure dans une

¹³ Voir <http://www.iom.sk/index.php?menu=61&subMenu=82> et <http://www.iom.cz/english/projects-detail.shtml?x=194153>.

¹⁴ 'L'Indonésie demande l'aide de l'OIM', *OIM Infos*, septembre 2000, p. 3

Europe réputée riche et prospère. Les migrants sont les plus exposés aux propositions alléchantes mais malhonnêtes des passeurs. Des informations ‘justes’, ‘objectives’ et ‘fiabiles’ sont dès lors nécessaires pour corriger ces erreurs d’appréciation et permettre aux migrants de faire un choix rationnel – c’est-à-dire de ne pas partir. Les réalités migratoires ‘objectives’ seraient en effet tellement sombres qu’elles ne pourraient que décourager les tentatives d’émigrer. Autrement dit, si les migrants partent, c’est parce qu’ils ne savent pas ce qui les attend ; s’ils savaient, ils ne partiraient pas.

Les informations diffusées se caractérisent en effet par une vision très négative de l’immigration : ‘les campagnes d’information de l’OIM visent à conscientiser le public au sujet de certains problèmes liés à la migration et à le sensibiliser aux dangers et aux souffrances qui sont liés à la migration’¹⁵. Toutes les formes de mouvements illicites, y compris l’immigration irrégulière, tendent à être assimilées aux atrocités de la traite des êtres humains. La diversité des expériences et la possibilité de s’en sortir ne sont jamais mentionnées. Il n’existerait qu’un seul type de parcours migratoire, semé des pires embûches, passant par la traite et menant systématiquement à l’échec, à l’exploitation et au malheur.

L’ignorance des migrants va de pair avec leur ‘victimisation’. Les femmes, en particulier, seraient naïves, vulnérables et sans défense face aux cruels trafiquants masculins. En revanche, celles qui ont vécu les horreurs de la traite et s’en sont sorties ne sont plus ignorantes et jouent un rôle central dans les campagnes, leur expérience servant à convaincre les autres jeunes filles de ne pas quitter leur pays. Les publications de l’OIM sont pleines d’histoires de jeunes femmes qui, grâce aux programmes de l’OIM, rentrent heureuses et en sécurité à la maison¹⁶. Cette perception des migrants comme des victimes qu’il convient d’aider est également sous-jacente aux campagnes de retour volontaire. L’OIM mène de nombreux programmes pour aider les migrants à rentrer dans leur pays et s’y réintégrer. Le postulat est que ces migrants sont partis par erreur, sans savoir ce qui les attendait et que, désormais conscients de la dure réalité qu’ils affrontent à l’arrivée, ils souhaitent revenir sur ce

¹⁵ <http://www.iom.sk/index.php?menu=59>

¹⁶ Voir : ‘Prostitution forcée = esclavage : l’histoire de Maria’, *OIM Infos*, septembre 2000, pp. 5-6 ; ‘Retour et réintégration des victimes de la traite en Ukraine’, *OIM Infos*, septembre 2002, pp. 16-17 ; ‘Des vies brisées dont il faut recoller les morceaux’, *OIM Infos*, décembre 2003, p. 8 ; ‘Une seconde chance pour les femmes victimes de la traite’, *Migrations*, décembre 2005, pp. 18-19 ; ‘Le Supplice d’Elena – Histoire d’une victime de la traite’, *Migrations*, décembre 2005, pp. 20-22.

choix et rentrer. S'ils visent essentiellement les victimes de la traite, ces programmes concernent également les migrants clandestins¹⁷.

Réseaux et informations dans la décision de partir

Les campagnes d'information reposent ainsi sur une représentation du départ selon laquelle les migrants seraient des agents rationnels qui, sur la base des informations disponibles, prendraient les décisions qui correspondent le mieux à leurs intérêts. Cette approche va à l'encontre d'un corpus de théories qui soulignent la dimension collective de telles décisions. Les théories des migrations ont progressivement affiné leurs modèles explicatifs pour y intégrer non seulement l'intérêt individuel du migrant mais aussi les stratégies collectives à l'œuvre derrière leur départ. La famille joue notamment un rôle essentiel, fonctionnant comme une unité dont un membre part afin d'accroître la prospérité (ou les chances de survie) de l'ensemble et de diversifier ses sources de revenus.

De nombreux travaux ont de même souligné le rôle des réseaux dans les flux migratoires : d'un point de vue individuel, la décision de migrer est risquée, impliquant des coûts et débouchant sur des perspectives incertaines ; mais l'existence de réseaux transnationaux réduit ce coût tout en facilitant l'adaptation dans le pays d'accueil. L'approche 'cumulative' de l'émigration, développée par Massey *et al.* (1998), montre ainsi comment un ensemble de facteurs – sociaux, culturels et économiques – convergent pour créer une dynamique et une 'culture' migratoires qui font de l'immigration un élément socialement structurant et presque normatif aux yeux des individus. Au regard de ces approches supra-individuelles de la décision de migrer, la diffusion d'informations négatives sur les conditions de vie des migrants risque de ne pas influencer les mécanismes décisionnels.

De plus, le postulat selon lequel l'information est une variable-clé dans la décision de partir est fragile. Laacher montre par exemple que les informations des migrants avant le départ sur le pays d'accueil se résument 'à des propos très généraux ou aux formules puisées dans une sorte de sens commun universel' (2002 : 59). Ce n'est pas qu'ils ne sachent rien, mais plutôt qu'ils s'en préoccupent si peu que, même lorsqu'ils ont reçu

¹⁷ Des programmes ont ainsi été mis sur pied pour des clandestins du Honduras aux Etats-Unis, ainsi que pour des Maliens bloqués au Maroc après avoir échoué dans leur tentative de gagner l'Europe ('L'OIM facilite le retour de migrants', *OIM Infos*, septembre 2000, p. 12 ; 'Piégés au Maroc : des migrants en détresse reçoivent l'assistance de l'OIM', *Migrations*, décembre 2005, pp. 16-17).

des informations, ils n'en ont rien retenu. Se pose alors la question de la manière dont le contexte social et l'information disponible influencent les décisions individuelles et, par conséquent, de la façon dont les migrants perçoivent leur environnement. L'œuvre de Bourdieu, qui met l'accent sur l'imbrication entre dispositions mentales et structures sociales, est ici pertinente. Kalir (2005) propose ainsi la notion de 'disposition migratoire' pour rendre compte de la manière dont les migrants prennent la résolution de partir sur la base d'une interprétation subjective et partielle de la réalité qui les entoure. C'est leur exposition à de fortes inégalités socio-économiques, à des signes de richesse parfois connectés à des expériences migratoires, et leur perception des contraintes de leur propre situation qui instaurent chez eux un état d'esprit favorable au départ.

En d'autres termes, ce n'est pas tant l'information 'objective' qui compte, mais plutôt l'interprétation qu'en font les migrants potentiels. Dans la mesure où cette interprétation s'inscrit dans un contexte social caractérisé par des impasses socio-économiques et par une exposition à des indices d'une vie meilleure, il est difficile de modifier ce que les migrants veulent – ou ont besoin de – croire. Cela est éloquemment illustré dans *Partir*, un roman récent de Tahar Ben Jelloun (2006), qui décrit les aspirations des jeunes de Tanger désireux d'atteindre l'Europe : bien qu'au courant des décès dans le détroit de Gibraltar et des difficultés de la vie des sans-papiers en Europe, ces jeunes hommes et femmes sont obsédés par l'émigration, perçue comme leur seul espoir d'échapper à la stagnation de leur existence.

Bourdieu (1997) propose la notion d'*illusio* pour décrire l'adhésion à un ensemble de postulats et de croyances qui, étant donné les contraintes et le fonctionnement d'un milieu social donné, permettent la participation et l'investissement des individus. L'*illusio* ne doit pas être confondue avec l'illusion : on peut peut-être dissiper les illusions des migrants en quête d'une vie meilleure à l'étranger, mais il est beaucoup plus difficile de remettre en question les prémices de leurs actions, l'ensemble des valeurs qu'ils ont incorporées et qui motivent en profondeur leur départ. C'est précisément grâce à l'*illusio* que l'illusion n'apparaît pas comme illusion et que les migrants sont prêts à s'investir dans le processus migratoire. D'ailleurs, si les espoirs des candidats à l'immigration résidaient dans une vie plaisante dans le pays d'accueil, les retours spontanés seraient sans doute plus nombreux.

Les promoteurs et organisateurs des campagnes d'information sont d'ailleurs en partie conscients de cette réalité. Un rapport interne de l'agence de l'OIM en Albanie note par exemple que plusieurs femmes victimes de la traite n'en étaient pas à leur première tentative et que, bien que conscientes du danger, elles se trouvaient dans une situation

tellement désespérée qu'elles étaient prêtes à courir ce risque¹⁸. Ces informations ne semblent pourtant pas prises en compte et l'évaluation des campagnes est très peu développée : elle se borne généralement à des indications quantitatives – combien de personnes ont vu un film, combien de prospectus ont été distribués, combien d'affiches imprimées, etc. Il n'existe pas de remise en cause des présupposés décrits ci-dessus. Si cette absence d'évaluation est étonnante, elle est sans doute liée au fait que, comme le montre Kelly (2005), la recherche sur la traite a été (jusqu'à présent du moins) produite, commandée et inspirée par les Etats : elle répond donc à des impératifs politiques qui laissent peu de place aux perspectives critiques et qui, bien souvent, ne lui laissent d'autre choix que de justifier des politiques pré-établies.

Conclusion

Si on ne peut contester les abus et les violations des droits de l'homme que représente la traite des êtres humains, on peut douter de l'efficacité des campagnes d'information dans leur tentative de décourager les migrants potentiels. De plus, le souci louable d'avertir ces derniers des risques et dangers encourus ne doit pas masquer la volonté de développer de nouveaux outils de contrôle des flux migratoires. Face aux difficultés de maîtriser les déplacements illicites de personnes, les politiques migratoires ne cherchent plus seulement à surveiller leurs frontières, à traquer les clandestins et à filtrer les émigrants dès leur départ du pays d'origine. Elles ambitionnent de décourager les migrants avant même qu'ils ne partent.

C'est ainsi la géographie des contrôles migratoires qui évolue. Avec les campagnes d'information, la frontière se déplace et tente de pénétrer les mentalités des migrants potentiels. Dans un contexte où l'émigration apparaît à beaucoup comme la seule issue à la stagnation socio-économique, il convient de convaincre que le départ est un mauvais choix, qu'il est porteur de tous les risques, de toutes les souffrances et de tous les échecs. Il s'agit de recréer dans les têtes les barrières qui s'effritent entre les Etats, mais il n'est pas certain que cette ultime frontière soit plus facile à contrôler.

¹⁸ IOM Counter-Trafficking Service, 'Changing patterns and trends of trafficking in persons in the Balkan region. Assessment carried out in Albania, Bosnia and Herzegovina, the Province of Kosovo, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and the Republic of Moldova', July 2004, pp. 21-24. Plusieurs recherches indépendantes confirment par ailleurs que les femmes qui émigrent pour travailler dans l'industrie du sexe sont en grande partie conscientes de ce qui les attend (Agustin, 2006).

Références bibliographiques

- AGUSTIN Laura (2006), « The Disappearing of a Migration Category: Migrants Who Sell Sex », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32 (1), pp. 29-47.
- ANDREAS Peter et Thomas J. BIERSTEKER (dir.) (2003), *The Rebordering of North America. Integration and Exclusion in a New Security Context*, New York, Routledge, 192 p.
- ANDRIJASEVIC Rutvica (2004), *Trafficking in women and the politics of mobility in Europe*, Université d'Utrecht, thèse de doctorat non publiée.
- BEN JELLOUN Tahar (2006), *Partir*, Paris, Gallimard, 270 p.
- BOURDIEU Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 316 p.
- CORNELIUS Wayne A., TSUDA, Takeyuki, MARTIN, Philip L. & HOLLIFIELD, James F. (dir.) (2004), *Controlling Immigration. A Global Perspective* (2ème ed.), Stanford, Stanford University Press, 560 p.
- FREEMAN Gary P. (1994), « Can Liberal States Control Unwanted Migration ? », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 534, pp. 17-30.
- GALLAGHER Anne (2001), « Human Rights and the New UN Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling: A Preliminary Analysis », *Human Rights Quarterly*, 23 (4), pp. 975-1004.
- KALIR Barak (2005), « The development of a Migratory Disposition : Explaining a «New Emigration» », *International Migration*, 43 (4), pp. 167-196.
- KELLY Liz (2005), «You can find anything you want»: A critical reflection on research on trafficking in persons within and into Europe », *International Migration*, 43 (1-2), pp. 235-265.
- LAACHER Smaïn (2002), *Après Sangatte: nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 121 p.
- MASSEY Douglas S., ARANGO Joaquin, HUGO Graeme, KOUAOUCI Ali, PELLEGRINO Adela & TAYLOR J. Edward (1998), *Worlds in Motion. Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford, Clarendon Press, 376 p.
- SCHWENKEN Helen (2005), « The Challenges of Framing Women Migrants' Rights in the European Union », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21 (1), pp. 177-194.
- TORPEY John (2000), *The Invention of the Passport. Surveillance, Citizenship and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 223 p.

Des « ennemis du peuple » aux « Roumains de partout ». Le rôle de l'Etat d'origine dans la mobilisation transnationale de ses ressortissants

Mihaela Nedelcu
Université de Neuchâtel

Introduction

L'effondrement des systèmes communistes des pays de l'Est à la fin des années quatre-vingt a provoqué, au cours de ces quinze dernières années, non seulement l'apparition d'un nouvel acteur sur la scène migratoire mais également une diversification rapide des formes migratoires qui en résultent. Dans le cas roumain, malgré le caractère récent de ces phénomènes migratoires, nous assistons au développement d'une dynamique transnationale complexe (Potot 2003 ; Nedelcu, 2002 ; Diminescu, 2003 ; Lazaroiu et al., 2003 ; Sandu et al., 2004). Celle-ci est accélérée et démultipliée par l'usage des technologies d'information et de communication (Nedelcu, 2003, 2004). Elle s'exprime, entre autres, par l'émergence de nouvelles formes d'action et de participation – tant socioéconomiques et culturelles, que politiques – des migrants par rapport à leur pays d'origine.

Cet article se propose de mettre en perspective le rôle de l'Etat roumain dans les processus transnationaux reliant migrants et non-migrants, dans les espaces de départ et d'accueil. Nous examinons quels sont les formes et les instruments institutionnels qui favorisent, tout particulièrement aujourd'hui, la mise en œuvre de liens transnationaux qui relient les migrants avec leur univers d'origine, où ils ont la possibilité d'agir à distance (au niveau social, politique, économique). Dans un premier temps, une approche diachronique met en perspective l'évolution des rapports entre l'Etat roumain et ses « fils errants » depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Elle révèle l'existence d'une dynamique transnationale établie depuis longtemps. Par sa position hostile ou incitative, l'Etat roumain a toujours joué un rôle important par rapport à

cette dynamique. Dans un deuxième temps, sur la base d'une analyse de différents documents récents, nous étudions comment se construit la dimension transnationale du projet national de l'Etat roumain. Si les migrants développent de nouveaux modes d'appartenance et d'action à distance, en apprenant à gérer la participation dans plusieurs microcosmes sociaux éloignés dans l'espace, l'Etat adapte aussi ses instruments traditionnels afin d'intégrer « sa » diaspora ; on assiste ainsi à une transnationalisation des processus politiques sous-jacents et à l'émergence d'un espace commun d'action, dans lequel se rencontrent migrants, institutions étatiques et société civile.

La perspective transnationale et ses limites

De nombreux auteurs conçoivent le transnationalisme comme une réponse novatrice apportée – « par le bas » – par les migrants à l'hégémonie des structures supra-étatiques, impliquant des « résistances » locales et l'organisation de réseaux informels qui franchissent les frontières politiques « *to escape control and domination 'from above' by capital and the state* » (Guarnizo et Smith, 1998: 5). Ces processus ne sont toutefois pas nouveaux. En fait, en dépit de l'émergence du discours transnational (Basch et al., 1994 ; Portes, 1999 ; Portes et al., 1999 ; Vertovec, 1999 ; Glick Schiller et Fouron, 2001), supranational (Faist, 2001) et même post-national (Soysal, 1995), les formes d'organisation culturelle et sociopolitique qui transgressent les limites territoriales et juridiques des Etats-nations ne représentent pas un phénomène récent, ni une mise en question radicale de l'autorité étatique (Waldinger, 2006). La mondialisation, il est vrai, appelle l'Etat-nation à se recomposer ; mais il faut parler de redéfinition plutôt que d'affaiblissement. La nation reste le cadre de référence de l'identité, c'est le sens de l'appartenance qui change, en se redéfinissant « *by the constitutive outside* » (Hintzen, 2003). Dans cette perspective, le « nationalisme méthodologique »¹, qui consiste dans la naturalisation des caractéristiques de l'Etat-nation et, plus particulièrement, des limites

¹ Wimmer et Glick-Schiller (2002) soulignent que l'usage que les sciences sociales font des notions comme la démocratie, la citoyenneté, l'ethnicité, la sécurité sociale et l'autodétermination nationale est imprégné par le nationalisme méthodologique ; territorialement inscrites, ces notions prennent du sens seulement dans leur équivalence à l'Etat-nation. De ce fait, les processus de construction des Etats-nations, la migration internationale et le projet des sciences sociales ont une histoire commune indéniable ; pourtant, ce lien a été très peu étudié par les épistémologues de ces sciences.

territoriales de l'appartenance en tant qu'unités intrinsèques d'analyse pour les sciences sociales, dévoile ses limites (Wimmer et Glick Schiller, 2002). L'étude nationalement cadrée des sociétés atteint ainsi ses limites, car la structure sociale devient essentiellement transnationale (Robinson, 1998). D'autres unités d'analyse sont, à tour de rôles, proposées afin de combler cette inconsistance épistémologique : le champ social et le réseau (Levitt et Glick-Schiller, 2003), le système global (Robinson, 1998), la localité (Glick Schiller et Caglar, 2006), etc. La manifestation incontestable d'une autre sorte de nationalisme – « de longue distance » (Glick Schiller et Fouron, 2001) – est la preuve à l'oeuvre que l'expérience de la coïncidence territoriale n'est pas une condition nécessaire pour la définition et l'expression de l'appartenance nationale (Levitt et Glick Schiller, 2003 ; Faist, 2000 ; Ong, 1999). En même temps, les processus de cristallisation des Etats-nations et d'intense globalisation se sont développés dans une dynamique de simultanéité et d'interconnexion, n'étant pas contradictoires mais complémentaires (Wimmer et Glick-Schiller, 2002). Les phénomènes migratoires peuvent représenter un indicateur probant de cette dynamique, à condition de sortir des cadres d'analyse délimités par le nationalisme méthodologique.

Les loyautés évidentes des migrants, qui ne cessent de tisser des liens avec leur pays d'origine, de leur appartenir – et de revendiquer leur appartenance – tout en résidant dans un autre, dont la présence est visible et ne peut être ignorée tant dans les pays d'accueil que dans ceux d'origine, contribuent finalement à l'affirmation d'une identité multipolaire. Celle-ci, connectée à plusieurs appartenances et territoires, est modelée par la dynamique transnationale. D'ailleurs, si on observe dans les Etats d'accueil des mouvements de repli sur l'identité nationale mythique, les Etats d'origine « *are re-essentializing their national identity and extending it to their nationals abroad* » (Guarnizo et Smith, 1998 : 10). En encourageant par exemple la double citoyenneté, ces Etats poussent à une accommodation instrumentale des transmigrants dans la société d'accueil, tout en inhibant l'assimilation culturelle de ces derniers et en incitant à la préservation de leur propre culture². L'enjeu est d'autant plus important s'il

² Afin d'englober les transformations annoncées ci-dessus et de rendre compte du spectre actuel des politiques des Etats d'origine, Levitt et Glick Schiller (2003) proposent la typologie suivante : (1) L'Etat-nation transnational, qui traite ses émigrés en tant que membres à distance et à long terme ; il leur accorde la double citoyenneté et leur participation socioéconomique et politique est entièrement prise en compte dans la politique nationale ; (2) l'Etat sélectif stratégique, qui tout en encourageant quelques formes de nationalisme à distance, préfère garder le contrôle total des modalités d'investissement de ses ressortissants ; et (3) l'Etat désintéressé et dénonciateur qui traite ses ressortissants comme des non-nationaux, sinon des fuyards et des traîtres.

s'agit d'élites capables d'une intégration raisonnée, au profit de deux pays. Cela dit, l'Etat-nation demeure toujours régulateur de ces processus, les particularismes nationaux structurant fortement les flux transnationaux. De ce fait, les prérogatives étatiques ne se voient pas forcément affaiblies, mais plutôt intégrées par les actions transnationales « *from above* » et stratégies « *from below* » de réinvestissements dans l'espace d'origine des élites migrantes (Basch *et al.*, 1994 ; Guarnizo et Smith, 1998 ; Robinson, 1998 ; Wimmer et Glick-Schiller, 2002).

Une brève mémoire des migrations roumaines

La migration internationale n'est pas un phénomène nouveau pour la Roumanie moderne. Depuis le début du XIX^{ème} siècle et à des époques différentes, celle-ci a connu plusieurs vagues migratoires. L'ampleur et les raisons de ces différentes migrations, ainsi que l'intensité des liens que les émigrés ont gardé avec la mère-patrie, varient pourtant fortement d'une époque à l'autre, en fonction des contextes historiques et politiques spécifiques.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, entre 1880 et 1918, on note l'émigration de quelques dizaines de milliers de paysans vers les pays du Nouveau Monde (les Etats-Unis, le Canada et, en moindre quantité, dans les pays de l'Amérique du Sud). Cette vague migratoire concernait surtout les Roumains des provinces de la Transylvanie, de la Bucovine et du Banat. Cette population avait connu des conditions socio-économiques difficiles, en raison de la politique d'assimilation pesante des autorités administratives austro-hongroises³. La migration des Roumains vers l'Amérique du Nord s'est poursuivie aussi après la première guerre mondiale, pour des raisons principalement économiques. Au bout de quelques décennies d'émigration vers les pays du Nouveau Monde, le recensement américain de 1940 signale déjà la présence aux Etats-Unis de 247 000 personnes d'origine roumaine, dont un tiers de Juifs, 20 % Saxons de Transylvanie et 6 % Hongrois (Marinescu, 1999)⁴. La France

³ L'Etat roumain s'est bâti sur la réalité d'un héritage pluriculturel, son territoire constituant, pendant des siècles, l'objet de convoitise entre trois grands empires : l'empire austro-hongrois, l'empire turc et celui de la Russie tsariste.

⁴ Par ailleurs, la composante ethnique représente une constante des mouvements migratoires roumains jusqu'à nos jours. Avant la deuxième guerre mondiale, nous pouvons noter encore, par exemple, l'émigration d'environ 200 000 Magyars de Transylvanie en Hongrie, ainsi que le départ de 42 000 Turcs de Dobrogea en Turquie (Hitchins, 1996).

a constitué une autre destination de migration entre les deux guerres mondiales, notamment pour les intellectuels roumains. Pour cette population, la formation et la libre circulation au sein de l'Europe étaient la règle. La Deuxième Guerre mondiale – qui aboutit en 1944 au passage de la Roumanie dans la sphère d'influence soviétique – mit brutalement fin à ce mythe.

Néanmoins, même après l'installation du régime communiste dans les pays de l'Est et malgré l'instauration d'un Rideau de Fer quasi-impénétrable, les Roumains ont continué à émigrer. Ionel Muntele (2003) évoque un solde migratoire négatif d'environ 800 000 personnes entre 1948 et 1989. Des milliers de personnes ont quitté le pays en tant que réfugiés politiques, aussitôt après l'armistice du 23 août 1944 et l'occupation du pays par les troupes soviétiques. Entre 1944 et 1955, les départs ont concerné essentiellement quelques catégories particulières de personnes : des diplomates et des représentants du gouvernement du général Ion Antonescu qui ont refusé d'être rapatriés, des représentants des partis démocratiques historiques et des industriels qui ont fui la menace communiste, et des prisonniers roumains dans les territoires occupés par les alliés occidentaux qui, libérés par ces derniers, émigrèrent massivement aux Etats-Unis (Marinescu, 1999). Ainsi, pendant les deux premières décennies de communisme, la fuite, la persécution à outrance et l'exil ont décimé les classes politiques anti-communistes, la bourgeoisie et les intellectuels roumains. Il est difficile d'estimer l'ampleur de ces migrations, car un grand nombre de réfugiés politiques ont quitté le pays en courant des risques majeurs. Très souvent, ils ont passé les frontières illégalement et ont risqué leur vie. Cette migration politique a été le plus souvent synonyme de rupture, d'isolement et de souffrance.

Cependant, le régime communiste a autorisé au moins 360 000 Roumains à émigrer légalement durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt (Muresan, 1996 ; Viruela-Martínez, 2004). Ces migrations – ayant un caractère ethnique accentué – ont été rendues possibles surtout grâce aux accords conclus avec les Etats-Unis, l'Allemagne, Israël et la Hongrie. Ceux-ci sont devenus les principaux pays de destination, suivis par la France, l'Autriche, le Canada et l'Australie. Le régime de Ceausescu avait trouvé ainsi un moyen astucieux de gagner des devises étrangères (Gheorghiu, 1996). La République fédérale d'Allemagne lui payait, par exemple, à partir de 1978, une somme de 5 000 DM pour chaque *Aussiedler*, comme remboursement des coûts d'éducation (Bachman, 1991 ; Münz, 2003, cité dans Viruela-Martínez, 2004).

Après 1989, les Roumains ont à nouveau eu le droit de circuler librement à l'étranger. Les flux migratoires ont connu une diversification

sans précédent, mais les mouvements migratoires ont été, en règle générale, contenus par les politiques migratoires restrictives des pays d'accueil. Les migrations permanentes des Roumains sont estimées à un peu plus de 800 000 personnes. La nouveauté de ces nouvelles migrations réside surtout dans la diversité des flux et des opportunités de mobilité, ainsi que dans la liberté de circulation qui rend le retour possible à tout moment.

Résultantes cumulées des vagues migratoires successives s'étalant sur un siècle et demi, les populations d'origine roumaine vivant en dehors de la Roumanie s'élèvent aujourd'hui à environ 10 millions de personnes⁵, pour une population du pays d'origine de 22 millions d'habitants. Ce chiffre englobe les minorités ethniques roumaines qui, pour des raisons historiques, vivent dans les Etats voisins (dont 3,4 millions résident en République de Moldavie, 500 000 en Ukraine, 250 000 dans les autres ex-républiques d'URSS, 800 000 en ex-Yougoslavie, 150 000 en Bulgarie, 300 000 en Macédoine et autant en Albanie, 27 000 en Hongrie). Dans les pays occidentaux, le nombre de Roumains est estimé à approximativement 1,1 millions de Roumains aux États Unis, 100 000 au Canada, 750 000 en Allemagne (dont 350 000 Saxons de Roumanie), 60 000 en France, 60 000 en Italie, 500 000 juifs originaires de Roumanie et environ 80 000 travailleurs non juifs dans la construction en Israël, 30 000 en Autriche notamment. Ces chiffres sont, bien évidemment, à manier avec prudence, car ils ignorent la part des migrants en situation irrégulière dont les effectifs ont connu une croissance exponentielle au cours des dernières années avant l'adhésion de la Roumanie à l'UE au 1^{er} janvier 2007. Toutefois, cette estimation, quoiqu'approximative, permet de se représenter l'ordre de grandeur des populations d'origine roumaine à l'étranger. Elle apporte un argument fort en faveur de l'extension *de facto* extraterritoriale de ce pays et de la pertinence sociologique de la question des rapports entre l'Etat roumain et ses ressortissants.

Les rapports entre la nation roumaine et ses « fils errants » jusqu'à la deuxième guerre mondiale

Les études qui s'intéressent à l'histoire de l'organisation des Roumains expatriés et à leur contribution au façonnement culturel,

⁵ Selon l'estimation du Ministère roumain des Affaires étrangères, le Département des relations avec les Roumains de partout. Source : <http://domino.kappa.ro/mae/politica.nsf/Teme/>, consulté le 25 juin 2002.

politique ou économique de la nation roumaine font en général défaut. Cependant, après 1990, quelques auteurs ambitionnent – même timidement – de combler cette lacune (Dumitrescu, 1997 ; Marinescu, 1999, 2002 ; Nemoianu, 1999 ; Ciobanu, 1995 ; Zbucnea et Dobre, 2003). Nous apprenons ainsi que la création et la consolidation de l'Etat roumain moderne doit beaucoup aux jeunes intellectuels formés à Paris au début du XIX^{ème} siècle. Un peu plus d'une centaine de Roumains résidaient dans la capitale française, en 1847, pour parfaire leurs études. Mais, en même temps, imprégnés par les valeurs de la Révolution française et par l'esprit révolutionnaire des milieux qu'ils fréquentaient, ces jeunes intellectuels se formaient en tant que futurs hommes d'Etat. Une grande partie d'entre eux se mobilisa et intervint dans la lutte pour la libération et l'émancipation des principautés roumaines (Marinescu, 1999 ; Zbucnea et Dobre, 2003). De Paris, ils ont organisé la révolution roumaine de 1848 et ont oeuvré pour l'union des trois régions : la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie. Les liens qu'ils avaient noués au sein des milieux politiques français, ainsi que l'activité de lobby en faveur de leur pays, ont permis l'émergence, en France, d'un courant favorable à la cause roumaine. Ce courant a obtenu gain de cause lors de la conclusion du Traité de Paix de Paris de 1856, créant les prémices de l'union de la Valachie et de la Moldavie en 1859 et de la formation de l'Etat roumain moderne (Marinescu, 1999).

Par ailleurs, les historiens Gheorghe Zbucnea et Cezar Dobre (2003) montrent que, quelques décennies plus tard, les communautés roumaines du Canada et des Etats-Unis – qui comptaient déjà une bonne centaine de milliers de personnes, dans leur majorité originaires de Transylvanie – ont joué un rôle important dans la réalisation de l'union de tous les Roumains du Royaume (Valachie et Moldavie) et de la Transylvanie, le 1^{er} décembre 1918. Le rappel succinct de quelques événements qui ont précédé cet acte historique nous permettra de mettre en exergue l'apport des roumains expatriés, pendant la Grande Guerre, dans la réalisation de la Grande Roumanie. Une délégation des Roumains et un représentant diplomatique de la Roumanie se sont rendus en Amérique du Nord durant l'été 1917. Leur but était de mobiliser les Roumains américains pour la cause de l'Union⁶, la contribution des migrants pouvant être décisive pour la sensibilisation des milieux politiques américains à ce sujet. Ainsi, au début de l'année

⁶ En 1916, la Roumanie avait signé le Traité avec la France, la Grande Bretagne, la Russie et l'Italie, par lequel elle s'engageait à entrer en guerre contre les pouvoirs centraux ; en contrepartie, les pays de l'Entente avaient promis au gouvernement roumain leur accord pour l'union de la Transylvanie avec la Roumanie.

1918, dans un contexte critique pour les Roumains de Transylvanie⁷, l'Union des sociétés roumaines d'Amérique publiait « l'appel aux Roumains des Etats-Unis et du Canada ». Par cet appel, elle incitait à une mobilisation exemplaire des immigrés roumains pour le soutien de leurs frères de sang de Transylvanie et la réalisation du rêve séculaire d'union avec la Roumanie. Une première séance de l'assemblée nationale des Roumains américains a eu lieu le 9 mars 1918, avec la participation d'une délégation officielle de l'Etat roumain. Les participants à cette réunion ont décidé – neuf mois avant l'acte historique du 1^{er} décembre 1918, et au nom de 150 000 Roumains américains originaires de Transylvanie et de Hongrie – leur union avec la Roumanie. En outre, ils adressèrent un télégramme au président américain W. Wilson, en lui faisant part de leur adhésion aux idéaux d'unité et de liberté des Roumains de Transylvanie, mais aussi de leur loyauté et reconnaissance à leur patrie d'adoption, les Etats-Unis (Zbucnea et Dobre, 2003). Les représentants de 182 associations et paroisses des Roumains d'Amérique du Nord créèrent à ce moment la Ligue nationale roumaine, qui fusionna ultérieurement avec le Comité national roumain d'Amérique. Selon Zbucnea et Dobre (2003), grâce aux activités intenses de lobby menées par ces organismes, les autorités américaines ont reconnu la Grande Roumanie en octobre 1918, avant même qu'elle soit réalisée politiquement le 1^{er} décembre 1918, à Alba Iulia.

La question de la Transylvanie a retenu à nouveau l'attention des Roumains américains, quand, suite au diktat de Vienne du 30 août 1940, l'Allemagne de Hitler et l'Italie de Mussolini ont arbitré le différend entre la Roumanie et la Hongrie, en attribuant à cette dernière le nord-ouest de la Transylvanie. Les communautés et les associations de Roumains aux Etats-Unis s'engagèrent et protestèrent vigoureusement contre cette amputation tragique. Des télégrammes furent envoyés au président américain F.D. Roosevelt, au Premier ministre britannique W. Churchill et au général Ion Antonescu. Toutes les publications des Roumains américains déclenchèrent une campagne de presse pour dénoncer les horreurs du régime d'occupation de Horthy en Transylvanie du Nord-Ouest auprès de l'opinion publique américaine. De grandes manifestations de protestation se déroulèrent dans les villes américaines abritant d'importantes communautés roumaines, à Detroit, Cleveland et Philadelphie notamment (Marinescu, 1999). Ces prises de position se

⁷ La plupart de leurs territoires avaient été pris par les pouvoirs centraux, avec des conséquences dramatiques pour la Roumanie ; celle-ci devait non seulement renoncer à ses aspirations d'unification mais, en plus, elle avait été obligée de céder le territoire de Dobrogea, province dans le sud du pays.

sont multipliées pendant la guerre. A partir de l'arrivée des troupes soviétiques en 1944 et de l'influence croissante des communistes en Roumanie, l'activité des associations des Roumains américains prend une tournure politique anticommuniste plus accentuée.

Les quelques études évoquées ci-dessus suggèrent que, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'Etat roumain avait cultivé des liens approfondis avec les communautés des Roumains vivant à l'étranger. Ces dernières, par leur capacité d'action et d'influence au sein des cercles politiques occidentaux, constituaient un soutien important à la politique extérieure du gouvernement roumain.

Quand les « Roumains de l'étranger » deviennent des « ennemis du peuple » ...

Durant la période communiste, la position de l'Etat roumain vis-à-vis de ses ressortissants a été très différente. La migration des Roumains est devenue synonyme de fuite et d'exil. L'Etat communiste, notamment par ses institutions policières, effrayait les réfugiés politiques qui continuaient souvent à être poursuivis, menacés et persécutés (Nemoianu, 1999 ; Marinescu, 1999 ; Dumitrescu, 1997). Malgré cette tension permanente, susceptible de décourager toute action des exilés, la mobilisation politique des Roumains expatriés a donné lieu à quelques formes de dissidence contre le régime communiste, sans pourtant réussir à changer le cours de l'histoire. Dans un premier temps, les représentants des partis politiques démocratiques qui se trouvaient en exil après 1945 ont créé, en janvier 1948, le Conseil des partis politiques (Intergrupul). Une année plus tard, à la suggestion et avec l'accord du Roi Michel I de Roumanie, a été annoncée la création du Comité national roumain (CNR). Basé aux Etats-Unis, ce comité devait fonctionner comme un gouvernement en exil. Il était composé de dix membres et avait des représentants dans les principaux pays démocratiques européens ; de par son caractère nettement anti-communiste, il jouissait de la reconnaissance, voire du soutien, de l'administration américaine (Marinescu, 1999). Ses activités se sont concrétisées dans de nombreuses réunions, conférences et prises de positions anti-communistes. Différents documents, des mémoires et des notes de contestation ont été communiqués aux instances des Nations Unis. Bien que l'activité du CNR ait été très soutenue dans les premières années après sa constitution, Aurel Sergiu Marinescu (1999) montre, dans son *Histoire de l'Exil Roumain*, que cet organisme s'est affaibli suite aux disputes politiques et aux

confrontations entre ses membres⁸. Notons également l'activité d'autres associations, telles que l'Association culturelle des Roumains d'Angleterre (ACARDA), créée en 1956. Cette association a milité pour l'organisation de l'exil sur des bases démocratiques. Ses prises de position ont montré à l'opinion publique occidentale et aux milieux politiques britanniques toute l'hypocrisie du « libéralisme communiste » de Ceausescu (Marinescu, 2002). L'ACARDA a été très active dans les années soixante-dix, en précédant et préparant la création de l'Union des Roumains libres, devenue ultérieurement l'Union mondiale des Roumains libres (UMRL). Cet organisme s'est constitué suite au congrès des Roumains libres qui a réuni à Genève, en mai 1984, 130 représentants des associations roumaines en exil, provenant de 11 pays et de 4 continents (Marinescu, 2002). Ses objectifs primordiaux – parmi lesquels la réunification des territoires roumains dans les frontières de 1939, la restauration de la démocratie, la défense des droits des Roumains du pays et de l'étranger – ont été qualifiés par certains analystes de très ambitieux, sinon d'irréalistes (Marinescu, 2002). Cette organisation a eu un programme ambitieux, dont seulement une petite partie a été réalisée. Néanmoins, cette alliance représente une tentative remarquable de constitution d'un mouvement coordonné de l'exil roumain. Elle voulait dénoncer le régime communiste et se proposait d'agir pour la restauration de la démocratie en Roumanie. Par ailleurs, à la fin des années quatre-vingt, dans un contexte global de redéfinition des sphères mondiales d'influence et des rapports sous-jacents de pouvoir, les cercles politiques internationaux étaient devenus plus réceptifs face aux signaux de faiblesse des systèmes communistes (Zamfir, 2004). En profitant de ce climat, l'UMRL a demandé au gouvernement américain de Ronald Reagan la suppression de la clause de la nation la plus favorisée à la Roumanie pour sanctionner la dictature de Ceausescu. Par ailleurs, cette association est intervenue pour la libération des détenus politiques et pour la réunification des familles d'émigrés notamment.

⁸ La raison principale de la dispute – qui a empêché la consolidation d'une diaspora roumaine influente et a entamé sa cohésion – a résidé dans le « fond secret suisse ». Il s'agissait de vingt millions de francs suisses transférés dans les pays occidentaux, au nom des légations roumaines (notamment de celle de Suisse), par Mihai Antonescu (à l'époque ministre des affaires extérieures). Cet argent a alimenté un fond secret, destiné à permettre ultérieurement à une élite roumaine expatriée de s'organiser et d'agir contre le régime communiste. Ce fond a été détourné par les personnes chargées de sa gestion. Il a été pendant longtemps l'objet de convoitises entre les organisations roumaines en exil qui ont essayé, en vain, de récupérer cet argent (Marinescu, 1999).

Ces quelques exemples, sans être exhaustifs, nous permettent de constater la cristallisation de certaines formes d'organisation diasporique des Roumains. En somme, on pourrait croire que l'existence et le fonctionnement des groupes de Roumains militants anticommunistes, l'organisation de nombreuses associations culturelles roumaines dans les pays du monde libre, l'émergence de quelques organismes représentatifs au niveau mondial des Roumains expatriés, ainsi que la publication de nombreux journaux et revues, des vraies agoras de l'exil roumain⁹, ont constitué des prémices solides pour l'émergence d'une vraie diaspora animée par un idéal commun de lutte contre le communisme. Pourtant, l'attitude hostile de l'Etat roumain « dénonciateur » (Levitt et Glick-Schiller, 2003) vis-à-vis de ses ressortissants a contribué à l'exacerbation d'un sentiment d'insécurité et au maintien d'une suspicion permanente quant à la possibilité d'infiltration des agents de la *Securitate* parmi les représentants de la diaspora (Pacepa, 1988 ; Dumitrescu, 1997 ; Marinescu, 1999, 2002). Conséquemment, le doute, la peur et la crainte d'éventuelles répressions ont brisé la cohésion entre les différents noyaux diasporiques et ont fracturé leur solidarité et unité d'action. En même temps, l'héritage de cet état de méfiance généralisée a pesé d'emblée sur les nouvelles vagues migratoires, en empêchant une continuité entre la migration roumaine d'avant et d'après 1989.

Des « Roumains de l'étranger » aux « Roumains de partout » : l'Etat roumain en tant qu'acteur transnational

L'univers des migrants d'après 1989 est marqué au quotidien par des pratiques intenses de co-présence. « Ici » et « là-bas » ne sont plus des repères résidentiels et identitaires antinomiques, mais les pôles multi-connectés d'une continuité sociale dans des espaces élargis, à travers des dynamiques migratoires et transnationales complexes et novatrices (Nedelcu, 2002, 2004 ; Potot, 2003 ; Diminescu, 2005). Si

⁹ Plusieurs publications parues en exil pendant les « années rouges » ont donné la parole aux voix diasporiques. Signalons quelques-unes d'entre elles : *La Nation Roumaine*, organe du Conseil des partis politiques, créé en 1948 à Paris ; *Monitorul Comitetului National Roman*, paraît à Washington, depuis 1951 ; *Curentul*, un des plus importants quotidiens d'avant 1944, édité à Munich par Pamfil Seicaru à partir de 1978 (Dumitrescu, 1997) ; *Free Romanian Press*, journal édité par Ion Ratiu ; *Romanul Liber*, organe de l'UMRL, publié à Londres depuis 1985 ; *Cuvantul Romanesc (The Romanian Voice)*, organe de l'Association Culturelle Roumaine, fondée en 1957 à Hamilton, au Canada.

de nombreuses configurations « par le bas »¹⁰ sont apparues comme le résultat d'initiatives spontanées des migrants, constituant les cadres d'un vécu transnational au quotidien, l'Etat agit lui aussi en tant qu'agent transnational, à travers des initiatives visant à créer un espace de rencontre, d'expression et d'action, commun à tous les Roumains, du pays et d'ailleurs.

Après 1989, la transformation profonde de l'organisation sociopolitique du pays et des institutions de l'Etat a inclus, entre autres, le renouement et la réactivation des liens avec les Roumains de l'étranger, autrefois traités des « fuyards », des « traîtres » ou des « ennemis du peuple ». L'autorité étatique a compris que la présence de ses ressortissants à l'étranger, notamment de ceux hautement qualifiés, représente en fait une prolongation de son influence au-delà des frontières figées et des canaux diplomatiques. Dans cette perspective, après 1989, l'Etat roumain a adopté plusieurs mesures politiques, socioculturelles et économiques visant à réveiller l'intérêt des Roumains vivant à l'extérieur du pays et à les mobiliser pour le développement de celui-ci.

Un premier pas important dans le renouement des liens avec les Roumains de l'étranger a été fait par l'inclusion dans la constitution roumaine d'une mention explicite les concernant. Ainsi, l'article 7 de la constitution adoptée en 1991 prévoit que « *l'Etat soutient le renforcement des liens avec les Roumains qui vivent en dehors des frontières du pays et agit pour la préservation, le développement et l'expression de leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse, avec le respect de la législation de l'Etat dont ils sont les citoyens* »¹¹. De plus, la Roumanie démocratique admet la double citoyenneté. Ce fait, d'une part, a donné la possibilité à une grande partie des nouveaux émigrés de garder leur citoyenneté roumaine. D'autre part, un grand nombre de personnes ayant perdu la citoyenneté roumaine suite à l'émigration pendant le régime communiste, a pu la reprendre après 1990. Ces migrants – dans la plupart

¹⁰ Nous signalons la création ou la réactivation de nombreuses associations et filiales de fédérations et d'alliances d'organisations des migrants (comme par exemple la Ligue des Associations Roumaines Allemandes LARG en Allemagne, les filiales roumaines et françaises de l'Union Mondiale des Roumains Libres, le Conseil Mondial Roumain à New York, l'Association des Roumains Canadiens ARC de Toronto, etc.). De nouveaux groupes de pression se sont organisés (Romanians Worldwide) et agissent en profitant des moyens modernes d'information et de communication. A ce propos, il convient de souligner la multiplication accélérée de nouvelles agoras électroniques des migrants, par essence déterritorialisées, sous la forme de forums, de e-réseaux migratoires, communautaires, professionnels et de nombreux médias électroniques (revues et journaux, émissions de radio et de TV en ligne, etc.).

¹¹ Traduit du roumain.

de cas des binationaux – jouissent aujourd’hui de droits de propriété, d’investissement et de vote en Roumanie ; cela facilite une vie sociale et politique qui dépasse les frontières étatiques, à l’instar des réseaux transnationaux qui circonscrivent les parcours familiaux, professionnels, sociaux et économiques des migrants. Un autre pas significatif a été franchi en 2003 quand la Constitution a été révisée en vue de l’adhésion future de la Roumanie à l’Union européenne¹². Ainsi, si l’article 16 de la Constitution roumaine de 1991 limitait encore drastiquement les droits civiques des migrants roumains binationaux, en stipulant dans l’alinéa 3 que « les fonctions et les dignités publiques, civiles ou militaires peuvent être occupées par les personnes qui ont *uniquement*¹³ la citoyenneté roumaine et le domicile au pays »¹⁴, ce même paragraphe a été modifié comme suit : « les fonctions et les dignités publiques, civiles ou militaires peuvent être occupées, dans les conditions de la loi, par les personnes qui ont la citoyenneté roumaine et le domicile au pays ». Ceci élargit considérablement les droits et les possibilités des Roumains binationaux de participer à la vie politique et citoyenne de leur pays d’origine, sans avoir à renoncer au confort d’une deuxième citoyenneté, en général d’un pays occidental.

En outre, la Loi 150 du 15 juillet 1998 a établi les premières bases législatives des rapports institutionnels entre l’Etat roumain et les communautés roumaines de partout. Ainsi, en 1998 a été créé le nouveau *Département pour les relations avec les Roumains de partout* (DRRP)¹⁵, en tant qu’organisme du Ministère des Informations Publiques. Transféré en 2003 au sein de la chancellerie du Premier ministre et rattaché au Ministère des Affaires Extérieures en 2005, le but de ce département est « *d’œuvrer pour la préservation, l’affirmation et le développement de l’identité nationale des Roumains de partout* ». Il est actuellement organisé sur deux axes d’action distincts : d’un côté à l’intention des minorités ethniques roumaines des pays voisins et, de l’autre, à celle des autres originaires de Roumanie. Pour l’instant, les projets développés par cet organisme, depuis sa création, ont eu un caractère prioritairement éducatif, linguistique et culturel. Ils ont été

¹² Par ailleurs, le référendum pour la modification de la Constitution a réuni aux urnes un nombre significatif des Roumains résidant à l’étranger.

¹³ Notre soulignage.

¹⁴ Traduit du roumain. Cette formulation est tributaire notamment du contexte politique très tourmenté dans lequel a été adoptée la constitution de 1991, par un parlement démocratique mais dominé par les néo-communistes ; ces derniers craignaient le retour de l’exil et l’imposition sur la scène politique des leaders des partis historiques et voulaient se mettre à l’abri d’éventuelles revendications monarchiques.

¹⁵ Il s’agit du département des relations avec les Roumains de l’étranger.

adressés surtout aux minorités roumaines vivant dans les pays voisins, notamment en Ukraine, en Moldavie, en Serbie et Monténégro, en Hongrie, Bulgarie, Croatie, Albanie et Macédoine. Si cette orientation est tout à fait légitime, de nombreuses voix diasporiques déplorent l'absence de programme cohérent à long terme, susceptible de stimuler une réelle cohésion, une mobilisation et une participation des migrants roumains pour le développement de la Roumanie. Dans ce sens, pour répondre à ces critiques, le projet d'une nouvelle loi pour le soutien des Roumains de partout a été inscrit à l'agenda 2005 du parlement roumain. Ce projet de loi stipulait, entre autres, la création d'un Conseil de représentation des Roumains de partout, institution publique fonctionnant sous l'égide du parlement de Roumanie. Constitué des représentants élus par les communautés roumaines de partout, cet organisme devrait jouer un rôle consultatif auprès du pouvoir législatif roumain, ayant droit également à l'initiative législative. Adoptée en mai 2006 dans une version allégée, cette loi concrétise une stratégie nationale extraterritoriale de protection et d'affirmation de l'identité roumaine, axée sur les aspects éducationnel, culturel, linguistique, civique, spirituel et de lobby¹⁶. Nous remarquons, notamment, une orientation des projets et des activités 2006 du DRRP autour des thèmes tels que le *brain gain*, l'encouragement de la vie associative des communautés roumaines de l'étranger ou le développement de réseaux. Ainsi, le projet national acquiert une dimension transnationale concrète, la diaspora devenant une extension réelle de la Roumanie.

Il convient également de souligner l'apparition et l'institutionnalisation d'autres formes et lieux de rencontre réunissant institutions étatiques, représentants de la diaspora et société civile. Indiquons quelques-unes de ces agoras, proposées, encouragées ou seulement fréquentées par l'Etat roumain :

- le *Forum des jeunes Roumains ayant étudié à l'étranger*, organisé pour la première fois en 2000, à l'initiative du Président de la Roumanie et de l'Ambassade des Etats-Unis à Bucarest. Cette manifestation a eu comme but d'établir un dialogue entre les étudiants roumains expatriés, des représentants du gouvernement roumain et du monde académique, ainsi que des employeurs internationaux agissant sur le marché roumain. Si cette initiative est toutefois restée ponctuelle et sans finalité probante, elle a été à l'origine de mises en réseau moins

¹⁶ Source : *Romanian Global Networks*, www.rgnpress.ro; voir le texte de la loi sur le site web du ministère des affaires étrangères www.mae.ro.

formelles mais très fructueuses. Ainsi a vu le jour le réseau électronique *Ad Astra*, qui réunit actuellement quelques centaines de scientifiques roumains. Le but initial de ce réseau était d'éditer un journal en ligne et de rendre visibles les performances de la recherche roumaine, même quand elle est produite à l'étranger. Ultérieurement, son activité très soutenue s'est prolongée par la création d'une association des jeunes chercheurs roumains. *Ad Astra* est devenue très active dans les processus de restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche (Nedelcu, 2004). Aujourd'hui, elle est reconnue par le Ministère roumain de l'enseignement et de la recherche et par les milieux académiques, comme un partenaire de dialogue légitime et crédible, parfois même incommode car intransigeant quant aux critères d'évaluation de la recherche roumaine.

- le *Forum de la presse roumaine de partout* a rassemblé, en 1999 pour la première fois, des représentants de la presse écrite, audio-visuelle et électronique produite en Roumanie et au sein des communautés roumaines de l'étranger. Ce forum a pris des positions très fermes pour une action commune en faveur de l'intégration euro-atlantique de la Roumanie et de l'amélioration de son image aux yeux des sociétés occidentales. Un autre thème de préoccupation des participants à ce forum a été la liberté d'expression des communautés roumaines des pays voisins.
- le *Symposium des Roumains de partout*, organisé annuellement depuis 2003 au bord de la Mer Noire, est une initiative de la TVRi (la branche de la télévision nationale qui émet pour les Roumains de l'étranger). Cet événement a connu une très large participation des représentants de la diaspora, des *mass-média* roumains de partout, mais aussi de nombreux prestataires de services qui visent un public diasporique (compagnies aériennes, agences de tourisme, etc.). Le premier ministre, des représentants des différents ministères, de l'office pour la migration de la force du travail et des parlementaires ont répondu également à l'appel, en essayant de trouver des réponses aux questions spécifiques soulevées par les Roumains vivant à l'étranger. Si en 2003 les débats ont concerné surtout la question de la revitalisation du tourisme, en 2004 l'accent a été mis sur la relation de la diaspora avec les organismes de l'Etat et les ambassades, ainsi que sur les problèmes culturels. Pendant l'édition de 2005 ont été abordés des thèmes plus concrets, tels les droits des travailleurs roumains à l'étranger, la transmissibilité et le rapatriement des droits sociaux des retraités, la migration illégale, la restitution des

propriétés immobilières ou les opportunités d'affaires et d'investissements en Roumanie. Par ailleurs, les délégués de la diaspora ont réitéré le souhait d'avoir un représentant propre au sein du parlement et d'autres institutions publiques.

- les *rencontres annuelles de Sinaia*, organisées par l'Institut culturel roumain (ICR, continuateur de l'ancienne Fondation culturelle roumaine)¹⁷ et le président de la Roumanie, ont ouvert le dialogue entre les autorités roumaines et les scientifiques, chercheurs et professeurs universitaires, membres de la diaspora. Ces rencontres ont visé, d'une part, une meilleure mise en réseau des talents roumains actifs à l'étranger et, de l'autre, la conception commune d'une stratégie de valorisation de l'expertise de ces personnalités prestigieuses au profit de la réforme du système universitaire et de la recherche, et plus largement, de l'économie du pays.

D'autres exemples pourraient être cités car la multiplication et la stabilisation de ces nouvelles agoras diasporiques sont des faits incontestables. Mais elles ne peuvent seules garantir ni la cohésion, ni la participation engagée et significative de la diaspora au développement de la Roumanie. En fait, les représentants de la diaspora relèvent de nombreuses déficiences dans l'élaboration et la mise en place des programmes concrets, valorisant le dialogue et les collaborations entamés à travers ces plateformes d'action diasporique. Ils incriminent, par ailleurs, le manque de sérieux et de transparence, ainsi que la corruption et l'inertie qui touchent la sphère de l'action publique. Toutefois, malgré ces carences réelles, on peut constater une intégration progressive et concrète, par le bas, des ressortissants roumains à la vie socioéconomique, politique et culturelle de la Roumanie.

Conclusion

Le bref historique des migrations roumaines que nous venons d'esquisser montre, sans équivoque, une dynamique transnationale existant depuis longtemps. L'Etat roumain a toujours influencé le type de liens que ses ressortissants ont cultivé avec leur pays d'origine. Aujourd'hui, nous observons la cristallisation d'un projet national qui englobe les quelques millions de ressortissants roumains de l'étranger. La réalisation de ce projet comporte une multiplication significative des

¹⁷ Organisé selon le modèle de l'Institut Goethe ou de l'Institut français, l'objectif principal de l'ICR est la propagation de la culture roumaine dans le monde.

mises en réseau et une dynamisation des échanges transnationaux encouragés par l'Etat. Le rôle de celui-ci change ; il redéfinit sa politique nationale afin de tenir compte de la réalité transnationale des structures sociales et des pratiques des migrants.

Dans ce contexte, les différentes plateformes diasporiques créées par l'Etat roumain, brièvement décrites dans cette étude, favorisent l'engagement des élites migrantes dans ce type de dynamiques transnationales, en donnant un sens nouveau à l'appartenance nationale. Cependant, l'interaction entre les champs d'action des migrants et des autorités étatiques n'est pas sans friction, car les intérêts, les motivations et les attentes de chacun de ces acteurs ne concordent pas forcément. La définition des objectifs communs n'implique pas automatiquement une convergence des pratiques. Il s'en suit que l'articulation et l'harmonisation d'actions transnationales soutenues « par le haut » et « par le bas » demande la reconnaissance plénière des droits et des légitimités des migrants en tant que membres à part entière du pays d'origine. Il faut encore que cette reconnaissance respecte les principes du droit international et n'entre pas en contradiction avec la politique nationale des pays d'immigration. Un long processus d'ajustement est encore nécessaire pour que le projet national extraterritorial porte ses fruits. Nous pouvons ajouter que, dans le contexte de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007, cette dynamique ne fait que préparer la libre circulation des personnes et favoriser l'émergence d'une identité hybride, dans laquelle le fait national et le fait européen seront des attributs complémentaires.

Bibliographie

- BACHMAN Ronald D. (dir.) (1991), *A Country Study : Romania*, Washington, Federal Research Division, Library of Congress, 2nd edition.
- BASCH Linda, GLICK-SCHILLER Nina et SZANTON-BLANC Cristina (dir.) (1994), *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, New York, Gordon and Breach, 344 p.
- CIOBANU Mircea (1995), *In fata neamului meu. Convorbiri cu MS Regele Mihai*, Iasi, Editura Princeps.
- DIMINESCU Dana (2003), « Introduction » in Diminescu, Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Ed. de la MSH, pp. 1-23.
- DIMINESCU Dana (2005), « Le migrant connecté. Pour un manifeste épistémologique », *Migrations/Société*, 17 (102), pp. 275-292.
- DUMITRESCU Vasile C. (1997), *O istorie a exilului romanesc (1944 – 1999)*, Bucarest, Editura Victor Frunza.

- FAIST Thomas (2000), « Transnationalization in international migration: implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and Racial Studies*, 23 (2), pp. 189-222.
- FAIST Thomas (2001) « Dual Citizenship as Overlapping Membership », Willy Brandt Series of Working Papers, in *International Migration and Ethnic Relations*, no. 3/2001. en ligne www.bit.mah.se/imer/publications
- GHEORGHIU Mihai D. (1996), « La mobilité universitaire internationale, la formation et la reconversion des élites des pays ex-socialistes », *Formation des élites et culture transnationale*, Moscou, pp. 297-318.
- GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda, SZANTON BLANC Cristina (1992), « Towards a definition of "transnationalism": Introductory remarks and research questions », in Glick Schiller, N., Basch, L., Szanton Blanc, C. (dir.), *Toward a transnational perspective on migration*, New York, New York Academy of Sciences, pp. 9-14.
- GLICK-SCHILLER Nina et FOURON Georges (2001), *Georges Woke Up Laughing: Long Distance Nationalism and Search for Home*, Durham, NC, Duke University Press.
- GLICK SCHILLER Nina et CAGLAR Ayse (2006), « Towards a Theory of Locality in Migration Studies: Migrant Incorporation and City Scale », conférence présentée au colloque *Migrinter 1985-2005: 20 ans de recherche sur les migrations internationales*, Poitiers, 5-7 juillet 2006.
- GUARNIZO Luis Eduardo et SMITH Michael Peter (1998), « The Locations of Transnationalism », in Smith, M.-P., Guarnizo, L.-E. (dir.), *Transnationalism From Below*, New Brunswick, Transaction Publishers, pp. 3-31.
- HINTZEN Percy (2003), « Diaspora, Globalization and the Politics of Identity », communication présentée dans le séminaire *La notion de diaspora : approches théoriques à partir de diverses expériences diasporiques*, Université de Poitiers, France, 15-16 mai 2003.
- HITCHINS Keith (1996), *Romania, 1866-1947*, Bucarest, Editura Humanitas.
- LAZAROIU Sebastian (dir.) (2003), *Migration Trends in Selected Applicant Countries. Volume IV – Romania. More 'Out' than 'In' at the Crossroads between Europe and the Balkans*, International Organization for Migration, Vienna. http://www.iom.int/DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/IOM_IV_RO.pdf
- LEVITT Peggy et GLICK-SCHILLER Nina (2003), *Transnational Perspectives on Migration: Conceptualizing Simultaneity*, Princeton University Center for Migration and Development Working Paper 3-09J. www.peggylevitt.org/pdfs/cncptualzng_smltaneity.pdf
- MARINESCU Sergiu Aurel (1999), *O Contributie la Istoria Exilului Romanesc*, vol. I, Bucarest, Editura Vreamea.
- MARINESCU Sergiu Aurel (2002), *O Contributie la Istoria Exilului Romanesc*, vol. II, Bucarest, Multiprint.
- MUNTELE Ionel (2003), « Migrations internationales dans la Roumanie moderne », in Diminescu, Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 33-48.
- MÜNZ Rainer (2003), « Alemania y sus inmigrantes », *Migraciones*, 14, pp. 7-42.
- MURESAN Cornelia (1996), « L'évolution démographique en Roumanie : tendances passées (1948-1994) et perspectives d'avenir (1995-2030) », *Population*, 4-5, pp. 813-844.

- NEDELICU Mihaela (2002), « L'instrumentalisation de l'espace virtuel par une communauté des professionnels immigrés : vers une nouvelle forme d'organisation diasporique ? », *Autrepart*, 2 (22) : 147-165.
- NEDELICU Mihaela (2003), « Les technologies d'information et de communication : support de l'émergence d'une diaspora roumaine ? », *Balkanologie*, 7 (1), pp. 43-63.
- NEDELICU Mihaela (2004), « Vers une nouvelle culture du lien : les e-pratiques locales et transnationales des migrants roumains hautement qualifiés », in Nedelcu M. (dir.), *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-103.
- NEMOIANU Alexandru (1999), *Cuvinte despre romani-americanii*, Cluj-Napoca, Ed. Clusium.
- ONG Aihwa (1999), *Flexible citizenship : the cultural logics of transnationality*, Durham, NC, Duke University Press, 322 p.
- PACEPA Ion Mihai (1988), *Horizons rouges*, Paris, Presses de la Cité.
- POTOT Swanie (2003), *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*. Thèse de doctorat. Université de Nice, http://tel.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/34/80/index_fr.html
- PORTES Alejandro (1999), « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, pp. 15-25.
- PORTES Alejandro, GUARNIZO Luis E. et LANDOLT Patricia (1999), « The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promises of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, 22 (2), pp. 217-237.
- ROBINSON William (1998), « Beyond Nation-State Paradigm : Globalization, Sociology and the Challenge of Transnational Studies », *Sociological Forum*, 13 (4), pp. 561-594.
- SANDU Dumitru, RADU Cosmin, CONSTANTINESCU Monica et CIOBANU Oana (2004), *A Country Report on Romanian Migration Abroad: Stocks and Flows After 1989*, Multicultural Centre Prague, www.migrationonline.cz
- SOYSAL Yasemin Nohoglu (1995), *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press.
- VERTOVEC Steven (1999), « Conceiving and Researching Transnationalism », *Ethnic and Racial Studies*, 22 (2), pp. 447-462.
- VIRUELA MARTINEZ Rafael (2004), « El recurso de la emigración. Balance durante la transición en Rumania », *Papeles del Este*, no. 9/2004, Universidad Complutense Madrid, pp. 3-29.
- ZBUCHEA Gheorghe et DOBRE, Cezar (2003), *Diaspora romaneasca. Pagini de istorie*, tome I, Bucarest, Ed. Lucman.
- ZAMFIR Catalin (2004), *O analiza critica a tranzitiei. Ce va fi "dupa"*, Iasi, Ed. Polirom.
- WALDINGER Roger (2006), « « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé », *REMI*, 22 (2), pp.23-41.
- WIMMER Andreas et GLICK-SCHILLER Nina (2002), « Methodological Nationalism and Beyond: Nation-State Building, Migration and the Social Sciences », *Global Networks*, 2 4/2002, pp. 301-334.

La *kafala* en migration

Emilie Barraud

IDEMEC, Aix en Provence

L'institution de la *kafala*,¹ comme recueil légal de mineur, est un objet d'étude inscrit initialement dans le domaine de l'anthropologie de la parenté. Il privilégie le questionnement approfondi des notions d'adoption, de filiation et de parentalité. Lorsqu'il implique des Européens, et plus précisément des Français, cet objet révèle en outre la complexité de situations nées d'une rencontre entre deux principes juridiques antinomiques, à la croisée des chemins entre l'Europe et la Méditerranée. Après une brève présentation historique et juridique des *kafala* algériennes et marocaines, l'analyse portera sur le recueil de mineurs par des couples ou personnes seules résidentes en France. Il s'agira de relever tous les aspects problématiques de cette migration particulière, partant de la politique française et de sa conception de la *kafala*, à la réalité sociale du phénomène migratoire. Enfin, nous verrons qu'une fois en France, la situation de ces mineurs sans statut doit conduire à un cadre juridique adapté, moins confus qu'il ne le fut, et moins généralisant qu'il ne l'est actuellement.

Le recueil légal *kafala*

La *kafala* est une institution de droit musulman à l'œuvre notamment au Maroc et en Algérie. Elle est un substitutif au modèle de l'adoption

¹ D'un point de vue étymologique, le terme « *kafala* » exprime à la fois le fait de garantir et celui de prendre soin. *Al-kafilu wa al-kafil*, signifie « être le garant », les termes *al-mukafil* définissent le protecteur mais également l'entrepreneur. Il apparaît que cette notion de *kafala* a pris sa source dans le droit musulman coutumier des Bédouins d'Arabie centrale. Elle désignait la protection offerte par une tribu à un étranger venu s'installer. Cette notion a également une portée commerciale et renvoie aux notions de cautionnement et de garantie.

qui est fermement prohibé par l'islam. En réalité, la pratique adoptive était une affaire courante en Arabie avant que les préceptes du Coran ne la réglementent (Pesle, 1919). Un homme adoptait un fils destiné à porter son nom et à lui succéder. Le Prophète de l'islam, peu avant la Révélation, a également usé de cette mesure de stratégie familiale, en adoptant un fils nommé Zayd (Conte, 1991 ; 1994).

Alors que la société de l'époque (VII^{ème} siècle) est en proie aux changements sous l'impulsion d'aspirations « modernes », l'organisation de la famille est revisitée par le Prophète (Pesle 1919 : 26 ; Tillion 1966 : 170 ; Conte 1991 : 74). Trois versets de la sourate XXXIII sont réservés à la parenté élective et remettent en question l'adoption, lorsqu'elle établit des liens équivalents à ceux de la filiation. On retient du verset 4 que : « (...) Dieu ne loge pas deux cœurs au-dedans de l'homme ; non plus qu'il ne fait vos fils de ceux que vous adoptez (...) » (Berque, 1990 : 447). Le verset 5 pointe du doigt l'erreur de ceux qui autrefois changeaient le nom de l'adopté : « (...) Donnez leur le nom de leur père : c'est plus équitable auprès de Dieu ; si vous ignorez leur père, qu'on les tienne pour vos frères en religion (...) ». Quant au verset 37, il fait référence à un épisode de la vie du Prophète et l'autorise à épouser la femme de son fils adoptif : « (...) Aussi quand Zayd eut cessé les rapports avec elle, Nous te la fîmes épouser, de sorte qu'il n'y ait pas de gêne pour les croyants quant aux épouses de leurs fils adoptifs une fois que ces derniers ont cessé les rapports avec elle. » (*ibid.*: 451-552). En dépit d'interprétations divergentes, l'adoption fut dès lors supprimée et reléguée au rang des interdits.

Au XX^{ème} siècle, les codes de la famille² algériens et marocains ne retiennent que les interprétations les plus restrictives de ces versets pour proscrire fermement l'adoption,³ à l'instar de la plupart des pays soumis à un système juridique musulman.⁴ En qualité de substitut, la *kafala* est institutionnalisée au Maroc et en Algérie dans les années 1980-1990.⁵

² Le code de la famille est le code du statut personnel ou le code des relations privées. Il régit le droit en matière d'alliance, de filiation et de succession.

³ Selon l'article 149 de la Partie II du Livre III : « L'adoption n'a aucune valeur juridique et n'entraîne aucun des effets de la filiation ». L'article 46 du Code de la Famille algérien dispose formellement que « l'adoption (*Tabanni*) est interdite par la *chari'a* et la Loi ».

⁴ L'Afghanistan, l'Arabie-Saoudite, le Bahreïn, le Bangladesh, Brunei, l'Egypte, les Emirats arabes unis, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, la Mauritanie, l'Oman, le Pakistan, le Qatar, la Syrie, le Yémen.

⁵ Le code de la famille algérien institue la *kafala* en 1984 et le Maroc en 1993 dans une loi sur l'enfance abandonnée. En 1992, un décret vient renforcer la *kafala* algérienne alors qu'en 2002 le Maroc adapte sa loi au bénéfice des enfants abandonnés. La *kafala* apparaîtra sous deux formes différentes et concernera deux catégories d'enfants pour répondre à quatre préoccupations sociales principales : 1) La volonté des autorités de se positionner contre l'adoption en adéquation avec les principes de l'islam. 2) L'attachement

Il s'agit d'un contrat de recueil provisoire et révocable, établi par un acte légal. Le titulaire du droit de recueil, le *kafil*, s'engage à prendre bénévolement en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un mineur, le *mekfoul*, comme un père pour son fils. Toutefois l'enfant n'entre pas dans la filiation, il n'hérite pas et conserve son patronyme d'origine.

Considérons dans un premier temps la diversité des modèles de *kafala*. Il existe de grands écarts entre la *kafala* algérienne (Aït Zaï, 1996 ; Pruvost, 1996) et la *kafala* marocaine (Bargach, 2001), dans la mesure où elles n'ont pas la même histoire,⁶ ni les mêmes modalités de fonctionnement.⁷ Notons toutefois un point de similarité. Les *kafala* notariales⁸ et judiciaires⁹ cohabitent au Maroc, de même que la loi sur la *kafala* algérienne prévoit son double emploi, l'enfant recueilli peut être de filiation connue ou inconnue. La *kafala* pour des mineurs de filiation connue s'emploie essentiellement dans le cadre de dons intrafamiliaux, l'enfant circule à l'intérieur du cercle de parenté. Ce contrat est aussi le terme d'un arrangement entre deux familles alliées. La *kafala* pour des enfants de filiation inconnue concerne les nés sous X en Algérie (Moutassem-Mimouni, 2001). Depuis 1992 et le décret de concordance de nom, le *kafil* a le droit de donner son patronyme à l'enfant, sans pour autant l'inscrire dans sa filiation. Au Maroc, cette *kafala*, dite judiciaire, renvoie aux enfants abandonnés et trouvés sur la voie publique. Depuis 2002, l'officier de l'état civil leur attribue une filiation fictive (prénom de père et prénom de mère) et un état civil immuable (nom et prénoms).

des populations à la coutume du fosterage et du don d'enfant entre familles connues. 3) La prévention de l'abandon et la prise en charge des enfants abandonnés. 4) La répression des adoptions pleines et secrètes.

⁶ La *kafala* algérienne est l'ainée de vingt ans de la *kafala* marocaine. En Algérie, c'est d'abord le domaine de la santé qui a défini les clauses de la prise en charge, pour être supplanté ensuite par la Protection sociale. Au Maroc, le terme *kafala* est d'abord employé dans le domaine des contrats et des obligations.

⁷ En Algérie, le postulant s'adresse aux services de l'assistance publique qui recueille les enfants abandonnés. Une enquête sociale détermine si le postulant est apte à recueillir l'enfant. Dans le cas d'un algérien musulman résident à l'étranger, cette enquête est réalisée par les services consulaires. Il faut être algérien pour réaliser une *kafala* algérienne. Au Maroc, les postulants à l'adoption s'adressent directement aux orphelinats où ils passent une brève enquête sociale. Il faut être musulman (de naissance ou converti) pour prétendre à la *kafala* marocaine.

⁸ La *kafala* «notariale» marocaine est une tutelle légale notariée lorsque l'enfant est confié à des parents proches ou lorsqu'il s'agit d'un contrat d'engagement entre deux familles. Cette *kafala* s'effectue face à un notaire.

⁹ A l'inverse, la *kafala* judiciaire marocaine est une tutelle admise après jugement et destinée aux enfants abandonnés.

La *kafala* en migration

L'institution « *kafala* » se mue en problématique dès lors qu'elle dépasse les frontières de son pays. En effet, de nombreux adoptants européens, et notamment français, inspirés par des motivations variées, élisent le Maroc ou l'Algérie comme pays d'adoption. On distingue deux grandes catégories de motivations, indissociables des deux modèles de *kafala*.¹⁰ La première relève du fosterage¹¹ (Lallemand, 1993). Différentes intentions mènent à recueillir un mineur membre de la parenté ou d'une famille connue, pour l'élever temporairement sans remettre en cause son identité, ses droits et ses devoirs vis-à-vis de ses consanguins. Ces tuteurs résidant en France sont essentiellement des couples relativement âgés. La seconde s'inscrit dans un parcours d'adoption. Des problèmes de fertilité conduisent à rechercher un nouveau-né abandonné pour l'adopter et devenir son parent de référence. Ces adoptants sont soit des couples (mixtes ou binationaux), soit des femmes célibataires. Le nourrisson peut être recueilli dans une institution ou bien directement remis par la mère de naissance.

C'est en suivant le parcours de ces futurs adoptants (deuxième catégorie), notamment lors du passage de l'agrément, que la France dévoile ses positions au sujet de la *kafala*.

Tentative de dissuasion par la France d'une migration de la kafala

Toute personne française désireuse d'adopter un enfant doit au préalable passer le test de l'agrément. Ce permis de candidater à la parenté est de validité nationale. Il permet d'apprécier si les familles françaises candidates à l'adoption sont aptes à éduquer l'enfant adopté. Toute personne, en couple ou célibataire, dont le projet est d'adopter un enfant français ou venu de l'étranger doit solliciter cet agrément auprès du Conseil général de son département. Après l'ouverture du dossier, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance dispose de neuf mois pour instruire la demande.¹²

Dès qu'ils ont fait le choix de l'adoption internationale, les prétendants à la *kafala*, inscrits dans un parcours d'adoption et désireux d'adopter

¹⁰ Un modèle pour les enfants de filiation connue et un autre pour ceux de filiation inconnue.

¹¹ Il s'agit d'un transfert d'enfant, pas clairement défini, volontaire ou imposé, d'une durée déterminée ou indéterminée. Il ne modifie ni la filiation, ni l'identité de l'enfant déplacé.

¹² Des investigations sont faites en vue d'évaluer l'aptitude psychologique et éducative des postulants à l'adoption, et de s'assurer des garanties matérielles.

un enfant de filiation inconnue, se situent au carrefour de contradictions intriquées. Le 8 décembre 1998, le Ministère des Affaires étrangères envoie une note à l'intention des Conseils généraux. Cette note incite à prendre en compte pour la délivrance de l'agrément, qu'aucun visa ne peut être remis lorsque l'enfant vient d'un pays qui prohibe l'adoption. Ainsi, si le couple en demande d'agrément avoue son projet de *kafala* au Maroc ou en Algérie, on le lui refusera. Ces adoptants se trouvent dès lors à la croisée de logiques contradictoires. Leur pays refuse de délivrer l'agrément en vue d'une *kafala* sous prétexte qu'aucun visa ne sera accordé, et non pas parce qu'ils ont été jugés inaptes à élever un enfant. En outre la France, par l'intermédiaire de ses représentants consulaires, décline toute demande de visa pour l'enfant pris en charge lorsque ses adoptants n'ont pas fourni d'agrément dans leur dossier. Cette contradiction assumée est destinée à prévenir une migration de la *kafala* et à dissuader toute initiative allant dans ce sens. Une première catégorie de prétendants à la *kafala* passe néanmoins l'agrément, en étant contraints de ne pas dévoiler leurs futures intentions. Une autre catégorie, par effet de résistance, ne passe pas le test et se rend directement au Maroc et en Algérie.

Sortie de territoire et retour en France

Les candidats à la *kafala* partent donc adopter suivant des modalités variables, selon le pays choisi. Ils recueillent un enfant de quelques mois et obtiennent un jugement de *kafala* dans des délais plutôt brefs. Il leur faut désormais rentrer chez eux. La personne assurant la *kafala* marocaine ou algérienne peut quitter le territoire avec l'enfant, et avec l'assentiment du juge, en vue de s'établir d'une manière permanente à l'étranger. Aucun suivi n'est cependant prévu. Les lois n'ont pas anticipé la prise en charge de l'enfant par des Européens, dans des pays qui ne reconnaissent que le principe de l'adoption.

Jusqu'à ce moment précis du parcours, il est relevé peu d'obstacles à surmonter pour réaliser une *kafala*. Il semblerait même que l'adoption au Maroc et en Algérie assure pléthore d'avantages liés au modeste coût d'une telle démarche, à la proximité géographique, à la possibilité d'adopter un enfant de moins de trois mois en quelques semaines, voire quelques jours. En outre, les adoptants ont généralement un lien affectif et familial avec ces pays dont ils connaissent la culture et la langue. Les amis et membres de la famille sur place leur sont bien souvent d'un soutien considérable.

Suite aux jugements de *kafala* et de sortie du territoire, les adoptants ont affaire aux autorités de leur pays par l'intermédiaire du Ministère des

Affaires étrangères et des représentants consulaires. Si comme dans le contexte de l'adoption internationale, ils avaient réalisé une procédure d'adoption permettant de créer un lien juridique de filiation, ils auraient obtenu rapidement un visa d'entrée, après consultation et accord de la Mission de l'Adoption Internationale. De retour chez eux, ils auraient pris contact avec les tribunaux français afin de conclure la procédure. Ce ne peut être le cas des adoptants par voie de *kafala* qui se heurtent à des refus de visa pour leur enfant adopté.

Délivrance de visa pour l'enfant kafala par les services consulaires français

Que ce soit les consulats français d'Algérie ou du Maroc, les discours (recueillis au cours des années 2005-2006) révèlent une constance. Les refus de visa sont justifiés par l'emploi abusif de la *kafala* pour des enfants dont les parents sont connus et vivants. Ces enfants mineurs ont généralement un âge plutôt avancé, entre dix et dix sept ans. Ils sont recueillis par un oncle ou une tante, un grand-père ou une grand-mère ou encore un « ami » de la famille résident français. On les appelle les *kafala* de complaisances ou économiques lorsqu'elles ouvrent le droit aux allocations familiales. De ces discours ressurgissent avec force les problèmes inhérents à la *kafala* notariale, que l'on condamne comme étant instrumentalisée pour contourner les lois sur l'immigration. Notons toutefois que les motivations de ces recueils d'enfants connus sont particulièrement diverses, partant du recueil d'un orphelin dans son intérêt à celui d'une petite fille destinée à être employée en qualité de domestique (Lahlou, 2004).

Au Maroc, on constate une disharmonie des décisions consulaires liée à la prise en compte progressive des différents modèles de *kafala*. Certains refusent systématiquement le visa long séjour, quelle que soit la demande (Casablanca, Marrakech), d'autres consentent à un visa si la *kafala* concerne un enfant de filiation inconnue, si elle est judiciaire, et s'il y a un agrément français (au cas par cas à Rabat et systématique à Agadir). Toutefois, tous s'opposent aux *kafala* notariales puisqu'elles séparent l'enfant de son environnement familial. Notons par ailleurs que l'emploi de ce modèle notarié est très majoritaire.

Il en est de même en Algérie. C'est seulement dans le cas où l'enfant est pris en charge dans un but d'adoption, avec préférentiellement un agrément français, mais surtout s'il est de filiation inconnue, que le visa peut être concédé après plusieurs mois d'instruction. On observe une particularité algérienne liée à une révision de l'accord franco-algérien de 1968. Lorsque les prétendants à la *kafala* sont de nationalité algérienne

uniquement, et résidents en France, ils ont la possibilité de réaliser une *kafala* dans le cadre d'un regroupement familial.¹³ Le préfet doit donner son accord au regroupement au terme de neuf mois de procédure. Toutefois, cela n'ouvre pas systématiquement le droit au visa (l'enfant doit être orphelin par exemple).

Il est à noter que la France fait figure d'exception dans ce domaine. Les principaux pays européens ont en effet réglé le problème. Tel est le cas de l'Espagne, de la Suisse, de l'Italie et tout récemment de la Belgique.¹⁴ C'est aussi la voie suivie par les Etats-Unis et le Canada qui délivrent des visas d'entrée pour les enfants *kafala*, au titre d'accueil d'enfant orphelin, et qui se soldent par un jugement d'adoption sur place. Dès lors, quelles sont les solutions données aux adoptants par *kafala* pressés de regagner leur domicile, avec leur enfant ?

Réalité sociale du phénomène migratoire

Parmi nos deux catégories de tuteurs *kafala*, une certaine partie (non chiffrée) tentera une demande de visa auprès du consulat, quand une autre (indénombrable) choisira d'autres procédés plus ou moins légaux pour le retour en France. Les tuteurs inscrits dans un parcours d'adoption, munis d'un agrément français, ayant recueilli un enfant de filiation inconnue et s'étant adressés à des services consulaires français avertis, obtiendront au cas par cas un visa long séjour. D'autres, s'ils ont la possibilité de mettre en suspens leur vie professionnelle et personnelle, décideront de demeurer au pays le temps de trouver une solution. Une autre catégorie rentrera en France sans l'enfant. Parfois, ces parents-là ne reviendront pas. Enfin, le chemin de l'illégalité sera franchement emprunté en dernier recours s'il y a refus de visa, s'il y a remise de visa concédé entre trois et six mois après la demande ou encore sans même passer par une demande de visa, parce que l'on sait qu'on ne l'obtiendra pas. Ces adoptants ont une famille et un travail en France. Ils ont des impératifs, un temps de congé limité et ils n'ont pas droit au congé d'adoption. Ils vont pénétrer le domaine de l'interdit, avec bien souvent

¹³ C'est suite à l'adoption de la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France que fut justifiée une révision de l'accord franco-algérien de 1968. La partie française a accepté de continuer d'inclure les enfants recueillis par *kafala* judiciaire. Un ajout stipule que la mesure doit prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

¹⁴ Qui, par une loi en date du 6 décembre 2005, vient de modifier son code civil pour permettre l'entrée sur le territoire belge et l'adoption d'enfants « dont l'Etat d'origine ne connaît ni l'adoption, ni le placement en vue d'adoption »

la peur au ventre, tandis que leur *mekfoul* devient progressivement un petit clandestin dans son pays d'accueil.

La plupart du temps, ces adoptants passent par un autre pays européen, en l'occurrence l'Espagne. Nadia, une femme célibataire à Marseille, a adopté une petite fille en Algérie. Après avoir fait la concordance de nom et l'avoir mise sur son passeport, sans même demander de visa parce qu'elle savait qu'elle ne l'obtiendrait pas, elle a pris un vol Alger-Barcelone. Au passage devant la police, le bébé a tant pleuré qu'elle fut sommée de passer au plus vite. Un ami est venu la chercher en voiture à Barcelone pour rejoindre Marseille. Plusieurs moyens sont à la disposition des adoptants et la plupart utilisent la voiture et le bateau. Un couple de cadres témoigne de leur retour du Maroc, au cours duquel ils ont caché entre leurs pieds leur fille de neuf mois pendant qu'elle dormait. Certains utilisent des sirops destinés à assoupir l'enfant pendant ce passage clandestin. Un autre couple mixte, après refus de visa, a pris le bateau. Arrivés au poste de douane homme et femme se sont séparés. Elle, française, est passée la première avec l'enfant posé par terre, installé dans son siège (maxi-cosi) à capote relevée, en le poussant avec le pied comme un bagage. Le douanier espagnol n'a pas vu l'enfant. D'autres choisissent le retour en avion. La plupart d'entre eux se trouvent bloqués à l'aéroport marocain ou algérien. Ils tentent des appels auprès d'amis bien placés, ils essaient de sensibiliser les responsables en démontrant l'état de santé alarmant de l'enfant, ils désespèrent, ils attendent des heures voire des jours. Certains passent sans problème, en période estivale par exemple, d'autres – les mieux placés – obtiennent un visa exceptionnel du ministre de l'Intérieur, d'autres encore sont arrêtés une fois en France. En août 2004 une femme fut retenue en transit à l'aéroport d'Orly avec son bébé. Elle avait jusqu'au lendemain pour le renvoyer sur Alger. Le journal *Libération* titrait le mardi 31 août : « Bébé bloqué en zone d'attente ».

La *kafala* en France

En France, on retrouve différentes catégories d'enfants immigrés clandestins avec le même statut. D'une part, des mineurs d'âge avancé, de filiation connue et pris en charge dans le cadre d'un recueil intrafamilial par un tuteur algérien, marocain ou binational. D'autre part, des enfants sans filiation connue, en très bas âge et pris en charge par des Français binationaux ou couples mixtes inscrits dans un parcours d'adoption.

La plupart de ces enfants seront inscrits à l'école publique. S'agissant de la seconde catégorie, les adoptants vont tenter différentes procédures.

Certains obtiendront une carte de libre circulation permettant à l'enfant de quitter le territoire et de le réintégrer en toute légalité, en dispense de visa, et ce pendant cinq ans. Jusqu'en janvier 2006, ce document ouvrait la voie aux prestations sociales. Pour cette catégorie d'enfants en bas âge et de filiation inconnue, les parents tenteront également un jugement d'*exequatur*.¹⁵ Certains juges interpréteront la *kafala* comme une délégation d'autorité parentale¹⁶ et d'autres comme une tutelle,¹⁷ cependant que la plupart des adoptants tenteront les procédures de nationalité¹⁸ et d'adoption. L'adoption en France se décline elle aussi sous deux formes, simple¹⁹ ou plénière²⁰ mais diffère radicalement de la *kafala* puisqu'elle engendre dans les deux cas une modification de la filiation.

La législation française a longtemps fait défaut d'unité en matière de *kafala*. En 1984, l'arrêt Torlet autorise l'adoption de l'enfant pris en charge *kafala*, alors qu'en 1990, l'arrêt Pistre énonce que cet enfant ne peut être adopté en France si sa loi personnelle prohibe l'adoption. L'arrêt Fanthou en 1995 s'oppose au précédent et confirme le premier. En 1997, l'arrêt Lorre annule une adoption plénière pour un enfant *kafala* alors que l'arrêt Lenoir valide une adoption simple. Avant de statuer clairement, la jurisprudence française a donc longtemps tergiversé, notamment au niveau des cours d'appel. Dans ce contexte disharmonieux, l'intervention du législateur se révèle nécessaire et aboutit à la loi du 6 février 2001. L'article 370-3 stipule clairement que : « L'adoption ne peut être prononcée si la loi nationale de l'un ou

¹⁵ Décision par laquelle un tribunal rend exécutoire sur le territoire français un jugement rendu par un tribunal étranger.

¹⁶ Il s'agit d'une interprétation éventuelle. La délégation de l'autorité parentale a pour effet de transférer l'exercice des droits et devoirs vis-à-vis de l'enfant.

¹⁷ Une autre interprétation possible de la *kafala* nous conduit à la considérer comme une tutelle, en ce qu'elle constitue une institution de protection du mineur, mise en place lorsque les parents ne peuvent plus assumer leur fonction.

¹⁸ Ces adoptants sont dès lors soumis aux dernières lois sur la nationalité qui imposent une résidence en France de cinq ans pour pouvoir prétendre à la nationalité française. Si l'enfant devient français, il pourra théoriquement prétendre au droit français, et par conséquent à l'adoption.

¹⁹ L'adoption simple est régie par les articles 360 et 370-2 du Code civil. Elle n'impose aucune condition d'âge de l'enfant, les liens de filiation préexistants ne sont pas rompus, l'adopté conserve ses droits héréditaires dans sa famille d'origine. Elle n'implique pas l'acquisition systématique de la nationalité française. L'enfant n'est pas inscrit sur le livret de famille.

²⁰ L'adoption plénière est régie par les dispositions des articles 343 à 359 du Code civil. Elle ne s'adresse qu'à des enfants de moins de 15 ans accueillis au foyer des adoptants depuis au moins six mois. Elle implique une rupture totale du lien de filiation biologique, elle est substitutive et irrévocable. L'adopté prend le nom et la nationalité de ses parents adoptifs. Il a les mêmes droits et devoirs qu'un enfant légitime.

l'autre époux la prohibe. L'adoption d'un mineur étranger ne peut être prononcée si sa loi personnelle prohibe cette institution ». Bien qu'il soit clair que la *kafala* n'est pas une procédure d'adoption, certaines juridictions contournent toutefois l'interdiction en persistant encore dans la voie de confusion.

Conclusion

Le Maroc et l'Algérie prévoient la *kafala* d'un mineur par des résidents étrangers, ainsi que sa sortie de territoire et appliquent le principe d'allégeance perpétuelle. Par conséquent, l'enfant ne perd ni sa nationalité, ni sa religion, ni sa filiation d'origine. Du côté français, on ne reconnaît que l'adoption. La France prévient toute venue d'enfant recueilli par *kafala*, bien qu'en usant de contradictions, parce qu'elle a pris le parti d'interdire l'adoption de mineurs dont la loi d'origine prohibe cette institution. Initialement, la France fait l'amalgame des différentes *kafala* et tente de prévenir par diverses mesures toute migration de cette institution. Cela n'évite aucunement une immigration clandestine de mineurs qui compromet différentes catégories d'enfants et de tuteurs. Face à une diversité de *kafala* et de catégories d'enfants migrant vers la France, le législateur français doit être amené à morceler son droit après avoir longtemps usé d'amalgames. Il semblerait qu'une ouverture soit destinée à reconnaître la *kafala* lorsqu'il s'agit d'enfants de filiation inconnue, préférentiellement algériens, pris en charge par des tuteurs français ou binationaux, des enfants pour lesquels on consentirait à la nationalité française²¹, et à l'adoption. Cette issue paraît toutefois très limitée. En effet, adopter l'enfant pris en charge *kafala* consisterait à créer un lien de filiation boiteux, non reconnu par l'Algérie et le Maroc. Ce serait aussi porter atteinte à la souveraineté de ces Etats.

Reconnaître la *kafala* suppose au préalable de comprendre cette institution, son histoire, ses modalités de fonctionnement et les motivations qu'elle implique. Il s'agit également de convenir qu'elle crée de la parenté en tant que modèle culturel d'adoption inéduit, et non plus l'envisager seulement comme un moyen détourné d'immigration.

²¹ Une proposition de loi datée du 25 novembre 2005 vise dans son article 14 à rendre possible l'adoption par des ressortissants français d'un enfant sans filiation établie, abandonné au Maroc ou en Algérie. De plus, un amendement de la loi sur l'immigration du 3 juin 2006 (article additionnel avant article 60) avait pour objet de permettre à l'enfant recueilli en *kafala* judiciaire d'acquérir la nationalité française, sans être soumis à la condition de résidence en France de cinq ans. Cet amendement fut rejeté.

Cette analyse mène à l'hypothèse qu'une migration de la *kafala* doit conduire à une fragmentation progressive du droit français en fonction de catégories plurielles de migrants, en dissociant les enfants de filiation connue et inconnue, orphelins ou de parents vivants, en dissociant aussi les tuteurs selon leur nationalité et leurs motivations, en dissociant encore *kafala* algérienne et *kafala* marocaine.

Bibliographie

- AÏT ZAÏ Nadia (1996), « La kafala en droit algérien », in Hervé Bleuchot (dir.), *Les institutions traditionnelles dans le monde arabe*, Paris, Karthala, pp. 95-105.
- BARGACH Jamila (2001), *Orphans of Islam, family, abandonment, and secret adoption in Morocco*, Boston, Rowman & Littlefield Publishing group, 290 p.
- BERQUE Jacques (1990), *Le Coran*, Paris, Editions Sindbad, 840 p.
- CONTE Edouard (1991), « Entrer dans le sang, perceptions arabes des origines », in Pierre Bonte, Edouard Conte, Constant Hames, Abdel Wedoud Ould Cheikh (dir.), *Al-ansâb. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, pp. 55-100.
- CONTE Edouard (1994), « Choisir ses parents dans la société arabe. La situation à l'avènement de l'Islam », in Bonte Pierre (dir.), *Epouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la méditerranée*, Paris, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, pp. 165-186.
- LAHLOU Medhi (2004), « Le travail des enfants au Maroc ; le phénomène des « petites bonnes » », in F. Rhissassi & A. Moulayrchid (dir.), *Femmes et état de droit*. Colloque n°1 19/20 avril 2002, Rabat, Dar Al Qalam, pp. 161-195.
- LALLEMAND Suzanne (1993), *La circulation des enfants en société traditionnelle, prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 223 p.
- MOUTASSEM-MIMOUNI Badra (2001), *Naissance et abandon en Algérie*, Paris, Karthala, 232 p.
- PESLE Octave (1919), *L'adoption en droit musulman*, Alger, Montégut, 126 p.
- PRUVOST Lucie (1996), « Intégration familiale de l'enfant sans généalogie en Algérie et en Tunisie : *kafala* ou adoption », *Studi arabo-islamici del PISAI*, 8, ROMA, pp. 155-180.
- TILLION Germaine (1966), *Le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 211 p.

Les politiques migratoires au Portugal et en Espagne : une approche comparative

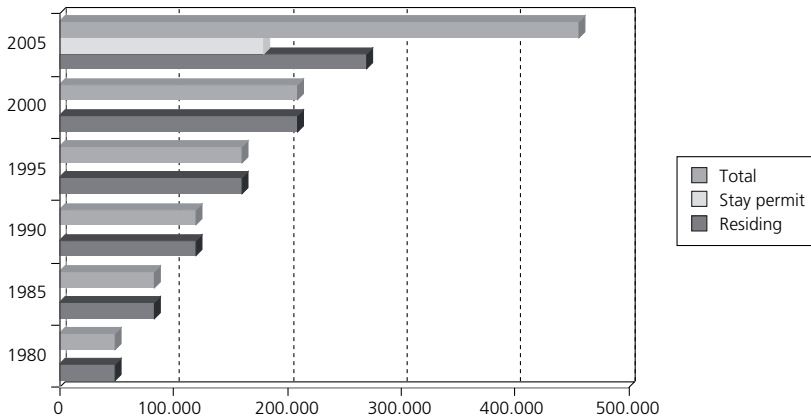
Ana Pedro et Lucilia Pires
Université d'Aveiro, Portugal

Le Portugal est depuis de longues années un pays d'émigrés. Notre tradition de l'émigration date du xve siècle et n'a jamais cessé. Au départ les Portugais se sont massivement installés en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud pour des raisons religieuses, militaires ou commerciales. A partir des années 1960, les destinations et leurs explications ont changé. Les émigrés cherchant à améliorer leurs conditions de vie et se sont orientés vers les pays plus riches d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. De fait, juste après Lisbonne, Paris constitue la plus grande ville portugaise (Roche-Trindade, 1995 ; Neto, 1993).

La situation change radicalement au milieu des années 1970 avec l'arrivée régulière d'immigrés des anciennes colonies portugaises d'Afrique, après les déclarations d'indépendance. Ils cherchaient à fuir la guerre civile ou à améliorer leurs conditions de vie. Avec son adhésion à la Communauté européenne en 1986, le Portugal a bénéficié d'une amélioration importante sur le plan économique et social. Par conséquent, l'immigration s'est accrue de manière exponentielle.

La première vague migratoire africaine est venue du Cap Vert dans les années 1960, quoiqu'en tant que citoyens coloniaux portugais, ils ne soient pas strictement considérés comme des immigrés. Toutefois, ces personnes installées au Portugal ont posé les jalons de filières d'immigration ultérieures pour leurs compatriotes (Esteves, 1991 : 20). Ceci explique probablement la raison pour laquelle la communauté du Cap Vert a été pendant de longues années le principal groupe d'immigrés au Portugal, suivi, de près par les réfugiés de guerre d'Angola et des Guinéas. Les originaires d'Afrique lusophone (PALOP) étaient, pour la plupart, sous-qualifiés et peu formés, ce qui les a amenés à avoir recours au marché de l'emploi « parallèle ». Vers la fin des années 1980, et suite à la crise économique du pays d'origine, la

récente communauté brésilienne a connu une croissance remarquable, dépassant ainsi les populations du PALOP. Si au départ, les immigrants brésiliens étaient bien formés et très qualifiés, cette situation a changé peu à peu et les migrants arrivés par la suite ont été moins qualifiés (Pires, 2003).

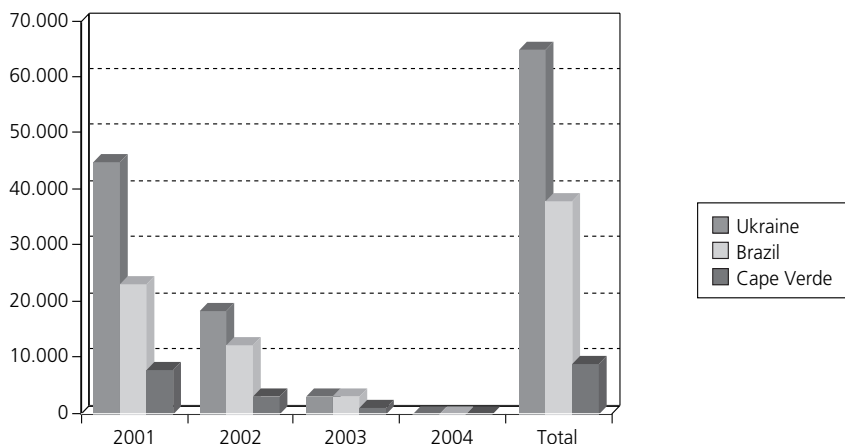


Graphique 1
Etrangers résidant au Portugal (1980-2005)

Néanmoins, ce ne fut que pendant les années 1990 que l'immigration est devenue une question politique, du fait de l'explosion de l'immigration – 50 750 individus en 1980, 168 316 en 1995, 276 460 en 2005 (graphique 1 et 3) – en grande partie originaire des pays de l'Europe de l'Est. Les Ukrainiens constituent aujourd'hui le groupe le plus important au Portugal, dépassant les Brésiliens selon les chiffres les plus récents (graphique 2 ; INE, SEF : données de 2004). Cette nouvelle population pose de nouveaux enjeux : elle est non lusophone, sur-qualifiée et surdiplômée par rapport aux emplois offerts, leur héritage culturel sans influence portugaise diffère grandement de celui des populations du Cap Vert et du Brésil (Marques, 2005).

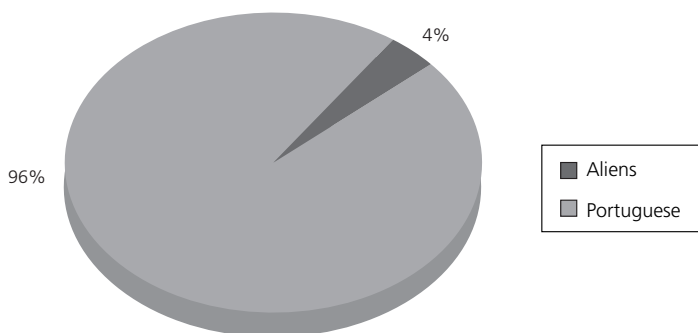
Leur héritage culturel slave/communiste/orthodoxe se distingue de l'héritage méditerranéen/libéral/catholique, qui a influencé les cultures africaines et sud-américaines. Ceci a été à l'origine d'un changement radical dans la perception des questions touchant à l'immigration parmi les Portugais. Selon Baganha (2001 : 144) la population étrangère du Portugal est composée 'de deux secteurs très distincts l'un de l'autre, elle

est « bipolaire » en vérité¹ : d'un côté se trouve des Européens et des Brésiliens qui possèdent un niveau élevé de formation et d'instruction et, de l'autre côté, ceux qui sont originaires du PALOP, peu instruits et sous-qualifiés, ce qui les orientent vers le marché de l'emploi 'informel'.



Graphique 2

Principaux groupes immigrants au Portugal selon le nombre de permis de résidence accordés



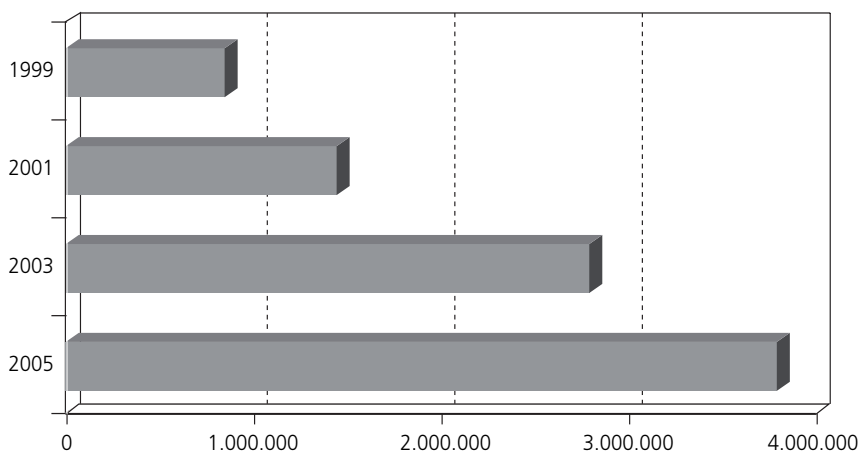
Graphique 3

Part des étrangers au Portugal

¹ Traduit depuis le texte portugais (NDT)

Il est intéressant de constater, cependant, qu'une proportion significative d'immigrés au Portugal déclare que la raison principale de leur migration est le regroupement familial, selon des études récentes du SEF. Si cette tendance devait se poursuivre, il se pourrait que l'on se trouve en présence d'un nouveau cycle migratoire avec la consolidation de la famille nucléaire, dynamique fréquente des flux vers les pays de l'UE ayant une longue tradition d'immigration

Depuis le 16^e siècle, l'Espagne est un pays d'émigrants, particulièrement vers l'Amérique latine dont elle s'est appropriée une partie par le Traité de Tordesillas signé avec les Portugais. Ils s'y sont installés pour des raisons commerciales, religieuses et militaires. Au 20^e siècle, l'Europe de l'Ouest et du Nord et l'Amérique du Nord ont été ajoutés à la liste des destinations de choix pour les Espagnols quittant leur pays à la recherche de conditions de vie meilleures.



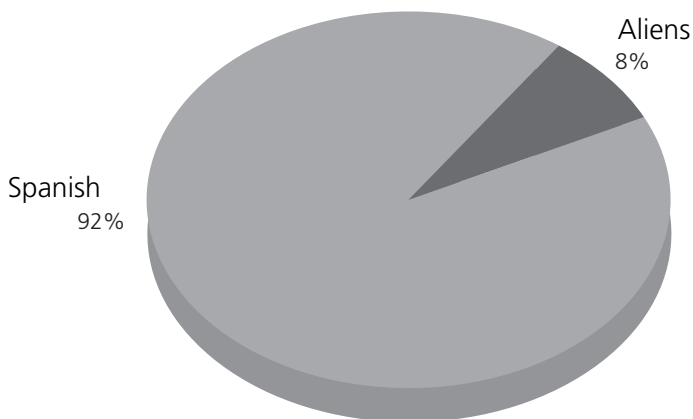
Source : INE , 2005

Graphique 4

Etrangers résidant en Espagne : 1999-2005

Suite à l'accord de Schengen et à l'entrée de l'Espagne dans la CEE, le mouvement migratoire s'est notablement inversé. Quoique les ressortissants sud-américains et européens constituent ensemble une grande part des immigrés, les Marocains restent le groupe national le plus important. Selon les statistiques de la *Comisaría General de Extranjería y*

Documentación en 2003, sur un total de 1 647 011 étrangers, 333 770 ressortissants du Maroc résident légalement en Espagne, soit deux fois l'effectif des Equatoriens qui sont en deuxième position avec 170 000 ressortissants.



Graphique 5
Population residing in Spain 2005

De 2003 à 2005, et selon l'INE, l'Espagne a enregistré une forte croissance migratoire (graphiques 4 et 5), du fait de la régularisation des sans-papiers. Officiellement, 3 700 000 immigrés sont aujourd'hui légalement installés en Espagne. Comme au Portugal, la proximité linguistique et culturelle peut expliquer la part relative importante des immigrés de l'Amérique latine, ainsi que les liens familiaux entre Espagnols et immigrés hispaniques (tableau 1). La proximité géographique peut expliquer l'immigration marocaine malgré les questions délicates de la langue et de la religion qu'elle suscite (Terrón, 2004).

Traditionnellement les grandes villes comme Madrid, Barcelone et Lisbonne polarisent une grande partie de l'immigration, particulièrement celle en provenance d'Afrique, même si en Espagne, pour des raisons frontalières, certains immigrés d'Afrique du Nord préfèrent rester en Andalousie, leur porte d'entrée dans le pays. Dans les deux pays, les immigrés d'Amérique latine et d'Europe de l'Est sont plus largement dispersés (INE, 2005).

Tableau 1
Groupes principaux d'immigrés en Espagne 2002-2003

Pays	Population	%
Equateur	390.297	14,6
Maroc	378.979	14,2
Colombie	244.684	9,2
Royaume Uni	161.507	6,1
Roumanie	137.347	5,2
Allemagne	130.232	4,9
Argentine	109.445	4,1
France	69.930	2,6
Italie	65.396	2,5
Portugal	56.672	2,1
Total	2.664.168	100,0

Source : INE 2004

Les politiques migratoires au Portugal et en Espagne

Dans ces deux pays sans longue tradition d'immigration, la plupart des mécanismes politiques et sociaux de gestion de la migration sont récents. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que la nécessité est apparue de mettre en place des procédures de régularisation. Par conséquent, la plupart des structures administratives ont dû être créées ou réorganisées, la législation a dû être repensée, ainsi que la mise en place de mesures pour l'intégration. Dans les deux pays, il existait des lois pour gérer l'entrée comme le départ des non-ressortissants, des lois sur les frontières, le droit d'asile et sur le statut des réfugiés et, bien entendu, des lois touchant le droit à la nationalité.

Toutefois, le fait d'adhérer à la CEE et l'amélioration qui s'en est suivie sur le plan socio-économique, avec la ratification de l'Accord de Schengen, a forcé les deux pays à revoir leur politique migratoire. Ils ont été en effet perçus comme de nouvelles portes d'entrée migratoires de pays-tiers vers l'Union européenne (Costa, 2004 ; Terrón, 2004). Le dispositif législatif conséquent touchant à l'immigration élaboré par les deux pays au cours des dernières années démontre l'importance de ces questions sur le plan politique et social. Au Portugal (Machado, 2005), on observe un consensus sur l'orientation à suivre, et malgré

les changements de gouvernement, les questions sont traitées de manière assez similaire en préconisant les mêmes solutions. L'approche du problème est moins consensuelle en Espagne (Barbosa, 2005) et les positions changent selon le gouvernement : un gouvernement davantage conservateur optera pour davantage de protectionnisme alors qu'un gouvernement progressiste optera pour une politique migratoire plus ouverte à l'intégration plutôt qu'à la répression.

Les paragraphes suivants présenteront donc les principales mesures dans les deux pays. Pour chaque sujet, on présentera et commentera les deux situations à partir de trois éléments : la législation ; les procédures de régularisation et les mesures pour l'intégration.

La législation (1985-2006)

Au Portugal, de 1991 à 2003, suite à la ratification de l'Accord de Schengen, plusieurs lois et décrets nouveaux ont été promulgués concernant l'immigration (Costa, 2004, Machado 2005). La loi-décret n° 54/93 du 3 mars 1991 a imposé un nouveau régime pour l'entrée dans le pays, élargissant les restrictions à l'entrée, et, cinq ans plus tard, la loi-décret n° 244/98 du 8 août concernant l'entrée, le séjour, le départ et l'expulsion des non-ressortissants est allé de le sens d'une politique restrictive.

Toutefois, la loi n° 97/99 du 26 juillet a modifié la loi-décret n° 244/98 du 8 août, illustrant une politique plus souple accordant davantage de garanties et donnant plus de droits aux immigrés (par exemple la réunification des familles, l'accès à l'école pour les enfants résidents légalement au Portugal, accès aux services médicaux, etc.). La même année, la loi n° 20/98 du 12 mai relative aux travailleurs immigrés avait déjà accordé des droits parallèles aux étrangers et aux nationaux. De façon similaire, la loi 17/2000 du 8 août, offre la protection sociale à tous ceux qui résident légalement au Portugal, à condition qu'ils respectent leurs obligations sociales. En revanche, l'année suivante a enregistré des changements et le décret-loi 4/2000 du 10 janvier, portant des révisions au Décret-loi n° 244/98 du 8 août a subordonné l'admission des travailleurs non-ressortissants aux besoins du marché du travail et a institué le permis permanent aux non-ressortissants pouvant présenter un contrat légal de travail. Beaucoup d'immigrés dans une situation illégale ont donc pu régulariser leur situation et 181 060 permis permanents ont été émis du 22 janvier 2001 au 31 mai 2002. Cependant, l'année suivante les permis permanents ont été révoqués par le Décret-loi 34/2003 du 25 février qui introduisait d'autres changements au Décret-loi no 244/98 du 8 août.

Un rapport biannuel sur les possibilités d'emploi servirait désormais à établir un plafond annuel pour l'admission des non-ressortissants, fixant des quotas pour les différents secteurs du marché de l'emploi.

Enfin, en mai 2006, le gouvernement a soumis au scrutin public un projet de loi sur l'immigration, suite à de nouvelles directives européennes. Cette nouvelle législation, toujours soumise au scrutin qui provoquera sans doute des modifications, aborde la question de manière plus globale, visant à limiter l'immigration illégale et à promouvoir l'intégration des non-ressortissants en situation légale. Les procédures bureaucratiques sont simplifiées, puisque les possibilités de visa sont réduites et les permis permanents abolis pour être remplacés par des permis de résidence. On met l'accent sur les quotas pour les emplois afin de promouvoir une immigration qualitative. Maintenant, le contrat de travail et la réunification familiale sont les seuls modes d'obtention d'un permis de résidence.

L'approche de l'Espagne est quelque peu différente (Alonso Perez, 1995 ; Barbosa, 2005) et a fondamentalement maintenu la Loi organique sur l'Immigration (LO 7/1985 du 1er juillet) avec peu de changements jusqu'en 2000 où deux lois organiques sur l'immigration furent promulguées : la LO 4/2000 du 11 janvier et la LO 8/2000 du 22 décembre. En 1985, les questions relatives à l'immigration n'étaient pas politiquement importantes et la première loi ne faisait que préciser les conditions d'entrée, de départ et de séjour des immigrés sur le territoire espagnol. En revanche, les deux lois de 2000 sont d'une plus grande importance pour notre propos. La première, la LO 4/2000 du 11 janvier montre une approche beaucoup plus ouverte envers l'immigration et a essayé d'établir des plafonds justes dans le rapport entre les non-ressortissants et ressortissants en termes de main-d'œuvre ou de protection sociale. En même temps, la différence entre les non-ressortissants légaux et avec papiers et les non-ressortissants illégaux et sans papiers a été assouplie, le refus des candidatures pour les visas devant désormais être motivé. Cette loi a réduit à deux ans la période nécessaire pour l'obtention du permis de séjour provisoire tandis que le séjour irrégulier était sanctionné par une amende. La LO 8/2000 du 22 décembre est, par contre, beaucoup plus restrictive en réintroduisant la différenciation entre les immigrés légaux et illégaux en ce qui concerne l'emploi et les droits sociaux. En même temps, Elle étend à cinq ans la période de résidence nécessaire pour faire régulariser sa situation, sans garantie qu'une issue favorable soit accordée à la demande. Le séjour irrégulier sur le territoire espagnol est devenu une cause d'expulsion et des sanctions sont appliqués à ceux qui transportent les sans-papiers. On ne donne les visas pour entrer sur le territoire qu'à ceux qui ont

un contrat de travail valide ou qui peuvent justifier le regroupement familial. Finalement en 2003, une nouvelle loi organique est émise, la LO 14/2003 du 20 novembre, visant à réformer la LO 4/2000 du 11 janvier, à améliorer les procédures administratives, à combattre l'immigration illégale et à mettre en place certaines directives communautaires. Les procédures pénales sont renforcées contre les immigrés illégaux et ceux qui les transportent, et l'octroi des visas est restreint une fois de plus aux deux cas ; la réunification familiale et le contrat de travail légal.

Comme on l'a vu, au Portugal la mise en place de la législation a été très progressive, sans être caractérisé par des avancées significatives ni remises en cause. Une politique qui avait été au départ restrictive a été suivie par une autre qui a tenu compte du changement de conjoncture migratoire ; débouchant ainsi sur une législation pour les immigrés touchant au droit de séjour, au travail et à la situation sociale. Cependant, la législation était quelque peu dispersée et tend à être réorganisée dans le cadre d'une nouvelle et unique loi couvrant tout les aspects de l'immigration. Pendant toute cette période, on a consulté les partenaires sociaux, et particulièrement les associations des immigrés, et tous ont joué un rôle primordial afin de faire du 'lobbying' pour les droits civiques et les garanties de tous ceux qui sont concernés (Costa, 2004).

En Espagne, le processus a été moins régulier et ceci probablement à cause de l'asymétrie entre les régions touchées différemment par l'immigration. Les différences culturelles entre ces régions (Barbosa, 2005) ont même contribué à ce va-et-vient constant entre la répression et la régularisation. Les partis politiques ont des positions divergentes : le PSOE (le Parti Socialiste et Travailleiste) a une approche plus ouverte et humaine vis-à-vis des questions touchant à l'immigration et la première Loi Organique (LO) de 2000 est le résultat de cette perspective. Le PP (Parti Populaire) a une approche plus répressive et lourde, dont la deuxième LO de 2000 est la conséquence directe⁴. La structure administrative de l'Espagne, composée à la fois du gouvernement central et des gouvernements régionaux, s'avère être un obstacle supplémentaire pour les questions d'immigration. Ce qui dans certaines régions est accepté comme acquis en termes des droits civiques et de garanties est relégué au second plan dans d'autres. En même temps, les partis nationalistes de

⁴ Le PP avait un discours politique basée sur les périls et les effets négatifs de l'immigration en Espagne et s'est servi d'une situation délicate qui est survenu pendant la campagne électorale. A « El Egido » un citoyen espagnol a été assassiné dans un hameau au sud-est d'Almeria en février 2000 par un Marocain ayant d'anciens problèmes psychologiques. Cet incident a été utilisé pour appuyer le besoin de mesures répressives accrues et a contribué à aider le PP à gagner les élections.

régions comme Catalogne et la Région basque, compliquent la situation en s'opposant aux règlements du gouvernement central.

Les processus de régularisation

Selon les données fournies par l'INE dans les deux pays, il y a eu plusieurs vagues de régularisation qui permettaient aux immigrés d'obtenir des permis de séjour, basés sur la durée de leur résidence dans le pays. Le Portugal a eu trois vagues de régularisation en 1992, 1996 et, finalement, en 2001. Au cours de la première vague, plus de 16 000 immigrés ont vu leur situation régularisée, un chiffre doublé en 1996 – avec plus de 34 000 légalisations – et a atteint un sommet en 2001 avec plus de 200.000 immigrés concernés.

L'Espagne a connu sept vagues de régularisations entre 1991 et 2005. Au cours de la dernière vague, un million de personnes ont bénéficié d'un statut légalisé. Il n'est pas étonnant que la plupart de ces processus aient eu lieu pendant les périodes où le PSOE était au pouvoir ou aient été le résultat de lois passées par le PSOE comme en 2000 et 2005.

Dans les deux pays, pour bénéficier de la régularisation, les immigrants actifs devaient apporter une preuve de domicile légal et de leur capacité à subvenir à leurs besoins, un contrat de travail, un casier judiciaire vierge et, en plus, la preuve d'une réintégration familiale pour les mineurs, les vieux et les handicapés.

Les mesures pour l'intégration

Au Portugal, les mesures sont prises plutôt globalement puisqu'il y a une plus grande homogénéité du pays, facilitant ainsi le processus législatif. Un Grand Commissaire (ACIME) et des corps consultatifs ont été créés et sont régis par la loi, afin de promouvoir l'intégration des immigrés. Sous l'ACIME, des associations d'immigrés sont encouragées et leur création est régie par la loi, ce qui, par conséquent, soutient la préservation de la culture des immigrés tout en encourageant la participation des immigrés dans la vie publique. Tous ces corps soutiennent un certain nombre de programmes officiels ou officieux et s'appliquent rigoureusement à la tâche qui leur a été confiée. Il y a beaucoup plus d'immigrés dans la région métropolitaine de Lisbonne qu'ailleurs dans le pays, et particulièrement les immigrés en provenance de l'Afrique. Les Européens de l'Est et les Brésiliens sont mieux répartis géographiquement et ceci améliore beaucoup leur intégration.

Parallèlement des études (Lages & Policarpo, 2002) sur les valeurs et les attitudes envers les immigrés ont montré que les personnes en provenance d'Europe de l'Est sont bien perçues professionnellement car on les trouve plus compétents que les Portugais mêmes, ce qui facilite grandement leur intégration. Les problèmes les plus sérieux touchent les immigrés d'origine africaine dont les compétences professionnelles et la capacité d'intégration sociale sont mises en doute.

Quoique la question de la langue portugaise constitue un problème particulièrement important pour les personnes de l'Europe de l'Est et pour les Africains, elle n'a fait l'objet d'aucune mesure de la part du gouvernement ou des autorités locales. Les actions les plus perceptibles sont celles d'associations d'immigrés qui se sont saisies de la question en enseignant le portugais, en particulier à destination des Européens de l'Est dont le rythme d'apprentissage de la langue s'avère remarquable. Certains de ces immigrés d'Europe de l'Est ont demandé qu'on leur accorde une équivalence pour leurs diplômes et sont actuellement admis comme docteurs ou ingénieurs et sont pleinement intégrés sur le marché du travail.

L'enseignement interculturel a depuis longtemps fait l'objet de discussions au niveau officiel et le programme Interculturals a été mis en place pour favoriser l'intégration par l'enseignement public. Mais à part certains projets pilotes, rien n'a été rigoureusement développé et l'initiative est laissée aux écoles et aux enseignants afin de décider du maintien ou non de ces projets. De telles initiatives sont un succès dans les communautés d'immigrés, c'est-à-dire dans les écoles où la vaste majorité des élèves est issue de l'immigration.

En Espagne, probablement du fait de la structure administrative territoriale (17 régions autonomes), les mesures pour l'intégration tendent à être moins globales et plus localisées, dans des contextes spécifiques. Les régions avec davantage d'immigrés ont tendance à voir cette question comme une priorité en termes de mesures publiques alors que les régions où il y en a moins tendent à ignorer la question (Terrón, 2004 ; Barbosa, 2005). En termes de politique globale, et à part le fait de créer des corps consultatifs et de permettre la création d'associations d'immigrés, la plus grande mesure est la promotion de la langue du pays et de l'intégration culturelle, et ceci à travers la création de programmes, à l'échelle locale, pour l'enseignement de l'espagnol en tant que deuxième langue pour les étudiants d'origine étrangère. En outre, on poursuit le plan Greco afin d'intégrer les enfants des immigrés en promouvant leur présence et leur réussite scolaire. Il n'y a actuellement pas de données sur la réussite de ces mesures. Pourtant quelques articles suggèrent que certains enfants souffrent de discrimination de la part de

leurs enseignants à cause de leur incapacité à parler l'espagnol et, donc, à suivre correctement les programmes scolaires.

Par ailleurs, le discours politique sous le gouvernement PP a encouragé ces dernières années la discrimination et le racisme envers les immigrés, en même temps que l'assimilation était promue comme seule voie acceptable d'intégration (Barbosa, 2005). Malgré la pression des syndicats et de l'église catholique pour promouvoir une véritable intégration plutôt qu'une politique de répression, les questions touchant à l'immigration sont toujours sujettes à controverse. Le fait qu'il n'existe aucun organisme central responsable de ces mesures tend à rendre difficile la distinction entre les mesures qui seraient efficaces et les projets qui n'auraient qu'un intérêt local. Il est impossible dans un tel article de passer en revue l'ensemble de ces mesures locales.

Les politiques migratoires et la promotion de la citoyenneté

En résumé, nous pouvons dire que les deux pays ont beaucoup de choses en commun, particulièrement en ce qui concerne le *statu quo*, c'est à dire qu'il s'agit d'anciens pays d'émigration et confrontés à la réalité d'une immigration à laquelle il leur a fallu une vingtaine d'années pour s'adapter. L'Espagne doit faire face de fait à une immigration relative deux fois supérieure à celle du Portugal – 8,4% et 4,5% respectivement. Toutefois, près du tiers de ces immigrés en Espagne – soit un million de personnes – sont originaires de l'UE : retraités du Royaume Uni et d'Allemagne, migrants économiques du Portugal, de France et d'Italie. Un phénomène similaire est apparu au Portugal, surtout dans la région de l'Algarve et à une moindre échelle qu'en Espagne.

Le fait que l'Espagne et le Portugal ont, tous les deux, choisi, via des quotas, de promouvoir l'immigration de travailleurs avec peu de diplômes et de formation professionnelle, afin d'occuper des emplois n'intéressant plus la population autochtone, tels que les travaux agricoles, la construction et les travaux domestiques, est à l'origine de problèmes dans le processus d'intégration. Dans les deux pays, malgré les alertes lancées par les associations d'immigrés et par le Haut Commissaire (pour le Portugal), peu de choses ont été faites au niveau officiel pour résoudre les problèmes de l'intégration. On lance des programmes sans évaluer leur efficacité par la suite, et on lance des initiatives mais celles-ci par manque d'argent ou d'intérêt public échouent. Somme toute, les vagues de régularisations ne sont poursuivies que pour accroître le nombre de contribuables et de ceux cotisant à la Sécurité Sociale.

Le discours public dans les deux pays est actuellement aligné sur la politique migratoire européenne. Les discussions ont une tonalité similaire à travers toute l'Europe : d'abord, il nous faut contrôler les entrées d'immigrés et les limiter dans l'espace européen ; ensuite, il faut maintenir une quantité suffisante de travailleurs bon marché pour des tâches non qualifiées ; enfin, il nous faut lutter contre le vieillissement de la population européenne et la dégradation des systèmes de couverture sociale qui en découle.

La tendance sous-jacente dans les deux pays est à une dissociation entre les politiques d'intégration et celles de régulation. L'enseignement interculturel, dans le contexte de l'éducation civique, est obligatoire aussi bien pour les immigrés que pour les autochtones, si nous voulons maintenir un paysage social sain et harmonieux. La réalité d'une population immigrante croissante ne peut plus être cachée sous le masque de mesures politiques répressives appliquées à la frontière. Les immigrés constituent une part de plus en plus importante de la société : 10% de la population active est d'origine étrangère et 5 à 6% des enfants scolarisés sont issus de l'immigration et sont ici pour rester.

Bibliographie

- ALONSO PEREZ F. (1995), *Régimen Jurídico del Extranjero en España*, Madrid, Ministerio de Justicia e Interior.
- BAGANHA Maria Ioannis (2001), «A cada Sul o seu Norte: Dinâmicas Migratórias em Portugal» in B.S. Santos (dir.), *Globalização: Fatalidade ou Utopia?*, Porto, Ed. Afrontamento, pp. 135-159.
- BARBOSA Célia (2005), «La question des étrangers, enjeu du contrôle du territoire en Espagne» in Évelyne Ritaine (dir.), *L'Europe du Sud Face à l'Immigration*, Paris, PUF, pp. 71-107.
- COSTA Paulo Manuel (2004), *Políticas de Imigração e as Novas Dinâmicas de Cidadania em Portugal*, Lisboa, Instituto Piaget.
- ESTEVEZ M.C. (dir.) (1991), *Portugal, País de Imigração*, Lisboa, Instituto de Estudos para o Desenvolvimento.
- INE (2004), *Cifras INE, Boletín Informativo del Instituto Nacional de Estadística*, Spain.
- LAGES, M. F & POLICARPO V. (2002), *Valores e Atitudes face a Imigração em Portugal*, Lisboa, UCP /ACIME.
- MACHADO Fernando Luís (2005), «Des étrangers moins étrangers que d'autres? La régulation politico-institutionnelle de l'immigration au Portugal», in Évelyne Ritaine (dir.), *L'Europe du Sud Face à l'Immigration*, Paris, PUF, pp. 109-146.
- MAI, Ministério da Administração Interna (compil.)s.d., «Acordo de Shengen» & «Entrada e Permanência de Estrangeiros»

- MARQUES Rui (2005), *Uma Mesa com Lugar para Todos*, Lisboa, IPAV.
- MI, Ministerio del Interior (2003), «Anuario Estadístico de Extranjería».
- NETO Félix (1993), *Psicologia da Migração Portuguesa*, Lisboa, U. Aberta.
- PIRES Rui Pena. (2003), *Migrações e integração*, Oeiras, Celta Ed.
- ROCHA-TRINDADE Maria Beatriz (1995), *Sociologia das Migrações*, Lisboa, U Aberta.
- SEF (2001), *Relatório Estatístico*, Departamento de Formação e Planeamento, MAI.
- SEF (2002), *Relatório Estatístico*, Departamento de Formação e Planeamento, MAI.
- SEF (2003), *Relatório Estatístico*, Departamento de Formação e Planeamento, MAI.
- SEF (2004), *Relatório Estatístico*, Departamento de Formação e Planeamento, MAI.
- TERRÓN A. (2004), *Migraciones y Relaciones con Países Terceros - España*, Barcelona, Migraciones, CIBOB.

On the web:

- UN (2004), (Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos) *Grupos e Individuos Específicos: Trabajadores Migrantes*, Exposición escrita presentada al Consejo Económico y Social de UN, 11 de Marzo de 2004. (www.un.org)
- GARCÍA ARMENDÁRIZ M.V. et al. (2003), *Español como segunda lengua (E/L2) para alumnos inmigrantes : Propuesta curricular para la escolarización obligatoria*, Gobierno de Navarra. Departamento de Educación, acedido em <http://wwwn.mec.es>
- www.sef.pt Estatística (data from 2006)
- www.mir.es./policia/index.html Estatística
- www.ine.pt Estatística (data from 2005/2006)
- www.acime.pt
- www.councilofeurope.eu
- www.un.org
- <http://www.eduso.net/MIGRACIONES/DOCUMENTACION/>

Logiques des politiques d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque

Jimena Larroque
Université Montpellier I

Notre réflexion s'intéresse à la manière dont deux Communautés autonomes espagnoles (CCAA), la Catalogne et le Pays basque, qui n'ont pas le pouvoir de gérer elles-mêmes la politique d'immigration dans sa globalité – celle-ci relevant fondamentalement de la compétence de l'État – manifestent pourtant l'ambition d'y parvenir. De fait, un véritable rapport de force est engagé avec l'État pour l'élargissement des compétences sur cette question. Ces régions partagent un certain nombre d'éléments communs. Elles sont caractérisées par le même cadre politico-juridique, soit les mêmes contraintes institutionnelles délimitant un partage de compétences entre le gouvernement central et les gouvernements autonomes, ainsi qu'entre ces derniers et les pouvoirs locaux. En outre, la Catalogne et le Pays basque cherchent toutes deux à orienter leurs politiques publiques en vue de préserver les identités nationales, très affirmées dans des contextes au nationalisme puissant.

Parallèlement, deux dissemblances majeures peuvent être mises en exergue. D'un point de vue historique, on a considéré que les nationalismes basque et catalan concevaient différemment le rapport à l'étranger. Ainsi, le premier se serait construit sur la base de références ethnoculturelles et hostiles à l'étranger, contrairement à l'ouverture culturelle caractérisant la construction nationale en Catalogne. Une abondante bibliographie semble reconnaître cette différence jouant notamment sur l'étape initiale de la construction de l'idéologie nationale dans chacune des régions (Keating, 1996 ; Conversi, 1997 ; Diez Medrano, 1999). Par ailleurs, une autre différence tient à l'inégalité des défis démographiques liés à l'immigration, que les régions doivent relever¹. Même si l'ampleur du phénomène en

¹ On a choisi de retenir pour notre analyse le nombre d'immigrés recensés dans la commune, et non le nombre d'immigrés ayant le permis de résidence. Il faut souligner

Espagne entraîne une accélération démographique extraordinaire dans l'ensemble du pays, certaines communautés autonomes attirent une abondante main-d'œuvre étrangère. C'est le cas de la Catalogne, où plus de 12 % de la population recensée est d'origine étrangère, alors que les étrangers constituent 4 % de la population basque. La moyenne espagnole se situe autour de 8,7%².

Notre hypothèse principale réside dans l'idée que malgré des différences dans les conceptions de l'intégration auxquelles on aurait pu s'attendre en raison des différences de construction des nationalismes basque et catalan, ainsi que des différences considérables concernant la pression migratoire, on assiste plutôt à une convergence dans les politiques globales mises en place pour l'intégration des immigrés.

Les cadres institutionnels et identitaires en Catalogne et au Pays Basque

La dimension institutionnelle : les CCAA entre État et municipalités

Comme élément préalable à la compréhension du contexte politique, il est indispensable de saisir la singularité du système de décentralisation en Espagne et son mode évolutif. La flexibilité du cadre étatique espagnol s'incarnant dans le modèle des autonomies autorise une forte décentralisation au sein de chaque région. De plus l'« asymétrie » entre communautés autonomes, certaines dites « nationalités historiques » (la Galice, le Pays Basque et la Catalogne) et les autres dites « régions », permet l'existence de gouvernements régionaux ayant des capacités inégales dans la production des politiques publiques.

La politique d'intégration autonome est délimitée aussi bien « par le haut » que « par le bas ». Comme signalé précédemment concernant le partage des compétences en matière d'immigration, une Communauté autonome ne peut pas élaborer une politique d'immigration *stricto sensu*.

que l'Espagne est le seul pays de l'Union européenne qui recense les immigrés irréguliers (voir art. El País, 29-04-05). Le recensement municipal, auquel on peut accéder à partir du moment où l'on est identifié (ex : par un passeport) et où l'on atteste de l'usage d'un logement, donne à tout immigré le droit aux soins, aux services et prestations sociales basiques dans les mêmes conditions que les Espagnols.

² Les origines de la population immigrée sont extrêmement hétérogènes : le Maroc, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Afrique subsaharienne, et les pays de l'Est de l'Europe principalement (www.ine.es) (tableau 1).

Tableau 1.

Part des étrangers recensés/ total de la population étrangère d'Espagne

	1996	2000	2001	2004	2005	2006
Catalogne	18,0%	19,7%	18,8%	21,2%	21,4%	22,3%
Pays Basque	2,4%	2,3%	2,0%	1,9%	1,9%	2,1%
Total Espagne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

source : INE, recensement municipal

Tout ce qui relève de la souveraineté de l'État³ est de la responsabilité du gouvernement central, tandis que la gestion concrète du *welfare* se fait au niveau des communautés autonomes et des autres entités infra-étatiques.

La gestion de l'immigration se caractérise donc par une politique élaborée à plusieurs niveaux. Elle est également multisectorielle car elle intègre les politiques éducatives et de logement, l'octroi d'aides sociales, la politique de la santé. L'enjeu principal d'une « bonne » politique consisterait à éviter le risque de fracture sociale dans le cadre du présent accroissement migratoire.

En outre, on voit s'opérer au sein de la communauté autonome une deuxième décentralisation en faveur des collectivités territoriales. L'échelle locale, incarnant un troisième niveau de gestion, fait régulièrement face aux demandes des populations immigrées. Elle représente le premier échelon de l'octroi de droits sociaux, tout en étant confrontée de manière directe au manque de ressources. Cette faiblesse quasiment structurelle entraîne une compétition accrue entre les populations immigrée et autochtone qui favorise le développement de réactions xénophobes⁴.

Le traitement de l'immigration au regard de la question identitaire

L'intérêt de travailler sur l'analyse des politiques publiques dans des cadres régionaux réside dans la confrontation nécessaire à plusieurs sujets « connexes » renvoyant tous à la question identitaire. D'une part, certains travaux de politologues espagnols mettent l'accent sur le

³ Globalement, il s'agit du contrôle des entrées sur le territoire, des expulsions des irréguliers, de l'octroi du permis de travail et de résidence (art. 149 de la Constitution espagnole).

⁴ L'existence de conflits entre la société autochtone et immigrée, parfois latents, est réelle pour l'obtention de ressources comme le logement social. Jusqu'à présent on y oppose plus des mesures de sensibilisation qu'un accroissement budgétaire.

fait que l'analyse de la question de l'immigration en Espagne se réalise forcément dans le cadre d'États multinationaux⁵, où deux types de minorités – ethnique et nationale – resteraient intimement liées. Dès lors, la diversité liée à l'immigration se superpose à celle liée à la dimension plurinationale.

C'est cette superposition qui légitime le choix du Pays basque et de la Catalogne en tant que régions ayant un rapport singulier vis-à-vis du centre. Trois types de circonstances les rapprochent : l'existence d'une identité nationale, celle d'une langue autochtone, et l'expérience de l'immigration interne à l'Espagne dans les années 50-60 principalement. Il ne s'agit donc pas de deux communautés parmi d'autres, car d'un côté elles jouent le rôle de leaders dans la revendication face à l'Etat en ce qui concerne la définition de l'ensemble des politiques publiques, et d'un autre côté, c'est dans ces deux régions que les revendications d'une identité nationale sont les plus fortes. Elles incarnent les régions où le degré de décentralisation atteint son paroxysme. Cependant, l'ancrage de l'identité nationale et l'usage inégal de la langue autochtone témoignent d'un nationalisme qui aura forcément des conséquences diversifiées au niveau de l'application de la politique d'immigration.

En ce qui concerne la langue, elle est considérée comme un des supports principaux sur lequel se fonde le discours identitaire et culturel de la *catalanité*. Il n'en est pas de même pour le Pays basque, où l'identité nationale se consolide souvent en dépit d'un usage moins répandu de la langue propre⁶. Le catalan est présenté aux immigrés comme la langue nécessaire à l'intégration non seulement sociale mais surtout professionnelle. Sa connaissance, promue depuis l'école, représente un vrai pari stratégique pour eux. L'ancrage du basque est moins net et présente des différences de pratique considérables selon que l'on est en milieu urbain ou rural. Concernant la politique linguistique, la question peut être posée de savoir si l'apprentissage de la langue autochtone

⁵ Cette approche selon laquelle on replace l'étude sur l'immigration dans un contexte de minorités nationales n'a toujours pas été développée dans l'ensemble des sciences sociales espagnoles. Sur ce point, on peut citer Ricard Zapata, professeur de science politique à l'université Pompeu Fabra de Barcelone : « En Espagne, ce débat n'est que très timidement introduit dans l'agenda politique catalan, il est inexistant au Pays basque ». Malgré cette timide production, un axe de recherche concernant la comparaison entre le Québec, les Flandres et la Catalogne a été mis en place (Zapata, 2005 (b), 2006).

⁶ Ayant trait à l'usage de ces deux langues dans la population générale, on peut observer selon des recensements linguistiques élaborés en 2001, que 94,5% des résidents en Catalogne comprennent le catalan, 74,5% le parlent et le lisent, 49,8% l'écrivent (www.gencat.net). Par contre du côté basque, seulement 32,2 % sont parfaitement bilingues, 18,2% le parlent avec difficulté et 49,8 % ne le parlent pas du tout (www.euskara.euskadi.net, Eustat, III Mapa sociolingüístico 2001).

est perçu comme une contrainte supplémentaire dans le processus d'intégration général et comme un facteur dissuasif dans la décision de venir s'installer dans ces régions. Il est probable que cette réponse varie selon l'usage de la langue régionale dans la société d'accueil, et bien entendu selon l'origine de l'immigré, certainement plus rétif s'il parle déjà l'espagnol.

Il existe en même temps dans les deux cas une conception relativement controversée de l'identité régionale. Contrairement aux formulations des idéologies nationalistes classiques, qui réduisaient l'identité à une bipolarité sociale (soit on adhère à ce type de nationalisme périphérique, soit on n'y adhère pas), on retrouve depuis le retour de la démocratie en Espagne une auto-identification de la part des citoyens extrêmement variée et complexe lorsqu'ils se placent sur un *continuum* imaginaire allant d'une identité régionaliste à une identité « espagnoliste » (Linz, 1986 ; Moral, 1998 ; Peres et Darviche, 2006 ; Llera, 2002). Ceci dit, il semblerait que l'identité collective reste davantage soudée et consensuelle en Catalogne qu'elle l'est au Pays basque⁷.

Les deux régions partagent une caractéristique supplémentaire, celle d'une migration interne provenant d'autres régions espagnoles. Cette expérience historique est perçue comme un élément favorable contribuant à la compréhension des phénomènes migratoires d'aujourd'hui. En effet, la mobilisation de ce précédent suppose la reconnaissance d'une certaine continuité dans la façon dont on parle des anciens migrants internes et des extracommunautaires. À nos yeux, des différences significatives entre ces deux populations à l'égard de l'évident éloignement culturel ne peuvent pas être négligées dans les représentations des acteurs politiques.

La variation limitée des réponses politiques

Il s'agit à ce stade d'identifier les éléments de convergence et de divergence que l'on retrouve dans les discours formulés dans l'ensemble de l'État espagnol. On déduit de cette analyse sommaire que les réponses convergent finalement davantage qu'on pourrait le penser. Pour cette raison, on peut parler d'une variation limitée au niveau des réponses politiques.

⁷ Sur les caractéristiques que présente l'identité nationaliste en Catalogne et au Pays Basque, voir entre autres, Conversi (1997), Fusi (1984), Jáuregui (1996), Keating (1996), Letamendia (1997), Linz (1986), Llera (1986, 1994, 2002), Miley (2005), Moreno del Río (2000).

Partis politiques et acteurs sociaux face à l'intégration des immigrés

La position du *Parti Populaire* incarne le mieux l'orientation conservatrice. Sa dernière loi sur l'immigration de 2003 est axée sur la lutte contre l'immigration illégale, le contrôle des flux migratoires et une position contre les régularisations massives. Principal parti de droite, il présente pourtant aujourd'hui les signes d'une certaine ouverture en étant prêt à négocier un pacte d'État avec les socialistes (PSOE)⁸.

Les partis nationalistes *Convergencia i Unió* et *Partido Nacionalista Vasco* présentent autant de caractéristiques d'ouverture que de repli. Acteurs dominants dans les gouvernements nationalistes hégémoniques depuis l'avènement de la démocratie dans les deux régions, ils incarnent un positionnement de centre-droit ayant en même temps un penchant marqué pour les politiques sociales. Leurs efforts dans le passé pour s'adapter à la nouvelle donne sociologique que l'immigration interne entraîne sont notables, en essayant d'attirer le vote des « immigrés espagnols ». Cela a contribué aux mutations du nationalisme en Espagne, dans le cadre de partis qui se montrent favorables à l'intégration des immigrés sous certaines conditions précises.

Par exemple, ces partis s'occupent consciencieusement de la question de la future intégration politique des immigrés. C'est en Catalogne cependant que le débat sur le droit de vote immigré a été initié et gagne au fur et à mesure de l'ampleur. Quelques interviewés sont persuadés qu'ils auront du mal à intégrer le clivage territorial qui s'ajoute en Espagne à celui de la gauche/droite. Or, le *CiU* va plus loin en suggérant que le droit de vote soit conditionné à l'enracinement par le biais d'un « contrat » stipulé entre l'immigré et la société autochtone. Le débat reste ouvert sur la manière de favoriser un sentiment réel d'appartenance et d'éviter ainsi l'émergence de partis ethniques concurrents.

Quant aux acteurs sociaux au sens large, il faut souligner qu'ils jouent le rôle de porte-paroles vis-à-vis des pouvoirs publics pour l'élargissement des droits sociaux des immigrés. Déjà dans les années 90, les associations et ONG étaient les seules entités qui couvraient les besoins de la population immigrée avant la prise en charge institutionnelle. À l'époque, elles avaient dû faire face à un afflux soudain d'immigrés dans un contexte d'absence de moyens et d'une administration spécialisée inexistante (Pérez-Díaz et alii, 2001). Les syndicats majoritaires *Comisiones Obreras* et *Unión General de Trabajadores* sont également des acteurs fondamentaux dans la défense du travailleur immigré. Ils soutiennent la

⁸ El País, 13/09/06.

lutte contre le travail clandestin et une transparence dans le système de travail et de protection sociale.

On peut dire globalement que les partis politiques et autres acteurs sociaux partagent les grandes lignes de l'action publique. Il est difficile de distinguer de réelles différences de positionnement des partis politiques en termes de politique migratoire. En effet, les contraintes matérielles que la gestion de ce phénomène entraîne au quotidien sont de nature à produire une convergence généralisée sur le plan national, voire international. Cette convergence s'impose d'autant que les différences entre programmes politiques concernant l'intégration des immigrés se dissipent largement par l'intervention du tissu social, dont l'effet consiste à neutraliser des alternatives trop différenciées dans l'élaboration de ce genre de politique. En dernier ressort, la variation des réponses politiques reste plutôt faible en vue de concilier les deux volets de l'idée que « pour bien intégrer, il faut bien contrôler » (Peres, 2000).

Les pouvoirs autonomes à la recherche d'un modèle d'intégration

Depuis l'avènement de la démocratie, des forces nationalistes ont été à la tête du gouvernement, seules ou en coalition. Depuis trois ans, le PSC (*Partido Socialista de Catalunya*) ayant succédé au CiU,⁹ gouverne auprès de l'ERC (*Esquerra Republicana de Catalunya*)¹⁰ et de l'IC (*Iniciativa per Catalunya*)¹¹. Au Pays basque, le PNV (*Parti Nationaliste Basque*) se maintient dans la majorité avec l'appui de deux partis minoritaires, l'EA (*Eusko Alkartasuna*)¹² et l'IU-EB (*Izquierda Unida-Ezker Batua*)¹³. Les politiques publiques d'intégration des immigrés privilégient dans les deux cas une vision sociale. En effet, le dossier de l'intégration des immigrés est délégué aux partis de gauche ERC en Catalogne et IU-EB au Pays basque, ce qui doit être mis en rapport avec la recherche d'une image progressiste.

⁹ Les élections catalanes du 1er novembre 2006 ont donné encore une fois la victoire à la coalition PSC-ERC-IC.

¹⁰ ERC, parti politique catalan à l'idéologie progressiste, républicaine et indépendantiste (www.esquerra.cat).

¹¹ IC, parti de gauche défenseur du droit d'autodétermination des peuples et pour un fédéralisme asymétrique (www.iniciativa.cat).

¹² EA, fruit d'une scission vis-à-vis du PNV en 1986, adhère à un modèle social-démocrate. C'est habituel de voir l'EA et le PNV s'unir à des fins électorales (www.euskoalkartasuna.org).

¹³ IU-EB est l'appellation de ce parti au sein du Pays basque, IU étant le parti dont l'action s'opère à l'échelon national. Il plaide notamment pour une décentralisation poussée de type fédéraliste sur l'ensemble des régions espagnoles (www.izquierda-unida.es).

L'instrument administratif ordinaire pour le traitement de l'immigration par les institutions, est constitué de *plans d'immigration*, présents dans les 17 communautés autonomes. Ils regroupent les mesures gouvernementales et la philosophie qui les inspirent. Ces plans révèlent une évolution du discours vers une ouverture mettant l'accent sur l'idée de citoyenneté. Ils établissent un diagnostic précis du phénomène migratoire dans les régions afin d'identifier les besoins et les priorités, la fixation des mesures, le calendrier d'application, un budget adapté, ainsi que son évaluation périodique.

Le principe de base régissant l'action des pouvoirs publics est celui de la « normalisation ». Celui-ci cherche à favoriser un traitement égalitaire entre l'immigré et l'autochtone dans la mesure du possible par l'accès à tous aux services publics. Le modèle d'intégration « interculturel » est proposé pour l'ensemble du pays comme une troisième voie. La tentative de mise en cohérence autour d'un corpus programmatique est censée pouvoir dépasser les vieux modèles de coexistence sociale tels que l'assimilationnisme à la française ou les politiques multiculturelles anglo-saxonnes. Cet apport se réalise dans le contexte d'une réflexion théorique autour des échecs des modèles français et britanniques, et de la quête d'une « formule idéale ». L'Espagne apparaît ainsi comme une sorte de laboratoire expérimental. Or, le sens de cette « interculturalité à l'espagnole » comme alternative aux modèles classiques d'intégration reste flou. On a même affirmé que l'Espagne avait été incapable de mettre en place un modèle clair et négocié d'intégration (Blanco, 2001). En tout cas, cet avis, assez partagé en Catalogne, propose « de fuir des modèles standardisés, saisir les changements que les modèles expérimentent, leurs échecs et leurs succès, et surtout savoir les adapter à notre propre problématique » (Aubarell, 2003).

Le cas catalan

L'intégration de l'immigration extracommunautaire est perçue comme une variable de poids, que le gouvernement catalan est contraint d'intégrer à son agenda depuis le début des années 90. La pression des chiffres, la différence culturelle et les particularismes qui en découlent, confèrent à la Catalogne un rôle pionnier dans l'élaboration des politiques d'intégration. Elle devient même une référence pour les gouvernements d'autres régions. On peut considérer celle-ci comme la première mobilisation politique en Espagne autour d'une stratégie menant à une action politique propre dans ce domaine. Le gouvernement catalan a élaboré bien avant son homologue basque une réponse politique. Initiée

en 1993 avec le *Plan Interdepartamental de Inmigración 1993-2000*¹⁴, elle s'est poursuivie avec le *PII 2001-2004* et s'est récemment renouvelée avec le *Plan de Ciudadanía e Inmigración 2005-2008*.

Dans le détail, le discours du gouvernement catalan privilégie un « modèle d'incorporation » fondé sur l'équilibre entre le respect de la diversité et le sentiment d'appartenir à une seule communauté. L'effort visant à concilier ces deux éléments apparemment antagonistes, soit l'immigration d'une part et la construction nationale de l'autre, repose sur la conception de la Catalogne comme une « société creuset » (Barbosa, 1999). On fait appel au mythe de la « terre d'accueil », où l'on définit le « Catalan » comme celui qui habite et travaille en Catalogne¹⁵. Enfin, la présentation de la « volonté » de devenir Catalan comme un vecteur d'ascension sociale et de réussite rendent plus souples les limites de la nation (voir article *Le Monde* du 18-19 juin 2006)¹⁶.

Malgré ces efforts, on revient en définitive à un rapprochement du modèle français. En effet, on privilégie d'une part des politiques universelles. Mais d'autre part, les principaux instruments d'intégration sont le travail et l'apprentissage de la langue, éléments incontournables des politiques assimilationnistes.

On ne peut faire l'économie d'aborder l'impact du nouveau statut de la Catalogne adopté au mois de juin 2006. Il autorise un pouvoir de décision partagé avec le gouvernement central sur la fixation des quotas et l'octroi de permis de travail dans la région. Or, nombreux sont ceux qui ne savent pas très bien comment cette cogestion Généralitat de Catalogne/Etat sera appliquée. Quoi qu'il arrive, on peut déjà considérer ce transfert de compétences comme un premier pas vers davantage de souveraineté accordée. Considérant ce territoire comme une nation minoritaire, Ricard Zapata ajoute que « la politique d'immigration

¹⁴ Premier plan de l'ensemble espagnol qui consacre le rôle initiateur de la Catalogne. Elle va prendre en main le phénomène migratoire avant même que l'Etat n'intervienne vraiment. Il existe une loi nationale sur les étrangers datant de 1985 qui répond plus à une stratégie d'adhésion à l'Europe qu'à un plan d'action visant une véritable intégration.

¹⁵ Cette définition est généralement attribuée à la figure de Jordi Pujol, longtemps président de la Generalitat de Catalogne au sein de CiU (Pujol, 1976). Il faut citer un autre ouvrage de référence de la même époque qui a pour titre *Els altres catalans* (Candel, 1964).

¹⁶ Inma Tubella, rectrice de l'Universitat Oberta de Catalunya, prétend que le nationalisme catalan est en mutation : « L'identité catalane évolue. Dans les enquêtes, on note que les éléments d'identification personnelle liés à un état de fait (parce que je suis né ici, parce que c'est ma culture, ma famille, etc.) cèdent du terrain au profit de ceux qui ont à voir avec la volonté, le projet. Moi-même je pense que le projet catalan est beaucoup plus avancé que le projet espagnol et je veux être dans cette avant-garde » (*Le Monde*, 18-19/06/06).

est conçue comme une politique de nouvelle conceptualisation et redéfinition de la communauté » (Zapata, 2005 (a), 2006).

Le cas basque

Malgré une population immigrée beaucoup moins importante, on reproduit le même schéma qu'en Catalogne : il s'agit encore d'une approche sur la citoyenneté fondée sur la « volonté » comme critère clef pour intégrer la nation. Le gouvernement basque élabore pour sa part le *Plan Vasco de Inmigración 2003-2005*, et le *II Plan* concernant la période 2006-2009 est toujours attendu depuis la rentrée 2006. Un des principes qui structure toute la politique fait référence à la « citoyenneté inclusive ». Un tel énoncé fonde la légitimité du statut de citoyen sur la résidence et non plus sur la nationalité, dans l'optique d'une équivalence totale entre les statuts d'immigré régulier et irrégulier, réduits dès lors à des catégories juridiques obsolètes.

Néanmoins, l'idée de « citoyenneté inclusive » entre en contradiction avec le cadre juridique actuel. D'après un des principaux inspirateurs¹⁷ de cette nouvelle expression du discours politique basque, « l'objectif central du plan était l'introduction de la notion de *ciudadanía inclusiva* dans la mesure où l'on pourrait gratter des compétences à l'État ». Face au *statu quo* juridique, le parlement basque a initié une épreuve de force particulièrement vive avec l'État espagnol¹⁸, visant à la modification de la loi d'*extranjería* en vigueur depuis novembre 2003. En toile de fond apparaît le souhait, quoique non formel, d'une gestion politique dans son intégralité. En effet, lors du projet de nouveau statut politique pour le Pays basque en octobre 2003 via le « Plan Ibarretxe »¹⁹, qui fut finalement avorté lors de sa soumission au « Congreso de los Diputados »²⁰, la compétence intégrale sur l'immigration ne fut jamais demandée. Il existe une différence dans les objectifs visés entre, d'un côté le PNV davantage centré sur la quête d'un statut politique basque, et de l'autre, une politique d'intégration ambitieuse gérée principalement par le parti minoritaire IU-EB.

D'un point de vue pratique et indépendamment des discours produits, on reconnaît la mise en œuvre d'une politique d'intégration

¹⁷ Entretien avec un professeur de Droit à l'Université de Deusto (juin 2003).

¹⁸ Recours d'inconstitutionnalité déposé par le Parlement basque en février 2004; c'est la seule occasion où un parlement d'une autonomie entame une action de cette nature.

¹⁹ Juan José Ibarretxe est l'actuel Président de la Communauté autonome du Pays basque. Le plan qui porte son nom avait pour ambition d'instaurer une nouvelle formule politique de co-souveraineté avec l'État espagnol.

²⁰ Équivalent de l'Assemblée nationale.

amplement favorable à l'intégration des immigrés, spécialement des irréguliers. Effectivement, le Pays basque et la Navarre sont les deux seules communautés autonomes où les « sans-papiers » ont le droit au revenu minimum (environ 550 euros par personne recensée dans la municipalité depuis un an), ceci étant le dispositif ordinaire qui s'applique aussi bien aux autochtones qu'aux immigrés indépendamment de leur situation administrative. Ceci a un rapport évident avec le système privilégié de fiscalité, appelé « concertation économique » qui régit les rapports entre le gouvernement central auprès des institutions basques et navarraises.

Au terme de notre réflexion, les difficultés qui peuvent être soulevées renvoient à de multiples questionnements. Quel est le rôle du nationalisme dans la définition de ces politiques d'immigration, et quels en sont les effets ? Est-on déjà en mesure, à ce stade, d'analyser l'impact concret des politiques d'intégration catalane et basque sur le phénomène migratoire lui-même, et plus précisément sur le volume, la nature et l'orientation des flux d'immigrants, ainsi que sur les modalités d'intégration spécifiques ?

Le cadre dans lequel les communautés autonomes mettent en place des politiques d'intégration décentralisées dans les limites du partage de compétence avec l'État a été décrit. D'une part, on constate des revendications plus ou moins formulées afin d'élargir leurs compétences, qui se justifient par la présence d'une identité à protéger. Ce cadre cognitif érige une identité nationale qui cherche à se démarquer par la gestion de l'immigration. Simultanément, on se trouve face à un cadre institutionnel contraignant qui conditionne nettement des modèles d'intégration qui ne se différencient pas tellement.

Pour l'essentiel, une convergence apparaît dans l'ensemble des discours et des modèles produits. On aboutit à l'existence de politiques publiques assez proches, alors que l'on retrouve dans chacune des régions deux conceptions identitaires spécifiques et des discours sur l'intégration différenciés à l'origine (quoique de plus en plus similaires) ainsi que la présence de populations immigrées étrangères au poids relatif inégal. Toutefois, on peut considérer qu'à l'heure actuelle le discours basque est davantage « pro-immigré » que le discours catalan en raison de cette différence démographique.

Le mode de fonctionnement de cette logique de convergence finale désavoue en quelque sorte des politiques apparemment différentes au départ. Le nationalisme, voire le statut particulier conféré aux « nations sans État », reste une variable explicative d'un mimétisme dans les discours, même si cela autorise ensuite quelques différences dans la concrétisation des politiques suivant les caractéristiques de la Communauté autonome : spécificité de la langue autochtone, particularités du marché du travail, système de

financement et *conception* des politiques sociales diverses. En tout cas, les modalités d'intégration restent pour l'essentiel communes en vertu des principes d'accès pour tous aux prestations sociales. C'est pour cela qu'il est préférable de parler d'une convergence « nuancée », du moins partielle.

Certains propos nous permettent de confirmer cette hypothèse.

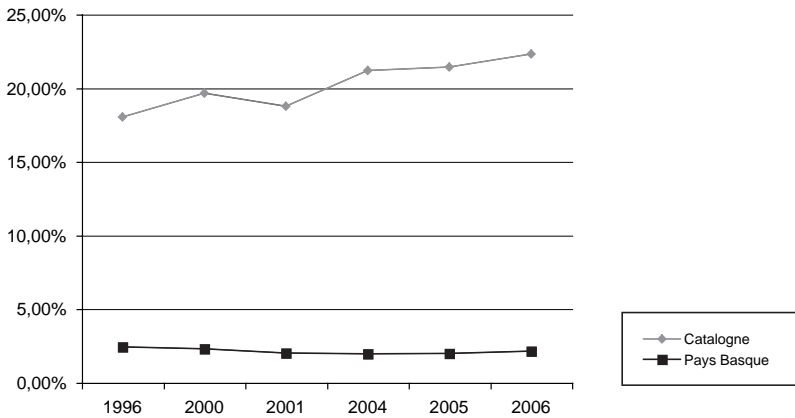
Premièrement, lors d'une série d'entretiens de part et d'autre, on devine des liens, des fidélités entre gouvernements. La solidarité entre ces « nations périphériques » est démontrée moyennant des contacts bilatéraux privilégiés, informels et privés. On cite à ce sujet un extrait d'entretien avec un conseiller au gouvernement basque : « Le Pays Basque et la Catalogne sont un miroir. J'ai participé à des rencontres privées entre leurs gouvernements concernant des questions de politiques sociales. Elles se regardent mutuellement. Ce que l'une accomplit, l'autre le fait de la même manière, et inversement ».

Deuxièmement, la politique d'immigration apparaît très progressiste, car les discours et la gestion en Catalogne et au Pays Basque essaient d'être pionnières : contrairement à ce qu'on pouvait supposer, à savoir, une hostilité du nationalisme par rapport à ce qui vient d'ailleurs, on observe une attitude d'adaptation extraordinaire. À cela vient s'ajouter le fait que ces deux régions peuvent en effet s'appuyer sur des économies plus dynamiques que celles d'autres régions, qui permettent une politique sociale plus généreuse.

Dans le prolongement de cette réflexion, on aurait pu aborder plus largement la question touchant à la force d'attraction réelle que ces politiques publiques peuvent exercer dans le choix individuel de la personne migrante pour s'installer dans une Communauté autonome plutôt que dans une autre. Cette question sur la mobilité territoriale et la distribution spatiale est très pertinente car elle est clairement liée à l'efficacité des mesures d'intégration sociale. Malgré le manque de travaux sur cette question en Espagne à cause d'un emploi insuffisant d'outils statistiques adaptés, on peut avancer une hypothèse sur cette relation : ce qui détermine l'attraction et la concentration de population étrangère, c'est le dynamisme économique du territoire, et donc la possibilité de travailler, ainsi que les réseaux d'interconnaissance entre diverses communautés d'immigrés, et non pas une politique d'intégration favorable d'un point de vue social.

En définitive, on peut se demander si la gestion de l'immigration ne devient pas après tout une opportunité historique pour le nationalisme. Du point de vue de ces nationalismes, l'immigration peut contribuer à la construction nationale et à la cohésion sociale. On assiste à une sorte d'instrumentalisation de la politique d'immigration qui vise à renforcer ce processus de construction nationale. Ce dernier constat peut être illustré par un extrait d'entretien avec un député au parlement catalan : « Certaines

personnes pensent que la langue catalane augmente les potentialités d'intégration, au lieu d'être un obstacle. On peut se demander quel est l'avantage du catalan comme facteur d'intégration. Eh bien, il permet de s'intégrer dans une communauté culturelle plus restreinte. C'est plus facile de promouvoir le sentiment d'appartenance. En même temps, l'apprentissage de la langue favorise cette affection, c'est curieusement un élément de cohésion sociale. Cependant, il faudra faire attention à l'idée selon laquelle la Catalogne est une terre d'accueil, car on peut facilement passer du plan de la sociologie à celui du mythe ».



Graphique 1.

% des étrangers recensés en Espagne dans chaque Communauté autonome

Bibliographie

- AUBARELL Gemma (2003), « Gestionar la diversitat, reflexions i experiències sobre les polítiques d'immigració a Catalunya », *l'emed*, 1, pp.10-18.
- BARBOSA Célia (1999), « Le "creuset" catalan ? Construction nationalitaire et capacité d'intégration », *Pôle Sud*, 11: *Enjeux migratoires en Europe du Sud*, pp. 24-37.
- BLANCO Cristina (2001), «La integración de los inmigrantes. Fundamentos para abordar una política global de intervención», *Migraciones*, 10, pp. 207-248.
- CANDEL Francesc (1964), *Els altres catalans*, Barcelona, Edicions 62, 341 p.
- CONVERSI Daniele (1997), *The Basques, the Catalans and Spain. Alternatives Routes to Nationalist Mobilisation*, UK, C. Hurst & Co., 338 p.
- DÍEZ MEDRANO Juan (1999), *Naciones divididas. Clase, política y nacionalismo en el País Vasco y Cataluña*, Madrid, CIS, 270 p.

- FUSI Juan Pablo (1984), *El País Vasco. Pluralismo y nacionalidad*, Madrid, Alianza ed., 255 p.
- JAUREGUI Gurutz (1996), *Entre la tragedia y la esperanza. Vasconia ante el nuevo milenio*, Barcelona, Ariel, 162 p.
- KEATING Michael (1996), *Naciones contra el Estado. El nacionalismo de Cataluña, Quebec y Escocia*, Barcelona, Ariel, 293 p.
- LETAMENDIA Francisco (1997), *Juego de espejos. Conflictos nacionales centro-periferia*, Madrid, Ed. Trotta, 392 p.
- LINZ Juan José (1986), *Conflicto en Euskadi*, Madrid, Espasa-Calpe, 699 p.
- LLERA Francisco (1986), « Procesos estructurales de la sociedad vasca », in Hernández Francesc, Mercadé Francesc (dir.), *Estructuras sociales y cuestión nacional en España*, Barcelona, Ariel, 1986.
- , (1994), *Los Vascos y la Política. El proceso político vasco : elecciones, partidos, opinión pública y legitimación en el País Vasco, 1997-1992*, Bilbao, UPV, 186 p.
- , (2002), « La polarización vasca : entre la autonomía y la independencia », in Safran William, Máiz Ramón (dir.), *Identidad y autogobierno en sociedades multiculturales*, Barcelona, Ariel, pp. 165-185.
- MILEY Thomas Jeffrey (2005), « Des identités en évolution : l'exemple des catalans dans l'Espagne contemporaine », *Pôle Sud*, 23 : *La Turquie face à l'Europe*, pp. 147-174.
- MORAL Félix (1998), « Identidad regional y nacionalismo en el Estado de las Autonomías », *Opiniones y Actitudes*, 18, Madrid, CIS.
- MORENO DEL RÍO, Carmelo (2000), « Democracia, Constitución y Nacionalismo en Euskadi : tres discursos circulares para negar la existencia de una comunidad política », *Revista Española de Ciencia Política*, 3, pp. 125-148.
- PERES Hubert (2000), « Variations étatiques sur la question migratoire et construction de l'espace public en Espagne », in Evelyne Ritaine (dir.), *Construction des enjeux migratoires en Europe du Sud, Programme CNRS « L'identité européenne en question », Rapport final*, pp. 142-152.
- PERES Hubert, DARVICHE Mohammad-Saïd (2006), « Comparer les dynamiques identitaires avec Juan Linz : les cas de l'Espagne et de la France », in *Colloque International à Montpellier. Penser la démocratie. Autour de l'œuvre de Juan Linz*.
- PÉREZ-DÍAZ Víctor, ÁLVAREZ-MIRANDA Berta, GONZÁLEZ-ENRÍQUEZ Carmen (2001), *España ante la inmigración*, Barcelona, Fundación «la Caixa», 237 p.
- PUJOL Jordi (1976), *La immigració, problema i esperança de Catalunya*, Barcelona, Nova terra, 138 p.
- ZAPATA-BARRERO, Ricard (2005 (a)), « Construyendo una filosofía pública de la inmigración en Catalunya : los términos del debate », *Revista de derecho migratorio y extranjería*, 10, 38 p.
- ZAPATA-BARRERO, Ricard (2005 (b)), *L'immigració en Estats plurinacionals : El cas de Catalunya en perspectiva*, Barcelona, Fundació Ramon Trias Fargas, 108 p.
- ZAPATA-BARRERO, Ricard (2006), *Immigració i govern en nacions minoritàries : Flandes, el Quebec i Catalunya en perspectiva*, Barcelona, Fundació Ramon Trias Fargas, Quaderns de pensament 21, 107 p.

Deuxième partie
L'intégration : une notion pertinente ?

Introduction

Francisco Torres Pérez

Université de Murcia

Le traitement accordé aux immigrants et leurs descendants et la gestion de la diversité culturelle qu'ils apportent constituent une facette de plus de la construction et de la reproduction de nos sociétés occidentales. L'assimilation, l'insertion et l'intégration se sont succédé comme concepts qui désignaient la formule d'inclusion des immigrants dans la société française. Cette gestion de l'immigration constitue un ensemble d'idéologies, politiques et pratiques qui expriment le type de cohésion sociale, la tradition politique et les mythes identitaires qui conforment le Nous et, en même temps, nous montrent les relations inégales entre des groupes socialement hiérarchisés et culturellement différents. Le modèle républicain supposait l'acculturation et l'adhésion à la nation, comme projet politique-identitaire commun des citoyens, en même temps qu'il promettait l'insertion économique et sociale des primo-arrivants. Comme conséquence de multiples facteurs, cette façon de « faire France » est entrée en crise dans les années 1980.

Plus tard, face à une assimilation de plus en plus délégitimée, le recours au concept d'intégration a prétendu actualiser l'universel républicain. La recherche de la cohésion sociale et l'intégration des immigrants a été exprimée comme un processus de participation active à la société nationale d'éléments hétérogènes mais s'intégrant individuellement en tant que citoyens et dont la diversité ethnique et culturelle n'a pas été reconnue dans la conformation du Nous national. L'intégration républicaine établit un modèle unique d'interaction en décalage avec une société de plus en plus pluriculturelle et complexe et avec la diversité de stratégies et les processus d'inclusion des immigrants.

Les débats et le discours sur l'intégration se sont focalisés sur les groupes considérés problématiques en raison de leur appartenance, de leur résidence, de leurs pratiques et coutumes et cela accumule une insertion sociale précaire et une différence culturelle plus ou moins

stigmatisée. L'intégration à la française identifie société et nation. La création d'un Ministère associant dans son intitulé identité nationale et immigration situe à nouveau les immigrants au centre des problèmes identitaires et sociaux.

Les textes qui sont présentés ont plusieurs éléments en commun. Ils mettent en exergue une vision critique vis-à-vis du modèle républicain d'intégration précité. Il s'agit de recherches qui essaient de saisir le point de vue de l'Autre – Maghrébins, Latino-américains, Portugais, Turcs, etc. – et de montrer leurs stratégies d'inclusion et leurs conceptions de l'intégration. De ce point de vue, ces travaux opposent les processus réels d'inclusion de groupes différents au discours et à la pratique officielle de l'intégration républicaine, démontrant leurs déficiences, inadéquations et problèmes.

Le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) est au centre de l'analyse de Mylène Chambon. Avec ce dispositif, on prétend offrir aux primo-arrivants des moyens pour faciliter leur intégration, qui se concrétisent dans des cours de français, une séance pédagogique sur les valeurs républicaines et un entretien ponctué par la signature du CAI. Ce contrat, dans la tradition de J.J. Rousseau, concrétise la volonté de l'étranger d'appartenir à la société française. Le travail sur le terrain montre les dysfonctionnements du dispositif et la distance entre son objectif déclaré, «faire peuple», et les besoins et attentes de ses bénéficiaires. En outre, comme Sayad l'a déjà signalé, l'intégration ne peut être exigée ni formalisée puisque cela entre en contradiction avec sa dimension de procès psychosocial, d'identification avec l'ensemble social.

L'intégration des résidents turcs apparaît comme problématique en raison de leur fort repli communautaire. Claire Autant-Dorier souligne la manière dont la dimension transnationale de ce groupe remet en question le cadre conceptuel de l'intégration qui ignore la relation « entre ici et là-bas » qu'expriment les jeunes turcs et s'avère difficilement à même d'appréhender leurs trajectoires. Les identités multiples continuent à susciter le soupçon de l'imaginaire républicain qui les considère comme un frein à la cohésion si recherchée et comme un obstacle à l'intégration. En même temps, selon l'opinion de l'auteur, le dispositif ADLI (Agent de développement local à l'intégration) peut aider à dépasser cette perspective étroite, en signalant les problèmes et les failles du traitement social et institutionnel envers les résidents turcs et rendre possible un changement dans les représentations sociales vis-à-vis de ce collectif.

Si les Turcs sont très visibles, les latino-américains sont invisibles dans l'espace public français, ce qui peut-être perçu comme un signe d'intégration. Néanmoins, comme le signale Olga Gonzalez, le processus d'intégration de ces populations – pour beaucoup clandestines – est

synonyme de « débrouille » sur le marché de l'emploi et de recours à l'économie souterraine, d'une présence très faible dans les institutions et de relations limitées avec les Français. Ainsi l'image peu problématique de ces groupes contraste avec leurs difficultés réelles d'intégration économique, sociale et culturelle, auxquelles, de même que d'autres groupes, ils essaient de survivre avec les ressources que leur offrent leurs réseaux sociaux, la culture de l'informalité de leurs pays et les possibilités d'insertion dans les emplois précaires à leur portée.

Le travail de Claire Cossée sur les tsiganes en France et en Hongrie nous présente des citoyens dont l'ethnicité et le mode de vie contredisent la logique statique de l'intégration. L'interaction entre les « gens du voyage », les administrations locales et la société, produisent des dynamiques qui combinent l'ancrage local et les déplacements au sein de « territoires circulatoires ». La mesure de l'enracinement, identifié avec la sédentarisation, focalise les discours locaux sur les « gens du voyage » et la distinction entre familles de « vieille souche » et « familles de passage ». La frontière de l'altérité apparaît plus que jamais mouvante.

Le caractère hégémonique de l'intégration n'implique pas de ne pas être contestée, dans les pratiques comme dans les discours des groupes concernés. Foued Nasri analyse le discours et l'institutionnalisation de l'intégration républicaine qui s'oppose à la perception des militants d'origine maghrébine de l'agglomération lyonnaise. Ces jeunes ne souffrent pas d'un déficit d'intégration ; ils participent de la vie à la cité et leur expérience révèle les problématiques sociales inhérentes aux quartiers populaires. Si le discours officiel insiste sur l'intégration culturelle et sociale (l'école), les militants évoquent davantage le déficit d'intégration économique et politique. Les véritables problèmes se situent dans l'emploi, les discriminations à l'embauche et un « discours dépassé » sur l'intégration qui ne reconnaît pas le caractère pluriculturel du corps social.

La réflexion de Magalie Nayrac interroge d'une autre manière la pertinence de la question de l'intégration, à partir des pratiques et des consommations médiatiques des acteurs sociaux issus de l'immigration portugaise à Toulouse. En considérant ces radios comme des clés d'accès pour analyser les représentations des immigrés de leur culture, et les (re) constructions identitaires auxquelles les conduit la situation migratoire, cette approche met en lumière la perméabilité de la frontière entre espace public, où « être intégré » signifie encore être invisible, et espace privé où l'expression de l'identité-appartenance recouvre ses droits.

L'intégration sous contrat

Mylène Chambon
IDEMEC, Aix-en-Provence

Le contrat d'accueil et d'intégration est mis en place pour certains départements depuis 2003. Il est étendu à l'ensemble du pays par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui le définit en son article 146. Il y est dit que « *ce contrat concrétise la volonté du primo-arrivant d'adhérer aux principes républicains, et lui permet d'accéder à différentes prestations : formation civique, formation linguistique en fonction du niveau de connaissance du français, journées « vivre en France »*. Véritable engagement dans une relation réciproque de confiance avec l'Etat, l'adhésion au CAI est prise en considération lors des procédures d'obtention par les étrangers d'un titre de séjour longue durée »¹.

La signature de ce contrat se fait sur la plate-forme de l'ANAEM (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations) où chaque étranger, en cours d'obtention d'un titre de séjour, doit se rendre pour passer une visite médicale. Depuis la mise en place de cette nouvelle mesure, sur la plate-forme, a lieu aussi une visite d'accueil qui comporte la proposition du CAI, un bilan linguistique et l'entrevue avec un assistant social. Avec la nouvelle loi CESEDA² du 24 juillet 2006 n° 2006-911 instaurée par le Premier ministre, le CAI va devenir obligatoire³.

En apparence, l'établissement du CAI est une avancée pour l'accueil des étrangers en France. Il leur donne en effet les moyens de s'initier au français et leur apprend le fonctionnement institutionnel et les

¹ CF site Internet de l'ANAEM www.anaem.social.fr, onglet « tout savoir sur le CAI ».

² CESEDA : Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

³ La loi venant juste de paraître, il faut attendre les décrets d'application pour savoir à quel niveau le CAI va être exigé. Il pourra l'être dès l'attribution de la première carte de séjour ou lors du renouvellement ou pour un titre de résident (carte de 10 ans) ou encore pour la demande de naturalisation.

valeurs constitutives de la société dans laquelle ils arrivent. Cependant, en analysant dans la pratique comment cette mesure est appliquée, on s'aperçoit que la réalité ne correspond pas exactement aux discours politiques et médiatiques la concernant. L'observation d'une délégation régionale expérimentant le CAI depuis 2003, réalisée lors d'une enquête de terrain pour une recherche portant sur l'accueil, a permis de comprendre comment ce contrat est proposé aux étrangers. Cette étude au côté des « auditeurs sociaux » a donné la possibilité d'observer les différentes phases de *l'accueil* – la présentation, le bilan linguistique, la proposition et la signature – contenu dans l'intitulé du contrat. La description et l'analyse de ces étapes permettent de s'interroger sur la réalité pratique de ce contrat, sur ses intentions ainsi que sur la conception des notions d'intégration et d'accueil sur lesquelles repose la signature du CAI.

Description et interprétation des dysfonctionnements du CAI à l'ANAEM⁴

Pour comprendre comment le CAI est mis en place et porter un regard objectif sur les discours politiques qui en font l'éloge⁵, il faut décrire les étapes menant à la signature du CAI et analyser ces incidences concrètes.

Le contrat est en principe destiné aux « primo-arrivants », c'est-à-dire aux personnes qui viennent d'arriver en France. Pourtant, on s'aperçoit que la plupart des personnes qui le passent sont en France depuis déjà un certain temps, puisqu'ils sont régularisés en vertu de leur statut de :

- conjoints de Français (56 % d'entre eux) ; ayant trouvé un conjoint en France, on peut supposer qu'ils y sont depuis un certain temps sauf si le mariage a eu lieu dans le pays d'origine ;
- parents d'enfants français (24 %) ; pour avoir un enfant avec un français, il faut être en France depuis au moins environ 9 mois, sachant que le suivi de grossesse se fait souvent en France ;
- d'autres sont régularisés après 10 ans de présence consécutive⁶ en France ou pour des raisons d'ordre privé et familial concernant les personnes autorisées à vivre en France lorsqu'il est reconnu qu'elles ont plus d'attaches dans l'Hexagone que dans leur pays d'origine. Leur présence en France a été, par

⁴ Le sujet de cette première partie a fait l'objet d'une publication dans la revue *Pleins Droits* du Gisti, n°70 octobre 2006 pp 28-31.

⁵ Le chiffre martelé dans les médias de 90 % de signataires sous-entend qu'il y aurait 90 % de volontaires.

⁶ Moyen de régularisation qui disparaît avec la loi du 24 juillet 2006.

conséquent, suffisamment longue pour avoir transféré leurs attaches familiales du pays d'origine vers la France. Ces personnes représentent 16 % des signataires.

Les vrais primo-arrivants, seraient donc, majoritairement, les personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial (11 %) et celles ayant eu un titre de séjour de salarié (2 %) grâce à un contrat de travail signé avant de venir. Mais là encore, certains cas rares sont régularisés tout en étant déjà en France parce qu'ils occupent une profession nécessitant des compétences auxquelles ne peut être opposé la « préférence nationale »⁷. Enfin, les demandeurs d'asile (12 %)⁸ font l'objet d'une procédure tellement longue qu'ils sont en France depuis presque un an quand ils passent à l'ANAEM. Jacqueline Costa-Lascoux note également que « 60 % des signataires déclarent être entrés en France l'année de la signature ou l'année précédente. Toutefois, les taux de signataires les plus élevés se situent chez ceux qui ont entre deux et quatre années de présence en France » (Costa-Lascoux, 2006 : 18). On constate donc que cet accueil n'est pas tellement destiné en pratique à un public récemment arrivé en France, mais plutôt à un public récemment reconnu dans la société française, c'est-à-dire qui est en voie d'acquisition d'un statut dans le pays d'accueil : celui d'étranger.

Ensuite, pour pouvoir passer la visite médicale à l'ANAEM, chaque individu doit attendre de recevoir par courrier sa convocation. Il n'est pas rare que ce simple élément pose déjà un certain nombre de problèmes. Si la personne ne se présente pas à sa première convocation, une seconde lui est automatiquement envoyée. Cependant, si elle ne se présente toujours pas à cette seconde convocation, son dossier est alors renvoyé en Préfecture. Dans ce cas, le requérant doit s'y rendre pour demander que son dossier soit retransmis à l'ANAEM en justifiant ses absences pour pouvoir être, à nouveau, convoqué. Si ces complications sont dues à « l'insouciance » de certains vis-à-vis de leurs démarches administratives comme le laissent entendre quelques agents de l'ANAEM, des erreurs d'adresses, des problèmes de courrier, des pertes de dossiers et des renvois de fautes entre l'ANAEM et la Préfecture viennent s'ajouter aux problèmes de convocation, ne facilitant pas le passage sur la plate-forme et l'accueil des personnes.

⁷ La préférence nationale est la recherche d'un demandeur d'emploi français lorsqu'un poste est à pourvoir avant d'accorder son attribution à un étranger ayant les mêmes compétences pour l'occuper.

⁸ Ces pourcentages ont été donnés par Jean-Marie Lagrange, chef de projet sur le contrat d'accueil et d'intégration à la Direction des Populations et des Migrations, lors d'une intervention dans une journée d'étude organisée par l'association Profession Banlieue, le 19/12/2006.

Lorsque le demandeur reçoit sa convocation et qu'il se présente le jour-dit au lieu indiqué et à l'heure précisée, il peut alors assister à la demi-journée que nécessite le passage sur la plate-forme de l'ANAEM. La plate-forme étant le lieu où chaque personne convoquée circule d'un bureau à un autre et passe d'un intervenant à un autre, afin d'effectuer les deux visites programmées : celle dite « médicale » où il rencontre successivement une infirmière, un médecin et un radiologue, et celle dite « d'accueil » comprenant la signature du CAI, un bilan linguistique et l'entretien avec un assistant social. Les deux derniers points dépendent des besoins individuels de chacun. L'accueil sur la plate-forme est donc individualisé et programmé. Les gens ne peuvent pas s'y rendre sans convocation et effectuent leurs visites selon un circuit pré-établi qui s'impose à eux et où ils ont une faible part de choix, se limitant à la décision ou non de rencontrer l'assistant social.

À leur arrivée à l'ANAEM, les gens présentent leur convocation et un auditeur social, chargé du pré-accueil, évalue leur niveau de français par des questions simples telles que « *vous parlez français ?* » ou « *vous lisez le français ?* ». Il leur donne, ensuite, une copie du contrat d'accueil et d'intégration (dans la langue lue), en les dirigeant vers la salle de réunion. Puis il note par un code « *P1, P2 ou P3* » sur la fiche de la personne son niveau de compréhension du français. P3 est le plus haut niveau de compréhension qui ne nécessitera pas un passage par l'évaluation en français. P2 signifie que la personne ne parle pas français mais le comprend un peu et P1 est attribué aux personnes qui ne parlent pas et ne comprennent pas le français.

Lorsque tous les convoqués – ou la majorité d'entre eux – sont arrivés, la réunion de présentation du déroulement de la demi-journée a lieu. Un nouvel auditeur social évoque la visite médicale, donne quelques explications administratives (à qui doit être remis le certificat médical) et vérifie que tout le monde est en possession de la lettre-timbre dont le montant varie suivant le type de carte demandée et la nationalité du demandeur. Puis il explique ce qu'est le CAI et quels sont ces avantages. Deux autres intervenants, la personne chargée du bilan linguistique et l'assistant social, présentent aussi leurs fonctions à tour de rôle. À la fin de cette présentation, le film « vivre en France » est projeté. Il présente et explique les principes fondamentaux de la France : liberté, égalité, fraternité et le fonctionnement des institutions. On peut se demander quelle est la pertinence de la projection de ce film à cette étape du processus de régularisation des requérants, sachant que pour parvenir à obtenir leurs papiers, la majorité ont déjà eu à se confronter aux administrations et à leur fonctionnement sans explication préalable. Les difficultés et les discriminations qu'ils ont pu rencontrer à cause de

leur absence de statut en France remettent en cause les principes que ce film affiche. Les informations qu'il donne sur la France arrivent donc un peu tardivement et peuvent même apparaître comme une négation des problèmes que certains ont eu à surmonter dans leur parcours. Ceci est notamment appuyé par les témoignages d'étrangers qui ont, au moment de leur passage sur la plate-forme de l'ANAEM, le sentiment d'exister, de renaître depuis qu'ils savent qu'on leur a accordé un titre de séjour (Olivier, 2006).

Après cette réunion qui dure environ trois-quarts d'heure, les convoqués sont appelés individuellement et dirigés soit vers la visite médicale, soit vers l'entretien avec un auditeur social, soit selon le niveau de français inscrit sur leur fiche vers l'évaluateur de langue. Le test de français est assez bref, et le nombre d'heures fixées dépend de l'estimation rapide de la compréhension de la personne à des questions simples, à la mise en mots de leurs réponses et à l'explication de petites scènes dessinées.

Si cette évaluation est importante et si la mise en place de cours de français gratuits est louable (quoique déjà existants et réalisés par des associations qui n'ont d'ailleurs plus aujourd'hui les subventions pour le faire étant donné que l'Etat a pris en charge cette activité), son efficacité peut être remise en cause. En effet, si l'étranger repart de cette demi-journée avec un rendez-vous dans l'association la plus proche de chez lui et aux horaires qui lui conviennent le mieux, ces cours ne débutent pas pour autant dans l'immédiat. Etant payées au nombre d'inscrits, les associations ne démarrent un cours qu'une fois un groupe constitué. Il n'est donc pas rare qu'un signataire voulant apprendre le français abandonne au bout de plusieurs mois d'attente. Néanmoins, l'étranger qui ne sera pas en possession de l'attestation ministérielle de compétences linguistiques (AMCL) que l'association d'alphabétisation est censée lui remettre, pourra se voir reprocher de ne pas respecter les termes du CAI et, par conséquent, de ne pas faire preuve d'une réelle « volonté d'intégration ». Il risquera alors de rencontrer des difficultés lors du renouvellement de son titre de séjour.

A la suite du test de français, la personne convoquée est appelée pour passer l'entretien avec un auditeur social. L'entretien ne s'effectue pas forcément après le bilan linguistique, il peut être placé avant, sachant qu'il y a aussi la visite médicale qui peut alors s'intercaler entre les deux. Il n'y a pas d'ordre de passage. Cet entretien est réalisé par un auditeur social. Dans cette délégation, la moyenne d'âge des auditeurs est de 28 ans. Leur niveau d'étude est de trois à quatre ans après le bac, il s'agit généralement de leur seconde expérience professionnelle et 90 % sont des femmes. Le déroulement de l'audit se fait en deux temps :

- la première partie de l’entretien consiste en un bilan de la situation familiale, professionnelle et résidentielle de la personne en France, suivi d’une série de questions⁹ destinées à connaître les démarches administratives déjà engagées, le but étant de la renseigner sur celles qui lui restent à entreprendre. Ces questions servent à identifier le nouvel arrivant avec des critères propres à la société d’accueil, notamment en le situant en tant que célibataire ou marié, ayant des enfants ou non, son niveau d’étude, sa profession. Ces questions l’obligent aussi à adopter les codes de présentation de soi propre à la société où il arrive. Tout comme le rapport à l’administration lui confère une « *identité de papier* » (Dubois, 2003) en lui attribuant un statut dans cette nouvelle société, ces questions sur sa situation familiale et professionnelle sont les éléments qui, en France, lui permettront d’être identifié socialement par les autres. A ce niveau, ces questions ont donc un double rôle de contrôle (de l’identité) et de socialisation (par l’apprentissage des codes et des valeurs de la société d’accueil).
- la seconde partie de l’entretien est la proposition du CAI. Selon chaque auditeur, le contrat peut être amené différemment, mais toujours de manière stratégique, car le but est d’en obtenir la signature.

Pourquoi un contrat ?

Le CAI est un contrat passé entre l’Etat et lesdits « primo-arrivants ». L’Etat s’engage à assurer la logistique que nécessitent ces formations et les signataires doivent apprendre le français et suivre une formation civique d’une journée. Le but étant de donner les moyens aux « *nouveaux arrivants* » d’avoir « *une intégration républicaine* », qui se traduit par une maîtrise de la langue et la connaissance et le respect des principes fondamentaux de la République. Si ces éléments sont réunis sous la forme d’un contrat, c’est pour pouvoir « *faire peuple* » comme l’explique le Haut Conseil à l’Intégration (HCI) dans son rapport

⁹ Celles-ci apparaissent diverses : quand êtes-vous arrivé en France ? Avez-vous de la famille ici ? Est-ce que vous avez fait des études dans votre pays ? Jusqu’à quel niveau ? Est-ce que vous avez des enfants ? Combien ? Etes-vous affilié à la sécurité sociale ? Est-ce que vous travailliez dans votre pays ? Si oui, qu’est-ce que vous faisiez ? Est-ce que vous comptez travailler en France ? Etes-vous inscrit à l’ANPE ? Est-ce que votre logement vous convient ? Ou souhaitez-vous en chercher un autre ? Habitez-vous toujours à l’adresse indiquée sur votre récépissé ? Pouvez-vous me donner un numéro de téléphone où l’on peut vous joindre ?

au Premier ministre en 2003 (Haut Conseil à l'Intégration, 2003 : 106). Selon le HCI, proposer un contrat d'intégration aux étrangers qui viennent s'installer en France est du même ordre que la doctrine du contrat social de Jean-Jacques Rousseau, qui montre que par la volonté de chacun les individus se sont constitués en société. Ainsi en signant ce contrat, les étrangers signifient leur volonté d'appartenir à la société française et donc de « *faire France* » (Expression de Michèle Tribalat, citée par le HCI : 107) avec l'ensemble des nationaux. Comme le HCI le dit, « *Proposer un contrat social, c'est donc proposer de passer de la multitude indifférenciée, particularisée, à l'unité d'un peuple, dans une collectivité rassemblée* » (Ibid : 107). Aujourd'hui donc, l'intégration contractualisée par le CAI est « civique » car elle suppose que l'individu adhère à une communauté plus abstraite que ses identités familiales, ethniques ou culturelles. Ce qui inclut la maîtrise du français, faute de quoi l'étranger se désolidarise du « *faire peuple* » et redevient multitude en se repliant sur ses identités premières.

Néanmoins, accoler les notions de contrat et d'intégration n'est pas si évident que le laisse entendre le HCI. Demander à quelqu'un de s'engager, par contrat, à s'intégrer en France semble assez incongru. Premièrement, parce qu'il est facile de concevoir que la priorité pour ceux qui viennent d'obtenir un titre de séjour est de répondre à l'urgence de leur situation en termes d'emploi et de logement décent pour eux et leur famille. De même, ceux qui viennent réellement d'arriver en France sont plus enclins à la recherche de repères dans leur nouveau cadre de vie et à la reconstruction d'un quotidien, qu'au désir d'aller vers l'autre. Ces priorités apparaissent donc en décalage avec l'exigence d'intégration que leur impose ce contrat, sans d'autres critères apparents que la nécessité de parler français. Comme le disent les auditeurs sociaux, le CAI ne respecte pas le rythme de chacun et impose l'intégration à des personnes qui n'en sont pas encore à ce stade dans leur processus d'adaptation. Deuxièmement, le fait même d'exiger de quelqu'un son intégration est une injonction paradoxale qui impose un comportement qui ne peut être commandé. D'après Sayad : « *il suffit de vouloir oublier pour ne pas oublier ; il suffit de vouloir être naturel pour ne pas être naturel. L'intégration est elle aussi de cet ordre : à poursuivre l'intégration qui, à proprement parler, ne dépend pas objectivement de la volonté des agents, on risque de tout rater* » (Sayad, 1999 : 315). Autrement dit, l'intégration ne peut s'exiger de l'extérieur, elle est un processus interne, psychosocial, propre à chaque individu. Et puisqu'il s'agit de paradoxes, les comportements que la personne peut avoir en tentant de répondre à cette injonction risquent d'être inadaptés et peuvent lui être reprochés.

Il s'agit là d'un risque réel sachant que les modalités de conclusion du contrat d'accueil et d'intégration ne sont pas encore définitives. Certains projets envisagent de faire revenir chaque personne ayant signé le CAI pour passer un nouvel entretien avec un auditeur social qui devra estimer la progression de l'intégration de l'individu depuis son premier passage. Quels éléments seront alors utilisés pour juger des avancées ? Quand un individu sera-t-il considéré comme « intégré » ? Le processus d'intégration pourra-t-il, d'ailleurs, être considéré un jour achevé ?

La forme du CAI

Dans la forme, le passage sur la plate-forme, la journée civique et les cours de français sont les moments d'accueil devant conduire à « l'intégration ». Cette vision de l'accueil peut donc se résumer à l'idée suivante : « un bon accueil permet une bonne intégration ». On peut se demander si poser la réflexion en ces termes n'équivaut pas à reporter le poids de l'intégration sur l'étranger, comme un élément dépendant de sa responsabilité à partir du moment où il a été accueilli.

Cette vision des choses peut s'expliquer par les évolutions qu'a connu l'acceptation de l'étranger en France depuis la Seconde Guerre mondiale. A la suite des grandes vagues migratoires (Italiens, Espagnols, Portugais et Algériens), mais principalement entre 1945 et 1975, il fut reproché aux étrangers et en particuliers aux derniers arrivés, les Algériens, de ne pas avoir su s'intégrer, ou plus exactement de ne pas être « assimilables », selon les termes de l'époque (Spire, 2005 : Cf la « *logique de population* » : 111) avec le maintien d'un mode de vie différent sur le territoire ou leur constitution en communauté. Leurs différences trop visibles – autant physiques que culturelles – dérangent. Il leur était donc reproché de ne pas faire les efforts nécessaires pour s'adapter à la vie française. Ensuite, et à partir des années 80, notamment avec la prise de conscience de l'opinion publique des conditions de vie des étrangers et la mobilisation d'associations, l'accusation s'inverse et c'est la société que l'on blâme pour n'avoir rien mis en place pour faciliter l'intégration des populations étrangères en France (Weil, 2004).

C'est en réaction à cette dernière idéologie que le CAI semble se positionner, comme pour récuser ces accusations. Par le CAI, l'Etat met en place un accueil individualisé des étrangers qui doit leur permettre de s'intégrer. De cette manière, il ne se dédouane pas de son rôle « d'accueillant » et peut ainsi retourner l'exigence d'intégration aux étrangers, sans avoir à assumer leur éventuel échec. Le contrat est la preuve matérielle de son action, réalisée dans l'intention d'intégrer dans

la société les nouveaux arrivants ; il ne peut pas ainsi lui être reproché de ne rien avoir mis en œuvre dans ce sens. En s'adressant à l'étranger, le CAI est en réalité autocentré sur la société dans le but « *de ne pas rompre la cohésion sociale* » comme le dit le HCI. Le CAI ne fait donc que transférer la responsabilité de l'intégration sur les étrangers, avec tous les paradoxes que cela comporte d'exiger de quelqu'un qu'il « s'intègre »¹⁰.

Conclusion

Avec la description de la visite d'accueil faite sur la plate-forme de l'ANAEM, et l'énoncé des dysfonctionnements rencontrés dans la mise en place des « *avantages* » du CAI pour les signataires, on se rend compte que ce contrat est assez éloigné des discours politiques et médiatiques qui en vantent les atouts, et on peut même imaginer qu'ils produisent l'effet inverse de ce pour quoi ils ont été instaurés, à savoir l'intégration des étrangers en France.

On observe aussi que paradoxalement, dans le contenu du CAI, toutes les explications et les définitions se font autour des notions de contrat et d'intégration, alors que dans la forme ce n'est que l'accueil qui est présent et observable. Ce manque montre qu'actuellement seule l'intégration est considérée comme polémique et donc objet à définir. C'est pourquoi, de notre point de vue, l'intérêt de travailler sur l'accueil est qu'il interroge les institutions dans leurs rapports à l'autre, alors que l'intégration ne positionne le questionnement que sur les attitudes et les comportements des étrangers. Dans cette perspective, l'analyse de l'activité d'accueil (qu'elle soit professionnelle ou bénévole) nous paraît pertinente pour parler de la relation de la France avec ses étrangers. Ainsi, il est possible de réinterroger la problématique de l'intégration, non plus, à partir de cette dualité France/étrangers mais à partir de la relation que produit l'accueil.

Bibliographie

- COSTA-LASCoux Jacqueline (2006), « Quels étrangers la France accueille-t-elle ? », *Hommes & Migrations*, 1261, pp. 10-20.
- DUBOIS Vincent (2003, 2^{ème} édition), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, Collection *Etudes politiques*.

¹⁰ Voir à ce sujet les théories psychologiques d'injonctions paradoxales, ou « *double bind* » décrit en 1956 par Grégory Bateson, ainsi que Abdelmalek Sayad, 1999 : 313-317.

- GOTMAN Anne (2001), *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF.
- GOFFMAN Erving (1974), *Les rites d'interactions*, Paris, Ed. de Minuit.
- Haut Conseil à l'Intégration (2003), « *Le Contrat et l'Intégration. Rapport à Monsieur le Premier ministre* ».
- Hommes & Migration (2006), *Accueillir autrement*, n°1261.
- OLIVIER Sabrina (2006) « Les signataires du CAI, des positions contrastées », Hommes & Migrations, *Accueillir autrement*, 1261, pp. 101-114.
- SAYAD Abdelmalek (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- SPIRE Alexis (2005), *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset.
- WEIL Patrick (2004), *La France et ses étrangers*, Paris, Gallimard (1^{ere} éd. 1991).

La police de l'intégration au regard de l'immigration turque : Ecueils épistémologiques et subversion pratique

Claire Autant-Dorier
Université Jean Monnet, Saint-Etienne

L'immigration turque, de par ses caractéristiques propres comme par le traitement scientifique et politique dont elle a fait l'objet nous semble permettre d'examiner la pertinence de la question de l'intégration sous un angle original. Cette population a été identifiée au début des années 1990 comme présentant des difficultés particulières d'intégration du fait d'un fort repli communautaire (Tribalat, 1995 ; Todd, 1994). Elle constituerait une exception au modèle d'intégration français. Or, il se pourrait bien que l'exception amène à remettre en question la règle. La recherche que nous avons d'abord conduite sur les trajectoires de familles turques entre la France et la Turquie (Autant-Dorier, 2002), nous a permis d'identifier quelques unes des impasses d'une analyse en terme d'intégration. Par la suite, nous nous sommes intéressée à un dispositif d'agent de développement pour l'intégration mis en place pour favoriser l'intégration des populations turques¹, forme inédite en France d'action positive. Or, ce dispositif et les agents engagés dans celui-ci sont, selon nous, amenés, dans le cours de leur action, à subvertir de l'intérieur les principes classiques de l'intégration des immigrés. Nous mettrons successivement en perspective à travers ces deux entrées de recherche la notion d'intégration.

¹ Le dispositif a été créé par la direction des populations et des migrations suite à l'enquête de l'INED ayant mis en évidence les difficultés d'assimilation des Turcs et pour répondre à des besoins de médiations repérés par l'association turque ELELE (Gaye Salom). La participation du CREFE Ain-Rhône (Centre Ressources Enfance Famille Ecole) et du FAS Rhônes Alpes à l'élaboration de ce dispositif a contribué à privilégier une approche en terme de développement.

L'intégration : une mauvaise question de recherche ?

Il n'est pas question ici de faire un examen complet des spécificités de l'immigration turque en France ni de démontrer point par point les arguments tendant à prouver le défaut d'intégration de cette population². Nous voudrions simplement souligner quelques problèmes posés par l'utilisation scientifique de cette notion à portée politique. Nous prendrons pour point de départ la démarche de terrain pour en venir à un questionnement d'ordre plus théorique.

Notre posture de recherche initiale a été, selon une perspective classique en anthropologie, d'essayer de saisir le point de vue de l'Autre, de restituer la manière dont il envisage ses activités et de considérer ses propres catégories de jugement et de décision. Or, les migrants rencontrés, comme beaucoup d'autres migrants économiques, n'avaient pas pour projet de « s'intégrer », ils ont découvert le mot³ et ce qu'il désigne en découvrant progressivement le discours tenu à leur sujet. La question de l'intégration est de ce point de vue d'abord perçue comme une injonction à l'assimilation, autrement dit comme une perspective d'effacement. L'individu ne peut prétendre être reconnu comme personne humaine que s'il devient normal en effaçant son stigmata⁴. Ainsi, renvoyer les personnes à ce qui relève d'un jugement sur elles ou leur « communauté » (bien ou mal intégrée) ne nous paraissait pas la meilleure manière pour qu'elles nous livrent leur point de vue sur leur vie ici. La confusion faite dans le langage commun, comme dans certains discours « scientifiques », entre l'idée d'assimilation et celle d'intégration⁵ fonde en premier lieu notre refus de nous référer à cette notion normative.

² Ceci est développé dans l'introduction de notre thèse et a fait l'objet d'une publication (Autant, 1999).

³ Le terme n'a d'ailleurs pas d'équivalent direct en turc. Le verbe *uydurmak* a plutôt le sens d'adapter, d'ajuster ou le sens plus métaphorique d'imaginer ou d'inventer, et *Uyum* désigne l'être ensemble ; en ce sens le mot turc serait plus proche de ce dont nous tentons de rendre compte ici. Intégrer, dans le sens français se dirait plutôt *bütünslemek* (terme assez savant et peu utilisé) ou *türkles(-tir)mek*... dernière proposition révélatrice de la dimension identitaire et nationale que cela recouvre.

⁴ Erving Goffman (1975) montre dans *Stigmata* que d'une certaine manière chaque personne stigmatisée n'est jamais considérée tout à fait comme humaine, en ce sens qu'elle ne correspond pas à ce que l'on attend d'un individu « normal ». Le stigmata interdisant ou empêchant de ce fait l'entrée dans le cercle normal des relations sociales.

⁵ Les dispositions actuelles autour du contrat d'accueil et d'intégration, révèlent les exigences faites aux immigrés et confondent la gestion des flux migratoires toujours empreinte de contrôle et de répression avec ce qui devrait être une politique de prise en compte de la diversité de la population résidant en France.

Toutefois, la prégnance de ce thème dans les discours ne permet pas de faire comme s'il n'existait pas. Même sans poser la question de leur intégration aux personnes rencontrées, elles se sentaient parfois obligées d'y répondre, comme le prévenu doit *répondre* d'un crime. Nous avons ainsi recueilli des discours sur l'intégration sans pour autant avoir cherché à conclure sur la situation des personnes de ce point de vue. Ces discours oscillent entre une protestation de l'effectivité de leur intégration et la revendication du droit à la différence. Les opinions et positionnements, voire les auto-évaluations à ce sujet, apparaissent souvent bien embarrassées par l'injonction de choisir toujours sous-jacente à cette interrogation. Il ne s'agit de fait pas seulement d'être bien intégré mais surtout d'apporter la preuve que l'on est bien « désintégré » du pays d'origine. A ce titre, l'enquête MGIS (Mobilité géographique et insertion sociale) de M. Tribalat est édifiante et retient comme signe positif de l'assimilation des Algériens leur désintégration familiale, linguistique... Face à la question récurrente « Tu te sens français ou turc », les jeunes relèvent l'incongruité de la question en retournant la question « Tu préfères ta mère ou ton père ? », manifestant bien par là l'évidence et la nécessité d'un double attachement.

Effectivement, d'un point de vue théorique ce qui pose problème dans une problématique orientée par le paradigme de l'intégration, c'est l'occultation de la multiplicité des espaces et de la pluralité des attachements. La perspective de l'intégration s'impose alors comme une grille de lecture exclusive et aveuglante. Les deux termes qui sont d'ailleurs accolés à celui d'intégration sont révélateurs : il s'agit d'intégrer l'*immigré* à la *Nation*. Comme Sayad (1997) l'a souligné, l'émigré est oublié, mais aussi le migrant, c'est-à-dire l'actualité des circulations et des liens qui perdurent avec d'autres espaces (Tarrius, 1992). La perspective d'analyse se cantonne alors à l'Etat-Nation de réception et à ses catégories de jugement. Plus largement, la question de l'intégration telle qu'elle a été conceptualisée par Durkheim confond presque totalement nation et société⁶. Elle est de ce fait peu à même de rendre compte de la complexité

⁶ Il semblerait de ce point de vue que les concepts d'intégration ou d'anomie développés par Emile Durkheim (mais dont la logique analytique est reprise par bien d'autres) soient trop marqués par les conceptions de son époque. Ils supposent une vision finalement assez schématique, voire manichéenne du lien social : organique ou mécanique, société ou communauté, intégré ou désintégré, où la question récurrente est finalement de savoir comment rattacher cet individu libre et détaché que la modernité aurait créé (Latour, 1997) à cette société nouvelle qui se confond presque entièrement à l'idée d'Etat-nation. Mais la sociologie a depuis montré pratiquement (sans en prendre toujours la mesure conceptuelle) que l'individu participe d'une grande diversité et multiplicité de groupes, que les relations peuvent s'établir simultanément sur différents registres et que la société est justement faite d'imbrications et de juxtapositions. L'argumentation développée ici rencontre celle de Gilles Verbunt (1994).

des modalités contemporaines de faire société. A plus forte raison, elle rend mal compte du sens des trajectoires des migrants.

L'analyse des réseaux de parenté dans la migration, conduite dans notre recherche de thèse, a permis de mettre en évidence comment les trajectoires de ceux d'ici doivent être comprises en lien avec les trajectoires de ceux qui sont partis ailleurs comme de ceux qui sont restés. Les choix opérés, les opportunités qui se présentent, les contraintes morales et financières qui pèsent sur chacun inscrivent le migrant dans une configuration de relations et dessine un horizon des possibles multiterritorialisé. A titre d'exemple, le choix de rester en France apparaît non pas tant comme un projet d'intégration que comme une stratégie prudente en regard des échecs rencontrés par un frère et un cousin qui ont fait le voyage de retour. Et, inversement, le choix de développer des activités commerciales en Turquie peut constituer une façon d'assurer le bon fonctionnement des affaires engagées en France et d'y assurer sa place. C'est dans ce sens que l'usage du terme de migrant prend tout son intérêt et son sens : il invite à considérer l'espace transnational et les attachements à plus d'un lieu. Sur un plan plus politique, il permet ainsi de faire surgir ce qui reste d'habitude hors du champ des préoccupations et ne compte pas.

Finalement, la rhétorique de l'intégration pourrait être comprise comme une modalité policière de gestion des populations. La police, opposée à la politique, selon Rancière (1998), c'est le gouvernement des masses fondé sur le partage du sensible, la répartition des rôles et des biens entre ceux qui comptent et que l'on compte. Il s'agit de faire des partages, forcément inégaux, entre des parties « finies ». L'appareillage statistique de l'Etat, et en l'espèce l'enquête MGIS, qui compte qui est intégré/assimilé ou pas, relève pleinement d'une logique policière d'identification. La police définit ce qui est dedans et ce qui est dehors et aussi ce qui est visible et ce qui est invisible. Il y a là adéquation des places, des rôles, des manières de faire : elle assigne des identités. Il n'y a pas de place pour le vide. Ainsi le migrant qui circule entre ici et là-bas, né ici mais issu de là-bas, qui prend part là, mais aussi ailleurs pose problème. La logique de l'intégration consiste alors à définir ce que doit être le bon immigré pour être dedans, les qualités propres qui lui permettent de faire partie du tout, le reste étant renvoyé au dehors, considéré comme impropre, inadmissible. L'immigré peut être compté et intégré, pas le migrant qui reste hors de tout compte. Ainsi, lorsque l'Etat, et ses institutions, sont mises en échec face à la pluralité des publics et à la complexité des identités, ils sont conduits à imputer la difficulté au public lui-même : le diagnostic de « problème d'intégration » est alors porté sur telle ou telle population et l'on cherche chez celle-ci les raisons

et les causes de cet échec. Pour illustration, Jacqueline Costa-Lascoux (2004) malgré une concession au contexte affirme : « *Les violences des banlieues sont le fruit de l'humiliation sociale et culturelle qu'amplifie l'écho des évènements internationaux, mais elles sont aussi favorisées par l'absence d'une véritable pédagogie du droit et de la démocratie* » et conclut son article ainsi : « *[Le culturalisme anachronique] a ignoré que la conception de l'égalité des personnes est une révolution culturelle pour ceux qui n'ont jamais connu que des systèmes théocratiques ou totalitaires* ». Le résumé de l'article est encore plus significatif : « *Les échecs de l'intégration sont d'abord des accrocs au contrat social, par méconnaissance de sa philosophie et de ses obligations : le lien social se délite lorsque l'intérêt général et le bien commun s'effacent sous la pression de groupes communautaires* ». Il est donc urgent d'éduquer ces sauvages et ces ignorants qui n'entendent rien de nos manières civilisées... Nous reviendrons plus loin sur les implications inégalitaires de cette logique pédagogique.

Le dispositif dont nous proposons l'examen ne se distingue guère au départ de ce principe policier. Mais nous allons voir en quoi il tend à introduire, *in situ*, la politique. Politique qui consiste pour Rancière, au contraire de la police, à créer du vide, de la place, à rendre visible ou énonçables d'autres choses et à manifester une communauté des égaux. C'est sans doute aussi le rôle de la recherche anthropologique ou sociologique de sortir du compte des parties pour aller voir comment les personnes comptent ailleurs ou autrement.

Infléchissements et débordements de la perspective de l'intégration

Le dispositif ADLI (Agent de développement local à l'intégration) créé expérimentalement en 1996 pour les Turcs⁷ a pour principe de missionner sur un territoire (commune ou communauté de communes), un agent

⁷ Nous observons les applications et évolutions de ce dispositif depuis 1997 dans le cadre d'une mission d'animation du réseau confiée par la DPM au Centre Ressource Enfance Famille Ecole de l'Ain et du Rhône. Le dispositif s'applique actuellement aux populations turques dans les départements suivants : Ain, Bas-Rhin, Charente Maritime, Loire, Loire-Atlantique, Rhône. D'autres départements avaient mis en œuvre ce dispositif dans le cadre de la première expérimentation du dispositif : Haute-Loire, Savoie, Saône-et-Loire, Gironde. Il est à l'œuvre pour d'autres populations immigrées depuis 2004 en : Ariège, Corse du sud, Hérault, Somme, Val de Marne, Var. A l'exception de l'Hérault, les territoires d'intervention se limitent à une commune ou à un quartier dans l'espace urbain et à un ensemble de petites communes en milieu rural ou semi-rural. Le dispositif a vocation à s'étendre à d'autres territoires.

de développement local parlant le turc, généralement sans formation en travail social. Après réalisation d'un diagnostic, il accompagne les travailleurs sociaux, les enseignants, et les services publics, mais aussi des élus, des bailleurs sociaux (HLM), des associations ou plus rarement des entreprises pour les aider à mieux prendre en charge les populations ciblées. Il travaille conjointement à rapprocher ces populations des institutions. Il est tour à tour, médiateur, interprète, animateur, formateur, porte-parole, témoin, révélateur, poil à gratter ou brosse à reluire !... Un comité de pilotage local assure l'encadrement et le suivi de sa mission et impose une implication des partenaires politiques et institutionnels au niveau local et départemental.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans les diverses politiques publiques qui depuis une ou deux décennies font de l'action positive sans le dire (divers zonages urbains, mises en place de divers médiateurs grands-frères et des adultes-relais)⁸. Ces politiques saisissent les populations à partir d'une identification territoriale qui masque leur réelle identification ethnique. Le dispositif ADLI constitue un pas de plus et une entorse au regard du modèle de l'intégration républicaine : le ciblage d'une intervention en direction d'un public *désigné par son origine*.

L'objectif demeure celui de l'intégration qui vise à rétablir l'Un en conformité avec la rhétorique républicaine classique. Le dispositif procède bien par l'identification d'une catégorie propre de la population. Il s'agit alors de remettre de l'ordre en faisant accéder au droit et rentrer dans le rang, sans reste et sans vide. Cependant le ciblage d'une population particulière constitue une brèche qu'il convient d'examiner, il fait surgir des identités non comptées et produit une effraction dans l'ordre symbolique. L'attention accordée à cette population, le rôle donné à ces agents produisent des débordements par rapport au cadre proposé. En pratique, parce qu'il intervient à la marge de l'institution, l'ADLI vient remettre en cause les principes de fonctionnement de celle-ci et repose la question de l'égalité et de la démocratie.

Notre hypothèse est que ce dispositif rend (potentiellement) possible un processus de subjectivation politique qui subvertit l'ordre symbolique de l'intégration.

⁸ Dès le début des années 80, les grandes lignes de la politique urbaine en direction des quartiers se déclinent ainsi : « une approche territoriale, en vue de dépasser le traitement classique par public ; un traitement global des problèmes, pour transcender les découpages sectoriels de l'action publique ; une démarche de projet, de façon à substituer une approche remontante à la classique approche descendante. » (*Rapport Dubedout*, 1983). Cf. J. Ion (2000).

Premièrement, au niveau politique, cette intervention ne va pas de soi dans les communes ciblées, les élus locaux ne voient pas d'un bon œil cette attention excessive accordée à une population qui le plus souvent ne vote pas et dont la prise en compte risque d'apporter plus de critiques que de soutiens. Cependant le mandat donné à l'ADLI par l'Etat ne leur permet pas de s'opposer à sa présence. Se constitue ainsi un premier objet de dissensus d'ordre politique : par la voix de l'ADLI celui qui n'a aucun titre à parler, qui ne compte pas, pourtant le fait, et « prend part à ce à quoi il n'a pas de part ». (Rancière, 1998 p. 231).

Dans certains cas, les problèmes ne sont au départ pas même perçus comme tels : dans tel département, les résidences pour personnes âgées disent ne pas avoir de problèmes avec les immigrés, et pour cause elles n'en accueillent pas ! Dans telle autre ville, on ne se préoccupe que de la bonne façon d'accueillir les étrangers...venus faire du tourisme, sans vouloir percevoir les autres, immigrés. Ainsi, lorsque l'ADLI vient demander des comptes et souligner la nécessaire prise en compte de ces populations, il provoque une remise en question non seulement de la répartition des places mais aussi des principes du partage. Une exposition sur l'histoire locale produite dans le cadre de la mission de l'ADLI, faisait une large part à la mémoire des travailleurs étrangers. La mairie a refusé de mettre à disposition la bibliothèque municipale, réfutant cette écriture de l'histoire. L'ADLI a dû en référer au préfet pour finalement obtenir l'installation de cette exposition.

« *L'argumentation politique est en même temps manifestation du monde où elle est un argument, adressé par un sujet qualifié pour cela, sur un objet identifié, à un destinataire qui est requis de voir l'objet et d'entendre l'argument, qu'il n'a « normalement » pas de raison de voir ni d'entendre. Elle est construction d'un monde paradoxal qui met ensemble des mondes séparés.* » (ibid, p.245). De ce point de vue l'ADLI est l'opérateur entre ces deux mondes, et se rapproche de la figure du diplomate telle que la décrit Stengers (2000); mais il n'agit pas seul. Les comités de pilotage, quand ils fonctionnent bien, constituent une scène publique de négociation et amènent progressivement un changement de perspective, au point que certains maires réfractaires sont prêts par la suite à financer la mission pour éviter qu'elle ne s'arrête.

Deuxièmement, au sein des institutions, alors que la demande d'une aide pour faire face à la spécificité du public est souvent présente, on dépasse au début rarement la demande de remise dans la norme. Apparaissent ainsi des demandes d'explication unilatérales qui révèlent une certaine instrumentalisation de l'ADLI : explication des droits et des devoirs ou, plus spécifiquement, de telle décision prise par l'institution (orientation scolaire, puéricultrices ou assistante sociale demandeuses de

médiation pour faire passer des messages éducatifs...) et symétriquement explication des caractéristiques de la culture de l'Autre. Or Rancière (1987), avec Jacotot, appelle explication la justification de l'inégalité. Pour lui, c'est par l'explication même que l'on fait advenir l'inégalité : en supposant que l'autre ne comprend pas et qu'il faut lui expliquer, en pensant que si la personne refuse ce qu'on lui propose ou ne se comporte pas conformément aux attentes, c'est parce qu'elle n'a pas compris ou pas encore appris. L'intégration, dans son acception dominante, relève de cette logique de l'explication comme nous l'avons souligné précédemment ; le contenu du contrat d'accueil et d'intégration en est le parfait exemple avec sa séance pédagogique sur la société française et ses principes⁹.

Un second risque pour l'ADLI tient à sa position d'intermédiaire qui fait de lui un traître potentiel ou un écran plutôt qu'un point de contact et de mise en équivalence entre deux mondes. La vigilance personnelle des ADLI qui sont eux-mêmes dans deux mondes (au moins) et leur engagement quasi militant dans leur fonction semble les prémunir en partie contre ce risque. Leur position de diplomate se double aussi d'une posture plus militante¹⁰.

Les ADLI, quant ils remplissent pleinement leur rôle, font entendre la parole de l'autre et permettent une discussion sur les raisons de chacun, prouvant ainsi que les uns comme les autres ont de la raison. Ainsi, une ADLI a été sollicitée pour envisager le placement d'un enfant ou une mesure d'aide suite à un signalement effectué par un établissement hospitalier. Le personnel hospitalier avait identifié des risques de maltraitance pour la jeune mère et son enfant de la part du mari nettement plus âgé. Le signalement a été fait sur la base d'échanges verbaux dans le couple qui étaient apparus violents. L'ADLI, avant d'initier les démarches, choisit de rencontrer la famille et les membres du personnel pour éclaircir cet évènement. Devant l'étonnement de la jeune femme, elle comprend

⁹ A ce sujet cf. Mylène Chambon « L'intégration sous contrat », communication au colloque Migrinter, 5-7 juillet 2006.

¹⁰ Je remercie M. Derycke d'avoir attiré mon attention sur le fait que la carrière diplomatique est largement occupée par l'aristocratie qui a trouvé là (pour des raisons qui ne sont pas insignifiantes) le moyen de se recaser dans la société moderne. De même les ADLI présentent des caractéristiques particulières qui les distinguent du profil classique des migrants auprès desquels ils interviennent et dont ils sont censés être les fidèles représentants (engagement politique à gauche, mariage mixte, statut socioprofessionnel des parents privilégié, provenance plus urbaine ou mode de vie familial occidental, et pour tous poursuite d'études supérieures). C'est sans doute à la condition de travailler le décalage avec cette identité en partie impropre, que ces agents peuvent enclencher des phénomènes de subjectivation politique tels que les analyse J.Rancière.

rapidement que le personnel a mal interprété leur manière de parler fort dans une langue à laquelle ils n'ont pas accès. Plutôt que de demander les raisons du bruit provoqué, ils ont échafaudé leur propre explication, renvoyant l'autre à l'anormalité. L'ADLI propose ses compétences de traductrice pour permettre à la famille et au personnel d'échanger et les procédures initiées à l'encontre de la famille seront interrompues. Au-delà d'avoir désamorcé un quiproquo d'ordre culturel, l'ADLI a restitué une place au patient étranger dans la relation au personnel hospitalier et instauré un rapport d'égalité : « *le politique est la scène sur laquelle la vérification de l'égalité doit prendre la forme du traitement d'un tort* » (Ibid.p.113). Si le traitement demeure ici celui d'un cas individuel, l'inscription dans la durée de l'action de l'ADLI vise à modifier de façon plus profonde les modes de fonctionnements et les pratiques des agents ordinaires.

Ce qui fonde l'égalité ce n'est donc pas son invocation mais une procédure sociale de vérification de celle-ci. De même selon Stengers, il convient de rompre avec « les pédagogues des droits de l'homme » pour faire une plus large part à l'altérité. Il ne suffit pas d'invoquer les principes universalistes et républicains, ni une simple volonté d'égalitarisme. Il s'agit plutôt d'un mode de présence, d'une façon de se rendre présents les uns aux autres qui garantisse le respect. En ce sens la paix, comme la démocratie pour Rancièrè, sont toujours à recréer. La véritable démocratie est versatile et intermittente, l'intégration au contraire exige une stabilisation, l'absence de litige et de discussion.

Malgré l'affirmation philosophique du caractère nécessairement ponctuel et fragile du surgissement démocratique, quel monde commun se dessine à l'horizon de ce mode de présence respectueux ?

D'une part nous avons vu que cette intervention amène les politiques et les institutions à réinterroger leurs propres représentations et modalités de fonctionnement et à faire plus de place à la pluralité. D'autre part, elle conduit à redéfinir des objets communs de négociation qui dépassent le ciblage initial d'une population, comme l'illustrent les deux exemples ci-après :

- Le travail des ADLI ne se limite pas à une simple traduction, qui demeurerait de l'ordre de l'identification qui assigne à une identité. Cet outil n'est ni systématique ni unique, il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'intervention plus large. Certes, l'ADLI traduit les assurances d'un maire quant à la possibilité pour telle communauté d'acquérir un lieu de prière (évitant ainsi les abus du droit de préemption), mais il invite le maire à inaugurer les lieux une fois les travaux finis pour qu'il constate les fonctions multiples

de cet espace. On dépasse là le simple énoncé du principe de la liberté de culte pour faire advenir une véritable reconnaissance.

- L'ADLI est conduit un certain nombre de fois à déplacer le problème posé en le resituant dans une problématique plus large. Ainsi, missionnée pour la mise en place de cours de français pour les employés turcs d'une entreprise, l'une des ADLI a-t-elle mis au jour des problèmes d'illettrisme et des besoins de formation pour l'ensemble du personnel. L'entreprise a alors remis à plat l'ensemble de son plan de formation pour proposer des formules adaptées aux divers cas de figures.

C'est alors le sens même de ce qui est échangé et la qualité des sujets qui échangent qui sont transformés. Du problème posé par telle population, on en vient à traiter des attentes d'un ensemble élargi de personnes également concernées. La différenciation initiale introduite par le dispositif et la présence de l'ADLI, elle-même polémique, en vient à instaurer un objet commun de discussion et d'action auquel chacun peut prendre part, même si cela ne réduit pas totalement ni définitivement les dominations (Shklar, 1990).

On voit ici qu'il ne s'agit pas de passer simplement du modèle de l'intégration à celui du multiculturalisme. La prise en compte de la culture de l'autre ne saurait se réduire à une valorisation simple de celle-ci, même si cela a une certaine importance. Dans les situations où les réticences et résistances sont fortes, le discours – aussi généreux soit-il – sur la valeur de l'autre et de la diversité culturelle demeure impuissant. L'enjeu est de démontrer concrètement que l'on peut traiter ensemble, dans une position d'égalité, de questions communes. La difficulté tient ici au fait que l'on ne dispose pas d'une recette toute faite (l'intégration) ou d'un remède à prescrire (ce que tend à être parfois la lutte contre les discriminations), mais d'une actualisation de la vérification de l'égalité toujours à renouveler.

Bibliographie

- AUTANT Claire (1999), « L'Exception Turque ? Des statistiques aux politiques publiques », *Interculturalité et action publique*, Ecartis d'identité, 90-91, pp. 25-31.
- AUTANT-DORIER Claire (2002), *Chemins de familles entre France et Turquie : réseaux de parenté et négociation du destin en migration*, Thèse dirigée par A. Gokalp, Paris, EHESS, 635 p.
- COSTA-LASCOUX Jacqueline (2004), « Les échecs de l'intégration, un accroc au contrat social », *Pouvoirs*, 111, pp.19-27.

- GOFFMAN Erving (1975), *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Le sens commun, éd. de Minuit (édition originale by Prentice Hall, 1963).
- ION Jacques (2000), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, (1^o édition 1990).
- LATOUR Bruno (1997), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, La découverte, 207 p. (1^o édition 1991)
- RANCIERE, Jacques (1987), *Le maître ignorant*, Paris, édition 10-18 poche (2004).
- RANCIERE Jacques (1998), *Aux bords du politique*, Paris, Folio, essais, 262 p.
- SAYAD Abdelmayek (1997), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, De Boeck Université, 1^{ère} édition 1991, 331p.
- SHKLAR, Judy N. (1990), *The faces of injustice*, Yale University Edit.
- STENGERS Isabelle (2000), « Composer un monde commun? Un exercice de diplomatie ». Introduction au colloque de Cerisy d'août 2000 *Cultures: guerres et paix*, compte-rendu de Isabelle Haumont, www.ethnopsychiatrie.net/actu/colceris1.htm.
- TARRIUS Alain (1992), *Les fourmis d'Europe, migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, Logiques sociales, L'Harmattan.
- TODD Emmanuel (1994), *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, 390 p.
- TRIBALAT Michèle (1995), *Faire France*, La Découverte/Essais.
- TRIBALAT Michèle (1996), *De l'immigration à l'assimilation*, La Découverte/Recherches.
- VERBUNT Gilles (1994), « De l'individu à la collectivité ; un champ conceptuel à revoir », *Hommes et migrations*, 1180, pp.6-9.

L'intégration problématique des Latino-américains en France

Olga González

CADIS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Ce texte s'intéresse à la distance qui existe entre la perception par la société d'accueil de l'intégration d'une communauté et son propre vécu. Dans un premier temps, nous rappelons les trois niveaux principaux de la notion d'intégration, ainsi que leurs implications pour les différentes catégories de migrants. Dans la deuxième partie, l'idée est critiquée que l'invisibilité des migrants andins dans l'espace public français est la preuve de leur intégration. Ensuite, nous montrons que les stratégies mises en œuvre par les Andins pour se « débrouiller » dans la société d'accueil sont perçues à tort comme des signaux d'intégration. Sur le plan méthodologique, cet article s'appuie sur les résultats du travail de terrain effectué dans le cadre d'une recherche doctorale.

L'intégration, une notion de la société d'accueil

La « question de l'intégration » est très présente dans le débat public français depuis le début des années 1980 (Noiriél et Ferry, 2005). Le terme s'est diffusé massivement, comme en témoignent de nombreux travaux sur différentes communautés menés dans cette optique. L'intégration est un concept normatif. Utilisé à l'égard des étrangers et de leurs descendants, il sous-entend un souhait, voire un impératif. De nombreux dispositifs existent pour favoriser l'adaptation des migrants. Malgré ses limites (Héran, 2002 ; Dewitte, 1999), la notion d'intégration est toujours porteuse. Une des raisons de sa pertinence est que le terme relève du domaine de la pratique, et non pas seulement des principes. L'idée d'intégration va au-delà de l'égalité des droits, bien que celle-ci soit l'étape préalable et nécessaire. D'après

les critères généralement admis en France, nous situons l'intégration dans les niveaux suivants¹:

Intégration économique

L'idée d'intégration fait référence à l'insertion des individus dans la sphère économique, c'est-à-dire à l'accès effectif au monde du travail et aux droits qui en découlent. L'intégration économique suppose, plus largement, l'accès aux biens de consommation dont jouit la majorité de la population. Notons que pour les étrangers, il existe des limites de principe à l'intégration économique. La population étrangère n'a pas accès à la totalité du marché du travail. Il existe des critères d'appartenance – nationale et européenne – pour exercer certains travaux, ainsi que de régularité du séjour².

Intégration sociale

L'idée d'intégration fait référence à une insertion sociale, c'est-à-dire à l'accès à l'éducation et à la santé, au maintien de niveaux de vie dignes. Cette intégration sociale s'obtient à notre époque, en France, par le biais d'importantes formes de régulation établies par l'État, notamment en matière de développement des lois garantissant l'égalité des conditions et la mise en place d'actions concrètes qui découlent de ces normes (comme la garantie des minima sociaux ou les normes sur le logement). Ainsi définie, la population ciblée par cette intégration ne possède pas des caractéristiques d'appartenance nationale ou ethnique. En revanche, en ce qui concerne les étrangers, seuls les immigrés en situation régulière peuvent prétendre – au moins théoriquement – à une insertion sociale complète. Il reste que les étrangers irréguliers ont droit à l'éducation de leurs enfants mineurs et à une protection sociale importante.

Intégration culturelle

L'intégration sous-entend une appartenance et le partage d'une identité commune. L'analyse se complique, dans la mesure où les

¹ Dans ce texte je ne traiterai pas de l'intégration politique, une dimension fondamentale pour l'insertion des migrants, mais où le développement au niveau des principes est encore insuffisant.

² Les irréguliers n'ont pas le droit de travailler, et certaines catégories -comme les étudiants- devaient produire (jusqu'en juillet 2006) des autorisations de travail délivrées par les Préfectures.

questions liées à l'identité (nationale et historique notamment) relèvent du champ de la culture et que celle-ci est moins directement saisissable, puisqu'elle n'a pas un caractère essentialiste. Il serait inapproprié de parler d'une identité nationale unique. Cette remarque n'est pas une concession au relativisme. Dans ce papier, une attention sera accordée à la maîtrise de la langue française, que nous considérons comme un critère culturel important. Il est enfin remarqué que l'intégration culturelle se pose pour les étrangers et leurs descendants, mais aussi pour des « minorités régionales » conservant de fortes traditions, ou pour d'autres groupes comme les homosexuels et les handicapés.

L'invisibilité des migrants andins : une preuve de leur intégration

La migration provenant de la région andine (Colombie, Equateur, Pérou et Bolivie) est invisible dans l'espace public français. Elle ne fait pas l'objet de représentations ou de discours dans les médias, contrairement aux représentations sur les Africains ou sur les Maghrébins, dont on sait par ailleurs à quel point elles peuvent être simplificatrices (Mills-Affif, 2004). Par rapport aux Andins, il existe une exception : il s'agit du film *Travaux : on sait quand ça commence* (Roüan, 2005) qui met en scène des migrants colombiens. À l'inverse d'autres communautés, les migrants andins sont peu présents en tant qu'objet d'étude dans le monde institutionnel : le monde académique commence à les découvrir (Gincel, 2005), mais ils restent largement ignorés des services spécialisés. Il n'existe pas, par exemple, de rapports spécifiques sur cette migration dans les publications d'institutions dédiées à l'accueil des migrants. Les migrants andins sont peu présents dans le monde associatif français, qui comme on le sait, est un cadre important pour les échanges et la socialisation. En somme, ils ne sont pas perçus comme une population étrangère à intégrer.

Pourtant, la diaspora andine est bien ancrée. Les migrants andins ont massivement quitté leurs pays vers l'Europe depuis la fin des années 1990. Ils sont partis au moment des crises économiques, politiques et sociales qui ont frappé la région andine. Pour certains de ces pays (notamment l'Équateur), l'émigration était un phénomène nouveau, tandis que pour d'autres l'expérience de l'émigration était plus ancienne. Les Colombiens ont ainsi émigré massivement au Venezuela dans les années 1970, et vers les Etats-Unis depuis les années 1950. Les crises successives et prolongées des années 1990 ont aggravé la tendance migratoire de ces pays et conduit environ 10 % de leur population à s'installer à l'étranger. Suite au durcissement des politiques migratoires aux Etats-Unis – leur destination privilégiée pendant les années 1980 – de nombreux migrants

se sont tournés vers d'autres continents. Entre 1998 et 2002³, environ 700 000 personnes en provenance de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou se sont installés en Europe⁴. En Espagne, les Andins sont devenus le premier groupe migratoire devant les Maghrébins.

Par ailleurs, même si les Andins résident depuis quelques décennies en France (des communautés de quelques milliers de Colombiens et de Péruviens étaient déjà installées dans ce pays depuis les années 1980), deux facteurs complémentaires expliquent la recomposition de la migration latino-américaine. Le premier facteur est le *boom andin*. La France, pays frontalier avec l'Espagne, attira naturellement de nombreux migrants andins qui n'eurent qu'à traverser la frontière. Quelques-unes de ces personnes activèrent leurs anciens réseaux de connaissances déjà établies en France, mais un bon nombre arriva sans contacts préalables et de nombreuses personnes s'établirent dans l'illégalité. Le deuxième phénomène est le départ de France des migrants du Cône Sud (Argentine, Chili, Uruguay). De nombreux Chiliens entamèrent leur retour dès le milieu des années 1990, après le rétablissement de la démocratie (Jedlicki, 2002). Beaucoup de ceux qui sont restés en France sont devenus Français, ainsi que leurs enfants. Ces facteurs font que la migration traditionnelle du Cône Sud s'est estompée face à la migration andine, laquelle progressait fortement. Tous ces changements étaient déjà perceptibles à la fin des années 1990 : d'après les données du recensement, en 1999 la population colombienne résidant en France (10.983 personnes) était déjà plus nombreuse que la population chilienne (9.638 personnes). Aujourd'hui, les ressortissants provenant de la région andine sont le groupe le plus important parmi les migrants latino-américains. Compte tenu du fait qu'il y a parmi eux une nombreuse population d'irréguliers – environ 2,5 irréguliers pour un migrant en situation légale⁵ –

³ 2002 est la date de la fermeture des frontières des derniers grands pays européens vis-à-vis des Andins. L'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas exigeront désormais un visa aux ressortissants colombiens, équatoriens et péruviens. La France exige un visa depuis 1986.

⁴ Plus de 400.000 Équatoriens, 250.000 Colombiens et plus de 60.000 Péruviens ont émigré en Europe. Estimations de l'auteur à partir des sources suivantes : Jason Pribilsky, *Gender, State Involvement, and Transnational Linkages: What Ecuadorian Migration to the U.S. Can Tell us about Ecuadorian Migrants in Spain*, June 20-21, 2003; Ministerio del Interior - Dirección General de Migraciones y Naturalización, <http://www.inei.gob.pe/>; Anuario de entradas y salidas internacionales de Colombia 2001. Voir aussi le rapport de l'Organisation Internationale des Migrations, "Migración desde América Latina hacia Europa: Tendencias y Desafíos Políticos", Genève, 2004.

⁵ Calculs effectués d'après les sondages réalisés dans le cadre de ma thèse et après confrontation avec d'autres estimations, comme les données des consulats andins et les études démographiques réalisées en Espagne.

on peut estimer cette population à environ 50 000 individus. Numériquement faible par rapport aux grands courants migratoires actuels, notamment provenant d'Afrique, la migration andine est tout de même assez importante au vu de collectifs plus visibles dans l'espace public français. Aussi, la taille ne semble pas un critère suffisant pour expliquer la visibilité ou l'invisibilité des communautés. Le titre de l'ouvrage de Dana Diminescu (2003), *Visibles mais peu nombreux*, sur les Roumains, en est une preuve éloquente.

En revanche, cette invisibilité semble se confondre, dans la société d'accueil, avec le signal extérieur d'une intégration réussie. Pour de nombreux Français, les « Latino-américains » de France sont assimilés aux immigrés chiliens, une communauté visible et perçue comme étant particulièrement bien intégré à la société française. Arrivés dans un contexte bienveillant, les Chiliens bénéficièrent de puissants réseaux de solidarité. La plupart d'entre eux furent admis en tant que « réfugiés politiques ». C'était, en outre, une migration issue des couches moyennes, avec une forte composante d'intellectuels, qui réussit à s'insérer rapidement dans le monde du travail. Grâce à l'expérience du passé avec le groupe de Latino-américains le plus visible, il n'existe pas un *a priori* négatif de la société d'accueil par rapport aux Andins. De plus, ces migrants représentent un type d'altérité moins éloigné que d'autres groupes, en raison de la proximité des langues latines ou de la religion catholique. Il est probable que les Andins bénéficient aujourd'hui du même « effet paratonnerre » étudié par Albano Cordeiro (1999) et qui a joué en faveur des Portugais il y a trente ans : à l'époque, l'attention portée à la migration nord-africaine a rendu invisible la migration portugaise pourtant importante.

La « débrouille » des Andins ou les revers de l'intégration

Quand on examine de plus près la situation des migrants andins, il apparaît qu'ils ne sont pas aussi bien intégrés qu'on pourrait le penser, si l'on se réfère à la définition donnée plus haut. Leur insertion dans le monde du travail et dans la société est paradoxale. Certes, ils ont du travail : toutes les personnes interviewées travaillent. Mais du fait de leur situation irrégulière, les Andins investissent majoritairement des niches de travail au noir, souvent peu qualifiées (ménages, bâtiment, garde d'enfants) et elle leur interdit l'accès à de nombreux droits, ce qui limite *de facto* leur intégration économique et sociale.

Cependant, ce qui s'avère plus intéressant est la façon dont les activités de ces migrants sont perçues comme une preuve de leur bonne

intégration. Les stratégies qu'ils mettent en œuvre, notamment celle de la « débrouille », est lue par la société d'accueil comme un signe d'intégration. Par ailleurs, la « débrouille » révèle que les Andins ont des critères relatifs à l'intégration qui diffèrent de ceux de la société d'accueil.

Dans cette stratégie, l'acteur vise à obtenir des résultats ou des gains en se plaçant en dehors de la sphère du droit et en dehors du cadre institutionnel. Il n'est pas motivé par le respect de la loi et possède une conscience faible ou nulle de ses devoirs (situation irrégulière, travail au noir) et de ses droits (droits sociaux, droit du travail). Dans ces conditions, l'irrégularité n'est pas perçue comme un obstacle pour réaliser le voyage ou pour obtenir un travail. Comme il ne compte pas sur les institutions, l'acteur mobilise ses réseaux, les liens établis avec les compatriotes, et surtout avec la famille. On perçoit le rôle de ceux-ci dès la phase de départ :

Ovni, de Cali. Arrivé en France en 2000: « Mon neveu était en France. Il m'assurait qu'ici, il y avait du travail. On a parlé à quatre occasions les six mois qui précédèrent le voyage. J'ai acheté les billets d'avion, on est parti en Italie. Quelques jours plus tard nous avons pris le train... Je ne sais pas exactement dans quelle ville nous avons changé de train pour traverser la frontière. Il y avait des grèves et il fallait changer souvent de wagon. Nous ne savions pas si le train nous emmènerait à Paris ou ailleurs. Finalement, nous sommes arrivés à la Gare de Lyon. A notre arrivée, mon neveu nous attendait. Il est artisan. Le lendemain, j'ai commencé à travailler avec lui ».

Tous les migrants andins interrogés durant l'enquête de terrain ont affirmé s'être appuyés en priorité sur leurs réseaux familiaux, et secondairement sur leurs réseaux de connaissances, pour obtenir leur premier travail en France. Ceux qui ne connaissaient personne avant de venir en France sont entrés rapidement en contact avec des compatriotes. Très peu connaissaient des Français avant de venir dans ce pays. Tous avaient entendu dire qu'il était possible de trouver un travail en France.

Les Andins ont de nombreuses difficultés dans l'accès effectif à leurs droits, mais les raisons diffèrent selon le type de droits : pour la protection de santé, la stratégie de la débrouille est adoptée parce qu'il est trop difficile d'obtenir ce à quoi on a droit. Pour le droit du travail, le droit au séjour et les aides sociales, la stratégie de la débrouille est la conséquence du refus de les réclamer.

En ce qui concerne le régime de protection de santé, la majorité des individus connaissent l'existence de l'AME ou de la CMU⁶ mais

⁶ L'AME, Aide Médicale de l'État et la CMU, Couverture Maladie Universelle, sont deux systèmes de protection : le premier est destiné aux étrangers en situation irrégulière, le deuxième aux Français ou étrangers réguliers possédant de faibles ressources.

une proportion considérable d'entre-eux ne les utilisent pas. Parfois, cela est dû aux dysfonctionnements des institutions. D'autres fois, ces difficultés les conduisent à changer de stratégie et à se tourner vers la « débrouille » :

Vanessa, 45 ans, Colombienne, réside en France depuis cinq ans avec ses deux enfants et son petit-fils. Elle vient de Cali, elle possède un niveau d'instruction élevé (quatre ans d'éducation secondaire). Souhaitant obtenir des renseignements sur les possibilités d'être régularisée, nous lui avons conseillé de voir les assistants sociaux de la mairie ainsi que le Comité de soutien aux sans-papiers. Vanessa est allée les voir, mais on l'a gentiment découragée : elle n'avait aucune chance d'obtenir des papiers. Quelques mois plus tard, le renouvellement de son AME lui a été refusé, alors qu'elle remplissait les conditions pour l'obtenir. Elle a contacté à nouveau le Comité et a entamé une longue procédure (lettres rédigées avec le Comité, rendez-vous à la CPAM annulés, refus, nouvelles lettres et déclarations d'impôts, visite au tribunal en compagnie d'un membre du comité, nouveau refus). Elle estimait qu'elle avait perdu du temps inutilement avec le Comité. Les voies du droit épuisées, Vanessa choisit de présenter un faux document d'attestation de résidence dans une autre CPAM pour obtenir son AME.

Ce cas illustre le changement de stratégie. L'acteur connaît ses droits, il les réclame. Il assume une stratégie de revendication. Surviennent les dysfonctionnements du système et l'acteur adopte une stratégie de débrouille. Celle-ci se révèle efficace. Il est probable que Vanessa diffusera cette information autour d'elle et que d'autres personnes opteront pour cette stratégie.

En ce qui concerne l'ensemble des autres droits sociaux, la situation est un peu différente. L'enquête de terrain a révélé une méconnaissance complète du tribunal des prudhommes, des syndicats et des institutions et organismes veillant à faire respecter le code du travail, comme l'illustre l'exemple de Gerardo, arrivé il y a un an en France. Il travaille comme maçon six jours par semaine pour un compatriote réfugié politique. Ce dernier lui doit 2000 euros de salaire et l'a éconduit à plusieurs reprises lorsque Gerardo lui réclamait son dû. Au cours de l'enquête en région parisienne, j'ai entendu des témoignages d'abus répétés. Parfois, les individus optent pour le règlement de compte direct.

D'autre part, une proportion élevée d'individus ne maîtrisent pas les rouages du système leur permettant l'accès à d'autres droits, comme les aides sociales au logement et à l'enfance ou les allocations de parents isolés :

Mme Sanchez, Colombienne, vit depuis 13 ans en France où elle est femme de ménage. Elle n'a pas pu quitter la France durant 10 ans

parce qu'elle était sans-papiers. Une fois sa situation régularisée elle est retournée en Colombie avec l'idée de revenir avec son mari. Celui-ci est mort durant le voyage, elle s'est retrouvée en France, sans repères. Après son deuil, elle est tombée gravement malade. C'est à ce moment que, par hasard, une assistante sociale est entrée en contact avec elle, la renseigne sur ses droits et la prit en main pour effectuer les démarches administratives. Mme Sanchez put ainsi obtenir des aides sociales pour soulager sa maladie et pour l'aider à payer son loyer.

Malgré son ancienneté sur le territoire français, ce n'est qu'à l'issue d'une maladie grave que cette personne a été contactée par une assistante sociale qui l'a renseignée sur des allocations auxquelles elle avait pourtant droit. Ici, l'irrégularité a accentué la stratégie de la débrouille : de nombreux droits sociaux étant réservés uniquement aux personnes dont le séjour est régulier, les personnes savent qu'elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Et il n'est pas surprenant de voir des migrants, pourtant en situation régulière, refuser de réclamer leurs droits sociaux. C'est le cas de Pablo, réfugié politique, en situation régulière, vivant depuis huit ans en France. Il vient d'avoir un enfant et refuse pourtant les aides sociales auxquelles sa famille a droit en estimant qu'elles relèvent de la charité. D'autres témoignages vont dans le même sens. Ces allocations sont perçues comme des aides et non pas comme des droits. C'est que ces migrants viennent de sociétés où l'idée de droits sociaux n'est pas concrétisée et où les actions déployées pour obtenir les fins possèdent un caractère individualiste. La « débrouille » est bien une stratégie intériorisée dans leurs sociétés d'origine.

Sachant qu'il est plus efficace de se débrouiller que de revendiquer un droit, les migrants andins ne sollicitent pas les instances intermédiaires mises en place par la société d'accueil pour faciliter l'« intégration ». Ils ne connaissent ni les services sociaux, ni les ASTI⁷ ou le SSAE⁸, et n'ont qu'exceptionnellement connaissance de l'OMI⁹. Ils ne fréquentent pas les plate-formes d'accueil de primo-arrivants, et ne sont pas présents non plus dans les associations à caractère humanitaire, comme les associations d'aide aux sans-papiers ou les institutions d'aide aux demandeurs d'asile. Cette méconnaissance est confirmée par les membres de ces institutions et par les rapports. Ainsi par exemple, en 2004 le Comede a pris en charge 5230 patients de 79 nationalités. Parmi eux seuls 8 étaient des Latino-Américains (dont trois Péruviens,

⁷ ASTI : Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés.

⁸ SSAE : Service Social d'Aide aux Émigrants.

⁹ OMI : Office des Migrations Internationales.

trois Colombiens et deux Équatoriens). Un médecin de cette institution le confirme : « Ces gens ne viennent pas au Comede. Cependant, durant les années 1970 on a vu des Chiliens, et pendant les années 1980 on a reçu des Salvadoriens »¹⁰.

La prégnance de la débrouille limite la portée du troisième volet de l'intégration que nous avons identifié, à savoir la composante culturelle. Nous pensons que l'intégration culturelle n'est pas une fin, mais une conséquence de la stratégie choisie. Une stratégie de revendication poussera davantage au contact avec les institutions et donc à une familiarisation avec certains codes de la société d'accueil. Au contraire, la débrouille pousse au repli sur la communauté. Les individus s'appuient sur leurs réseaux de connaissances et de compatriotes pour subvenir à la plupart de leurs besoins. Ce faisant, ils construisent des espaces de socialisation et de reproduction culturelle. Les individus interrogés au cours de cette enquête ont peu de contacts avec les Français, ou bien les limitent à la sphère du travail. Ainsi, ce n'est qu'à l'issue de la prise en main de leur cas par les parents d'élèves que la famille Perez (une famille de sans-papiers qui allait être expulsée) accéda au domicile de Français. Ils me confiaient : « Auparavant nous n'avions jamais mis les pieds chez un Français, nous n'avions pas mangé comme les Français ».

Conclusion

Les migrants andins sont invisibles dans l'espace public français, ce qui est perçu comme un signal d'intégration par la société d'accueil. Cette impression d'intégration est, de plus, renforcée par le fait que les seuls éléments de référence de la société d'accueil par rapport aux Andins étaient les Chiliens, qui avaient effectivement connu une rapide intégration. Or nous avons vu que cette impression d'intégration des Andins est superficielle : ces migrants connaissent des problèmes d'insertion économique, sociale et culturelle. Un des facteurs de cette invisibilité est la stratégie de débrouille mise en œuvre par ces migrants. Comme elle ne requiert que très peu de contacts avec la société du pays d'accueil, cette stratégie ne pousse pas à l'intégration, contrairement à la stratégie de revendication.

Une première question est de savoir s'il s'agit d'une caractéristique particulière de cette communauté ou bien si les stratégies de « débrouille » sont aussi déployées par d'autres populations. Quelques

¹⁰ Entretien avec un médecin du Comede, en novembre 2003.

éléments aident à répondre à cette question. Des études réalisées en Espagne (Aparicio, 2005) ont conclu que les migrants andins sont une des communautés ayant les plus faibles relations avec les institutions des pays d'accueil. Mais ils ne sont pas les seuls : d'autres communautés non européennes ont tendance à dépendre davantage des membres de leurs familles et de leurs compatriotes pour résoudre leurs problèmes que des institutions créées pour l'intégration. Par ailleurs, les mêmes comportements et stratégies de débrouille ont été étudiés et relevés dans d'autres contextes – dans certains pays d'Amérique latine, en Afrique, mais aussi dans des pays du Nord comme la Russie. (Clément, 1999 ; de Villiers *et al*, 2002).

Il reste à savoir, maintenant, quelles sont les raisons qui expliquent cette stratégie. Trois explications peuvent être proposées. La première consiste à dire que la « débrouille » est une stratégie incorporée par les migrants dans leur expérience vécue au sein de leurs sociétés d'origine. Dans ces pays, il existe un haut niveau d'informalité et une faible concrétisation des droits. Ce sont des sociétés où la plus grande partie de la population n'est pas « intégrée », au sens où elle ne peut pas bénéficier des droits économiques et sociaux qui sont pourtant proclamés. Pour beaucoup de personnes, la seule stratégie de survie possible est la débrouille. Les migrants incorporeraient et importeraient, pour ainsi dire, cette stratégie. La deuxième explication a trait aux dysfonctionnements des institutions dans les pays d'accueil. De nombreux cas soulevés montrent que la débrouille s'avère une stratégie plus rentable et plus rapide que la revendication. Justement, une des conséquences de la débrouille est l'évitement des institutions des pays d'accueil, car les problèmes sont résolus en faisant appel directement à la communauté, le plus souvent aux réseaux familiaux. La troisième explication est que l'adoption de ce type de stratégie est partagée par toutes les migrations récentes. Les stratégies de débrouille seraient une étape partagée par les primo-arrivants dans leur société d'accueil, avant qu'ils adoptent les mœurs de la société d'accueil, processus lent qui est plutôt le fait de la seconde génération.

Ces trois hypothèses ne s'excluent pas mutuellement. Des études comparatives, voire historiques, pourraient apporter des éclaircissements. Le cas que nous avons étudié alerte sur la nécessité d'observer la plus grande prudence par rapport aux « signes de l'intégration ». Il faudrait être capable de déchiffrer ses signes au-delà des représentations élaborées sur les communautés, en examinant les réelles conditions de vie et en interrogeant le sens des actions.

Nous concluons en introduisant une interrogation de portée plus générale, d'ordre politique, mais qui conditionne également le type de

questions posées dans le monde de la recherche : les nouvelles vagues d'immigration bénéficieront-elles des mêmes politiques d'intégration que dans le passé ? Ces dernières années, on a assisté à un revirement de la politique migratoire, symbolisé par le passage de l'immigration « subie » à l'immigration « choisie » proclamé haut et fort par le gouvernement : il s'agit d'éliminer la possibilité qu'une migration de travail se transforme en une migration de peuplement destinée naturellement à être intégrée à moyen terme, et de promouvoir à sa place une immigration spécifiquement de travail. Cette migration n'aurait pas pour issue l'intégration au sein de la nation et la question de leur intégration sociale et culturelle ne se poserait même pas. Dans cette perspective, le renforcement des stratégies de « débrouille » serait la conséquence de ce changement de politique.

Cette transformation peut aboutir à des discours qui mettent en exergue un peu trop rapidement la volonté de non-intégration de certains migrants, spécialement des nouveaux arrivants. Or, poser le débat dans ces termes nous semble une manière d'éluder la question de l'intégration : si des migrants ne s'intègrent pas, c'est souvent en réaction aux obstacles posés par la société d'accueil. De notre côté, nous croyons à la nécessité de faire revivre les politiques concrètes de l'intégration¹¹, notamment en permettant à chacun de jouir des mêmes conditions sociales que les membres de la société d'accueil.

Références bibliographiques

- APARICIO ROSA (2005), *Redes sociales de los inmigrantes extranjeros en España*, Madrid, Ministerio de trabajo y Asuntos Sociales, 152 p.
- CLEMENT Carine (1999), « Tout ne va pas si mal en Russie; les gens sont tellement débrouillards ! », *Revue-nouvelle*, 110 (12), pp. 54-67.
- CORDEIRO Albano (1999), « Les Portugais, une population 'invisible' ? », in P. Dewitte (dir.), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 106-111.
- DEWITTE Philippe (dir.) (1999), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 443 p.
- DIMINESCU Dana (dir.) (2003), *Visibles mais peu nombreux: Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 339 p.
- GINCEL Anne (2005), « L'immigration des femmes colombiennes en France : pour quelle mobilité ? », *Mobilités au féminin*, Tanger. <http://www.mmsh.univ-aix.fr/lames/Papers/Ginzel.pdf>. Consulté le 12 juillet 2006.

¹¹ L' « intégration refondée » proposée par Jacqueline Costa-Lascoux pour ces années 2000 nous semble un cadre pertinent.

- HERAN François (2002), *Immigration, marché du travail, intégration*, Rapport du Commissariat Général du Plan, Paris, La Documentation Française, 410 p.
- JEDLICKI Fanny (2002), « La tierra de los padres: un Chile de ensueño y de rabia. La transmisión de la memoria en el seno de las familias de exiliados chilenos en Francia » in *Actas del IV Congreso Chileno de Antropología*, Santiago, Escuela de Antropología, Universidad de Chile.
- MILLS-AFFIF Édouard (2004), *Filmer les immigrés : Les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française 1960-1986*, Ed. de Boeck.
- NOIRIEL Gérard (2005), « Introduction » in Gérard Noiriel, Vincent Ferry et al., *20 ans de discours sur l'intégration*, Paris, L'Harmattan, p. 9.
- ROÜAN Brigitte (2005), *Travaux : on sait quand ça commence*, Pyramide Distribution.
- DE VILLERS Gauthier, JEWSIEWICKI Bogumil, MONNIER Laurent, (dir.) (2002), *Manières de vivre : Economie de la « débrouille » dans les villes du Congo/Zaire*, Bruxelles, Cahiers africains, 203 p.

«Les Tsiganes, ils ne veulent pas s'intégrer !». **La question de l'intégration au service des logiques de l'exclusion ?**

Claire Cossée

MIGRINTER, Université de Poitiers

Mise en perspective

«Les Tsiganes, *ils* ne veulent pas s'intégrer !». Ce lieu commun apparaît fréquemment tant dans les discours politiques que dans l'opinion publique, et pose la question de la pertinence d'une perception globalisante considérant que tous les Tsiganes se situent dans un même rapport à l'Etat et à la société majoritaire. Cette vision s'incarnant dans un « ils » englobant, révèle une représentation unanimement partagée des Tsiganes comme une communauté homogène. De même, la représentation largement répandue d'une communauté refusant l'idée même d'intégration, nous renvoyant ainsi à l'image d'une population à la fois homogène et quasi-autarcique, apparaît problématique. Notre analyse de la question de l'intégration des Tsiganes propose de considérer avec prudence cette perspective pour deux raisons.

Tout d'abord, les groupes avec lesquels nous avons pu être en contact, de même que leurs représentants¹, ne posent pas la question en ces termes. Le problème qui préoccupe la majorité des Voyageurs²

¹ Notre thèse concernait l'émergence d'une représentation politique des Tsiganes (Cossée, 2004 a).

² Nous employons dans cet article les substantifs *Voyageurs*, plus spécifiquement pour la France, et *Tsiganes*, de façon plus globale. Le premier est employé par les personnes concernées comme autonome générique, afin de désigner indistinctement tous les groupes, qu'ils voyagent réellement ou non. Il révèle la centralité de la référence à l'itinérance pour les familles, même si nombre d'entre elles ne circulent plus autant aujourd'hui. Sa signification se rapproche d'une auto-désignation ethnicisée, puisqu'on peut être *Voyageur* sédentaire et qu'à l'inverse, un *Gadjo* qui se met à vivre en caravane restera considéré comme un *Sédentaire*. Ceci explique notre choix des majuscules pour

en France réside dans la jouissance des droits fondamentaux : un habitat choisi, la libre circulation, l'éducation, la santé, l'initiative économique et la citoyenneté. Leurs difficultés viennent du fait que les politiques publiques les empêchent de perpétuer leur mode de vie dans la mesure où la restriction des espaces accessibles où ils pourraient séjourner, soit temporairement, soit durablement, entrave profondément les logiques d'ancrage et de circulation qui sont les leurs. Ces logiques reposent à la fois sur des ressorts économiques, familiaux, sociaux et religieux.

Par ailleurs, nous nous positionnons de façon assez critique vis-à-vis de la notion d'intégration « à la française », telle qu'elle a été conçue par les politiques publiques. Il nous semble que l'assertion selon laquelle « la communauté tsigane » souhaiterait ne pas s'intégrer relève plus de la sphère des représentations qui sous-tendent les politiques publiques que d'une réelle proposition scientifique.

Il est vrai que les champs politique et académique s'interpénètrent, d'autant plus lorsqu'il est question d'objets disqualifiés, comme l'a souligné Abdelmalek Sayad à propos de l'objet immigration (Sayad, 1999 : 15-16.). D'autres auteurs notent, en faisant référence à ce

Voyageur quand il est employé comme référence à une appartenance ethnique, et non à un mode de vie réel. De même que *Sédentaire* désigne une catégorie ethnique du point de vue des Voyageurs, c'est-à-dire l'Autre, le *Gadjo*. Le *S* majuscule permet de différencier deux emplois différents de ce terme : sédentaire comme mode de vie et Sédentaire comme catégorie. Le terme *Tsigane*, bien que n'étant pas un autonome, était jusqu'à récemment le plus couramment choisi par les chercheurs français en tant que terme générique. Il a été revendiqué en tant que catégorie ethnique par les associations de défense du droit à la différence dans les années 1980-90.

Les autonomes autres que *Voyageurs* sont plus difficiles à utiliser dans le contexte français car ils désignent des sous-groupes particuliers : les Gitans (présents surtout dans le Sud de la France et dans le pourtour méditerranéen), les Manouches ou Sinti (plus présents en Europe occidentale) et les Roms (majoritaires en Europe centrale et orientale). Nous avons choisi jusqu'à présent le terme *Tsigane*, d'une part parce qu'il ne paraît pas chargé de sens péjoratif en France, d'autre part car jusqu'à aujourd'hui, il pouvait être utilisé sans faire l'objet d'un positionnement stratégique, à l'inverse d'autres catégories ethniques. Le terme qui devient dominant aujourd'hui et légitime parmi les représentants des groupes eux-mêmes est celui de *Roms*, mais il pose problème en France car il ne désigne qu'un groupe parmi d'autres. Alors qu'en Hongrie, on peut l'employer plus aisément comme terme générique, car la quasi-totalité des Tsiganes hongrois sont Roms.

Les termes « nomades » et « gens du voyage » seront maintenus entre guillemets car il s'agit de catégories d'Etat. L'usage du premier s'est cristallisé à partir de la loi du 16 juillet 1912 relative à l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades. Le second a été diffusé au sein de la haute administration française dans les années 1970. Il est apparu pour la première fois dans la circulaire n°72-186 du 20 octobre 1972 concernant le stationnement des caravanes.

dernier, et à propos des Tsiganes comme objet de recherche, que « *cette dévalorisation scientifique constitue (...) le pendant de la dévalorisation sociale dont font l'objet les Tsiganes* » (Quiminal, Blum Le Coat et Catarino, 2003). Représentations sociales, action publique et disqualification scientifique s'imbriquent donc lorsqu'il est question des Tsiganes. D'autres auteurs ont montré par ailleurs le caractère injonctif et normatif de la notion d'intégration à la française. Tout au moins jusqu'à l'amorce récente d'une évolution de la politique de l'Etat à l'égard des minorisés : « *Jusqu'aux toutes dernières années, l'intégration en tant que programme normatif concernait principalement les immigrés, et secondairement les services ou dispositifs ayant vocation à aider à la réduction de leurs « différences »* » (Lorcerie, 2000 : 70).

Au tournant du siècle, un nouveau regard sur cette question a été initié, à partir notamment d'un nouveau dispositif mis en place afin de lutter contre les discriminations (Lorcerie, 2000 ; Poli, 2004 ; Simon, 2004). Cela dénote une prise de conscience dans la société française du décalage entre le modèle français d'intégration et la réalité de discriminations de plus en plus avérées à l'égard des minorisés (Costa-Lacoux, 2006). D'autre part, ce débat révèle aussi la difficulté des institutions à prendre en compte la « diversité » qui compose notre société. Comme le rappellent De Rudder, Poiret et Vourc'h, « *Un soupçon de dissidence « communautariste » pèse sur l'expression des groupes minoritaires, qui délégitime toute revendication ou mouvement social de leur part et tend à réprimer leur expression culturelle, sans leur fournir aucun moyen de combattre l'inégalité et l'oppression qu'ils subissent* » (De Rudder, Poiret et Vourc'h, 2000 : 11).

Nous inscrivant dans la mouvance des réflexions qui traversent la recherche et taraudent notre société depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, nous souhaitons, dans cet article, procéder à un retournement de la question. Dans un premier temps, en partant des pratiques et discours observés sur le terrain, nous analyserons les raisons de l'idée qu'« *ils ne veulent pas s'intégrer* ». Dans un second temps, nous exposerons la façon dont cette question a émergé, à partir de l'analyse d'un corpus de revues spécialisées publiées sur plusieurs décennies ainsi que de la littérature produite par les sciences sociales. Nous examinerons d'abord le cas de la France, puis la production des catégories en Hongrie à l'époque communiste où une politique volontariste d'intégration a été menée et à laquelle la majorité des Tsiganes a adhéré. En définitive, nous chercherons à apporter des éléments de réponse à une question centrale de notre réflexion : outre le fait qu'elle est conçue sur des bases erronées, l'injonction à l'intégration n'alimente-t-elle pas les logiques de l'exclusion ?

Ancrage et circulation des Voyageurs, un rapport au territoire minorisé

Un refus affirmé d'intégration ?

L'observation des relations au quotidien et la prise de distance vis-à-vis de l'idée préconçue d'une absence de rapports entre Voyageurs et Gadjé rendent compte d'un certain ancrage des groupes dans le tissu social environnant. Cet ancrage se révèle à travers les relations de voisinage, à l'instar de la fréquentation des fêtes de quartiers, les relations économiques, administratives, ou encore familiales, notamment à partir des unions mixtes, souvent avec des personnes des quartiers populaires proches du lieu de stationnement.

Les groupes sont à *la fois* ancrés, de longue date, dans des territoires locaux, et itinérants, sur des périodes variées, au sein de « territoires circulatoires », pour paraphraser Alain Tarrius. Nous l'utilisons ici pour décrire ces circulations qui ne sont pas l'œuvre de migrants mais de groupes itinérants, français pour la plupart, sur des territoires souvent relativement restreints, au sein d'un même département ou d'une même région.

« Ces territoires, nous les nommons territoires circulatoires. Cette notion constate la socialisation d'espaces supports à des pratiques de mobilité. Elle introduit une double rupture dans les acceptions communes du territoire et de la circulation ; en premier lieu elle nous suggère que l'ordre né des sédentarités n'est pas essentiel à la manifestation du territoire, ensuite elle exige une rupture avec les conceptions logistiques des circulations, des flux, pour investir de sens social le mouvement spatial. Le déplacement, qui ne peut dans cette perspective être considéré comme l'état inférieur de la sédentarité, confère à ceux qui en font leur principal lieu d'expression du lien social le pouvoir du nomade sur le sédentaire : la connaissance des savoir-faire chemin, condition de la concentration-diffusion des richesses matérielles et immatérielles, donne force sur l'ordre des sédentarités, et plus particulièrement sur sa manifestation première, l'espace urbain » (Tarrius, 2001).

L'ancrage peut être lié à des histoires familiales remontant parfois à plusieurs générations, comme en attestent souvent les patronymes sur les caveaux. Il est également motivé par des raisons économiques, sociales (domiciliation RMI par exemple) et scolaires, qui expliquent la recherche de proximité des grands centres urbains. De même, la circulation est à la fois d'ordre familial et économique, avec le maintien d'un réseau de clientèle, le déplacement vers les grossistes, de marché en marché ou de foire en foire. Elle peut être aussi religieuse, avec par exemple le

développement des missions pentecôtistes itinérantes. Il apparaît ainsi que la perspective de l'intégration ne permet pas de penser l'inscription des individus et groupes dans des réseaux et des territoires variés, au niveau local, national, transnational pour certains, et de concevoir en même temps la circulation et l'ancrage.

On peut également souligner le fait que les Voyageurs demandent en général l'intervention des services publics sur les aires d'accueil où ils vivent pour les entretenir, améliorer leurs conditions de vie ou solliciter la police en cas de conflit. Nous sommes donc loin du repli communautariste dont ils sont systématiquement suspectés. L'on pourrait dire que cette demande d'intervention des services publics révèle une volonté d'être intégrés dans la commune au même titre que le reste de la population.

Les contradictions du modèle d'intégration à la française

Paradoxalement, il arrive que les communes relèguent l'entretien et la gestion du terrain à leurs habitants, perçus comme une « communauté » capable de s'autogérer ou de s'auto-administrer. Cette politique, problématique dans le cas des aires d'accueil, révèle que les lieux de vie des Voyageurs sont considérés comme étant davantage du ressort de la gestion communautaire que d'une gestion de droit commun. La vision des Voyageurs comme une « communauté » en dehors, liée au poncif selon lequel ils seraient irréductibles à toute intégration, participe donc à leur exclusion et leur nonaccès aux droits. La non-sédentarité et l'absence d'une présence massive et visible des Voyageurs dans l'emploi salarié servent souvent de base à cet ostracisme.

Cette tendance s'inscrit dans un système de discriminations à la fois directes et indirectes, administratives et légales concernant particulièrement les « gens du voyage » en France. La situation s'est aggravée ces derniers mois au nom du syllogisme des droits et des devoirs : les discours politiques tendent à présenter les « gens du voyage » comme une population revendiquant beaucoup de droits sans remplir ses devoirs de citoyens. Ainsi, un amendement voté dans le cadre de la loi de finances 2006³ prévoit que les habitants de résidence mobile paient une taxe d'habitation alors que la caravane n'est pas reconnue comme un logement, et donc n'ouvre pas droit aux allocations et aux aides existant dans le domaine locatif et celui de l'accès à la propriété. Un autre exemple réside dans l'amendement voté dans le cadre du récent

³ Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 92.

projet de loi sur la prévention de la délinquance⁴, qui permet d'accélérer les procédures d'expulsion des caravanes, décidées par le préfet, sans autorisation préalable du juge, alors que 85 % des maires ne respectent pas la Loi Besson⁵ en matière de création d'aires d'accueil.

Il est donc nécessaire de reposer différemment la question de départ. N'est-ce pas aujourd'hui l'intervention publique qui risque, tout en sommant les Voyageurs de « s'intégrer », de remettre en cause les modes d'ancrage de ces groupes dans les territoires qu'ils ne se contentent pas de traverser, mais où ils nouent des relations familiales, sociales, institutionnelles, économiques ? Or, comment favoriser cet ancrage si l'on restreint la possibilité des familles de séjourner dans les communes, donc d'y scolariser leurs enfants et de travailler ?

Logiques de l'exclusion

Malgré cette difficulté croissante d'accès aux droits pour la plupart des personnes en domicile mobile, on peut observer que l'ancrage favorise l'accès aux institutions, et de fait, participe à la reconnaissance des familles fixées en tant que membres de la collectivité de citoyens au niveau local. Elles sont parfois appelées les « vieilles souches », via la métaphore de l'enracinement.

Selon les services sociaux par exemple, la fixation dans la commune permettrait un meilleur suivi. Les familles de passage, elles, restent insaisissables. Les acteurs locaux ne font que reproduire et dépendent eux-mêmes d'une logique *de facto* selon laquelle tout est organisé en fonction du critère de l'attachement territorial et du domicile fixe, rendant difficile le suivi social régulier des familles itinérantes.

Dans certaines localités, les institutions et la municipalité tendent à établir une distinction entre les groupes selon leur fixation dans la commune, c'est-à-dire entre ceux ancrés localement, considérés comme « *de chez nous* », et ceux qui ne font que passer dans la ville, les *étrangers*. Dans ce cas, la frontière entre « eux » et « nous », qui distinguent habituellement les « gens du voyage » dans leur ensemble et les Sédentaires, se déplace : les familles stationnées durablement dans la commune ne sont plus complètement Autres et peuvent même être alors considérées comme membres de la collectivité de citoyens locale. Cette distinction en faveur des groupes ancrés peut avoir pour effet dans certaines municipalités de leur réserver l'aire d'accueil et de l'interdire aux itinérants de passage.

⁴ Projet de loi du 22 février 2007 relatif à la prévention de la délinquance, texte adopté n° 703, articles 27 et 28.

⁵ Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

On occulte alors que ces derniers ont un ancrage ailleurs, mais également localement pour certains d'entre eux comme l'attestent les noms des caveaux familiaux. A l'inverse, les familles connues localement sont également « de passage » quand elles se déplacent en caravane. L'opposition effectuée par les institutions locales révèle donc une difficulté à concevoir le mode de vie voyageur, qui s'exerce sur un territoire circulatoire.

Dans ce contexte, il arrive que les familles ancrées reprennent la catégorisation effectuée par les institutions locales vis-à-vis des « familles de passage », ce qui n'est pas sans évoquer les travaux de Norbert Elias et John L. Scotson (1997) à propos des logiques d'exclusion à l'œuvre dans une banlieue anglaise, dans les années 1950⁶. Comment rendre compte de cette logique d'exclusion ? L'enjeu n'est pas uniquement symbolique (être reconnu comme citoyen local) mais comporte aussi une base matérielle puisqu'il n'existe pas assez de terrains par rapport aux besoins de stationnement et de séjour. Face à cette pénurie, les familles mettent en place diverses stratégies d'appropriation exclusive du territoire sur l'espace public.

Or, malgré la dichotomie établie selon le critère de l'ancrage, l'inclusion des Voyageurs dans la collectivité des citoyens, mêmes ancrés depuis des générations dans les communes que nous connaissons, reste toujours précaire. L'enjeu consiste à garder de bonnes relations avec les institutions locales qui, par leur catégorisation entre administrés, les « honnêtes citoyens » et les Autres, invitent à une manipulation de l'image qu'on leur présente.

Comment a émergé la question de l'intégration des Tsiganes ?

La prise en compte de la généalogie de la notion d'intégration nous éclaire sur la façon dont le problème est posé aujourd'hui. Il convient d'interroger le présent à l'aune d'une perspective historique mettant en comparaison différents contextes nationaux. Dans le cadre de notre thèse, nous avons dépouillé et analysé un corpus de revues

⁶ Cette monographie met en lumière les rapports sociaux entre deux communautés ouvrières dont l'une est déjà établie localement, et l'autre est arrivée plus récemment, considérée alors par les membres de la première comme des intrus (outsiders) :

« Les habitants du quartier des «vieilles familles» se jugeaient «meilleurs», humainement supérieurs, à ceux qui habitaient le quartier voisin, le plus récent de la cité (...) En un mot, ils traitent les nouveaux venus comme des gens qui n'appartenaient pas à leur cité, comme des intrus (outsiders) » (Elias et Scotson, 1997 : 31).

depuis leur création⁷, afin d'y trouver principalement les traces et les témoignages de l'émergence du mouvement tsigane. Nous avons pu observer comment la question de l'intégration des Tsiganes a émergé en France. Notre analyse de la politique d'intégration menée en Hongrie a privilégié l'étude des relations entre les sciences sociales et les catégories du régime communiste car nous avons constaté une grande adéquation entre les deux perspectives.

L'intégration à la française, mythe ou réalité ?

Durant la Seconde Guerre Mondiale, les « nomades » français ont été regroupés dans des camps d'internement par le gouvernement de Vichy. Certains d'entre eux ont été envoyés vers les camps de la mort. Ils se sont trouvés de fait extrêmement fragilisés collectivement. Affaiblis physiquement, privés de tous leurs biens, ils ont par la suite bénéficié de l'aide d'un ensemble d'initiatives caritatives, laïques et religieuses. Ils sont ainsi devenus de plus en plus visibles et ont commencé à interroger de façon massive les pouvoirs publics, tout en devenant l'objet de recherche d'un champ académique relativement délimité, la tsignologie.

Les années 1960 furent celles de la « *promotion* » des « nomades » via les associations travaillant auprès d'eux, et qui sont présentées dans la revue créée par des chercheurs et militants, elle-même dans une logique de promotion, les *Etudes Tsiganes*. La revue rend compte des premières expériences autogestionnaires encadrées par des travailleurs sociaux, dans le but de les amener à « s'adapter » aux normes de la société majoritaire.

En 1969 a été votée une loi⁸ considérée par certains comme un assouplissement des mesures antérieures, notamment, la suppression du carnet anthropométrique pour les « nomades » prévu par la loi de 1912⁹. Cette amélioration a été permise par l'action des associations « amies » des Voyageurs et par celle de personnalités comme le Conseiller d'Etat Join-Lambert, l'un des initiateurs des *Etudes Tsiganes*.

Mais le dispositif voté en 1969, appliqué en 1970-71 et toujours en vigueur aujourd'hui, reste dans la même lignée que la loi de 1912 : les « gens du voyage » sont toujours porteurs de pièces spécifiques, c'est-à-dire tenus de posséder des titres de circulation à faire viser

⁷ Dont l'une d'entre elles, *Etudes Tsiganes*, remonte aux années 1950.

⁸ Loi du 03 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

⁹ Loi du 16 juillet 1912 relative à l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades.

régulièrement. Ils sont également dans l'obligation d'élire une commune de rattachement qui restreint considérablement l'exercice de leur citoyenneté, notamment par la restriction du droit de vote et d'éligibilité à plus 3 ans de rattachement.

Dans les années 1970, les interventions éducatives se multiplient auprès des « gens du voyage ». Ces associations sont de plus en plus composées de travailleurs sociaux relevant de la prévention spécialisée, alors en plein développement. Les années 1980 voient la naissance des premières associations tsiganes. Le mouvement émergeant s'inscrit dans un phénomène plus large, celui de la revendication d'un droit à la différence de la part de groupes minoritaires.

Des associations comme l'ONAT (Office national des affaires tsiganes) prônent une attitude de résistance aux politiques d'éducation des années 1970, rejetées au nom d'une trop grande intrusion des éducateurs dans l'univers familial et communautaire. En effet, avant la mise en place des aires d'accueil et des cités autogestionnaires, les Tsiganes étaient restés peu touchés par les interventions normatives extérieures, puisque peu visibles et peu identifiables. L'ingérence éducative s'est donc développée dans ce contexte. Dany Peto-Manso, président de l'ONAT, souligne que la politique de l'Etat devrait leur permettre de mener le mode de vie qu'ils souhaitent plutôt que de promouvoir une intégration forcée à des formes d'existence que les Tsiganes refusent : « *Entendons-nous bien pourtant : désirer rester nous-mêmes, vouloir conserver notre identité et nos valeurs, ne signifie en aucune façon nous situer en marge. Simplement, c'est souhaiter tenir - au milieu de tous - une place originale, et nous sentir acceptés, reconnus et respectés* »¹⁰.

En 1985, les associations Tsiganes, dont l'ONAT, remettent en cause la logique de l'intégration au profit de celle du droit à la différence. Ainsi avons-nous pu couramment entendre Dany Peto-Manso affirmer : « *Pour nous, le problème d'intégration n'est qu'un problème pour ceux qui souhaitent nous intégrer* ».

Aujourd'hui, alors que les revendications au droit à la différence ont pu mener à certains écueils (Costa-Lacoux, 2006 : 117), la priorité d'une majorité des associations tsiganes est l'accès aux droits tout en conservant un mode de vie librement choisi. Il s'agit de concilier scolarisation des enfants, accès aux soins et mobilité de résidence. Cependant, certains représentants tsiganes pentecôtistes, reconnus comme interlocuteurs par les pouvoirs publics au cours des cinq dernières années, continuent à

¹⁰ PETO-MANSO Dany (1982) Texte d'intervention (Inauguration du terrain de Trappes), *Etudes tsiganes*, 1.

prôner un droit à la différence qui passe par exemple par le maintien du statut spécial et dérogatoire imputé aux « gens du voyage » en France par une loi de 1969 (Cossée, 2004, b ; Huguet, 2006).

Face aux revendications des associations pour une reconnaissance du mode d'ancrage particulier des Voyageurs en France et de leur reconnaissance en tant que citoyens comme les autres, les injonctions institutionnelles au maintien du « droit commun » et à « l'intégration » passent à côté de la question. Ces intimations sont en effet contredites par le traitement communautariste des « gens du voyage » de la part de l'Etat.

Logique d'ethnisation et politique d'intégration sous régime communiste

C'est à partir du début des années 1960 qu'a été formulé et mis en place le dispositif d'intégration des Tsiganes en Hongrie. Même si les deux pays ne sont pas comparables à cette période, on retrouve quelques similitudes entre la politique communiste et celle de la période de « promotion » en France.

Les idéologues du régime hongrois appréhendent le maintien de formes de vie collective comme des vellétés de séparatisme culturel. Parmi eux, des ethnologues reconnus au niveau européen à l'instar de Camille Erdős établissent une classification des modes de vie tsiganes d'un point de vue évolutionniste (Erdős, 1961), en produisant deux figures. D'un côté, les Tsiganes pleinement intégrés sont caractérisés par un emploi régulier, un domicile fixe, des enfants scolarisés, et l'abandon de la vie communautaire et du romani (langue tsigane). De l'autre, sont distingués ceux qui restent en dehors du maillage social de l'Etat, qui ne sont pas totalement rattachés à un territoire, qui demeurent autonomes par rapport au système salarié, dont les enfants sont éloignés de l'institution scolaire et dont on ne connaît pas les sources de revenus. Ces derniers vivent dans les *telep* (bidonville ségrégué, hameau tsigane dégradé) alors que les premiers cherchent à vivre dans des quartiers *hongrois*. Ces deux figures sont construites dans une logique d'ethnisation pourtant officiellement honnie par l'idéologie du socialisme d'Etat. En effet, le groupe le plus intégré est aussi considéré comme le plus assimilé au groupe ethnique dominant, les Hongrois (*Magyar*). Alors que le groupe le plus en marge est aussi le moins assimilé, continuant à pratiquer le romani et à vivre dans les communautés. Les Tsiganes intégrés sont ainsi « magyarisés ». À l'inverse, le mot « Tsigane » devient synonyme d'« arriéré », d'« archaïque », de « miséreux », et de « communautaire ».

La catégorisation du socialisme d'Etat fonctionne parfaitement, puisqu'elle renforce les frontières ethniques (Barth, 1969) entre groupes

tsiganes en cristallisant les différences entre groupe intégré et groupe en marge. Le passage du *telep* à un logement théoriquement plus confortable et non ségrégué représente une véritable mobilité ethnique autant que sociale.

Bien que certains Roms aient élaboré des stratégies de résistance à la politique du régime communiste, une majorité semble avoir fait preuve d'une « bonne volonté d'intégration » tout en rejetant et méprisant ce qui symbolisait la figure négative du Tsigane. Dans l'entreprise, cette volonté de prouver leur transformation en « ouvrier hongrois civilisé » a été récompensée pour certains par l'obtention de la médaille du travailleur émérite.

Cependant, malgré l'idéologie générale qui voulait faire croire que l'adoption d'un mode de vie « hongrois » et « civilisé » permettrait l'acceptation des Tsiganes au sein de la société dominante, une majorité d'entre eux sont restés ouvriers non qualifiés dans le secteur de l'industrie lourde et minière. L'intégration économique s'est donc réalisée au plus bas de l'échelle et ne s'est pas traduite par la fin de la pauvreté et des difficultés sociales, malgré les dénis du régime. Parallèlement, certains chercheurs ont souligné la méfiance dont les Tsiganes ont continué de faire l'objet. Par conséquent, dans les années 1990, la restructuration économique a plongé 70 % des Tsiganes dans le chômage (contre 10 % de la population totale). Dans le même temps, la tsiganophobie latente s'est faite jour avec l'avènement de la liberté d'expression liée au passage du régime totalitaire au régime démocratique. D'autre part, la politique d'aménagement du territoire menée par le régime communiste a favorisé de nouveaux centres régionaux au détriment des régions les plus pauvres, ce qui a conduit à de nouvelles formes de ségrégation socio-ethnique. Il existe aujourd'hui beaucoup de villages où habitent une majorité de Roms en grande précarité, et où dans certains cas, il n'y a aucune infrastructure, ni école, ni transport en commun... Enfin, la politique en faveur de la scolarisation des enfants tsiganes menée par le régime communiste n'a pas non plus réussi à lutter contre les inégalités scolaires ni à enrayer les processus de ségrégation, comme en témoigne le maintien des écoles spéciales.

Conclusion : Les logiques de l'exclusion au cœur du modèle universaliste

Quels que soient l'époque ou le type de régime politique, lorsqu'il est question de la situation des Tsiganes, la perspective de l'intégration tend à créer de l'exclusion par le biais d'un système normatif dominant

conduisant les administrés eux-mêmes à des stratégies de distinction entre « bons » et « mauvais » citoyens. Une contradiction apparaît ainsi entre le « modèle d'intégration républicain » universaliste ou l'idéologie communiste d'un côté, et le traitement permanent de ces populations en termes communautaristes et ethnistes (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Traitement catégoriel qui pousse les individus à se distinguer entre eux, par exemple entre « vieilles souches » et « familles de passage » pour déplacer la frontière de l'altérité. C'est aussi pour être distingués des Tsiganes migrants en provenance des pays d'Europe centrale et orientale que des associations de Voyageurs français luttent aujourd'hui¹¹. Différents niveaux d'altérité se créent et se recréent donc face aux catégorisations des pouvoirs publics.

La conception statique et normative des modèles d'intégration évoqués ici, basée sur un seul espace, ne permet pas de penser à la fois les modes d'ancrage et la circulation. La prise en compte de cette articulation est pourtant incontournable pour étudier tout autant les pratiques des Voyageurs au niveau local en France que celles des Tsiganes au niveau transnational et européen.

Références bibliographiques

- BARTH Fredrik (1969), *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Bergen, Oslo, Universitetsforlaget.
- COSTA-LACOUX Jacqueline (2006), « L'intégration à la Française : une philosophie à l'épreuve des réalités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 22 (2), pp. 105-125.
- COSSEE Claire (2004a), *Tsiganes et politique : vers quelle re-présentation ? Action collective, droits des minorités et citoyenneté. Analyse comparative France / Hongrie*, Thèse pour l'université Paris 8, sous la direction de Jean-François Laé.
- COSSEE Claire (2004b), « Tsiganes, « Gens du Voyage » et construction d'une parole publique », in Claire Cossée, Emmanuelle Lada, Isabelle Rigoni (dir.), *Faire Figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin, Coll. « Sociétales », pp. 239-260.
- DE RUDDER Véronique, POIRET Christian, VOURC'H François (2000), *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- ELIAS Norbert, SCOTSON John L (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard. [1^{ère} édition : *The Established and the Outsiders*, Sage Publications, 1965].
- ERDÖS Camille, « Remarques sur le problème tsigane en Hongrie », *Etudes Tsiganes*, 2, 1961, p. 8.

¹¹ A l'instar de l'association « les Français du voyage ». (Cossée, 2004, a et b).

- HUGUET Jérôme (2006), « Entretien avec Claire Cossée. Modèle républicain et pratique communautaire : l'ethnicisation du politique ? », Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte, pp. 197-199.
- POLI Alexandra (2004), « Le renouvellement de l'action publique contre le racisme dans le cadre du dispositif 114/CODAC », in Claire Cossée, Emmanuelle Lada, Isabelle Rigoni (dir.), *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Armand Colin, Coll. « Sociétales », pp. 211-225.
- QUIMINAL Catherine, BLUM LE COAT Jean-Yves, CATARINO Christine (2003), *Bilan critique des études et documents concernant les « Gens du voyage »*, Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement.
- LORCERIE Françoise (2000), « La lutte contre les discriminations ou l'intégration requalifiée », *VEI enjeux*, 121, pp. 69-81.
- SAYAD Abdelmalek (1999) *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- SIMON Patrick (2004), « Qu'est-ce qu'une politique de lutte contre les discriminations ? », *Recherche Sociale*, 171.
- TARRIUS Alain (2001), « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2).

Les approches de l'intégration par les militants de l'immigration et des quartiers populaires

Foued Nasri
CERI Sciences-Po

Introduction

L'immigration, en tant que matrice d'altérité occupe une place singulière au sein de l'agenda politique. Elle s'articule comme une donnée facilitant la différenciation des positions politiques à partir d'un consensus qui conduit à interpréter une partie des manifestations de cet objet à travers une dimension problématique, voire pathologique. Les polémiques et les débats autour de l'inclusion des populations issues de l'immigration postcoloniale et de leur impact sur les « valeurs fondatrices de la République » en témoignent. Cette controverse concerne prioritairement les modalités de gestion de ces populations à partir d'une convergence sur les valeurs qui fondent l'unité de la communauté politique. La politisation de l'immigration concerne aussi les acteurs sociaux. Elle se manifeste, notamment, par la production de représentations, de significations, de pratiques qui s'enracinent dans des expériences personnelles et collectives mises en relief par des systèmes de représentations issus d'une mémoire collective de l'altérité. Cet imaginaire s'exprime à travers des pratiques discursives orientées, dans notre cas, vers les descendants de l'immigration maghrébine, qui, bien qu'elles recèlent des spécificités, ne leur sont pas totalement exclusives. Cette logique révèle une posture particulière à l'égard de l'immigration, à la fois en position centrale et périphérique: « *Depuis dix ans, la mise en scène publique de l'immigration et des banlieues fonctionne en fait comme un révélateur, un véritable kaléidoscope des hantises et des arguments de mobilisation. (...) Comme si l'immigration de sa position périphérique par rapport à la société française était devenue une fiction centrale des discours publics, cristallisant les secousses verbales des mouvements généraux de celle-ci.* » (Battegay & Boubeker, 1992 : 74).

L'intégration constitue à la fois une catégorie d'analyse et une catégorie de pratique (Lorcerie 1994). Comme l'ont constaté Nacira Guenif-Souliamas¹ (2003) et Françoise Lorcerie (1994 : 249), ce concept est indissociable des conditions d'émergence de la sociologie en tant que discipline scientifique, sans omettre de noter les relations ambiguës avec le champ politique à travers sa dimension normative. De fait, nous porterons la focale sur sa déclinaison politique et son usage dans le champ scientifique de la sociologie de l'immigration. L'intégration, concentre une ambiguïté au sein de ces deux univers sociaux, qui s'interpénètrent. Cela suscite un certain nombre de questionnements, d'enjeux autour desquels s'élaborent conduites, pratiques et discours.

Dans l'optique d'une réflexion critique sur l'intégration, il convient de mettre en évidence à quel point l'intégration relève de phénomènes multiformes. Elle se réfère à des dynamiques diverses concernant les modes d'inclusion de l'altérité incarnés par différents concepts (adaptation, assimilation, insertion et intégration). Elle renvoie à un discours sur la différence autour du « modèle républicain d'intégration ». Enfin, elle consacre une politique, du moins des institutions (Haut Conseil à l'Intégration). Notre article entend s'articuler autour de ces trois pôles et de la posture adoptée par les militants de l'agglomération lyonnaise.

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur une étude effectuée en DEA (Nasri, 2003) axée sur les correspondances entre la gestion des appartenances et les modes de présentation politique notamment à travers la définition de l'identification. Nous avons défini l'identification comme une « *modalité d'inscription dans l'espace public par la mise en avant d'un caractère de l'identité culturelle de l'individu publicisé par l'association au sein de laquelle il milite* » (Nasri, 2003 :14). Un des objectifs consistait à appréhender les différents types d'inscription au sein de l'espace public véhiculés par les diverses formes d'action collective au sein du mouvement associatif de l'immigration et des quartiers populaires de l'agglomération lyonnaise. Les militants se répartissent au sein de structures associatives, dont les principaux thèmes de rassemblement recouvrent les problématiques relatives aux habitants de quartiers périphériques, et de manière plus restreinte, aux populations issues de

¹ Nacira Guenif-Souliamas souligne à quel point « (...) l'intégration est un exemple parfait de captation, d'accaparement d'un terme, interdisant à ceux qui l'utilisent de préserver une quelconque autonomie à l'égard du champ politique et idéologique. Le rapport de fécondation s'est renversé, octroyant à l'intégration dans tous ses usages, y compris théoriques, le sens qu'il a dans la conception républicaine française. Cette conception historiquement datée, localisée dans le temps et dans l'espace, parvient à coloniser tout l'espace théorique et analytique d'une notion pourtant inventée et déployée hors de cette stricte influence » (2003 : 27).

l'immigration postcoloniale. Leurs domaines d'intervention tendent à se confondre avec les demandes de ces publics. Ils concernent, de manière générale, les questions attenantes à la reconnaissance et à la défense de droits, à la lutte contre les discriminations et d'autres thématiques.

Dans un premier temps, nous nous poserons la question des différents concepts visant à définir les processus d'inclusion de l'altérité, leur contexte d'énonciation et les significations qui s'y attellent. Ensuite, nous insisterons sur la dimension discursive de l'intégration à travers le recours au « modèle républicain d'intégration ». Enfin, nous porterons la focale sur l'institutionnalisation de l'intégration. Dans un second temps, nous nous intéresserons à la perception qu'ont de l'intégration les militants et plus particulièrement à leur posture de contestation déclinée selon différents registres.

Les déclinaisons de l'intégration

Les logiques d'inclusion

La question des logiques d'inclusion relève d'une posture asymétrique entre les agents qui émettent des injonctions et des populations destinataires. La société d'accueil dispose d'une position hégémonique dans l'élaboration de catégories et dans l'imposition de sa vision des modes d'inclusion. Avant les années 1970 - 1980, aucun gouvernement ne s'était posé la question de l'inclusion de manière concrète (Noiriel, 2002 : 30). Différentes expressions se sont succédées, correspondant à des périodes historiques au sein desquelles elles sont apparues emblématiques de la qualification des modalités d'inclusion : ainsi, a-t-on parlé d'assimilation jusque dans les années 1970, d'insertion dans la première moitié des années 1980, et d'intégration à partir de la fin des années 1980 (Gaspard, 1992).

Hégémonie ne se signifie pas omnipotence. Certes, l'Etat dispose du pouvoir de nommer, d'identifier, de catégoriser, et d'énoncer. Pourtant, il ne détient pas le monopole de la production et de la diffusion des identifications et des catégories (Brubaker, 2001). Les catégorisations produites par l'Etat peuvent se trouver remises en cause, notamment par l'action des acteurs concernés qui, à travers des mobilisations, les contestent et tentent d'en substituer d'autres.

Dans la logique de la définition de modes d'inclusion, il apparaît que le principal point de cristallisation concerne les modalités de prise en compte des particularismes (ou ce qui est perçu comme tel) des populations immigrées. En effet, la conception française de la nation combine des aspirations universalistes avec des traits particularistes

(Liauzu, 1992). Elle tend à se traduire par la recherche d'une inclusion politique associée à une assimilation culturelle, pouvant créer un espace de conflit autour des groupes sociaux, qui ne s'inscrivent pas, dans un premier temps, au sein de cette logique assimilationniste. Ils sont alors définis sous le prisme de l'altérité. Il en résulte un découpage des populations immigrées fondé sur le critère d'assimilabilité à la société d'immigration, impliquant en cela des logiques de domination. Les modes d'inclusion semblent s'opérer au sein d'une logique paradoxale, juxtaposant des logiques de conformité à des velléités de prise en compte de la différence.

- L'assimilation :

« *L'assimilation est le processus par lequel un ensemble d'individus, habituellement une « minorité » et/ou un groupe d'immigrants se fond dans un nouveau cadre social, plus large, qu'il s'agisse d'un groupe plus important, d'une région ou de l'ensemble de la société* » (Einsenstadt, 1998). Anne-Marie Gaillard souligne que l'assimilation implique la perte totale des caractéristiques sociales et ethniques qui rattachent un individu à sa culture d'origine. L'assimilation s'inscrit dans la volonté politique postcoloniale qui conditionne l'acceptation des immigrants à leur fusion totale dans la matrice culturelle française (Gaillard, 1997 : 124).

Les conditions historiques d'élaboration de l'assimilation mettent en exergue la période charnière du 19^e siècle et surtout la Troisième République, au cours de laquelle, la doctrine assimilationniste est érigée en pôle central de la politique coloniale française. Les débats lui octroient une connotation « ethnique » et « raciale » (Hajjat, 2005 : 6). Ce moment consacre la proximité des débats sur l'assimilation des indigènes et les questionnements relatifs à la nationalité (Hajjat, 2005 : 6-8). Comme le remarque Anne-Marie Gaillard, le vocabulaire qui désigne l'adaptation des immigrés est l'assimilation qui, comme l'intégration, est issu de la colonisation (Gaillard, 1997 : 124). La remise en cause de l'assimilation en tant que mode d'inclusion et de gestion de l'altérité, s'articule autour de deux vecteurs : la critique la prégnance de la signification coloniale et sa propension à « l'anthropophagie culturelle » (Sayad, 1996 : 10).

- L'insertion :

Mohand Khellil définit l'insertion comme « *un processus de pénétration d'une structure, d'une institution, d'une société nécessaire à l'acquisition d'éléments d'existence socio-économique d'un groupe d'étrangers, devant mettre fin à une situation d'exclusion et de*

marginalité (..) » (Khellil, 1991 : 57). Elle associe une dimension groupale et un caractère non irréversible, à la différence de l'assimilation et, dans une moindre mesure, de l'intégration. (Khellil, 1991 : 54-60). L'insertion fût utilisée indifféremment par la droite et la gauche. Comme le rapporte Françoise Gaspard, cette notion a fonctionné en binôme avec le terme d'intégration. Elle distingue une propension de la gauche à l'utiliser à la fin des années 1970 et au début des années 1980, alors que la droite émet une préférence pour l'intégration (qu'elle entendait comme assimilation). A la fin des années 1980, elle pointe un renversement de tendance, et c'est au tour de la droite d'afficher sa préférence pour l'insertion. (Gaspard, 1992). La « durée de vie » de l'insertion s'est révélé particulièrement brève en raison de l'inadéquation du concept avec la réalité qu'il est supposé incarner. En effet, ce terme se distingue par une portée analytique plus large et, de ce fait, il s'est révélé inapte à désigner un mécanisme propre à la condition des étrangers (tant au sens juridique qu'ethnoculturel² (Sayad, 1996).

- L'intégration :

Mohand Khellil désigne l'intégration comme « *un processus plus ou moins long grâce auquel un ou plusieurs individus vivant dans une société, étrangère par définition, manifestent leur volonté de participer à l'édification de l'identité nationale de celle-ci qui, sur le plan économique et social, prend à leur égard toute une série de dispositions propres à atteindre cet objectif* » (Khellil, 1991 :52). Quant au Haut Conseil à l'Intégration, il assimile ce concept à « *un processus spécifique permettant la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, dans une égalité de droits et d'obligations. Quelle que soit son origine, chacun « a la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant* » (HCI, 1995 :13).

La construction historique de l'intégration : « pratiques discursives autour du modèle républicain d'intégration »

Le « modèle républicain d'intégration » n'est pas une construction juridique. Il s'apparente davantage à une construction *a posteriori* qui tente de condenser les expériences d'inclusion vécues par les populations

² Cette dernière catégorie concerne davantage les personnes de nationalité française nées de parents étrangers ou immigrés.

immigrées au cours du vingtième siècle³. Une partie du discours autour du « modèle républicain d'intégration » concrétise une pratique discursive qui oppose d'une part, l'intégration des migrations passées à celle, jugée problématique, des individus et groupes issus de l'immigration postcoloniale. Elle s'opère notamment par la confusion entre le groupe et l'individu, la référence à la crise des mécanismes de socialisation centraux (école, partis, syndicats), et aux mutations socio-économiques. Abdelmalek Sayad met en évidence une sorte d'« irénisme » politique et social qui magnifie les intégrations passées pour mieux noircir l'histoire présente, et qui s' imagine que le processus sociologique d'intégration peut être le produit d'une volonté politique (Sayad, 1996).

Cette distorsion entre des temps migratoires différents s'articule autour d'un décalage entre une immigration ancienne et une immigration nouvelle qui recoupe, selon des logiques variables, une dimension ethnique. Elle distingue des groupes réputés aisément assimilables et intégrés et d'autres, réfractaires. Bref, il apparaît que la nouveauté d'un type d'immigration semble susciter un ensemble de représentations négatives l'opposant aux vagues précédentes perçues comme assimilées ou aisément assimilables. La nouvelle immigration hérite ainsi du système de représentations emblématique de l'appréhension de l'altérité en France, qui, jusque là, servait à définir la vague migratoire précédente. (Milza, 1985). Cette logique se transmet et s'adapte aux caractéristiques du groupe nouvellement venu, ou qui apparaît comme tel à la société d'accueil. A cet égard, la situation de l'immigration post-coloniale semble relever d'une spécificité en raison de la persistance de mécanismes de discriminations ainsi que de la prégnance des mémoires coloniales se combinant avec les processus auxquels nous avons fait référence.

La gestion de l'altérité s'inscrit dans une condition globale qui semble se référer à une permanence des conduites dont le trait principal est l'attribution de représentations censées symboliser l'étrangeté. L'appréhension de l'altérité s'exerce à travers une réinterprétation des catégories de jugements. Les griefs concernent le maintien des allégeances primaires, nationales ou

³ Concernant l'histoire migratoire de la France, on peut distinguer de manière très schématique au cours des deux derniers siècles comme le fait Gérard Noiriel, trois grandes phases d'afflux : le Second Empire, les années 1920 et l'après seconde guerre mondiale, notamment autour des années 70. Chacun des cycles migratoires qui consécutivement à une grande période d'afflux consacrent une période de reflux, est contemporain de l'élargissement des aires de recrutement : Ainsi, au XIXe, l'immigration était avant tout une émigration de voisinage composée de migrants italiens, belges, allemands, espagnols, suisses. Au cours des années 20, le recrutement s'est élargi à l'ensemble de l'Europe avec une forte proportion de Polonais. Après la deuxième guerre mondiale, il s'est élargi aux colonies, notamment l'Afrique du Nord.

religieuses face à une majorité prétendue homogène, en fait davantage homogénéisée, et potentiellement homogénéisante. La grille de lecture appliquée aux phénomènes qu'ils engendrent diffère selon les contextes et les spécificités des groupes. Aussi, cette grille de lecture engendre des injonctions contradictoires à leur égard. Ces groupes sont considérés comme inassimilables en raison de leur appartenance, de leur résidence, de leurs pratiques, mais dans le même temps, leur singularité est érigée en vecteur d'explication de leurs difficultés sociales.

Ces éléments soulignent la dimension conflictuelle du processus. Pourtant, il apparaît que la question de l'intégration relève moins d'un modèle articulé autour de fondements juridiques déterminés que d'un processus sociologique, relationnel qui octroie une invisibilité de la différence, non pas dans le cadre d'une nécessaire conformité mais plutôt dans une négociation. Laquelle peut prendre différentes formes, notamment conflictuelles, conduisant à désamorcer les potentialités de stigmatisation inhérente à toute appartenance, à toute catégorie. L'une des particularités de l'intégration en tant que modalité de dénomination de l'inclusion, au regard des autres processus évoqués, concerne son institutionnalisation davantage marquée.

L'institutionnalisation de l'intégration

L'institutionnalisation de l'intégration s'articule autour des organes consultatifs et exécutifs qui y sont affectés tels que le Haut Conseil à l'Intégration (créé par le décret du 19 décembre 1989). Leur fonction consiste à délimiter les contours des processus d'intégration. Elle s'inscrit dans un projet de redéfinition idéologique de l'idée de nation. Pourtant, l'institutionnalisation n'est pas sans susciter des interrogations. Elle participe, en effet, à la définition de groupes, sur un mode problématique. L'intégration s'articule depuis les années 1990 autour de la « Politique de la Ville » qui vise à une amélioration du cadre socio-économique dans les zones marquées par des déséquilibres économiques et sociaux. Elle contribue à octroyer une visibilité supérieure à une fraction de ces populations défavorisées, à travers une dimension problématique, dans la mesure où la désignation d'un groupe à intégrer, constitue une forme de mise à l'index. Elle lui octroie, des potentialités de stigmatisation d'autant plus profondes que son éventuel « défaut d'intégration » est reconnu non seulement, dans les pratiques sociales, mais aussi au sein du champ institutionnel. L'institutionnalisation de l'intégration tente d'incarner un processus de socialisation inconscient, donc difficile à symboliser, mais elle contribue aussi à solidifier les frontières d'un groupe ethnique, plus aisément identifiables (Simon, 2000 : 26).

L'intégration a été l'objet d'une requalification : « *Jusqu'aux toutes dernières années, l'intégration en tant que programme normatif concernait principalement les immigrés, et secondairement les services ou dispositifs ayant vocation à aider à la réduction de leur « différence ». Désormais, l'accent est mis sur la lutte contre les discriminations dont souffrent les immigrés et leurs enfants dans la société, avec une visée plus systémique, orientée en direction de l'ensemble des membres, immigrés et non immigrés, de la société* » (Lorcerie, 2000 :70). Elle identifie ce changement de posture au rapport Long sur le principe d'égalité en 1996. En 1998, « la lutte contre les discriminations » est érigée en axe de l'action publique en matière d'intégration. (Lorcerie, 2000 :74). Cette orientation se concrétise par l'établissement de dispositifs qui ne se limitent pas aux seuls immigrés et à leurs descendants mais englobent, dans une perspective élargie, d'autres groupes stigmatisés (groupes ethniques et religieux, femmes, handicapés, homosexuels par exemple).

Un questionnement critique autour de l'intégration inclut donc sa propension à incarner une modalité d'inclusion marquée par un contexte d'énonciation et qui s'inscrit au sein d'une « sédimentation sémantique » pour reprendre la terminologie d'Abdelamek Sayad (1996). Ce même questionnement conduit à considérer l'intégration sous les traits d'un discours social et politique incarné par l'idée d'un modèle, d'une condensation historique de trajectoires de groupes autour de fondements déterminés. Il induit enfin une réflexion quant à son institutionnalisation. Aussi, il convient d'analyser les registres de discours dont font usage les militants afin d'exprimer leur posture vis-à-vis de l'intégration.

La posture des militants : les registres de discours face à l'intégration

Les postures d'opposition à l'intégration s'inscrivent, à des degrés divers, et selon des registres variables dans une entreprise de redéfinition des critères de conformité en vertu de leur expérience personnelle (l'immigration et la résidence dans les quartiers) d'une spécificité que les militants estiment valorisante. L'un des objectifs de cette démarche concerne une volonté de désamorcer les potentialités de stigmatisation inhérente à cette expérience. Le point d'achoppement concerne la définition de l'intégration, ou du moins la délimitation d'une situation d'intégration. La démarche des militants relève d'une logique paradoxale dans la mesure où elle revendique la reconnaissance d'une expérience individuelle et collective articulée autour de l'immigration et des quartiers populaires tout en refusant une assignation à leur origines (Jazouli, 1989).

Aussi, la remise en cause d'une injonction à la conformité, de la charge contraignante de l'intégration, s'inscrit-elle au sein de registres dont la particularité réside dans la construction de critères alternatifs. Ces critères se construisent dans un jeu de miroirs en rapport avec le discours relatif à l'intégration.

La thématique de la « sur-intégration » : la participation et la compétence

La thématique de la « sur-intégration » fonctionne en binôme avec les notions de participation et de compétence. Cette thématique consiste à rendre inopérante toute interprétation de leur conduite en terme de défaut d'intégration pour se positionner dans un rapport de force politique autour des idées, des conceptions du vivre ensemble, et plus particulièrement des problématiques concernant les quartiers populaires et l'immigration. Elle s'inscrit notamment dans un travail de redéfinition conceptuelle consistant à remettre en question les définitions sociales de la réalité produites par les agents, les institutions étatiques, scientifiques mobilisés par ces problématiques. A cet égard, le thème de la participation de la vie à la cité est ici central. Il se base sur le constat d'une érosion des formes de militantisme, de participation non seulement au sein de ces espaces, mais dans le corps social tout entier, en soulignant à quel point leur participation à la vie de la cité constitue une forme d'adhésion aux valeurs politiques de la citoyenneté active, et de la dimension universaliste de la citoyenneté. Ils revendiquent ainsi la possibilité d'apporter des réponses alternatives aux positions autour de l'intégration, et de façon plus générale, aux questions et problématiques qui les mobilisent (immigration, quartiers populaires). On assiste à un retournement de la posture. Les militants contestent, récusent, l'assertion qui tendrait à faire d'eux, en raison de leur appartenance groupale, les objets de ce discours sur l'intégration afin de s'inscrire dans un rapport de force dans la perspective d'une redéfinition des discours et pratiques relatifs à l'immigration et aux quartiers.

Le positionnement par rapport à l'intégration inclut aussi la compétence – les multiples aptitudes – qui permet de s'inscrire dans une opposition par rapport au discours centré sur l'intégration. La multiplicité des compétences s'organise autour d'une faculté à appréhender les nuances, les catégories d'énonciation du mode d'inclusion, les distinctions, les similitudes et les permanences entre ces différentes modalités d'inclusion. Cette capacité à saisir la multiplicité des significations de l'intégration ne provient pas seulement d'un travail militant, elle peut répondre à d'autres dotations, telles que des acquis universitaires, professionnels ou une compétence « intime » en vertu

de l'expérience. La combinaison de ces divers types de compétences dont le degré de formalisation est variable participe à cette définition alternative d'une situation d'intégration. La « surintégration » consiste aussi en une maîtrise pratique et scientifique des enjeux, des fondements et des débats relatifs à la sphère publique. Elle permet une maîtrise des contingences de l'espace public, des catégories de l'audible et de l'in audible. Ainsi, cette remise en cause de l'intégration ne répond pas seulement à la reconnaissance d'une expérience mais elle s'inscrit de façon prioritaire au sein d'un rapport de force politique, d'une logique d'opposition politique à des modes de présentation, d'explication des phénomènes politiques et sociaux au sein des différents territoires.

Intégration économique et politique versus intégration sociale et culturelle

Un des autres modes de redéfinition d'une situation d'intégration relève de la prise en considération de l'inscription différenciée de l'intégration dans différents champs, notamment les champs culturel, social, économique et politique. Cette logique conduit à saisir l'intégration dans une perspective multiple et différenciée selon les champs en question, c'est-à-dire que le degré d'intégration selon les champs est variable. A cet égard, s'opère une redéfinition par jeux de miroirs inversés. Alors que les discours autour du « modèle républicain » semblent se focaliser de façon prioritaire sur la dimension culturelle mais aussi sociale, les militants semblent davantage faire référence à un déficit d'intégration économique et politique. Les militants évoquent le déficit d'intégration économique en soulignant le problème de l'emploi, des discriminations à l'embauche. Ils insistent sur le défaut d'intégration politique en rappelant la sous-représentation politique de ces populations.

Un militant d'une association de jeunes musulmans évoque cette distorsion en ces termes : « *Moi, par rapport à cette question là, je prône aujourd'hui, justement, c'est de dire, aujourd'hui, il faut arrêter l'intégration des personnes, aujourd'hui, (...) c'est l'intégration économique, (...), c'est ce sur quoi on milite aujourd'hui, l'intégration via le logement, l'emploi, l'éducation nationale (...). Si on doit parler d'intégration, parlons de cette intégration-là, de ces problèmes-là. Il ne faut plus nous parler de l'intégration de la personne parce que comme je te disais, on se considère comme Français de fait, donc, sur ce problème-là, il ne faut plus nous prendre le chou si je puis dire (rires), mais par contre l'intégration économique, elle est loin d'être effective ou même politique parce que quand on regarde les cadres politiques (...), que ça soit à l'image de la France c'est à dire colorée. C'est ça l'intégration, ce n'est pas l'intégration comme eux veulent la concevoir ou comme ils en parlent* » (Nadir, association musulmane). L'insistance sur

le déficit d'intégration économique tend à renverser l'ordre des priorités en considérant comme caduque, non pertinente une appréciation de la situation de ces populations au regard d'une conformité à un étalon. Elle invite à replacer leur situation en relation avec l'extension des processus d'exclusion économique à travers la question de l'emploi, du logement et des discriminations.

La logique du « discours dépassé » et de « l'agenda caché »

La logique du « discours dépassé » s'inscrit dans une critique du discours sur l'intégration et son caractère déconnecté avec la réalité. Selon ce registre, la référence à l'intégration, parce qu'elle relève d'une exacerbation de la différence, témoigne d'une inadéquation avec les réalités des populations issues de l'immigration post-coloniale, ou de la société française contemporaine. Comme le relate un des militants d'une association musulmane, L'approfondissement du processus d'acculturation tend à octroyer au discours sur l'intégration un caractère dépassé : « *C'est un discours qui est un peu vétuste, il n'a plus lieu d'être, on ne parle plus d'intégration, c'est fini, on va à l'école, on parle français, on est socialisé en France, socialisé d'une manière un peu bâtarde mais socialisé quand même en France. On parle français, dans les familles, ils parlent français maintenant, c'est dans les anciennes familles qu'on parle arabe* ». (Samir). La logique du « discours dépassé » insiste sur l'inadéquation entre les représentations et la réalité du corps social au sujet duquel on insiste sur le caractère pluriculturel comme le relate Khalid : « *Il y a un problème d'intégration, d'intégration des gens qui sont en face de nous. Ils n'arrivent pas à s'intégrer à la nouvelle société française qui est différente. En 30 ans, il y a d'autres composantes culturelles, une diversité culturelle, c'est difficile à accepter* ». Cette posture tend ainsi à considérer que l'appréhension des conduites, des prises de position des individus issus de l'immigration post-coloniale par le biais d'un questionnement en terme d'intégration révèle davantage une incompréhension des mutations sociales globales. Ainsi, la rhétorique du « discours dépassé » renferme t-elle un mode d'opposition, de critique, de délégitimation de l'intégration comme injonction en soulignant son manque de pertinence et son inadéquation avec les réalités sociales et leurs évolutions.

La déclinaison de « l'agenda caché » concerne la propension des militants à percevoir un projet assimilationniste en arrière-plan du discours relatif à l'intégration. Dans cette optique, l'intégration apparaît comme la résurgence d'une forme d'assimilation, plus ou moins débarrassée de ces excroissances coloniales. Elle s'inscrit alors, non pas dans une voie

médiane axée sur le respect des particularismes mais comprend et sous-entend l'abandon des référents culturels au profit de ceux du groupe dominant. Ainsi, la dialectique de l'agenda caché apparaît-elle comme un registre qui confond ces deux notions, en faisant une distinction entre un discours axé sur l'égalité des droits et des obligations, sur la participation et le respect des particularismes, et des attentes qui relèverait d'une logique de domination incluse dans l'assimilation. Cette attente, en terme d'assimilation est perçue comme une remise en cause de l'égalité des droits en raison d'injonctions différenciées selon les groupes à travers l'établissement d'une hiérarchisation implicite : Ahmed, militant dans une association de soutien aux Palestiniens exprime cette ambiguïté ainsi : « (...) *mais l'intégration, moi, je n'aime pas ce terme parce que je ne sais pas si derrière ce terme, déjà demander à un jeune qui est né en France de s'intégrer, je comprends pas, qu'on demande à des gens qui viennent de l'étranger qui ne connaissent pas du tout le fonctionnement du pays à s'intégrer mais des jeunes qui sont nés ici, qui sont scolarisés ici, je veux dire, ils sont Français. (...) maintenant si par intégration, on sous entend assimilation, c'est autre chose, voilà parce qu'à mon avis c'est souvent ça, on pense à assimilation, ça veut dire : oublier complètement votre culture, oublier complètement ce que tu es.* » . L'attention est ici portée sur la propension du discours sur l'intégration à exacerber la différence par la désignation de populations à travers le sceau de l'étrangeté. Dans ce cadre, la référence à l'intégration s'inscrit comme une procédure de différenciation sociale.

Conclusion

D'une manière générale, l'opposition aux discours relatifs à l'intégration fait l'objet d'un consensus au sein des militants interrogés. Elle s'articule autour d'un refus, affirmé avec plus ou moins de virulence, d'une assimilation collective par l'intégration individuelle. Elle prend la forme de multiples registres de discours qui participent à la redéfinition des contours d'une situation d'intégration, à travers trois étapes⁴ : elle passe par la légitimation des acteurs porteurs de cette remise en cause par le biais de la participation et des diverses compétences. Elle passe par la redéfinition de l'intégration à travers l'insistance sur les dimensions économiques (l'emploi) et politiques de l'intégration (la représentation). Cette opposition s'exprime enfin à travers un processus de délégitimation

⁴ Elles ne sont pas chronologiques et répondent avant tout à un souci de clarté analytique

de ces discours par l'interrogation autour de leur pertinence et de leur signification profondes. Or si les militants déploient un ensemble de stratégies discursives dans le cadre de ce rapport de force, il n'en reste pas moins que le discours sur l'intégration recèle des effets de contrainte dans la mesure où il produit des injonctions. Plus que l'intégration en tant que modalité d'inclusion, ce sont ces multiples usages dans des arènes variées, sa polysémie, son ambiguïté, qui font de cette question un enjeu « *des rapports sociaux de pouvoir entre les groupes et les individus qui ont la capacité et la légitimité pour en tracer les contours, et ceux qui sont soumis à des définitions qu'ils ne maîtrisent pas et qui sont souvent étrangères à leur expérience propre* » (Lapeyronnie, 1999 : 252-253).

Bibliographie

- BATTEGAY, Alain, BOUBEKER Ahmed (1992), « Des Minguettes à Vaulx-en-Velin : fractures sociales et discours publics », *Les Temps Modernes*, 47(545-546), pp 51-76.
- BRUBAKER P. (2001), « Au delà de l'identité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 134, pp. 66-85.
- EISENSTADT Shmuel Noah (1998), « Assimilation sociale » in *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Encyclopedia Universalis/Albin Michel, pp. 47- 62..
- GAILLARD Anne Marie (1997), « Assimilation, Insertion, Intégration, Adaptation : un état des connaissances », *Hommes et Migrations*, 1209, pp. 119-130.
- GASPARD Françoise (1992), « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour devenir français », *Hommes et Migrations*, 1154, pp. 14-22.
- GUENIF-SOUILAMAS Nacira (2003), « Fortune et infortune d'un mot : l'intégration. Jalons d'une discussion entre sociologues et politiques », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, 135, pp. 22-38.
- HAJJAT Abdellali (2005), « Qu'est ce qu'être un assimilé-e ? Des origines coloniales de l'assimilation aux cas de refus de naturalisation pour « défaut d'assimilation » », Communication au séminaire « Sciences Sociales et immigration », Ecole Normale Supérieure, 21 octobre.
- Haut Conseil à l'Intégration (1995), *Liens culturels et intégration*, Paris, La documentation française, 163 p.
- JAZOULI (Adil) (1989) « Les dynamiques autonomes d'intégration des jeunes d'origine immigrée », in LARREYTE (Bernard) (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, pp. 280-283.
- KHELLIL Mohand (1991), *L'intégration des Maghrébins en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 182 p.
- LAPEYRONNIE Didier (1999), « De l'altérité à la différence. L'identité, facteur d'intégration ou de repli », in DEWITTE Philippe (dir.), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, pp. 252-258.
- LIAUZU Claude (1992), *Race et civilisation. L'autre dans la culture occidentale. Anthologie critique*, Paris, Syros, 492 p.

- LORCERIE Françoise (2000), « La lutte contre les discriminations ou l'intégration requalifiée », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, 121.
- LORCERIE Françoise (1994), « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in CONSTANT-MARTIN Denis (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, presses de la FNSP, pp. 245-28.
- NASRI Foued (2003), *Les processus d'identification des Français issus de l'immigration maghrébine : le cas des militants de l'agglomération lyonnaise*, Mémoire de DEA, sous la direction de Mohammed Chérif Ferjani, IEP Lyon, 193p.
- NOIRIEL Gérard (2002), « Petite histoire de l'intégration à la française », *Manières de voir*, 62, pp. 30-34.
- MILZA Pierre (1985), « un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième Siècle*, juillet- septembre, pp. 3-17.
- SAYAD Abdelmalek (1996), « Qu'est ce que l'intégration ? », *Hommes et Migrations*, 1182, p. 8-14.
- SIMON Patrick (2000), « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir, représentations sociales et catégories de l'action publique », *Migration-formation*, 121, pp. 25-38.

Identités migrantes et radiophonie locale : le cas des émissions portugaises à Toulouse

Magali Nayrac

Université de Nice - Sophia Antipolis

Cet article présente les résultats d'une étude des pratiques et des consommations médiatiques des acteurs sociaux issus de l'immigration⁵ qui s'est centrée sur quatre émissions de radio communautaires portugaises à Toulouse⁶. Par le terme émissions de radio communautaire, nous entendons les programmes des radios associatives locales consacrés à la diffusion de la culture, de la musique ou de l'actualité des pays étrangers dont les ressortissants sont implantés dans la région de réception. Ces programmes sont généralement animés par des membres de ces groupes immigrés (parfois en articulation avec des associations) et s'adressent aux membres de ces communautés, aux générations issues des migrations, mais aussi à quiconque dans la société d'accueil manifeste de l'intérêt pour ces cultures dites étrangères. L'étude concerne la production et la consommation de radio par certains des individus appartenant au groupe des immigrés portugais de la région toulousaine (animateurs et auditeurs⁷). Il ne s'agit pas ici d'approcher ces espaces médiatiques

⁵ Etude conduite dans le cadre de mon mémoire de DEA dirigé par J. Streiff-Fénart et soutenu en juin 2004 à l'Université de Nice.

⁶ Il y a eu quatre phases méthodologiques pour cette étude: une collecte d'information à l'écoute des émissions, la retranscription d'émissions témoins (env. 20 h de programmes), l'observation participante sur place dans les radios, et enfin des entretiens semi-directifs avec tous les animateurs et quelques auditeurs de ces émissions. Ces phases se sont répétées pour les quatre émissions portugaises de Toulouse étudiées de façon comparative. Les quatre émissions sont : « *Clube da amizade* » (club de l'amitié) : 2 heures le samedi matin sur Radio Soleil, « *A voz do povo* » (la voix du peuple) : 2 heures le samedi soir sur Radio Occitania, « *Coração Português* » (cœur portugais) : 3 heures le dimanche matin sur Radio Mon Pais et « *Saudades do Portugal* » (Nostalgie du Portugal) : 3 heures le dimanche matin sur Canal Sud.

⁷ Je tiens ici à remercier une fois encore ces personnes qui ont accepté de m'accorder des entretiens.

comme le ferait une sociologie des médias, mais plutôt de considérer ces radios comme des clés d'accès pour analyser les représentations que les immigrés se font et donnent de leur culture, et les (re)constructions identitaires auxquelles les conduit la situation migratoire.

Nous nous situons théoriquement dans une approche constructiviste qui envisage l'identité comme un construit dynamique s'élaborant dans la relation qu'un groupe entretient avec les autres groupes avec lesquels il est en contact. L'identité apparaît dès lors comme une manifestation situationnelle qui s'exprime et se valide dans l'interaction sociale. Comme l'ont fait Hily et Poinard (1984) à propos des associations portugaises en France, nous envisageons les émissions de radio portugaises comme des lieux « d'expression et de production partagée de la structure symbolique de l'identité-appartenance ». Nous considérons en effet les émissions de radio comme des espaces médiatiques particuliers, à la fois vitrines et miroirs du groupe, qui en construisent une image aussi bien pour « l'entre soi » (la communauté de migrants) que devant « les autres » (les membres de la société d'accueil). De ce fait, l'identité des Portugais de Toulouse n'est pas perçue comme une donnée en soi, mais bien comme un construit qui peut donc donner lieu à des versions différentes de l'identité portugaise, parfois conflictuelles, ou du moins opposées. Nous nous appuyons ici principalement sur la théorie de l'identité-appartenance telle qu'elle a été énoncée au sujet des Portugais de France par Michel Oriol en 1984 : l'identité se construit par des actes de totalisation qui incluent ou excluent les membres du groupe, et par des choix effectués dans le vaste panel de ressources culturelles disponibles. Oriol énumère sept dimensions de l'identité-appartenance : la langue, le territoire, la culture savante, la culture populaire, l'histoire, la mentalité et l'intérêt commun. Ces différentes dimensions comportent à leur tour une multitude de possibilités, et dès lors il devient intéressant d'observer empiriquement celles qui sont retenues à un moment donné, par certaines personnes, dans un certain contexte et à travers certains supports, pour faire exister un groupe social autour d'un sentiment d'appartenance identitaire. Dans notre cas, il s'agit de comprendre comment (avec quels ingrédients ?) les animateurs et les auditeurs des émissions portugaises à Toulouse investissent le support radiophonique pour exister en tant que communauté. Car comme l'écrivent Streiff-Fénart et Poutignat (1995) : « A partir du moment où l'on cesse de voir les groupes ethniques comme des entités objectivement définissables par leurs caractéristiques culturelles, tout en reconnaissant leur validité dans l'interaction sociale, la question qui se pose est de savoir comment et sous quelle condition un groupe en vient à exister comme une constellation ethnique consciente d'elle-même, ou pour reprendre les termes d'Herzog « pourquoi et quand la construction sociale de la réalité se fait en terme ethnique » (Herzog, 1984). »

Un objet d'étude spécifique : les émissions de radios associatives locales

Les émissions envisagées présentent des particularités prégnantes par rapport aux médias de masse généralement étudiés. En effet, les émissions portugaises s'inscrivent dans des radios associatives locales toulousaines qui sont des radios de proximité, issues de la libéralisation des ondes par François Mitterrand en 1981, et en général faiblement subventionnées. Il ne s'agit pas de radios proprement ethniques ou communautaires, mais de radios locales généralistes accueillant diverses émissions⁸, dont celle des Portugais. Les animateurs portugais y occupent un créneau horaire hebdomadaire en tant qu'adhérents de la radio associative. Ceux-ci, comme les autres, sont amateurs et bénévoles. Historiquement ces radios sont imprégnées d'une idéologie plutôt à gauche, souhaitant « donner la parole à ceux qui ne l'ont pas », ouvertes au dialogue interculturel, prenant position contre la censure⁹. Par ailleurs, elles se situent hors du système marchand puisque la publicité en est exclue ou y est très limitée. De même, bien qu'il existe un comité de responsables de la radio (le conseil d'administration), celui-ci ne se présente pas comme une direction hiérarchique. De ce fait, les émissions portugaises sont non marchandes, non professionnelles et non instituées. Elles peuvent donc être considérées comme des micro-espaces médiatiques autogérés et c'est cet aspect qui en fait un objet particulièrement intéressant dans l'étude des mises en scène identitaires.

Par ailleurs, ces émissions sont produites dans le contexte français caractérisé par une non-représentation ou une mauvaise représentation des minorités dans les médias, et les Portugais, bien qu'ils soient dits « intégrés », n'échappent pas à cette lacune. Ainsi, la radiophonie associative locale est devenue le moyen médiatique privilégié des Portugais de Toulouse. En effet, ce média, souvent perçu comme étant peu prestigieux, a le double avantage d'être des plus accessibles et de ne pas susciter la phobie anti-communautariste française¹⁰. Vouées principalement à « l'expression des minoritaires », ces radios sont

⁸ La grille des programmes est donc assez éclectique, allant par exemple d'une émission punk ou hip-hop, à une émission littéraire ou d'information, en passant par des émissions antillaises, latino-américaines, nord-africaines.

⁹ Ainsi que le souligne l'un des plus importants rapports d'étude sur le sujet commandité par le FASILD (2004).

¹⁰ Voir à ce sujet l'article de A. Cordeiro, *Sur la notion de « communauté » et de « communautarisme »* (Minorités.org, mars 2006)

peu coûteuses et demandent peu de compétences techniques. Elles représentent un espace précaire mais concédé, qui peut dès lors être dûment investi par ceux qui en ressentent l'envie et/ou le besoin.

Notons à présent quelques éléments propres et communs aux quatre émissions portugaises étudiées. On peut d'abord constater une grande flexibilité et liberté dans l'élaboration des contenus. Il n'est pas rare, d'une semaine sur l'autre, d'assister à des émissions tout à fait différentes selon le calendrier, la disponibilité des animateurs, le temps de préparation consacré, la présence ou pas d'invités, la participation ou pas d'auditeurs. Cependant, on constate également un recours à des formes assez traditionnelles de radiophonie comme le ton emprunté, la façon de lancer les disques, la manière d'accueillir les appels téléphoniques d'auditeurs ou de s'adresser à eux, l'utilisation de jingles ou de formules ritualisées. Tous ces éléments radiophoniques se retrouvent dans ces émissions amateurs qui semblent fonctionner sur le mimétisme des radios professionnelles. On peut noter toutefois une tendance plus prononcée à passer d'une communication pour tous à des communications interpersonnelles privées mais se déroulant publiquement, à travers le média. Ces interactions radiodiffusées concernent en général des individus qui se connaissent déjà par ailleurs. C'est pourquoi nous dirons de ces médias, non pas qu'ils sont diasporiques ou transnationaux comme peuvent l'être ceux décrits par certaines études (Dayan, 1997; Merthoz, 2001), mais plutôt, et au contraire, qu'ils sont très localisés et concernent une micro-communauté d'interconnaissances. De plus, ces émissions répondent à une logique de rendez-vous hebdomadaire, fixe et restreint dans le temps, ce qui les distingue des médias contemporains plus souvent dilués dans un flux ininterrompu. L'espace-temps délimité de ces émissions renforce alors le sentiment de moment partagé propice à créer la sensation de « communauté imaginée » (Anderson, 1996). Enfin, nous noterons la prévalence autour de ces radios d'individus appartenant aux classes populaires¹¹, aussi bien chez les animateurs que chez les auditeurs.

Des animateurs passionnés par la radio et dévoués à leur communauté

Les entretiens laissent apparaître quelques caractéristiques récurrentes lorsque les animateurs évoquent la conception de leur rôle. Tout d'abord, on retrouve les fondements de l'amateurisme et du volontariat

¹¹ Il s'agit majoritairement d'ouvriers du bâtiment, d'employées de maison ou de retraité(e)s.

avec une affirmation du plaisir personnel à faire de la radiophonie (c'est une « passion »), qui est toujours associée à une sorte de volonté de service public. Il y a là une sorte de prise en charge autoproclamée de la satisfaction d'un besoin estimé non-comblé par la société. On constate ensuite une grande humilité quant à l'aspect non professionnel de la démarche, accompagnée par une sorte de demande plus ou moins explicite de tolérance quant aux imperfections linguistiques et techniques qui transparaissent à l'antenne. On relève aussi une notion forte d'utilité publique, et un sentiment de dévouement et de loyauté envers le groupe d'appartenance (désigné comme « les Portugais de Toulouse ») qui est associée à un fort besoin de reconnaissance par celle-ci, formulé là aussi plus ou moins directement. Par ailleurs, les animateurs font état lors des entretiens du peu de moyen et de temps qu'ils peuvent consacrer aux émissions. Pour y répondre, ceux-ci développent de nouvelles compétences et stratégies qui sont autant « d'astuces » pour arriver à produire du contenu chaque semaine¹². Malgré tout, les entretiens révèlent une certaine lassitude au travers des plaintes quant à la charge de travail endossée par les animateurs. Ceux-ci expriment souvent une inquiétude à propos de la pérennité de leur émission, qui s'accompagne parfois d'un appel à la relève, et/ou d'un sentiment d'ingratitude. Ainsi les animateurs bénévoles semblent mener leur activité dans une certaine confrontation entre la passion radiophonique, la loyauté due à la communauté et le poids des difficultés concrètes.

Des auditeurs attachés à leur « portugalité »

Les auditeurs des émissions portugaises rencontrés sont tous portugais de nationalité et/ou d'origine. Il s'agit en général de personnes qui sont restées très tournées vers le Portugal : ils pratiquent assidûment la langue d'origine, vont en vacances au Portugal le plus souvent possible, ont des conjoints portugais, participent à la vie associative portugaise locale. On retrouve chez tous les auditeurs une affirmation de leur portugalité notamment dans les phrases récurrentes du type « *Moi, je suis un(e) vrai(e) Portugais(e)* » et « *c'est mon pays et j'en suis fier(e)*. » Ceci marque également une certaine distinction voire un dénigrement des Portugais, certainement nombreux par ailleurs, qui ne sont pas dans la même affirmation de leur

¹² Parmi ces « astuces » nous citerons la lecture de la presse écrite à l'antenne, l'utilisation d'enregistrements de la télévision internationale portugaise RTPi (pirates ou fournies par celle-ci), la participation plus qu'encouragée des amis et auditeurs, les séances interminables de dédicaces, les invités-amis qui passent régulièrement aux studios...

identité. Les auditeurs les plus assidus sont toujours présents au rendez-vous. Ils allument la radio « exprès » et écoutent l'émission en entier, tout en vaquant à leurs occupations domestiques.

La plupart des auditeurs que nous avons rencontrés sont en fait des auditrices. Si les femmes de la « première génération » semblent être le premier public de ces émissions, le poste de radio allumé est aussi écouté par les hommes et les enfants, dont l'attention peut rester plus ou moins « oblique », pour reprendre le terme de R. Hoggart (1970). Les animateurs affirment souvent avec notamment la fidélisation d'une partie de la « seconde génération » fortement liée à leurs parents et/ou au Portugal. On remarque que les auditeurs rencontrés parlent des émissions avec une certaine emphase, comme s'ils tenaient à nous montrer l'importance que cette pratique peut signifier dans leurs vies. Par la rareté de l'offre communautaire et la logique de rendez-vous évoquée précédemment, l'écoute de ce type d'émissions en situation d'immigration, outre le fait de satisfaire une habitude plaisante, semble comporter une forte implication affective. D'ailleurs, un lien affectif se noue bien souvent entre animateurs et auditeurs autour de véritables rencontres dans le cadre privé ou associatif. La relation animateur/auditeur se retrouve alors au centre des émissions, en devenant parfois leur véritable raison d'être. L'écoute des émissions portugaises est avant tout présentée comme un plaisir évident permettant d'« entendre la langue et la musique portugaise ». Les différentes raisons d'écouter ces radios telles qu'elles ont été évoquées par les auditeurs dans les entretiens sont multiples :

- Garder un lien avec le Portugal (notamment au niveau linguistique et musical) : « *ne pas oublier d'où on vient* ».
- Obtenir des informations concernant la vie communautaire portugaise locale : « *savoir ce qui se passe par ici* ».
- L'accès à un réseau relationnel (notamment à travers l'espace des dédicaces ou la participation téléphonique) : « *rencontrer des compatriotes, savoir qu'on est pas tout seul* ».
- Lutter contre la solitude et le mal du pays : « *puiser du réconfort dans une ambiance portugaise* ».
- Enrichir sa connaissance du Portugal : « *en apprendre plus sur notre pays* ».
- Obtenir des informations pratiques et sociales : « *il faut que ce soit instructif pour notre vie de tous les jours* ».

Généralement, les auditeurs ont leur émission préférée, et ne connaissent parfois que celle à laquelle ils sont assidus. Selon l'orientation de l'émission écoutée parmi les quatre existantes à Toulouse, on voit se dessiner la prévalence de l'un ou l'autre de ces usages. Certains auditeurs

écoutent parfois une seconde émission, de façon complémentaire et moins assidue, souvent celle dont le contenu se rapproche le plus de celui de leur émission préférée.

Le choix des ressources identitaires

Si toutes les émissions ont clairement en commun l'expression de l'identité-appartenance portugaise, les ressources ne sont pas toujours choisies de la même façon selon le projet et le positionnement des animateurs. Tandis que certains aborderont l'Histoire et donneront des explications sur les genres musicaux, d'autres préféreront diffuser les dédicaces des auditeurs ou recevoir les responsables associatifs locaux organisant des événements ponctuels. De plus, une ressource identitaire peut être traitée de multiples façons et combinée avec diverses dimensions de l'identité-appartenance. Par exemple le football, élément de culture populaire plébiscité par les Portugais, est toujours ancré dans le territoire (on parle des différentes équipes portugaises) mais peut être traité soit du point de vue simplement informatif (annonce des résultats ou des matchs à venir) soit du point de vue de la mentalité (commentaires et railleries de supporters). Dans tous les cas, force est de constater que les ressources employées prennent généralement un double-ancrage, entre ici et là-bas, rapprochant les deux territoires dans une certaine mise en perspective de l'émigration-immigration des « Portugais de Toulouse »¹³.

Nous avons vu que la langue et la musique, qui sont les deux ressources premières dans le contexte radiophonique, sont celles qui priment pour les animateurs comme pour les auditeurs. C'est pratiquement toujours exclusivement le portugais qui est employé à l'antenne. Outre son aspect affectif, la langue apparaît comme un élément essentiel du maintien de l'identité, à laquelle les animateurs peuvent avoir recours soit selon une conception naturaliste (l'usage du portugais à l'antenne est tout simplement une évidence), soit selon une conception normative (l'usage du portugais est un devoir moral de préservation et de transmission de la langue). Quelle qu'en soit leur conception, tous les animateurs pointent aussi le double enjeu qui est inhérent à la langue et qui varie selon les générations d'auditeurs. D'un côté, elle est un critère d'accessibilité et de facilité pour les personnes âgées et les nouveaux venus du Portugal ; de l'autre, elle constitue un enjeu pour les plus jeunes qui sont nés ou

¹³ Ce phénomène apparaît de façon marquée lors des dédicaces d'auditeurs. Par exemple : « Et un gros bisou à toute la famille G. de Chaves (*village du Nord du Portugal*), qui sont à Aucamville (*petite ville de la banlieue toulousaine*). »

ont grandi en France et risquent d'oublier la langue de leurs parents. Une autre crainte majeure est celle de voir le niveau de langue se dégrader¹⁴. Les Portugais semblent très pointilleux à ce sujet et nos interlocuteurs (animateurs et auditeurs) décrivent les défauts de langue des autres avec une grande sévérité. Comme il existe des garants de l'ordre moral, il existe ainsi des défenseurs de l'ordre linguistique au sein du groupe. « *Parler mal le portugais* » à l'antenne, lorsque cela en vient à dépasser la tolérance de ce milieu populaire, peut donc devenir rédhibitoire et entraîner des protestations parfois de forte intensité pouvant décrédibiliser la compétence des animateurs.

Mais plus des deux tiers du temps des émissions est consacré à la diffusion de musiques et comme tout pays, le Portugal regorge d'une diversité de styles musicaux qui sont symboliquement marqués. Les goûts musicaux des animateurs et des auditeurs sont variables, et la musique devient alors un signe de distinction, qui de ce fait organise une fois de plus des divergences. On peut répertorier au sein des émissions les styles musicaux suivants : le *fado*, la musique folklorique et traditionnelle, le *pimba* (chanson festive et légère), et la variété sentimentale (style privilégié des nombreux artistes issus de l'immigration). Les opinions quant à ces divers styles musicaux contrastent surtout autour des notions de qualité et de portugnalité de la musique. Face à ces divergences, la politique de certains animateurs est souvent de passer différents styles, de varier la musique pour tenter de contenter plus ou moins toutes les sensibilités musicales des auditeurs et tenter de faire « comme là-bas ». D'autres au contraire, considèrent la musique comme un vecteur d'enrichissement et refusent de suivre les modes préférant privilégier la légitimité culturelle, quitte à exclure de leur programmation les artistes à succès les plus commerciaux, et bien souvent aussi les productions des artistes locaux issus de l'immigration.

L'organisation des divergences

Deux logiques idéal-typiques se dégagent de nos observations, l'une relevant de ce que nous avons appelé une *pédagogie identitaire*, l'autre d'une *proximité identitaire*. Nous avons synthétisé de manière analytique dans le tableau ci-dessous ces deux tendances, mais précisons d'emblée

¹⁴ Les deux principales sources de menace sont la contamination par le français et les régionalismes qui diminuent la qualité du langage. Comme l'a montré Oriol (1984) la langue portugaise et sa transmission aux secondes générations a toujours été un problème majeur pour les Portugais de France, et une source de conflits. En témoignent les difficultés à mettre en place l'enseignement du portugais, qui rend saillant le décalage entre l'institutionnel et l'existentiel.

que la réalité ne présente jamais l'une ou l'autre dans sa forme pure, des allers-retours et panachages entre ces deux logiques restant possibles à tout moment.

Pédagogie Identitaire	Proximité Identitaire
Construite sur des ressources stabilisées et objectives (support écrit) : Culture savante Histoire Engagement politique et social	Construite sur des ressources dynamiques et subjectives (support oral) : Culture populaire Mentalité Convivialité et disponibilité
Projet animateur : «élever le niveau» But premier : Informer, éduquer Guidé par une conscience de classe Paradigme normatif	Projet animateur : «Faire plaisir» But premier : Divertir, Plaire Guidé par le sentiment d'appartenance Paradigme naturaliste
Souci du public non-portugais Quête de reconnaissance culturelle au sein de la société d'accueil Non-participation des auditeurs à l'émission Animateur hors du groupe	Evacuation du public non-portugais Quête de reconnaissance personnelle au sein de la communauté Participation des auditeurs à l'émission Animateur au cœur du groupe
Recul sur le Portugal Appartenance mixte Conscience d'une installation définitive en France : faire sa place	Attachement fort au Portugal Appartenance privilégiée au Portugal Espoir ou volonté du retour au Portugal : patienter jusque là, se préparer
Ressorts : recul, distanciation, esprit critique valeurs progressistes	Ressorts : nostalgie, amour du pays valeurs traditionnelles
Critiques reçues : élitisme, ennuyeux et manque de proximité	Critiques reçues: populisme, médiocrité et manque d'engagement

Il peut sembler surprenant de voir émerger de telles disparités alors que nous nous situons à chaque fois dans un cadre similaire (la radiophonie associative locale), d'autant que le groupe que nous avons étudié apparaît sociologiquement assez homogène. Ce qui détermine la prédominance d'une ou de l'autre des logiques n'est donc pas l'appartenance à une classe mais bien une expérience sociale et une trajectoire migratoire qui vont produire des idées spécifiques sur le rapport avec la société d'accueil et le pays de départ, et donc des visions

personnelles du rôle de la radiophonie associative locale. Ainsi, l'émission qui est la plus représentative du pôle de la *pédagogie identitaire* est réalisé par un animateur qui est aussi syndicaliste à la CGT, très investi dans sa radio associative, ayant de nombreux amis non portugais, qui n'envisage plus le retour au Portugal et déclare en avoir « *marre de la nostalgie* ». En revanche, l'animateur le plus proche du pôle de la *proximité identitaire* est un invalide accidenté de travail, qui se définit comme « *très catholique* » et dit attendre de pouvoir « *enfin rentrer au pays* ». Il est peu investi dans sa radio mais très fortement dans les associations et club portugais de Toulouse où il anime aussi des bals populaires. L'écoute des auditeurs se distribue ensuite selon des variables similaires.

Notons enfin que les conflits intra-groupes qui pourraient être sous-jacents à la circulation entre ces logiques adverses se trouvent tempérés par l'équilibre des forces et le partage de la légitimité symbolique entre les quatre émissions qui rend possible leur coexistence pacifiée. Ainsi, si la logique de *pédagogie identitaire* privilégiant une « qualité culturelle » peut être socialement valorisée dans les discours, elle ne semble pas rencontrer le même succès que les émissions de *proximité identitaire* qui tirent alors leur légitimité du plébiscite du public communautaire. En fait, ces différences découlent des façons d'envisager et de définir l'ensemble des éléments qui constituent des ressources pour ces émissions : le Portugal, la France, le groupe d'appartenance. Elles obéissent enfin à des acceptions différentes et toujours subjectives de la distinction entre une bonne et une mauvaise émission de radio.

Conclusion

Source et expression des liens sociaux et existentiels, relais de la vie associative, médiateur des institutions, fournisseur d'informations, le dispositif des émissions de radio portugaises que nous avons considéré apparaît au cœur de l'organisation communautaire des Portugais à Toulouse. Habitude plaisante, réconfortante ou enrichissante, support de sociabilité, l'écoute des émissions portugaises s'avère précieuse pour le groupe d'auditeurs. Elle contribue au maintien, à la transmission, à la dynamique des identités-appartenances portugaises, et entretient les liens avec le pays d'origine.

Les radios associatives locales apparaissent comme des lieux spécifiques où les identités minoritaires, dont le caractère pluriel et optionnel a été confirmé par l'étude, peuvent se développer. La multiplicité des stations permet alors de faire coexister dans l'espace local des projets et des visions

de la portugalité variables selon les trajectoires des animateurs. Ces visions répondent et/ou engendrent des attentes et des usages tout aussi variables chez les auditeurs. Qui plus est, les émissions étant diffusées sur les ondes locales, elles contribuent à faire émerger le groupe des «Portugais» dans l'espace public toulousain, et par là-même permettent une certaine reconnaissance de leur présence. C'est ce qu'exprime une auditrice dans cet extrait d'entretien : *«C'est important aussi de dire : je suis là, j'existe, en tant que Portugaise, ici à Toulouse. C'est très important : ça nous intègre ici, mais en tant que Portugais, pour ne pas... s'éparpiller un peu sans savoir qui on est. On se dit : 'Non, je suis portugaise et j'écoute la radio portugaise', dans ce monde de Français avec qui je vis, mais je dis : 'Je suis Portugaise'. C'est très important ça, pour la communauté portugaise.»*

La langue portugaise, tout comme la langue espagnole, possède deux verbes pour exprimer le fait d'être : *Ser* (être ce que l'on est) et *Estar* (être là on où on est). C'est là toute la richesse des émissions portugaises : elles permettent de concilier l'identité du *Ser* avec la réalité de l'*Estar*. Elles assurent ainsi le rapprochement et la complémentarité entre les deux espaces, entre les deux dimensions de l'être immigré ou issu de l'immigration. Elles ramènent le Portugal par la mise en scène de son absence et par la promesse des retrouvailles ritualisées. Elles permettent d'être « ici » et développent une appartenance régionale à Toulouse, sans oublier « là-bas » en maintenant le contact avec le pays d'origine. Les émissions rendent possible le va-et-vient virtuel entre ces deux espaces, entre passé et présent. L'écoute de ces émissions offre aux auditeurs portugais la possibilité de puiser les ressources identitaires dans et pour le quotidien vécu en situation d'immigration.

Mais, finalement, les deux logiques identitaires mises au jour par l'étude ne font que traduire des divergences qui existent ailleurs. La première, fondamentale, se situe au niveau des groupes immigrés et de leurs rapports avec la société de départ et la société d'accueil. La seconde concerne la sphère médiatique divisée entre une logique de l'offre et une logique de la demande, entre des intérêts publics et privés qui ne sont jamais vraiment dissociés. La radio semble permettre enfin la transgression de la frontière entre espace public, où « être intégré » signifie encore être invisible, et espace privé où l'expression de l'identité-appartenance recouvre ses droits.

Bibliographie

- ANDERSON Benedict (1996), *L'imaginaire national : réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 212 p.
- DAYAN Daniel (1997), « Médias et diasporas », *Les Cahiers de Médiologie*, 3, p. 91-97.

- FASILD (2004), *Résonances, Les radios locales associatives à destination des publics immigrés : bilan de 20 ans d'expression et d'initiatives*, Rapport Final.
- HILY Marie Antoinette et POINARD Michel (1984), « A propos des associations portugaises en France ou l'identité condensée », *Revue Suisse de Sociologie*, 2, pp. 465-484.
- HOGGART R. (1970), *La Culture du pauvre, étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.
- MARTHOZ Jean-Paul (2001), « Médias et «va-et-vient» communicationnel des diasporas «dans Institut Panos Paris », *D'un Voyage à l'autre : des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Karthala, pp. 189-204.
- ORIOU Michel (dir.) (1984), *Les variations de l'identité : étude sur l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'immigrés portugais, en France et au Portugal*, Nice, Rapport final de l'ATP CNRS 054, 518 p.
- POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne (1995), *Les théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 270 p.

Troisième partie
Génération de la migration

Introduction

Patrick Gonin, Christine Ludl

Université de Poitiers

A partir des expériences migratoires africaines, nous proposons d'interroger les conséquences, à la fois des pratiques des migrants et des politiques publiques (d'immigration, d'intégration, de (co)développement, de décentralisation...), et de mettre en relation les « générations de migrants » : celles des primo-migrants dans leur succession d'une part, et celle de leurs enfants, nés dans les « pays d'arrivée » de l'autre. En effet, les comportements des premiers évoluent dans le temps, tant du point de vue des pays de départ que d'arrivée. Les pratiques des migrants des années 1960 ou 1970 ne sont pas les mêmes que celles des migrants aujourd'hui. Certains d'entre eux ont choisi de rentrer définitivement, d'autres continuent les allers-retours ou ont vieilli en migration. Quant à leurs enfants, nés dans les pays d'arrivée, ils développent à leur tour des liens et des pratiques multiples à la fois en relation avec les pays d'origine de leurs parents et dans ceux où ils sont nés. Nous souhaitons revenir ici sur ces deux interrogations de départ, à savoir les pratiques des différentes générations de migrants d'un côté, et l'impact des politiques publiques à leur égard de l'autre.

Les générations de la migration obligent à interroger le temps long, les mots pour décrire les phénomènes migratoires et les pratiques spatiales qu'ils induisent. A l'instar de Didier Fassin¹, on peut effectivement dire que « les mots font les politiques ». Pour une même personne, la dichotomie entre émigré et immigré a signifié ainsi la "double absence"², et pour autant l'usage du seul vocable de migrant ne suffit pas à saisir cette réalité sociale, spatiale et politique. Pour les pays d'arrivée, les notions d'assimilation, d'intégration ou d'insertion renvoient à des

¹ Fassin Didier, 1996, "Clandestins" ou "exclus" ? Quand les mots font les politiques, *Politix*, N°34, pp. 77-86

² Sayad Abdelmalek, 1999, *La double absence*, Paris, Seuil.

politiques publiques qui n'ont jamais réussi à résoudre les problèmes de discrimination à l'encontre de ces populations. Quant à la terminologie en usage pour nommer les enfants de ceux qui sont venus d'ailleurs, elle demeure ambiguë. L'expression "seconde génération" incite à penser qu'il y en aurait d'autres, celle de "génération suivante" pose la même difficulté dans la mesure où elle n'introduit aucune limite temporelle. On pourrait s'accorder sur le fait que la formulation "issue des migrations" est la moins mauvaise dans la mesure où elle reconnaît les filiations familiales, mais à l'inverse elle enferme les personnes concernées dans des appartenances à des groupes plus ou moins stigmatisés. S'intéresser aux générations de la migration obligerait donc à interroger le "qui" et les catégorisations produites. Il en est de même pour le "où" et les lieux. Sont-ils uniques ou pluriels ? Pays de départ, de transit, de rebond ou de passage, et pays d'arrivée sont les lieux des migrations internationales ; et à force de les fréquenter, les émigrés/immigrés forment un système : celui du champ migratoire. En les séparant, on installe politiquement des restrictions et des assignations : celles de s'assimiler ou de partir, de mieux investir dans les pays de départ et ne pas se suffire des remises aux familles. D'autres injonctions sont aussi suggérées : celles de ne plus partir, à tout le moins pour ceux qui ne seraient pas suffisamment formés selon les désirs des pays d'arrivée.

Les mises en relation entre les systèmes migratoires et les formes d'organisation des espaces de vie des migrants sont riches d'enseignement. Une autre voie est possible par l'analyse des successions des migrations et des formes d'appartenances sociales et spatiales. Ne plus s'installer dans l'exclusive permet de penser les articulations des lieux, les constructions sociales spécifiques et les interactions. Cette proposition méthodologique met l'accent sur ce qui fabrique du lien, favorise les circulations matérielles (envois d'argent, commerce à la valise...), immatérielles (circulation de l'information, diffusion des innovations...) et idéelles (évolution des normes sociales, des valeurs et des représentations par exemple). Cette posture scientifique ne fait que rendre compte des pratiques des migrants, de leurs enfants et d'autochtones ayant compris l'intérêt et les avantages que procure la diversité culturelle. Ce refus de toutes les formes de sédentarisation, conteste de fait la logique binaire, soit d'installation dans le pays d'arrivée, soit d'un retour à terme dans le pays de départ. Interroger les générations de la migration, c'est aussi réfléchir l'élasticité des territoires, les capacités des migrants à s'adapter aux évolutions des conjonctures économiques et politiques, c'est aussi penser la matérialisation dans l'espace des phénomènes migratoires. Les générations de migrants ont appris à circuler, mais aussi à résider dans des lieux multiples. Leurs pratiques contestent les catégorisations qui

leur sont imposées et en même temps témoignent d'un potentiel positif et créatif de donner forme à leur appartenance à des lieux multiples.

Les textes qui suivent démontrent ce jeu complexe entre pratiques de circulation, formes d'organisation des espaces de vie des migrants et politiques publiques dans lequel sont engagées les différentes générations de migrants. D'une manière générale, la mise en relation de ces dernières s'est avérée difficile. Alors que nous pensions lire des propositions sur la succession des générations migrantes par des approches diachroniques (ou dit autrement, l'évolution des faits migratoires dans le temps) et spatiales, la quasi-totalité des textes reçus approchait la question sous l'angle de la construction identitaire. Il faudrait s'interroger davantage sur cette rupture dans les façons d'approcher (le lien entre) les pratiques des primo migrants qui se succèdent d'un côté, et leurs enfants de l'autre.

A partir de cela, les contributions éclairent, dans un premier temps, le jeu intime entre et les processus de construction identitaire, notamment chez les enfants nés dans les pays d'arrivée d'une part, et les pratiques de circulation (Audrey Heine et Laurent Licata) et la transmission familiale de liens imaginaires à travers les pratiques concrètes, mais aussi les silences (Giulia Fabbiano) d'autre part. Mihaela Nedelcu démontre les multiples dynamiques et transferts de savoirs intergénérationnels engendrés par la circulation des parents de migrants roumains au Canada et introduit ainsi la catégorie originale et jusqu'ici négligée de la « génération zéro ». Tous les textes mettent l'accent sur la diversité des appartenances qui résultent de ces constructions et dont les modalités dépendent non seulement de la génération des migrants et du type de circulation, mais également de situations spécifiques (par exemple celle des harkis ou du genre).

Dans un deuxième temps, la dimension politique semble, à première vue, la grande absente de ces textes. Implicitement, elle y est pourtant bien présente et joue un rôle important et complexe dans la négociation identitaire des appartenances multiples. D'un côté, les textes abordent la question des effets des politiques publiques sur ces processus. Ils révèlent surtout que le lien entre discrimination et repli identitaire est loin d'être automatique et qu'il importe de s'interroger davantage sur les modalités de sa mise en place. Plus concrètement, il apparaît, d'une manière assez classique, que les expériences négatives de discrimination, de racisme, de la ségrégation sociale et spatiale se traduisent souvent par un repli identitaire et un surinvestissement affectif dans la « culture d'origine ». Ainsi, Giulia Fabbiano explique que chez les enfants d'immigrés algériens et de harkis, l'existence ou l'absence de telles expériences, s'avère décisive pour leur développement, ou à l'opposé,

construit un lien souvent naïf et émotionnellement très chargé vis-à-vis du pays d'origine des parents. En revanche, dans les récits de jeunes Belges, nés de parents marocains et turcs que relatent Audrey Heine et Laurent Licata, le repli identitaire comme réaction à la discrimination est présent, mais joue un rôle relativement peu important par rapport à d'autres modes de positionnement. A cela s'ajoute une réalité plus complexe que celle présentée par les « modèles d'assimilation réussie », comme le montre Olga Muro Gil à travers l'analyse de deux vagues « d'immigration » espagnole en France.

De l'autre côté, les contributions montrent que les migrants et leurs enfants sont loin de subir passivement les conséquences contraignantes d'un environnement politique et social. Mihaela Nedelcu démontre comment, dans un contexte national qui encourage la diversité culturelle, les parents de migrants roumains au Canada transforment en une véritable force les risques d'isolement, ou de repli identitaire. Ces risques, au contraire, deviennent la ressource pour l'innovation de nombreuses pratiques et dynamiques, notamment associatives. A part cela, Olga Muro Gil rappelle que la revendication d'appartenances multiples se traduit aussi par le rapport à la nationalité.

Deux observations que nous avons pu faire récemment confirment cette inscription positive des générations de migrants dans des lieux différents, notamment dans ceux d'arrivée. Elles indiquent que les enfants nés dans ces pays y revendiquent clairement leur place, tant au niveau familial qu'au niveau politique. La première de ces observations est issue d'un colloque qui donnait, entre autres, la parole à des jeunes de la banlieue parisienne.³ L'un d'entre eux, né de parents maliens, constatait que tous les projets de son père étaient en Afrique. *"Il construit des villas au bled alors qu'on vit pas au bled, on vit ici"*. Et il ajoutait : *"Les enfants ici, ils en profitent pas. Pour moi, il a pas assumé son rôle de père"*. Ce que ce jeune revendique au niveau familial se retrouve à un niveau plus politique chez des jeunes qui ont participé à différentes rencontres⁴ : partant du constat que la filiation familiale est inévitable, et donc non exclusive des enfants nés de parents étrangers, ils revendiquaient une place en France, non par la descendance, mais par l'ascendance. Ils affirmaient qu'ils étaient des « Français de première génération » et

³ « Violences urbaines et protestation de la jeunesse. Perspectives franco-allemandes sur les émeutes dans les banlieues en 2005 », colloque organisé par le Centre Marc Bloch et la Bauhaus Universität Weimar les 23 et 24 mars 2007 à Berlin.

⁴ Voir à ce sujet les rencontres organisées par le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations) et le FOJIM (Forum de la Jeunesse Issue des Migrations) au Palais du Luxembourg à Paris le 27 octobre 2006, le GRDR et l'ADER à Paris le 24 et 25 avril 2007...

s'inscrivent ainsi d'une manière positive dans leurs droits et dans leur statut. Ces exemples témoignent d'un potentiel positif et créatif du lien entre les migrants, leurs enfants, leurs (grands) parents, leurs pratiques et les politiques publiques des pays d'arrivée qui constituent, tout simplement, « les pays » – parmi d'autres – de différentes générations de migrants.

Les quatre textes qui suivent se caractérisent par une diversité d'approches en termes de types de circulation, de catégories de générations de migrants et d'effets des politiques publiques. Il s'y ajoute une diversité de méthodes – observation participante, récits de vie, entretiens qualitatifs, analyse quantitative. Ainsi, les textes se complètent mutuellement et soulignent la complexité et la diversité des processus du positionnement de différentes catégories de générations de migrants dans différents espaces de vies, façonnés à la fois par leurs pratiques de circulation et les impacts des politiques publiques. Ils démontrent que les pratiques des migrants contestent et retournent de manière créative les catégories politiques – mais également celles produites par les recherches en sciences sociales. Ils questionnent ainsi des notions comme « l'intégration », « l'origine », « l'appartenance culturelle » ou les approches dualistes en termes de migrants et non-migrants, de mobile ou de sédentaire et, à partir de pratiques migratoires concrètes, ouvrent de nouvelles pistes de recherche.

Les contacts avec le pays d'origine suscitent-ils des nouvelles formes de construction identitaire ? Étude auprès de jeunes Belges d'origine turque et marocaine

Audrey Heine et Laurent Licata
Université Libre de Bruxelles

Introduction

Cette recherche trouve son origine dans une pratique de terrain. J'exerce comme psychologue dans une association située au cœur d'un quartier bruxellois à forte concentration immigrée et qui propose un accompagnement psychosocial à des adolescents principalement d'origine étrangère. C'est dans le cadre de ce travail que j'ai pu observer que les séjours des jeunes dans le pays d'origine de leurs parents ne sont pas sans conséquence dans la construction de leurs identités. Ainsi, par exemple, une jeune fille m'a un jour confié qu'après avoir vu ses cousines en bikini sur la plage lors d'un séjour au Maroc, elle avait décidé d'enlever son foulard.

La question de l'identité chez les descendants de l'immigration est largement abordée dans la littérature mais peu d'études se sont attachées à comprendre l'impact des contacts réels et imaginaires avec le pays d'origine sur les différents aspects de l'identité. Or il est utile, dans une perspective constructiviste, de distinguer l'héritage culturel transmis par les parents et plus largement le groupe immigré, du mode de vie que les jeunes découvrent au pays d'origine. Face aux multiples bouleversements engendrés par l'expérience de la migration, les parents tentent de préserver leur culture et cristallisent parfois certaines pratiques qui deviennent très différentes de celles des pays d'origine. Ces derniers sont l'objet de profondes mutations juridiques, économiques et politiques, et les pratiques socioculturelles se transforment et se distancient de celles maintenues au sein de la communauté immigrée. Ces sociétés peuvent alors être à l'origine de représentations sociales et culturelles originales et de nouvelles formes d'appartenances. L'identité

se décline au pluriel et c'est avec raison que A. Maalouf (2001) évoque la multiplicité des appartenances qui composent un individu et le danger de négliger l'une d'entre-elles.

Cette étude tentera donc, au moyen d'une série d'entretiens, de mettre en lumière les liens qui se construisent et se déconstruisent au fil des contacts entre les jeunes et le pays des parents. En outre, elle interrogera l'impact de ces liens dans la construction identitaire. Pour ce faire, deux approches théoriques seront employées. Le modèle écologique de Umana-Taylor et Fine (2004) met l'accent sur la dimension d'enculturation et les processus de formation de l'identité ethnique, tandis que les théories de Camilleri (1990) et Berry (1997) rendent compte des processus d'acculturation des migrants et de leurs enfants.

La question des identités des enfants d'immigrés

Le modèle écologique de Umana-Taylor et Fine (2004) propose une grille de lecture des processus qui interviennent dans la formation de l'identité ethnique. Il s'inspire de la théorie d'Erikson (1972) selon laquelle l'identité émergerait d'un conflit spécifique à l'adolescence quand se réalisent de nouveaux investissements affectifs et engagements dans des rôles sociaux. Dans la filiation d'Erikson, Marcia (1980) a dégagé les différents statuts identitaires que les adolescents peuvent atteindre en fonction de leur degré d'exploration et d'engagement pour certains aspects de la vie. Quant à Tajfel et Turner (1986), ils ont développé la question de l'attachement au groupe dans la construction de l'identité. Phinney (1989) a appliqué ces processus à la question spécifique de l'identité ethnique. Enfin, Umana-Taylor place l'identité ethnique à l'intersection de trois composantes : le degré d'exploration et de résolution (compréhension) de l'ethnicité, et la dimension affective qui y est associée.

Quant à Camilleri (1990), il considère que les individus en situation d'acculturation sont confrontés à une atteinte à l'*auto-attribution de valeur* – l'identité prescrite par la société d'installation est négative – ; et à une perturbation de l'*unité de sens* – la disparité des codes culturels crée un déséquilibre entre les besoins ontologiques (la référence à certaines représentations et valeurs fondamentales) et pragmatiques (l'adaptation à l'environnement) de l'individu. Cela peut provoquer un conflit identitaire qui peut être réduit par l'émergence de stratégies identitaires. Ce modèle s'intéresse surtout aux processus intrapsychiques au détriment des aspects contextuels et comportementaux. Ces derniers ont davantage été étudiés par Berry (1997) et Bourhis *et al.* (1997) qui évaluent les attitudes des

migrants, de leurs enfants et des membres de la société d'accueil envers la culture d'origine et celle du pays d'installation.

Le Maroc et la Turquie : des sociétés en pleine mutation

Relativement peu d'études sur les enfants d'immigrés prennent en considération leurs rapports avec le pays d'origine des parents. Or avec le développement des médias, des moyens de transport et de communication (De Tapia, 2000 ; Sayad, 1985 ; Tarius, 1992), les contacts avec le pays d'origine ne cessent de s'intensifier. Les liens, loin d'être rompus, prennent de nouvelles configurations et les descendants de l'immigration deviennent des acteurs de circulation et d'échange entre les lieux d'accueil et d'origine ce qui les expose aux transformations structurelles – amplification de l'urbanisation, croissance socioéconomique, augmentation du niveau de scolarisation, mobilité sociale et mouvement d'émancipation de la femme – de pays comme le Maroc et la Turquie (U. Manço, 2001 ; Lamchichi, 2004).

L'émergence de la nouvelle société civile marocaine doit être mise en relation avec la double transition politique que vit le pays depuis quelques années : l'arrivée au pouvoir de l'opposition historique en 1998 et l'intronisation de Mohammed VI en 1999. La réforme du code de la famille – la Moudawana¹ – est centrale dans le mouvement d'émancipation des femmes qui est en train de déstabiliser la culture patriarcale et de modifier le paysage structurel du pays. En Turquie, on note depuis les années 80 d'importants changements au niveau économique – amélioration globale du niveau de vie – et aux niveaux des pratiques socioculturelles. Ainsi, on constate, par exemple, que le nombre d'enfants par femme en âge de procréer a presque chuté de moitié entre 1975 et 1996. A ces transformations s'ajoutent les nombreuses réformes entreprises par l'Etat Turc dans le cadre des négociations avec l'Union européenne.

Cependant, malgré l'avènement de nouvelles pratiques, le Maroc et la Turquie n'en restent pas moins des lieux de tradition. Les vacances là-bas peuvent, par exemple, être l'occasion d'organiser un *marché matrimonial* (Gökalp, cité par De Tapia, 2002). On imagine donc l'étonnement des enfants d'immigrés qui, lorsqu'ils séjournent au pays d'origine de leurs parents, plongent dans un univers où se côtoient étroitement tradition et modernité. Le lieu des origines devient alors le temps d'un été la

¹ La nouvelle Moudawana, entrée en vigueur le 5 février 2004, met l'accent sur le principe d'égalité et de responsabilité mutuelle dans la gestion de la famille.

scène d'expériences nouvelles bouleversant les identités des acteurs de l'immigration.

Les enfants d'immigrés au cœur des interactions : enquête sur leurs contacts avec les pays d'origine

Si l'on part de la prémisse que les pratiques sociales et culturelles du Maroc et de la Turquie tendent à se différencier de celles des groupes immigrés, on peut formuler l'hypothèse que les contacts avec ces sociétés d'origine en changement - médiatisés par les processus de formation de l'identité ethnique (Umana-Taylor et Fine, 2004) - sont à la base de nouvelles stratégies identitaires (Camilleri, 1990 ; Berry, 1997).

Afin de traiter cette hypothèse, une enquête par entretien a été menée auprès de 16 jeunes - 9 filles et 7 garçons - dont 10 étaient d'origine marocaine et 6 d'origine turque, nés en Belgique et âgés de 20 ans en moyenne. La plupart (81 %) séjournent régulièrement (tous les ans ou deux ans) au pays d'origine et ils sont tous en contact toute l'année par téléphone et Internet avec la famille et des amis y résidant. Tout d'abord, nous avons demandé aux participants de nous raconter leur dernier séjour au pays d'origine. Puis, nous les avons invités à répondre à une série de questions ouvertes portant sur leurs représentations de la communauté immigrée et du pays d'origine et leurs attitudes envers les pratiques socioculturelles de ces deux espaces.

Leurs récits furent étudiés au moyen du logiciel d'analyse de données textuelles ALCESTE (Reinert, 2003) qui permet d'effectuer de manière automatique l'analyse d'entretiens, de questions ouvertes, de recueils de textes divers en extrayant les structures signifiantes les plus fortes. Les recherches ont montré que ces structures sont étroitement liées à la distribution des mots dans un texte et que cette distribution se fait rarement au hasard. L'analyse ALCESTE permet d'obtenir une première lecture des entretiens. Cependant, étant donné la difficulté de transformer des qualités textuelles en statistiques (Parenteau, 1998) - les textes sont composés de mots mais leurs effets sont produits par des phénomènes d'un ordre supérieur et plus complexe - il est indispensable de recontextualiser² les énoncés extraits du corpus.

Cinq classes de mots rendent compte du discours des jeunes. Elles représentent les thèmes principalement abordés par les jeunes quand on les interroge sur leur vécu par rapport au pays d'origine des parents.

² Indiqué en italique.

Sur base de leur vocabulaire spécifique³, les classes ont été nommées « questionnement identitaire », « en quête de modernité », « exploration culturelle », « retour aux sources » et « eux et nous ». L'usage de noms très expressifs a pour objectif d'aider le lecteur à se faire rapidement et facilement une idée du contenu de chaque classe. Néanmoins, il convient d'être prudent dans leur interprétation pour ne pas tomber dans le piège de la simplification d'une problématique qui, on le sait, est extrêmement complexe.

« Questionnement identitaire »

Les énoncés de cette classe (11 % du discours des jeunes) se réfèrent à un discours assez abstrait portant sur des questions identitaires. Les mots *racisme*, *rejeter*, *ghetto*⁴, spécifiques de cette classe, révèlent l'importance du conflit identitaire chez ces jeunes. Ils évoquent la discrimination à laquelle ils sont sujets et les assignations identitaires provenant des sociétés d'accueil et d'origine. Comme le montre l'extrait suivant, les jeunes élaborent des stratégies complexes face à l'attribution d'une identité d'étranger.

« Mon cousin, un jour, il m'a dit que je n'étais pas une vraie **Belge** et que je n'étais pas une vraie **Marocaine** non plus et moi je lui ai répondu que j'étais à **moitié** là et à **moitié** là. *Je suis née en Belgique donc je suis Belge et Marocaine parce que mes parents sont nés au Maroc et c'est aussi ma culture et donc je suis aussi marocaine.* [...] Pour moi, je suis, je pratique deux cultures, je ne différencie pas entre la **Belgique** et le **Maroc**, moi, je fais ma culture, je suis musulmane, je suis **marocaine** et je respecte les **droits** en **Belgique**. » (Issane, 15 ans)

Cette jeune fille est assignée par son cousin à une « non-identité culturelle » et selon Franchi (2002), c'est ce mécanisme d'injonctions sociétales, plutôt que la disparité des codes culturels en présence, qui serait à l'origine d'un conflit identitaire. En effet, les jeunes évoluent dans un environnement culturel varié depuis leur plus jeune âge et démontrent d'importantes compétences interculturelles mais les identités prescrites par les sociétés, comme c'est le cas ci-dessous, peuvent être à l'origine d'un malaise identitaire.

« C'est une **question vraiment difficile** [de savoir ce qu'on est], je me demande si je suis **vraiment Marocaine** ou non. C'est

³ Mots pour lesquels le Khi² est significatif. Indiqués en gras.

⁴ Khi² de 74.35, 66.82 et 41.62, p < 0.01

impossible [de répondre] parce qu'on restera toujours sur les deux, c'est ça le **problème**, on restera toujours les deux. Mais c'est la **société belge** qui nous demande si on est **Belges** ou bien **Marocains**. » (Asia, 25 ans)

« *En quête de modernité* »

Cette classe (19 % du discours) est produite principalement par des jeunes filles⁵ et par des participants qui ont entre 15 et 18 ans⁶. Elle se caractérise par le vocabulaire suivant : *filles, garçon, cool, foulard, maquiller, vêtements, copains, sortir*⁷. Les énoncés font référence aux expériences de modernité que les jeunes filles ont faites au pays d'origine. Elles comparent le mode de vie des jeunes filles des métropoles du pays d'origine avec celui de la communauté en Belgique et n'hésitent pas à relever les disparités culturelles entre ces deux environnements.

« *La communauté ici et le Maroc, ça n'a rien à voir ! Ma mère, elle est encore arriérée ici. Mes tantes, non ! [...] Ma mère, elle ne supporte pas qu'on se maquille, elle ne supporte pas ! Ma soeur a 23 ans et ma mère ne veut pas qu'elle se maquille alors que ma cousine au Maroc, elle a 14 ans et elle se maquille déjà. Alors on a dit à ma mère que ce n'est pas juste, que elle, elle peut se maquiller. Mais elle dit qu'elle s'en fout. Elle nous a dit que le jour de notre mariage, personne ne nous aura vues maquillées avant et que comme ça sera la première fois qu'ils nous verront maquillées, on sera plus belles. C'est ça qu'elle nous dit mais tu vois, franchement, je, j'ai, franchement, enfin, je n'aime pas quoi! Je trouve que cette explication, elle est nulle. Je n'aime pas quoi. Quand tu vois ma tante du Maroc, elle est beaucoup plus cool que ma mère, mes parents, ils sont très stricts. » (Atice, 20 ans)*

Il semble que l'évolution des mœurs dans certaines grandes villes du pays d'origine suscite des réactions contradictoires chez ces adolescentes. Si certaines paraissent tentées par ce mode de vie, d'autres se sentent menacées dans leur intégrité culturelle. Visiblement, les contacts avec ces filles qui vivent la culture et la religion autrement, génèrent une tension et des réaménagements identitaires. Cette comparaison culturelle mène à l'adoption de stratégies variées. Alors qu'elle aboutit à une volonté de changement chez les unes, elle conduit les autres à réaffirmer leur appartenance culturelle et religieuse comme cette jeune fille qui utilise

⁵ χ^2 de 26.05, $p < 0.01$

⁶ χ^2 de 26.80, $p < 0.01$

⁷ χ^2 de 56.02, 45.05, 36.69, 34.24, 29.93, 24.48, 24.48, 22.26, $p < 0.01$

ses vêtements et le port du voile pour montrer aux filles du Maroc comment se pratiquent la culture marocaine et l'Islam en Europe.

« *J'en ai une [de cousine] mais ce n'est pas du tout mon style ! Rien à voir avec moi, elle est très ouverte d'esprit, très ouverte au niveau de beaucoup de choses tandis que moi je ne suis pas comme ça. [...] Donc cette fille au Maroc, je ne la fréquente pas trop, c'est complètement l'inverse de moi, très dénudée. Ils vivent presque comme nous sauf qu'il y a plus de libertés là-bas. Quand on voit les filles de là-bas et les filles d'ici, ça n'a rien à voir, c'est deux styles complètement différents. [...] quand je vois les filles qui vivent ici et qui retournent là-bas, je ne pense pas que ce sont elles qui ont pu leur amener quelque chose en plus. Regarde moi, par exemple, au niveau vestimentaire, je n'ai rien à voir avec les filles qui vivent là-bas. Il paraît que c'est moi qui devais amener la mode d'Europe et pourtant c'est moi qui porte le voile avec toujours un long tee-shirt ou un pantalon assez large. » (Asma, 18 ans)*

« Exploration culturelle »

Le vocabulaire associé à cette classe (14 % des énoncés classés) comprend les mots suivants : *culture, turc, apprendre, origine, important, langue, garder, connaître*⁸. Elle est le fait de jeunes plus âgés⁹ et se réfère au concept d'exploration culturelle. Celui-ci, développé en premier lieu par Erikson (1972) et ensuite adapté à la question de l'identité ethnique par Phinney (1989) et Umana-Taylor et Fine (2004), correspondrait à la dimension cognitive - recherche d'informations - de l'identité culturelle. Cette classe regroupe donc des énoncés dans lesquels les jeunes manifestent leur attachement à la culture d'origine et le souci de bien la connaître. Or les auteurs précédents ont montré l'effet positif de ces processus sur l'estime de soi.

« On dit que les jeunes d'ici ont la **culture turque**, mais qu'est ce qu'ils ont en fait de la **culture turque** ? Ils n'ont pas grand-chose, ils ont des **parents** qui sont Turcs, qui leur **parlent** dans cette **langue** mais tu leur **parles** de l'**histoire**, ils ne **connaissent** pas, tu leur **parles** de la situation politique, ils ne savent pas alors qu'ici avec l'**école**, ils **connaissent** plus de choses sur la Belgique, sur l'**histoire** des Romains, de tout ce que tu veux mais pas de la **Turquie** ! Pour moi, c'est super **important** de **connaître** le pays d'**origine** de mes **parents**. Si tu veux **garder** ta **culture**, tu dois un **minimum** te renseigner. » (Sukryer, 22 ans)

⁸ χ^2 de 164.52, 89.30, 84.42, 59.30, 54.69, 49.29, 47.59, 31.71, $p < 0.01$

⁹ χ^2 de 3.63, $p < 0.1$

« *Retour aux sources* »

Les extraits de récits classés ici (35 % du discours) font référence aux dimensions territoriale et familiale du pays d'origine. Des mots affectifs comme *aimer, proche, préférer, chouette, souvenir, content*¹⁰ ; sont associés à cette classe. Les jeunes y expriment une quête des origines qui s'actualise dans les contacts avec le pays. Il s'agit d'un discours principalement masculin¹¹, produit par des sujets âgés de 19 à 25 ans¹².

Les mots *famille, retrouver, retourner, grands-parents*¹³ sont aussi significativement associés à cette classe. Les adolescents parlent des relations avec leur famille qui réside au pays et décrivent très positivement leurs rapports avec leurs grands-parents. Les logiques de la filiation et de l'héritage étant mises à mal dans l'immigration (De Villers, 2005), il n'est pas improbable que ceux-ci deviennent des figures d'identification importantes.

« J'ai l'**impression** que parfois là-bas, on a le même **âge** mais que eux ils sont, c'est comme si ils avaient une maturité beaucoup plus **grande** quoi. [...] C'est peut-être à cause de la vie, à une sagesse qu'ils ont et comme ils ont leurs **grands-parents** tout ça. *Leurs grands-parents discutent avec eux. Ils leur disent ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire. Et nous ici, on n'a pas d'indicateurs quoi alors sur la route, on avance et on ne sait pas quelle route suivre quoi. Il y a plus de routes et on ne sait pas laquelle suivre.* » (Toufik, 18 ans)

Enfin, des noms d'endroits tels que *Rif, Izmir*¹⁴, *Tétouan, Emirdag, Casablanca, montagne et Tanger*¹⁵ et les mots *ville* et *village*¹⁶ sont apparentés à cette classe. Les jeunes décrivent des lieux où ils séjournent et l'attachement à un espace concret qui symbolise les origines. Ils recherchent une authenticité culturelle au pays d'origine qui semble être l'occasion d'une sorte de « retour aux sources ».

« Elle [ma mère] nous dit qu'avant quand elle était petite, avec l'âne, elle prenait des bidons d'eau et elle descendait tout près de la mer comme ça [...] Alors on imagine ça et on se dit que c'est **bizarre**. Mais d'un **côté**, nous aussi, on voudrait **retrouver** ça. Quand elle m'a raconté ça, moi j'étais un peu **content**, je me dis que je voudrais aussi vivre la même chose. *Descendre avec un âne,*

¹⁰ Khi² de 26.06, 24.35, 15.96, 13.36, 13.02, 11.77, p < 0.01

¹¹ Khi² de 6.17, p < 0.05

¹² Khi² de 7.43, p < 0.01

¹³ Khi² de 60.47, 53.11, 18.92, 14.97, 14.9, p < 0.01

¹⁴ Khi² de 9.71 et 7.42, p < 0.01

¹⁵ Khi² de 6.16, 5.56, 5.56, 4.44, 3.97, p < 0.05

¹⁶ Khi² de 67.79, p < 0.01

*chercher de l'eau et puis remonter. C'est la **nature**, le retour à la vie **familiale**.* » (Soufian, 16 ans)

Ces attitudes peuvent se comprendre dans le cadre de la théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner (1986). Face à l'attribution d'une identité négative par la société d'accueil, certains enfants d'immigrés adoptent des stratégies de repli sur la culture d'origine. Dans ce contexte, le pays d'origine peut devenir un représentant d'une « *vraie culture* » qui vise alors vraisemblablement à maintenir une estime de soi positive.

« J'aime encore bien aller au Maroc, ça permet de rentrer dans sa culture. Tu vois quand on y retourne, on y plonge quoi, même si finalement la culture marocaine, elle est fort présente en Belgique mais pas comme au Maroc. Là, c'est vraiment la vraie culture, sans transformation quoi ! C'est la vraie. » (Hassan, 15 ans)

« Eux et nous »

Cette classe (20 % du discours) comprend le vocabulaire suivant : *économique, niveau, Europe, imaginer, argent, ils, changement, évolue, roi*¹⁷. Les jeunes parlent des contacts qu'ils entretiennent avec les résidents (autres que la famille) du pays d'origine. Il semble que ces rapports soient chargés de tension, les jeunes parlent des résidents comme d'un groupe qui leur est extérieur, ils les désignent par les termes *ils, gens* et *eux*. Ils établissent une frontière entre eux, les descendants de l'immigration et ceux qui résident au pays d'origine.

*« Les filles, là-bas, elles se comportent comme des européennes mais elles exagèrent de trop. Par exemple, elles se teignent en blond avec des lentilles bleues. Elles essayent de faire comme nous mais nous, on n'est pas comme ça. Je trouve que c'est bidon, ce n'est pas intelligent du tout. Nous, on n'est pas comme ça. En fait, nous on suit la culture qu'il y a ici parce que nous, on vit ici, on est ici, par contre, là-bas, ils sont nés là-bas et moi je trouve qu'ils devraient plus suivre leur culture au lieu d'essayer de faire comme nous. Parce qu'en **essayant** de **faire** comme nous, ils en **font** trop et ça **casse l'image** des filles **européennes** ou des filles qui **viennent** d'ailleurs. Moi, je m'en **fous** parce que je sais ce que je **vaux**. Je n'ai pas **besoin** de voir des filles qui **font** comme nous pour savoir ce que je **vaux**. »* (Asma, 16 ans)

Ces propos mettent en évidence la rivalité qui existe entre les Marocains résidant à l'étranger et ceux résidant au pays d'origine. Les premiers veulent acquérir une identité sociale positive. Tâche complexe

¹⁷ Khi² de 58.06, 55.35, 43.71, 39.82, 33.07, 32.22, 29.47, 29.47, 28.80, p < 0.01

au vu de la dévalorisation à laquelle est sujet le statut d'immigré ou d'enfant d'immigrés. Ceci est vrai tant dans le pays d'installation que dans celui d'origine. Les seconds, qui vivent dans un pays en voie de développement, souvent dans des conditions assez précaires, voient avec envie leurs compatriotes aller et venir entre leur pays et l'Europe. Ils tentent alors de maintenir une estime du groupe positive en usant de stéréotypes, préjugés et discriminations envers les immigrés et leurs enfants. Dans un recueil de témoignages sur les vacances des immigrés au Maroc, Hammouche (2003) avait déjà noté ce phénomène expliquant que, lors de leurs séjours au « bled », les immigrés marocains sont traités d'étrangers, de « MRE¹⁸ » ou de « *zmag* » et jugés sur leur tenue vestimentaire, leur manière de parler, etc. Petek-Salom (2005) fait un constat similaire pour les personnes issues de l'immigration turque. Elles sont affublées de surnoms de type « Nuri le Français », « l'infidèle », « l'exilé ».

Transformations des sociétés d'origine et identités transformées

Malgré la petite taille de l'échantillon et la répartition inégale des sexes et des origines, ces premières observations permettent de faire des constats intéressants. Elles tendent à confirmer notre hypothèse générale à savoir que les contacts des enfants d'immigrés avec le Maroc et la Turquie suscitent de nouvelles dynamiques identitaires. Les classes 2 (« en quête de modernité ») et 4 (« retour aux sources ») montrent les réactions des jeunes face aux transformations des sociétés d'origine : des stratégies identitaires variées (repli sur la culture, volonté d'émancipation, etc.) leur permettent de gérer les contradictions et un souci constant d'exploration de la culture d'origine (classe 3) semble être indispensable à un épanouissement global. Ces observations ouvrent, en outre, de nouvelles pistes de travail.

Tout d'abord, une question centrale émerge de ces différents résultats : peut-on inclure les immigrés, leurs enfants et les résidents au pays d'origine dans une même entité sociale ? L'analyse des récits porte à penser que ce serait assez artificiel. Certes, ils partagent une histoire commune, une langue, une religion et des traditions mais ce contenu culturel est-il suffisant pour créer un groupe ethnique ? Barth (1969) affirme que ce n'est pas tant le contenu culturel qui définit un groupe que le travail symbolique de différenciation avec un Autre significatif. Cette frontière symbolique apparaît distinctement dans les récits des

¹⁸ Marocains Résidant à l'Étranger

jeunes (classe 5 « eux et nous »). Ils opposent le « nous » – groupe des immigrés et de leurs enfants – aux « eux » qui vivent là-bas. Cette séparation participe manifestement à la construction du concept de soi des enfants d'immigrés. Le mécanisme de comparaison qui est activé avec l'occurrence des contacts entre ces groupes permet à ses membres de s'auto-évaluer et de déployer les stratégies nécessaires pour maintenir ou acquérir une estime de soi positive.

Ensuite, on constate à travers les récits que cette opposition entre les groupes n'est pas le fait que des immigrés et de leurs enfants. Les habitants des pays d'origine sont également très ambivalents à l'égard de ces derniers. Il serait dès lors pertinent de s'interroger davantage sur leurs représentations afin d'analyser comment elles conditionnent les rapports sociaux avec les immigrés et leur rôle dans la construction de l'identité sociale.

Enfin, il serait opportun d'approfondir la dimension de genre et de comparer les représentations du pays d'origine entre les filles et les garçons en insistant particulièrement sur leurs perceptions des changements de normes sociales et culturelles. Et cela, afin de savoir dans quelle mesure les contacts avec une nouvelle réalité socioculturelle au pays d'origine constituent un moyen d'émancipation et/ou une source de menace pour l'identité culturelle.

A ce jour, ces pistes ont été encore peu explorées. Or nous sommes face à une actualité où les conflits et les tensions ne cessent de croître entre autochtones, allochtones, enfants d'immigrés « *belges de papiers seulement* »¹⁹ et il est urgent de s'interroger sur les raisons identitaires de ce malaise. Acteurs de la société, nous sommes constamment assignés à des rôles et ceux des enfants d'immigrés, outre leur diversité, sont souvent contradictoires. La société d'accueil participe certes à cette confusion mais il semble que le pays d'origine des parents soit également à l'origine d'injonctions paradoxales. S'il peut contribuer à l'émergence d'un conflit identitaire, il semble qu'il puisse aussi participer à sa résolution en fournissant aux jeunes l'occasion de construire un nouveau rapport à la culture d'origine.

Bibliographie

- BARTH Fredrik (1969), *Ethnic group and boundaries*, London, Allen and Unwin.
 BERRY John (1997), « Immigration, acculturation, and adaptation », *Applied Psychology : An International Review*, 46(1), pp. 5-34.

¹⁹ Tiré du récit de Asia, 25 ans.

- BOURHIS Richard Y. *et al.* (1997), « Towards an interactive acculturation model : A social psychological approach », *International Journal of Psychology*, 32(6), pp. 369-386.
- CAMILLERI Carmel (1990), « Identité et gestion de la disparité culturelle: essai d'une typologie » in Camilleri, C. *et al.* (dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.
- DE TAPIA Stéphane (2000), « Le satellite et la diaspora. Champ migratoire turc et nouvelles technologies d'information et de communication », *CEMOTI, les Diasporas*, 30, pp. 175-201.
- DE TAPIA Stéphane (2002), « Les Turcs, entre l'Europe et la Méditerranée », *Migrations et frontières*, 272 [version électronique].
- DE VILLERS Johanna (2005), « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? », *Lien social et Politiques-RIAC*, 53, *Identités : attractions et pièges*, pp. 15-27 [version électronique].
- ERIKSON Eric H. (1972), *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Paris, Flammarion.
- FRANCHI Vije (2002), « Ethnicisation des rapports entre élèves : Une approche identitaire », *Ville - Ecole - Intégration Enjeux, hors série*, 6 [version électronique].
- HAMMOUCHE Abdelhafid (2003), « Du "bled" au camping, mémoires de vacances », *Hommes et Migrations*, 1243, *Le temps des vacances*, pp. 18-25.
- LAMCHICHI Abderrahim (2004), « Maroc : promesse royale en faveur d'une réforme audacieuse du statut de la femme », *Confluences Méditerranée*, 48.
- MAALOUF Amin (2001), *Les Identités meurtrières*, France, Poche.
- MANÇO Ural (2001), « L'évolution macrosociologique de la Turquie depuis 1980 comme cadre au développement d'identités islamiques ». Disponible sur le site du *Centrum voor Islam in Europa*, Université de Gand : <http://www.flwi.ugent.be/cie/umanco/umanco6.htm>
- MARCIA James E. (1980), « Identity in adolescence », in Adelson, J. (dir.), *Handbook of Adolescent Psychology*, New York, Wiley, pp. 159-187.
- PARENTEAU Véronique (1998), « L'analyse de textes littéraires assistée par ordinateur: une introduction », *Cursus*, 4(1) [version électronique].
- PETEK-SALOM Gaye (2005), « La France qui vit en eux. Des familles turques se souviennent de leur pays d'émigration », *Migrations Société*, 78 [version électronique].
- PHINNEY Jean S. (1989), « Stages of ethnic identity development in minority group adolescents », *Journal of Early Adolescence*, 9, pp. 34-49 [version électronique].
- REINERT Max (2003), *Alceste (Version 4.7)*, Toulouse, Images.
- SAYAD Abdelmalek (1985), « Du Message oral au message sur cassette : la communication avec l'absent », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 59, pp. 61-73
- TAJFEL Henri et TURNER John C. (1986), « The social identity of intergroup behaviour », in S. Worchel & W.G. Austin (dir.), *Psychology of intergroup relations*, Nelson-Hall.

TARRIUS Alain (1992), *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, l'Harmattan.

UMAÑA-TAYLOR Adriana J., & FINE Mark A. (2004), « Examining ethnic identity among Mexican-Origin adolescents living in the United States », *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, 26(1), pp. 36-59 [version électronique].

Les descendants d'immigrés algériens et les descendants de harkis au miroir de la terre perdue

Giulia Fabbiano

CADIS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Les descendants des migrants algériens installés en France¹ – c'est-à-dire les descendants d'immigrés et les descendants de harkis² – entretiennent avec le pays d'origine parental des rapports complexes et à plusieurs titres révélateurs de leurs parcours identitaires. L'Algérie, terre des pères et des ascendants, apparaît être à l'origine du sens d'appartenance. Il s'agit d'un véritable pôle d'identification, dont la présence, bien que symbolique dans des vies qui se déroulent en dehors de ses frontières territoriales, oriente la perception que les acteurs ont d'eux-mêmes. Néanmoins, cette terre perdue et « disparue se trouvant progressivement investie d'un sens métaphorique » (Buono, 2004 : 60) n'est pas appréhendée de manière univoque par les descendants des anciens autochtones. Dès lors, notre intérêt est de questionner la manière dont les relations avec le pays d'origine se construisent et se transforment, afin d'esquisser le profil sociologique de plusieurs générations³ de descendants, et d'évaluer

¹ Nous nous appuyons sur les résultats d'une enquête de terrain effectuée dans le sud de la France – Arles et ses environs – auprès des générations de Français d'origine algérienne entre 2003 et 2004, ainsi que sur l'ethnographie d'un « retour au pays » que nous avons pu effectuer en compagnie d'une informatrice privilégiée en mai 2004.

² Le terme « harki », qui dérive de l'arabe harka (mouvement, état de l'action), indique ici tous les civils musulmans enrôlés au service de l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Ce terme qui au début a été employé pour désigner les membres des harkas, troupes auxiliaires de l'armée française, a été par la suite étendu à l'ensemble des supplétifs. C'est donc une notion administrative qui dans le contexte français postcolonial a été chargée d'un sens identitaire. Néanmoins, elle ne définit pas un « peuple », mais une collectivité historique.

³ Nous n'utilisons pas le terme de « génération » dans son acception de décompte semi-institutionnalisé de la filiation à partir du mouvement migratoire, donc deuxième génération pour signifier les fils, troisième génération pour signifier les petits-fils, et ainsi de suite. Le sens que nous attribuons à la notion de « génération » implique, plutôt, la perception d'un ressenti commun autour d'une expérience de vie personnelle et collective, qui se construit par des échanges entre les classes d'âge, selon l'approche de Karl Mannheim.

l'influence de ces relations dans le processus de construction identitaire des acteurs.

Mémoires de l'ailleurs

Les rapports des descendants d'immigrés et des descendants de harkis avec le « pays des origines » (Zehraoui, 2003), présent dans l'agencement de leurs expériences quotidiennes, ne peuvent se comprendre sans retenir la dimension de la transmission familiale. Or, celle-ci se formalise le plus souvent dans l'expérience asymétrique, presque oxymorique entre le bruit des pratiques soigneusement gardées – selon les possibilités – surtout par les mères, et les silences, parfois bien plus éloquents que toute parole, des pères. Ce n'est que très rarement que les hommes de la famille se laissent aller aux souvenirs du temps passé et racontent à leurs enfants ou à leurs petits-enfants des événements et des expériences qui se sont déroulés en Algérie. Le passé quand il est évoqué « est invoqué pour justifier telle ou telle injonction, l'imposition d'une règle, d'une norme, d'un principe, d'une manière de faire » (Lepoutre et Cannoodt, 2005 : 291) ou bien dans le but de rappeler les difficultés auxquelles les parents primo-arrivants ont dû faire face, de manière à stimuler les enfants.

Si, des fois il me fait la morale, ah j'ai galéré, l'Algérie, voilà, si des fois il me dit que en Algérie il a galéré, il est venu ici, voilà.⁴

Les raisons de ces silences, multiples et diversifiées, tiennent à la fois aux aspects indicibles et inaudibles liés à l'expérience déchirante de la guerre d'Algérie et, par la suite, de la migration (Fabbiano, 2006). De ce fait, pères immigrés et pères harkis semblent, pour des raisons différentes, ne pas avoir accompli le travail de deuil ou de séparation qui permettrait l'élaboration mnémorique (Ricœur, 2000). Pratiquement jamais évoquée par les hommes dans des souvenirs du temps précédant le déplacement, l'Algérie ne revient parfois que dans quelques fragments de vie vécue remémorés par les femmes, plus enclines à livrer des anecdotes.

Le passé confisqué aux paroles et au processus de réélaboration est confié aux pratiques, vécu dans la quotidienneté, livré par les mères primo-arrivantes aux lieux et aux objets (Yuval-Devis and Anthias, 1989 : Wilford, 1998). La mémoire familiale préfère, en effet, se manifester

⁴ Entretien avec Ahsène G., descendant d'immigrés, 22 ans, le 12.03.04.

par le vecteur de la factualité, « transmission sans opération spécifique de transmission » (Lepoutre et Cannoodt, 2005 : 291). Les micro-pratiques des foyers, les attitudes domestiques (les photos de l'Algérie, les versets du Coran accrochés aux murs, les voyages « au bled », la cuisine), ainsi que les pratiques religieuses sont les canaux préférentiels d'apprentissage, pour les descendants, de la différence parentale et des bribes de l'histoire familiale. Dès lors, tous ces aspects qui ne relèvent pas d'une mémoire orale, relèvent par contre d'une mémoire manuelle (Jodelet, 1993), pratique qui s'aménage dans un quotidien étranger, car ils participent de la reproduction, voire de la production, d'un ailleurs dans la dimension de l'ici. La terre perdue – perdue dans le sens de l'occupation physique des espaces – est alors dans la quotidienneté des pratiques une terre transposée.

Cependant, les descendants de harkis et les descendants d'immigrés, bien qu'ayant en commun certains aspects, dont le lieu et la culture d'origine qui s'accompagnent d'une transmission familiale défectueuse et similaire, n'énoncent pas leurs liens avec la terre des pères de manière univoque. Cette différence, au centre de notre questionnement, apparaît être une des conséquences de la diversité des rapports entretenus par les parents (primo-arrivants) avec leur pays natal avant, pendant et après l'expérience de la migration. En d'autres termes, comme l'a déjà écrit Saliha Abdellatif, les divergences qui constituent la trame des rapports liant société d'origine, société d'installation et population transplantée suffisent à introduire une rupture sociologique entre milieu franco-musulman et milieu migrant (Abdellatif, 1984). Dès lors, l'on ne peut comprendre la diversité des relations que les descendants des immigrés algériens et les descendants des harkis entretiennent avec le pays des origines sans avoir sillonné auparavant, bien que brièvement, la nature et la morphologie des rapports de leurs ascendants.

L'Algérie des immigrés

Les projets familiaux des foyers des immigrés ont été marqués par l'expérience du temporaire, du transitoire, voire du provisoire (Sayad, 1999). De ce fait le mythe du retour n'a jamais été abandonné par les parents, dont efforts, aspirations et projets ont été tournés vers la société d'origine.

Y. : oui, parce qu'il le désirait, parce qu'ils ont toujours voulu, ils sont toujours venus en France en pensant que cinq, six ans après ils rentrent en Algérie

G. : et vous l'avez ressenti ce désir ?

Y. : ah, oui, il a toujours été présent, dans ses discours...

G. : il vous le disait ?

Y. : il nous le disait ouvertement, il nous lançait aussi des perches en nous disant on va aller retourner en Algérie habiter et tout, on le voyait pas..., on le prenait pas vraiment comme un fait réel mais quand on commençait à parler de ça il pouvait se fâcher en nous disant c'est pas ici votre pays et nous on disait mais attends désolé mais on est né ici, on a grandi ici, t'as vu, eux ils sont toujours..., ils sont venus ici en se disant c'est limité, on va repartir en Algérie quoi

G. : ils ont fait construire là-bas ?

Y. : oui on a une maison là-bas, oui ils ont fait construire là-bas et tout.⁵

Puisque les parents n'ont jamais cessé de songer qu'un jour ils retourneraient vivre en Algérie, en verbalisant par conséquent ce désir à leurs enfants, la mémoire de ces derniers a été marquée par des phrases comme « *votre pays c'est pas ici* » ou « *un jour on rentrera chez nous* ». C'est au nom de ce mythe du retour, nous suggère Ahmed Boubeker, « que des milliers d'hommes ont ainsi choisi de ne pas vivre leur histoire en France » (Boubeker, 2003 : 197). Seul pays investi par le sentiment d'appartenance et d'enracinement, le lieu d'origine est l'endroit dans lequel on passe le temps qui n'est pas dédié au travail ou à la scolarité des enfants. Les retours estivaux, occasions pour les émigrés de renouer les liens avec la famille et la terre, sont par ailleurs aussi l'occasion – surtout dans les premières années après l'émigration – de renouer avec les traditions ; de préférence pour les aînés de la fratrie, on attend les séjours « au pays » pour pratiquer la circoncision rituelle ou bien pour célébrer fiançailles et mariages. Cet investissement symbolique car affectif, demeure pour la plupart des parents primo-arrivants un investissement matériel. D'une part, ils pérennisent, ainsi, les conditions de précarité de la vie en HLM, car « l'habitat précaire est aussi le symbole du refus de l'enracinement quand les espoirs de retour sont encore présents » (Taïeb, 1998 : 153). D'autre part, ils alimentent le désir du retour en implantant là-bas, pour une deuxième fois, leurs racines.

Là où on habite, au bled, c'est à l'extérieur de Blida, sur une colline, c'est un quartier résidentiel où il y a que des maisons, comme des villas, construites par les immigrés. Tous nos voisins, c'est comme nous, comme mon père a fait. C'est un quartier d'immigrés.⁶

⁵ Entretien avec Yasser, descendant d'immigrés, 34 ans, le 27.05.04.

⁶ Conversation avec Akim, descendant d'immigrés, 26 ans, le 26.03.04.

Au miroir des quartiers hexagonaux de l'immigration se développent, ainsi, des quartiers de l'immigration en Algérie (Khandriche, 1985 ; Sayad, 1999, Bekkar, 1999) à la fois démonstration, vis-à-vis de la famille restée de l'autre côté de la Méditerranée, de la réussite en France et de la sacralisation des origines.

L'Algérie des « rapatriés »

Les rapports qui lient les familles des « rapatriés musulmans » à leur terre d'origine s'éloignent considérablement du modèle esquissé pour les familles immigrés, en raison de l'enrôlement pro-français pendant la guerre d'Algérie qui leur a valu l'épithète de « traîtres historiques ». Les allocutions politiques algériennes qui font des harkis et assimilés des personnes indésirables pour la nation, ainsi que l'acquisition, dans le temps, de la conscience de l'impossible retour, envisagé par certaines familles dans les années suivant le « rapatriement »⁷, ont empêché le développement d'un imaginaire parental tourné vers l'autre rive de la Méditerranée, imaginaire à l'origine du mythe du retour des immigrés.

Cependant, les « rapatriés » primo-arrivants, même s'ils ont formalisé la douleur du déplacement sans possibilité de retour dans l'énoncé catégorique : « *l'Algérie c'est fini, on n'en parle plus* », et qu'ils ont effectivement arrêté de verbaliser l'univers symbolique lié au départ, n'ont pas vraiment fait le deuil de leur terre. Au contraire, ils ont continué à entretenir des rapports avec leur milieu d'origine, bien que de manière radicalement différente des familles immigrées.

G. : vous avez des contacts avec la famille là-bas ?

F. : oui, on a des contacts, j'ai de la famille qui est partie en Algérie là-bas, ouais [...] régulièrement on envoie de l'argent à la famille en Algérie là-bas.⁸

Les primo-arrivants sont, donc, en contact avec la famille vivant en Algérie⁹, grâce aux visites reçues, aux conversations téléphoniques,

⁷ Le retour en Algérie des familles « rapatriées » dans les années suivant l'installation en France est un phénomène assez rare, mais tout de même existant.

⁸ Entretien avec Farid, descendant de harkis, 30 ans, le 06.07.04.

⁹ Les familles n'ont pas, en effet, pu rejoindre la métropole dans leur intégralité, d'une part en raison des modalités brutales du départ, dont personne ne connaissait le moment à l'avance, d'autre part en raison du type de résidence patrilocale, pour lequel les jeunes mariées quittaient leur famille afin de rejoindre le groupe du conjoint.

aux remises, aux retours temporaires au pays¹⁰. En effet, les voyages, presque inexistants dans les années après l'arrivée, pour des raisons d'insécurité, se sont au fur et à mesure réactivés, une fois la situation stabilisée. Cependant, il faut remarquer que les déplacements n'ont pas une fréquence régulière et ne s'organisent presque jamais de manière familiale, à l'image de ceux des familles immigrées ; les cas recensés font émerger la dimension individuelle et sporadique des séjours qui en général n'excèdent pas un mois. De même, ce sont davantage les femmes que les hommes, n'ayant pas été directement et activement concernées pendant la guerre d'indépendance, qui prennent la décision de rendre visite à leurs proches dans les villages natals. Par ailleurs, les liens des familles harkies avec le pays d'origine se manifestent aussi bien dans le domaine symbolique de la pratique religieuse : certains foyers préfèrent œuvrer pour que l'accomplissement de rituels déterminés, comme par exemple la prière des morts pendant la période du Ramadan, ait lieu dans leur village natal.

La rupture avec la terre perdue – selon Saliha Abdellatif (1984), il s'agirait de divorce pour les harkis et de séparation pour les immigrés –, n'étant pas transmise de manière similaire par ses acteurs à leurs héritiers, engendre une diversité de positionnement chez ces derniers. Dès lors, si dans les deux cas l'Algérie, ou plutôt la projection extraterritoriale de la reconstruction des origines, est présente dans l'absence et façonne le positionnement des acteurs, ce façonnement n'est pas univoque.

Les descendants d'immigrés et le pays des origines

L'imaginaire collectif des héritiers de l'immigration s'implante au-delà de l'expérience directe des parents, s'organisant plutôt autour des fragments d'éléments connus, transmis par ceux-ci ou bien appris lors des séjours estivaux en Algérie. Depuis leur enfance, ils ont été habitués, de gré ou de force, à penser que l'Algérie était leur pays, le lieu de leurs racines, et en ce sens leur « patrie ».

Déjà à la maison on nous a intégrés dans le fait que déjà nous quand on était petit on disait nous les Arabes, déjà, moi quand je sortais dehors je disais mon père m'a dit nous les Arabes, donc on mettait déjà une barrière [...].¹¹

¹⁰ Lors du voyage en Algérie avec une fille de harki, presque tout le village nous a demandé de ramener de l'argent et des cadeaux aux membres de la famille restés en Algérie. Cette pratique se renouvelle chaque fois qu'un voyage en direction du lieu natal se fait.

¹¹ Entretien avec Toufik, descendant d'immigrés, 39 ans, le 14.04.04.

Cependant, l'Algérie n'est pour les descendants d'immigrés qu'un pays de vacances, parfois forcées, parfois choisies, qui constituent dès lors l'occasion de saisir l'étrangeté de leur supposée identité, de « prendre conscience de l'écart de plus en plus grand entre la vision idyllique et les réalités souvent pénibles » (Geisser et Kelfaoui, 2001 : 31). Le retour au pays rend perceptible les effets et les conséquences d'un double refus de reconnaissance.

Parce que, quand je suis allé en Algérie on m'appelait l'immigré toute la journée, même un mec qui t'aime bien, tu sais, c'est l'immigré, lui qui est arrivé c'est l'immigré, lui habite en France ça veut dire, tu vois. Donc après toi, tu sais plus trop où tu es, ici on a vite fait de te dire sale Arabe ou machin et là-bas, tu arrives là-bas tu te dis bon ça je suis chez moi alors, seulement que t'es pas chez toi là-bas.¹²

Les rapports que les acteurs entretiennent avec le pays d'origine apparaissent, néanmoins, imprégnés de fortes contradictions. Par exemple, s'ils se réfèrent à l'Algérie en utilisant ponctuellement la formule « mon pays » quand bien même ils sont nés en France, une fois survenu l'âge de l'indépendance, ils choisissent de ne pas passer leurs vacances « au bled » avec leurs parents. Ils préfèrent rester dans leur quartier ou partir en colonie avec le centre social de leur lieu de résidence.

La terre perdue survivra cependant dans une dimension imaginaire connotée par l'envie d'y « retourner », acte manqué qui se veut plutôt démonstration d'intégrité envers l'énonciation mille fois répétée d'appartenance des parents. C'est lors de conversations informelles, ne devant pas consolider l'image que l'on veut transmettre de soi, qu'apparaissent avec une plus grande souplesse les pensées les plus intimes sur cette relation avec le « bled », entretenue par la médiation familiale.

J'en ai marre d'envoyer de l'argent là-bas pour me faire arnaquer, c'est bon, c'est fini, je vis ici et mon argent je le garde pour moi, je m'achète ce qu'il me faut, là-bas ils vont plus voir un rond de ma part.¹³

Les entretiens sont alors le lieu de la contradiction car on y affirme et on nie cette relation, transformée en pure affection, sorte de respect envers le songe parental, autrement dit projection d'une « Algérie par procuration » (Boubeker, 2003 : 234) pour ne pas trahir les pères.

Cependant, plusieurs postures peuvent interagir entre elles ; le pays auquel on se réfère unanimement en tant que sien peut finalement être chargé d'implications différentes. Dès lors, les descendants d'immigrés

¹² Entretien avec Yasser, descendant d'immigrés, 34 ans, le 27.05.04.

¹³ Conversation avec Akim, descendant d'immigrés, 26 ans, le 16.03.05.

peuvent exprimer un attachement aveugle et émotionnel « *au pays* », souvent méconnu, investissement d'un songe de bonheur dont on se sent privé dans la dimension de l'ici. Mais, ils peuvent aussi bien éprouver un sentiment de détachement, synonyme d'une prise de conscience que l'Algérie, dont on ne renie pas le rôle de mère-patrie de la filiation, n'est plus le symbole préférentiel de référence nationale.

Pour les descendants d'immigrés touchés davantage par le racisme, l'exclusion et la marginalité, l'Algérie représente « *un autre monde* ».

G. : ... et pourquoi c'est un autre monde ?

S. : parce que là-bas je suis chez moi...pas comme ici, là-bas il y a des choses qu'on peut se permettre qu'ici on peut pas se permettre...

G. : par exemple ?

S. : qu'on nous permet pas

G. : par exemple ?

S. : par exemple...tout...de vivre, ici on nous permet pas de vivre ici, on nous permet juste de choisir...

G. : et là-bas on vous permet de vivre ?

S. : ouais.¹⁴

Cette terre mal connue, voire jamais connue, dont on ignore le plus souvent la géographie et son extension territoriale, est réifiée dans ces discours en tant que paradis susceptible de soigner les blessures de l'ici, lieu fictif d'enracinement, au point d'en rêver le dernier retour, celui de la sépulture. Certains descendants d'immigrés arrivent parfois à exprimer le désir de se faire enterrer dans « leur » terre, métaphore ultime de l'appartenance, désormais mythique, comblant le sentiment d'étrangeté ressenti en France. Représentée, jusqu'à être surreprésentée, en projection obsessionnelle et fantasmée, l'Algérie revient, parfois en provocation parfois simplement en plaisanterie¹⁵.

En revanche, les descendants d'immigrés qui ont réussi à surmonter l'exclusion et la marginalité, n'exhibent pas leur relation à la terre perdue sous l'angle de la mythification aveugle. L'Algérie, moins exposée à un processus d'idéalisation, continue, néanmoins, d'indiquer de manière structurelle le « d'où on vient », à signifier les origines, sans pour autant recouvrir le rôle de refuge identitaire. Ainsi, cette génération d'acteurs fait montre d'un grand intérêt pour les voyages et ne considère pas l'Algérie comme le seul endroit à visiter ou le seul lieu de vacances.

¹⁴ Entretien avec Saïd, descendant d'immigrés, ± 20 ans, le 05.07.04.

¹⁵ Un de nos interlocuteurs a, par exemple, choisi à un certain moment de sélectionner l'hymne national algérien comme sonnerie de son téléphone portable.

Les descendants de harkis et le pays des origines

Les descendants des anciens supplétifs ne peuvent énoncer leurs relations à la terre perdue des parents sous l'angle d'un surinvestissement émotionnel, car ils savent très bien que leur pays ne pourra jamais être le pays qui fut celui de leurs ascendants, étant donné l'« engagement » pro-français des pères (ou des grands-pères) pendant la guerre d'Algérie.

L'Algérie n'ayant jamais été un pays de vacances estivales, enveloppée dans les silences épais des pères, ils méconnaissent, pour la plupart, le lieu natal des parents ; ou bien, dans le cas où ils sont nés en Algérie, ils n'y sont pas retournés depuis. De ce fait, ils ont été coupés de liens familiaux avec ceux qui sont restés de l'autre côté de la Méditerranée. Dès lors, ils adoptent de préférence d'autres expressions : « là-bas », « au bled » ou encore « mon pays d'origine », et ce n'est que très rarement – lors des conversations conviviales et sans que le locuteur y prête attention – que les descendants de « rapatriés » nés en Algérie utilisent la formule « mon pays »¹⁶.

B. : je suis Français, mon pays c'est la France mais ça ne veut pas pour autant dire que un jour j'irais pas en Algérie voir mon pays...

S. : attends, mais tu viens de dire que ton pays est la France et que tu veux aller voir ton pays l'Algérie...

B. : c'est là où je suis né...où toute ma famille a vécu...quand même

S. : tes origines alors...

H. : tu vois, nous sommes assis entre deux chaises, nous avons le cul entre les deux.¹⁷

Néanmoins, dans l'éloignement et dans la distance, la terre perdue représente pour les descendants de harkis un pôle d'identification et une référence culturelle au prisme des traditions familiales. Cette coupure intime et profonde avec le monde d'origine engendre des « relations conflictuelles, (des) relations de l'ordre de la passion, (des) relations du dépit amoureux, mais aussi (des) relations de haine. Quel que soit le cas, la terre algérienne reste prégnante dans les esprits » (Diop, 1990 : 38).

Au miroir des relations conflictuelles entretenues par les parents, le positionnement des descendants à l'égard de la terre perdue n'est pas unanime, trahissant plutôt un malaise identitaire et politique, en rapport

¹⁶ Cette expression est consciemment écartée lors de situations publiques de revendication identitaire.

¹⁷ Conversation avec Bouziane (± 40 ans), Hocine (± 40 ans) et Sabrina (27 ans), descendants de harkis, le 14.01.04.

avec le positionnement et le parcours des acteurs au sein de la société française, mais aussi – et ceci constitue une spécificité des héritiers du « rapatriement » – en fonction des explications qu'ils (se) donnent au sujet de l'enrôlement parental.

Ainsi, ceux qui expliquent l'« engagement » pro-français au nom de la fidélité indigène et qui sont pris au sein d'une démarche revendicative et associative font preuve d'un refus net envers le pays des origines. Puisque l'Algérie ne reconnaît pas mon père et ma mère, puisqu'elle les humilie et les fige en traîtres historiques, je refuse de cautionner ce pays, j'arrive parfois à le haïr, je ne traverserai pas ses frontières, clament ceux qui sont encore fortement marqués par la fracture. On peut retrouver cette volonté de démarcation et de distanciation accentuée par le sentiment de dette que la France entretiendrait à leur égard aussi bien chez les descendants de harkis victimes de l'exclusion et de la précarité.

En revanche, d'autres acteurs, en particulier ceux qui ont surmonté l'opposition manichéenne entre « traîtres et fidèles défenseurs de la patrie » et qui ne sont pas atteints par la marginalisation, se montrent beaucoup moins critiques vis-à-vis de l'Algérie.

H. : moi, plus le temps passe plus j'ai envie de partir là-bas...aller voir où je suis né...mais pour moi c'est pas pareil, j'étais trop petit pour me rappeler...

M. : c'est pas pareil, quand tu vas là-bas, une fois que tu y es ça change, ça va te revenir...les souvenirs. Tu sais il y a Bouziane (le neveu d'Algérie) qui m'appelle tous les trois jours pour me dire viens, viens, même en janvier, mais viens !

G. : t'étais petit quand t'as quitté l'Algérie ?

H. : oui, j'étais petit, j'avais l'âge de Kader (le frère de Meriem), trois, quatre ans, je me rappelle pas...et là je vais voir la grande clinique où je suis né...(il rit).¹⁸

Dès lors, ils expriment plus aisément l'envie d'aller voir « *l'endroit d'où on vient et d'où viennent les parents* », sorte de tourisme mémoriel thérapeutique, de quête des origines et des lieux de naissance.

Si l'Algérie n'est pas source d'identification nationale, comme pour les héritiers de l'immigration, elle demeure, source d'identification « originaire », du moins culturelle, participant à la spécificité propre des héritiers du « rapatriement ». La terre perdue existe, alors, dans l'imaginaire en tant que vecteur des pratiques quotidiennement apprises ou subies à l'intérieur

¹⁸ Conversation avec Hadj A., 43 ans, descendant de harkis, le 03.03.04, en présence de Meriem.

du foyer, façon de régler le cycle de vie, d'en cadencer les temporalités car « *un certain attachement aux traditions restera toujours, tu sais la façon d'éduquer, le respect et tout ça, ça passera même à nos enfants* »¹⁹.

Déconstruire l'origine

Les relations, pour la plupart de l'ordre du symbolique, que les acteurs entretiennent avec cette terre de mémoires plurielles changent considérablement selon les modalités du déplacement familial, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'émigration ou bien de « rapatriement ». Ces relations apparaissent, en outre, déterminées par la subjectivité de chacun et orientées de manière différente selon le positionnement des acteurs dans la société française. L'Algérie pays de référence nationale pour les descendants d'immigrés, bien que sous forme d'une projection imaginaire, n'est pour les descendants de harkis que le pays de référence culturelle. Dès lors, la terre perdue, délestée d'un rôle performatif dans la vie des acteurs, continue cependant à y être présente en tant que source d'identification collective énoncée sur plusieurs niveaux. Par ailleurs, il s'avère que la référence ne s'adresse pas à la nation algérienne actuelle, dont on connaît mal, voire pas du tout, la géographie et l'histoire mais plutôt à l'épopée de sa libération.

Ces constatations nous permettent, en conclusion, d'appréhender de manière critique à la fois la notion d'« origine » et celle d'« appartenance culturelle », trop souvent considérées comme des notions substantielles et statiques, transmissibles de père en fils. Si tel avait été le cas, descendants d'immigrés et descendants de harkis, dans le partage des mêmes origines et d'un même système de représentations culturelles, auraient dû énoncer leurs rapports à la terre parentale de manière, sinon identique, du moins similaire. En revanche, nuances, divergences, voire différences marquent l'existence de plusieurs générations de descendants qui ressentent des liens assez diversifiés envers le pays de leurs parents et cela indépendamment de leur degré de parenté avec les primo-arrivants et de leur position au sein de la fratrie. L'histoire avec ses intrusions, ses ruptures et ses raisons politiques brise le mythe de l'authenticité et de l'unicité culturelle, dévoile la portée circonstancielle des prétendus liens primordiaux, déplace le regard de la représentation généalogique de l'identité à l'expérience.

¹⁹ Entretien avec Nawara, descendante de harkis, ± 30 ans, le 30.09.01.

Bibliographie

- ABDELLATIF Saliha (1984), « Les Français Musulmans ou le poids de l'histoire à travers la communauté picarde », *Les Temps Modernes*, 452-453-454, pp.1812-1838.
- BEKKAR Rabia (1999), « L'expérience multirésidentielle des migrants tunisiens et algériens », in Pierre BONIN et Roselyne VILLANOVA (dir.), *D'une maison à l'autre. Domus, résidence multiple et système d'habitat à migration*, Paris, Créaphis, pp. 271-293.
- BOUBEKER Ahmed (2003), *Les mondes de l'ethnicité*, Paris, Balland.
- BUONO Clarisse (2004), *Pieds-noirs de père en fils*, Paris, Balland.
- DIOP Moustafa (1990), « Regards croisés », *Hommes et Migrations*, 1135, pp. 34-38.
- FABBIANO Giulia (2006), *Des générations postalgériennes. Discours, pratiques, recompositions identitaires*, Thèse de 3^e cycle en sociologie sous la direction de Luciano LI CAUSI et de Michel WIEVIORKA, Università di Siena et EHESS.
- GEISSER Vincent et KELFAOUI Schérazade (2001), « La nation d'origine réinventée », *Confluences Méditerranée*, 39, pp. 27-35.
- JODELET Denise (1993), « Mémoires évolutives », in A.A.V.V, *Mémoire et Intégration*, Paris, Syros, pp. 77-89.
- KHANDRICHE Mohamed (1985), « Réinsertion, développement et maintien des liens dans l'émigration », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Emile (dir.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, pp. 224-229.
- LEPOUTRE David et CANNOODT Isabelle (2005), *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob.
- MANNHEIM Karl (1990 [1928]), *Le problème des générations*, Paris, Nathan.
- RICŒUR Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- SAYAD Abdelmalek (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- TAÏEB Eric (1998), *Immigrés : l'effet générations*, Paris, Editions de l'Atelier.
- WILFORD Rick and MILLER Robert L. (dir.) (1998), *Women, ethnicity and nationalism*, London and New York, Routledge.
- YUVAL-DEVIS Nira and ANTHIAS Floya (dir.) (1989), *Woman-Nation-State*, London, Mcmillan.
- ZEHRAOUI Ahsène (2003), « De l'homme seul à la famille : changements et résistances dans la population d'origine algérienne », *Hommes et Migrations*, 1244, pp. 12-26.

Convergences et divergences dans les modalités de constructions identitaires chez les enfants de migrants économiques espagnols

Olga Muro Gil
LAU, Université Paris V

Qu'elle soit née en France ou en Espagne, qu'elle ait été partiellement ou exclusivement socialisée en France, la population d'origine espagnole, à l'instar d'autres strates issues de l'immigration, est présentée comme un modèle d'assimilation réussie. Cette représentation consensuelle et politiquement instrumentalisée participe à l'élaboration et à la persistance de certains stéréotypes sur l'immigration. Les récits de vie et l'observation participante révèlent une réalité plus complexe.

Les enfants de migrants économiques espagnols¹ sont issus de deux vagues migratoires différentes : celle des années 1910-1929 et celle des années 1955-1970². La première vague se caractérise par un triplement des effectifs qui passent de 105.800 personnes à 351.000 entre 1911 et 1931, date à laquelle s'amorce une décline résultant de la crise économique de 1929. La deuxième vague voit le doublement de la population espagnole entre 1954 (302.201) et 1968 où elle atteint le pic de 618.200 personnes. Dès 1975, une décroissance importante se fait sentir (497.480)³. Ces populations ayant été acculturées à des époques différentes, les contextes politiques et socioéconomiques ne sont pas les mêmes.

¹ Les fils de migrants économiques espagnols dont il est question ici ont été étudiés à Paris et en Région parisienne, plus précisément à La Plaine St Denis dans le quartier que l'on appelait « la petite Espagne ».

² L'ensemble des mouvements de population entre l'Espagne et la France n'a pas été pris en compte car la démarche comparative a privilégié les deux migrations suscitées par le même motif : la misère. De ce fait, les spécificités propres à l'exil politique de 1936-1939 n'apparaissent pas dans ce travail.

³ Source : recensements de la population.

Si l'on se réfère à la notion « d'intégration à la française », il ne paraît guère pertinent de parler de deux populations et de contextes de socialisation. En effet, cette notion présuppose un schéma linéaire et exclusif d'intégration qui, dans sa finalité sinon dans ses modalités, semble implicitement se référer au « cycle des relations ethniques » proposé par l'École de Chicago (Thomas et Znaniecki, 1918-1920 ; Coulon, 1992 ; de Rudder, 2002 : 41-54). Lorsque la réalité ou la perception de celle-ci ne semble pas correspondre aux représentations, ce modèle univoque d'intégration opère, de fait, la césure entre les « bons » et les « mauvais » enfants d'immigrés et distribue de part et d'autre d'une échelle de valeurs ceux qui seraient assimilables et ceux qui ne le seraient pas. C'est l'un des effets induits par ces représentations sociales.

Si l'on se situe dans la perspective historique de la moyenne durée, les travaux de Noiriel (1988), Temime (1989-1991) et Tribalat (1991) confirment la sédimentation et l'agrégation des différentes strates migratoires constitutives de la population française actuelle. Paradoxalement, la société française s'est longtemps perçue comme homogène ce qui semble corroborer l'idée « d'une intégration à la française » aboutie. Qu'en est-il concrètement pour ces deux populations issues de l'immigration espagnole ? Quelles sont plus précisément les modalités de cette « assimilation » ?

Les convergences dans les modalités d'acculturation

Par delà certaines constantes repérées au cours du processus de socialisation, des divergences non négligeables émergent dans les constructions identitaires. Trois convergences essentielles sont observables transversalement : une volonté d'assimilation chez l'enfant, la prégnance de la sphère familiale et, en corollaire, une survalorisation du système de valeurs parental.

Un fort degré de conformisme au cours de l'enfance

Le désir de se fondre très rapidement dans le groupe majoritaire vient modeler les termes de l'acculturation. Confronté au regard de l'autre, généralement à l'école, l'enfant de migrant prend conscience de sa différence et de celle de sa famille. Le nom et la langue maternelle jouent un rôle fondamental dans la construction de cette altérité. L'un et l'autre permettent un repérage immédiat. En outre, des enseignants attribuent à cette origine extranationale des difficultés d'apprentissage

scolaire repérées chez certains enfants. Une ségrégation spatiale (ce qui était le cas à La Plaine St Denis) peut renforcer le sentiment d'écart à la norme majoritaire. L'habillement, la parure, des coutumes et usages différents participent de ce sentiment d'altérité tout comme le moindre propos xénophobe y compris lorsque celui-ci ne vous est pas spécifiquement destiné. L'enfant de migrant tend à gommer la différence par l'acquisition de la langue française, langue qui lui permet de moins se démarquer du groupe majoritaire.

Le surinvestissement de la sphère familiale

La prégnance de la famille est également très nette. Quel que soit l'âge, celle-ci est et reste souvent omniprésente. Au cours de l'enfance et de l'adolescence, la migration renforce la distribution des rôles par genre et, à ce titre, en milieu urbain et industriel, mieux vaut appartenir au genre masculin (dès l'enfance, il échoit à certaines filles d'élever les cadets, d'assurer les tâches domestiques). L'absence de maîtrise de la langue française par les parents entraîne des renversements ponctuels de certains rôles générationnels (accompagner la mère chez le gynécologue, renseigner les documents administratifs...). Le nombre d'enfants dans la fratrie ou la présence d'une grand-mère peut renforcer ou au contraire atténuer la distribution des rôles dévolus aux filles. Au cours de cette socialisation, les sentiments et les conduites oscillent entre proximité à l'égard de la sphère privée et mise à distance de celle-ci au bénéfice de la sphère publique. La socialisation s'effectue dans le tiraillement entre les deux instances de socialisation. Au final, quel que soit l'âge, ces enfants de migrants ne laissent pas les liens familiaux se distendre quelles que soient les contraintes, quelles que soient les interférences sur leur vie privée et souvent professionnelle. Tout au plus certaines pratiques visent à restreindre l'impact des obligations familiales sur la sphère salariée : c'est ainsi que des enfants de migrants s'abstiennent de communiquer leur numéro de téléphone professionnel aux parents. Pourtant, comme une sorte de compensation, ils téléphonent quotidiennement, parfois à plusieurs reprises. Ces obligations ne sont pas à sens unique. En règle générale, tant que la santé le leur permet, les « premières générations » ne manquent pas de rendre service à leurs enfants. Dès l'enfance, la sphère familiale tisse un réseau de devoirs auxquels on s'abstient, le plus souvent, de déroger (s'occuper des parents ou du parent survivant, parfois même rester célibataire pour tenir le rôle attendu). Le fait migratoire introduit une plus forte asymétrie quant au poids des devoirs intergénérationnels.

Surestimation des valeurs attribuées aux origines espagnoles

Quelle que soit la population observée, la sphère des valeurs considérées comme relevant de l'hispanité est surestimée. Ces jeunes opèrent une césure entre nous et eux, « *in-group* et *out-group* » : nous, nous sommes des gens bien, porteurs de valeurs, les autres sont perçus comme moins bien, voire dévoyés. Ce phénomène puise ses racines dans un ethnocentrisme assez commun dans lequel s'imbriquent étroitement valeurs sociales et morale catholique. Le respect dû aux parents et la virginité (l'exigence est plus forte à l'égard des filles) sont deux constantes de l'éducation reçue et laissent des traces patentes. Si l'évolution des mœurs a été un peu plus lente en Espagne, les deux systèmes de valeurs traditionnels, ancrés dans le catholicisme, restent assez proches : indissolubilité des liens du mariage, condamnation de l'homosexualité, de la sexualité hors mariage, de l'adultère, de l'avortement. La mise en avant d'une supériorité morale des Espagnols ne résiste pas à l'examen de certains faits qui, pour être sans doute minoritaires et soigneusement cachés, n'en restent pas moins effectifs. Simplement la transgression de ces normes et de ces préceptes religieux culpabilise les intéressés et suscite la consternation et la condamnation de l'ensemble du groupe lorsqu'elle devient notoire.

Au vu des registres concernés, ces convergences peuvent s'analyser selon un schéma assez proche du concept de coupure créé par Bastide (1970). Si le besoin s'en fait sentir, l'enfant de migrant peut, la plupart du temps, opérer un découpage entre sphère privée et sphère publique. Cette possibilité est sans doute plus présente chez les enfants élevés à La Plaine St-Denis que chez les jeunes issus de la deuxième migration vivant à Paris, confinés dans les chambres de bonne et les loges de gardienne des « beaux quartiers ». L'étanchéité relative entre les deux sphères permet de conserver certains traits d'acculturation relevant de la culture espagnole ou supposés tels et de peu de visibilité extérieure. Cette négociation individuelle autorise une adaptation moins inconfortable entre les deux modèles de socialisation proposés : l'un par la famille, l'autre par la société globale.

Des divergences dans l'acculturation des deux populations

Par-delà ces convergences, des divergences non négligeables émergent dans les constructions identitaires et viennent infirmer l'idée d'un modèle exclusif et homogène « d'intégration à la française ». Les écarts d'acculturation entre ces deux populations concernent

plus précisément la place dévolue aux deux pays et leur rapport à la nationalité. Par conséquent, ces registres sont en étroite corrélation avec le sentiment d'appartenance.

Les enfants de La Plaine Saint-Denis : la France, seul modèle référent

Pour les fils de migrants issus de la première vague de migration (les plus jeunes sont septuagénaires), l'Espagne est clairement et strictement identifiée comme la terre d'origine des parents. Leur connaissance du pays est très sommaire et les contacts avec l'Espagne sont exceptionnels voire inexistantes. Ce n'est qu'à l'âge adulte que certains la découvriront. Leurs propos et leur perception sur ce pays puisent à deux sources différentes : les récits des parents et ce qui se dit en France sur l'Espagne. Les deux sources se recoupent sur un point majeur : l'Espagne est un pays pauvre. Les récits réitératifs parentaux sur la pauvreté et la faim vécues au pays natal opèrent comme une scansion. Ils mettent en évidence l'absence de corrélation entre travail et survie car travailler au pays n'évite ni la faim ni la misère. La perception d'une Espagne arriérée est tangible. Après la Guerre civile espagnole, l'arrivée de Franco au pouvoir entérinera à leurs yeux l'infériorité de l'Etat espagnol par rapport à la France. Au retard économique viendra se greffer l'idée d'un pays fondamentalement incapable d'aboutir à une démocratie. Que cette perception soit ou non en cohérence avec celle des parents, elle est relayée en France au niveau macro-social. Parce qu'elle est la terre d'origine des parents, l'Espagne occupe néanmoins une place affective qui oscille entre attraction et répulsion, suscitant une ambivalence très forte.

Il en va différemment pour les enfants issus de la deuxième vague migratoire (1955-1970). Qui plus est, en fonction de leur âge, on peut relever des écarts d'acculturation non négligeables au sein même de cette deuxième population. Chez les plus âgés (ils ont aujourd'hui entre quarante et soixante ans), nés ou socialisés à l'époque franquiste, on observe également une hiérarchisation des deux Etats-nations. Toutefois, celle-ci est nettement moins marquée que chez les enfants de la première moitié du 20^{ème} siècle. Ils connaissent et ils peuvent apprécier l'écart entre les niveaux de vie car ils vont souvent en vacances en Espagne mais ils n'y accordent pas la même importance. Au cours de leur enfance, la volonté de conformisme étant à l'œuvre, ils supportent mal les représentations véhiculées en France à propos de l'Espagne. Ils les perçoivent comme une discrimination alors qu'eux-mêmes relativisent l'écart économique et que, à l'instar de nombre de leurs parents, ils ne sont pas systématiquement convaincus que le régime franquiste soit une dictature. Par ailleurs, ils éprouvent souvent un attachement envers l'Espagne qui, pour n'être

pas toujours rationalisé, n'en reste pas moins très fort. Leurs cadets (ils ont la trentaine), nés ou socialisés après le franquisme, vont au-delà : ils revendiquent une double culture et affichent une double nationalité. Ces deux éléments les distinguent notablement de leurs aînés quelle que soit la vague d'immigration considérée. C'est donc chez les cadets que l'on observe des modalités d'acculturation les plus en rupture avec les schémas précédents.

Du fait de cette hiérarchisation entre les deux Etats, aux yeux des enfants issus de la première vague migratoire, le modèle référent reste la France. Il est, à leurs yeux, incontournable et la question du choix entre deux nations ne semble pas s'être posée. C'est avec un certain acharnement, parfois douloureux, qu'ils poursuivront un processus d'acculturation dans des termes très proches de l'assimilation quant à la sphère publique. Dans la logique de ce processus, l'acquisition de la nationalité française est non seulement souhaitée mais valorisée. Que la démarche ait été faite à titre individuel, à l'insu des parents, qu'elle ait ou non reçu l'assentiment de ces derniers, l'acquisition de la nationalité française est une étape importante qui s'inscrit dans la cohérence du conformisme de l'enfance. Il est intéressant de noter que cet événement est rarement fêté par les intéressés.

Les fils de migrants des années 1955-1970 : un double référent

La plupart des enfants issus de la deuxième vague de migration ont adopté la nationalité française. Leurs positionnements à l'égard des deux pays étant différents, le choix de la nationalité est beaucoup plus instrumentalisé. Les aînés, n'envisagent que très rarement une installation en Espagne, il leur semble donc cohérent d'acquérir la nationalité française toujours perçue comme plus valorisante que la nationalité espagnole. Toutefois, bien que l'ensemble de cette population ait décidé de vivre en France, certains vont conserver la nationalité des parents. Cette décision entraîne un certain nombre de contraintes en termes administratifs, en termes d'accès à certains emplois et à certains droits (ce n'est plus le cas aujourd'hui avec l'espace Schengen). Les cadets, nés en France, s'identifient plus aisément à un pays ayant enfin accédé à la démocratie, à l'Espagne de la Movida⁴. Ils entendent ne pas se soumettre au choix attendu. Par conséquent, ils vont acquérir la double nationalité. Si cette

⁴ La Movida est un mouvement culturel et alternatif né dans les années 1980. Prenant le contre-pied de la culture conservatrice imposée par le franquisme et l'église catholique, créatif, impertinent et même iconoclaste, il est à l'origine d'une révolution culturelle et morale de la société espagnole.

pratique est conforme au droit français, il n'en va pas de même pour l'Espagne. Alors que les ressortissants d'anciennes colonies espagnoles bénéficient du *jus sanguinis*, l'Espagne, exige de ses nationaux et des enfants de migrants une seule nationalité. Cette pratique de double nationalité sur laquelle les dernières années du franquisme avaient fermé les yeux a été dénoncée au parlement espagnol à la fin des années 1980. Un texte de loi a été alors adopté⁵ stipulant que les enfants d'Espagnols devaient régulariser leur situation et choisir entre les deux nationalités. L'ensemble de cette population s'est contenté d'ignorer cette mise en demeure qui ne leur semble pas représentative de leur véritable identité. On retrouve ici un contournement des normes et lois.

Du choix exclusif à la revendication de la double nationalité

Ainsi, l'existence, et même la coexistence, de différents schémas d'acculturation se confirment auprès de ces deux populations. Par delà une phase de conformisme où l'on souhaite ressembler aux petits camarades du groupe majoritaire, les choix divergent car les contextes, les perceptions et certaines représentations évoluent. Transversalement, on observe trois temps dans ces modalités d'acculturation : un choix résolument en faveur de l'Etat-nation français, une position intermédiaire qui entérine la supériorité de la France tout en ménageant une place non négligeable à l'Espagne et enfin une position qui revendique la double affiliation. Au départ, l'émergence de cette double nationalité semblait en articulation avec la construction européenne et l'entrée de l'Espagne dans la CEE. Les recherches menées sur des populations non-parties prenantes à la construction européenne montrent qu'il n'en est rien. Des changements s'opèrent dans le champ des identités et des appartenances. D'ores et déjà, chez les enfants d'immigrés économiques, on peut souligner la dissociation entre lieu de socialisation et revendication exclusive de l'appartenance sociale, culturelle et nationale. Cette occurrence nouvelle soulève certaines questions : s'agit-il réellement d'une réalité sociale nouvelle ou d'une nouvelle manière de vivre certaines différences ? S'agit-il d'un phénomène éphémère ou d'un changement durable ? Bien que ce nouveau schéma de construction identitaire présente les termes d'une révolution, la diachronie semble arguer dans le sens d'une lente évolution.

⁵ Loi 18/1990 du 17 décembre publiée au BOE, n°302 du 18 décembre 1990. Les ressortissants d'Andorre, des Philippines, de la Guinée équatoriale, du Portugal et des pays hispano-américains figurent au titre des exceptions qui autorisent la double nationalité.

Les modalités d'acculturation de cette population issue des immigrés des années 1955-70, tant chez les aînés que chez les cadets, infirment « le cycle des relations ethniques ». En revanche, elles renvoient au concept de « la bilatéralité des affiliations » identifié par Marie Antoinette Hily et Michel Poinard (1985 : 25-35) chez les immigrés portugais. Peut-on pour autant parler d'une ethnicisation du lien social étudiée par Jacqueline Costa-Lascoux (2005 : 21-39) dans les banlieues ? Il semble qu'il n'en soit rien pour cette population. En effet, les cadets se perçoivent comme Français et Espagnols. Par ailleurs, leurs revendications restent individuelles et non groupales. Le mouvement associatif espagnol a rencontré un problème majeur pour fidéliser les jeunes et préparer la relève. La fonction sociale « d'assurer le passage du village à la ville » (Hily et Poinard, 1985 : 25-35) n'est pas réalisée dans cette sphère. Nous émettons l'hypothèse que cette fonction sociale a été assurée par un ancrage spatial sur un territoire très restreint, ancrage évident à La Plaine et déjà identifié par Colette Petonnet (1979, 1982) chez les migrants espagnols. En revanche, le mouvement associatif participe à « la structuration de nouvelles identités » (Hily et Poinard, 1985) au cours de l'enfance et une partie de l'adolescence. Ainsi des populations culturellement proches (Espagnols et Portugais), installées dans une même région géographique et à la même époque, présentent des écarts dans les modalités d'acculturation d'où la difficulté de généraliser et d'identifier un schéma transversal d'acculturation.

Nouvelles formes de préhension des acculturations duales

Ces nouvelles modalités d'acculturation nous éloignent du principe de coupure (Bastide, 1970) qui permettait d'opérer la césure entre sphère privée et sphère publique. Ce qui semble remis en cause est moins la perte d'efficacité de « l'intégration à la française », toujours à l'œuvre dans l'enfance, qu'une nouvelle façon d'appréhender les acculturations duales.

Les clichés et les *a priori* voulaient que cette population n'ait aucun problème d'acculturation. Le terrain prouve qu'il n'en est rien. Peut-on pas interroger et analyser les bases mêmes sur lesquelles se fonde « l'intégration à la française » ? Le fait que cette notion soit en étroite corrélation avec le « modèle républicain » peut apparaître aux yeux de ceux qui étudient des groupes culturellement proches comme un tabou.

Quand en France (il en va sans doute de même dans tous les pays d'immigration et c'est aujourd'hui le cas en Espagne), on parle de la différence, il est évident pour chacun que la culture du groupe majoritaire représente l'échelle d'évaluation ou de graduation de ces

différences. Déjà, en 1991, Sayad avait montré l'asymétrie de la relation autochtone/migrant, celle-ci est encore à l'oeuvre au cours du processus d'acculturation. Néanmoins, comme on peut l'observer dans le cas des enfants de migrants espagnols, un renversement peut être opéré dans certains registres. De fait, tout dépend de qui parle, d'où il parle, à qui et quand il parle. Lorsque les jeunes d'origine franco-espagnole se perçoivent comme moralement supérieurs, le groupe minoritaire s'auto-attribue des qualités qu'il dénie au groupe majoritaire jauge à l'aune de la culture parentale. « L'intégration à la française » semble actuellement fondée sur une logique paradoxale sinon contradictoire d'ouverture et de fermeture. Ouverture car le droit du sol offre à l'enfant de migrant la possibilité de trouver une place dans la société française, fermeture car ce droit finit par opérer comme un devoir auquel il s'avère difficile de déroger : le droit est devenu obligation morale, injonction.

Tout au plus, transversalement, peut-on observer dans notre population une perte de poids du politique et de la pression sociale par rapport aux particularismes qui refusent de céder le pas, ce qui est historiquement atypique chez les migrants économiques. De plus, il existe sinon dissociation du moins diversification des appartenances par rapport au lieu de socialisation. Ce sont les instances de socialisation qui semblent prendre le pas sur le lieu de socialisation. Encore faudrait-il comprendre pourquoi.

Références bibliographiques

- BASTIDE Roger (1970), *Le prochain et le lointain*, Paris, Editions Cujas, 301 p.
- COULON Alain (1992), *L'École de Chicago*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? N° 2639, 127 p.
- COSTA-LASCoux Jacqueline (2005), « L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2), pp.123-138.
- COSTA-LASCoux Jacqueline (2004), « Filiations et dépendances institutionnelles : les secondes générations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1 (2), pp.21-39.
- HANNERZ Ulf (1983), *Explorer la ville, éléments d'anthropologie urbaine* (traduit et présenté par Isaac Joseph), Paris, Minuit, 418 p.
- HILY Marie-Antoinette et POINARD Michel (1985), « Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1 (1), pp. 25-35.
- NOIRIEL Gérard (1988), *Le Creuset français. Histoire de l'immigration aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Éditions Le Seuil, 437 p.
- PETONNET Colette (1979), *On est tous dans le brouillard - Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée, 259 p.

- PETONNET Colette (1982), *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée, 174 p.
- RUDDER Véronique de (2002), « De l'urbain au social : le cycle des relations raciales », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 18 (3), pp.41-54.
- SAYAD Abdelmalek (1991), *L'immigration ou le paradoxe de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, Collection l'Homme l'Etranger, 331 p.
- TABOADA Isabel (1987), *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole du XVIème arrdt.*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 211 p.
- TARRIUS Alain (2005), « Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2).
- TEMIME Emile (dir.) (1989-1991), *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, 4 vol., (avec la collaboration des membres du Groupe d'Histoire des Migrations), Aix-en-Provence, Edisud.
- THOMAS William Isaac et ZNANIECKI Florian (1918-1920), *The Polish Peasant in Europe and America*, 5 volumes, Boston, Richard G. Bager.
- TRIBALAT Michèle (dir.) (1991), *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier Français d'aujourd'hui*, INED, Travaux et Documents, Cahier n° 131, Paris, PUF, 302 p.

« *Je passe ma retraite au Canada* ». Quand les parents des migrants roumains à Toronto suivent leurs enfants dans la migration¹

Mihaela Nedelcu
Université de Neuchâtel

Introduction

Les migrations des populations retraitées ont jusque-là peu retenu l'attention des chercheurs. Dans la littérature sociologique, les études qui traitent de la migration des retraités se sont penchées principalement sur la migration de retour des immigrés qui, ayant travaillé dans le pays d'accueil toute leur vie durant, choisissent de « rentrer au pays » à l'âge de la retraite (Byron et Condon, 1996 ; Gustafson, 2001 ; Cassarino, 2004). La décision de rentrer au pays est souvent difficile et controversée, après des dizaines d'années vécues dans le pays d'accueil devenu leur pays d'adoption. Souvent, le retour est plus facilement envisageable s'ils ont de la descendance dans le pays d'origine (Bolzman, Fibbi et Vial, 2001). Un deuxième type d'études de la migration des retraités concerne les « seniors » des pays très industrialisés. Actives et en bonne forme physique, ces personnes aménagent leur retraite de manière à pouvoir vivre dans des environnements naturels attrayants (au bord de la mer, au sein de la nature, etc.) tout en gardant le niveau de vie qu'ils avaient connu pendant leur vie professionnelle (Cribier, 1987 ; King et al., 1998 ; King et Patterson, 1998).

Les parents des migrants, eux aussi en âge de retraite, restent quasi-invisibles dans les études des migrations internationales. On les considère

¹ Une première réflexion sur ce thème a été présentée sous le titre « *La génération zéro : du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto* » au colloque international « Circulations et territoires dans la migration internationale », Université de Toulouse Le Mirail, 16-18 mars 2005

très souvent comme des non-migrants qui subissent passivement les conséquences de la mobilité de leurs enfants. La question des générations de la migration se pose uniquement pour la descendance des migrants, c'est ainsi qu'on parle de première, deuxième, voire troisième génération de la migration. Qu'en est-il néanmoins de leurs ascendants ?

Une recherche doctorale en cours, portant sur l'étude des migrations récentes des professionnels roumains hautement qualifiés au Canada, nous a permis de mettre en évidence une complexification nuancée des formes et des dynamiques migratoires². Cette complexification reflète les effets de continuité d'un espace migratoire configuré sur des liens multiples reliant migrants, futurs migrants et non-migrants. Deux phénomènes observés lors de nos enquêtes de terrain laissent supposer qu'une nouvelle dynamique migratoire, dans laquelle sont entraînés les parents des migrants, est en train de s'établir. D'une part, et souvent dans un premier temps, les parents restés dans le pays, en l'occurrence la Roumanie, contribuent à perpétuer la « présence en absence » de leurs enfants immigrés. Grâce aux technologies modernes de communication et d'information, ils sont en contact quotidien avec leurs descendants. Bien informés sur l'expérience migratoire et d'intégration de leurs fils et leurs filles, ils font ainsi eux-mêmes l'expérience d'une acclimatation à distance à l'univers social du pays d'accueil de ces derniers. En plus, en disséminant les nouvelles de la réussite de leurs enfants au Canada, les parents contribuent à forger une image souvent « positivée » de la migration des professionnels roumains au Canada et il n'est pas rare qu'ils assument le rôle de relais pour de futurs migrants, provenant de l'entourage proche du fils ou de la fille immigré(e). Néanmoins, leur rôle ne se limite pas à la diffusion de nouvelles concernant leurs enfants émigrés ; dans certains cas, les parents – le plus souvent à l'âge de la retraite – gèrent les biens immobiliers de leurs enfants, représentent ces derniers dans les relations avec les autorités roumaines³ et, sont parfois les acteurs de la mise en place de petites entreprises mixtes, fruits des

² Il s'agit d'une recherche doctorale que l'auteure - inscrite en thèse auprès de l'Université de Neuchâtel - mène depuis 2001. Cette recherche porte sur les stratégies de reproduction du capital social des professionnels roumains hautement qualifiés, notamment des informaticiens, en situation migratoire au Canada. Dans ce cadre, deux enquêtes par entretiens ont été menées à Toronto en 2002 et 2003. Le but principal de ces enquêtes était de comprendre quel impact les pratiques développées dans l'espace virtuel avaient sur l'organisation et le fonctionnement de la communauté roumaine à Toronto (Nedelcu, 2002, 2004). Toutefois, la problématique des pratiques migratoires des parents des professionnels immigrés, quoique inattendue, s'est imposée d'une façon récurrente.

³ Nombre des immigrés récents au Canada ont gardé leur nationalité roumaine, continuant ainsi à bénéficier de leurs droits nationaux en Roumanie.

investissements des professionnels migrants dans leur pays d'origine. Aussi, tout en restant sur place, ils participent au développement des pratiques et à la gestion des activités de fait transnationales. D'autre part, nous avons constaté une mobilité accrue des parents des migrants entre la Roumanie et le Canada. Ils sont nombreux à faire la navette pendant des années, pour finir par s'y établir. La « sponsorship »⁴ des parents dans le cadre du regroupement familial est devenue une suite logique à ces mouvements de va-et-vient. Habituellement appelés à décharger le couple de jeunes professionnels des tâches domestiques, ces nouveaux acteurs vivent cependant la migration comme un déracinement de leur univers d'origine. En l'absence des compétences linguistiques et sociales propices à l'intégration dans la société canadienne, leur existence est ainsi radicalement bouleversée, non pas par la rupture mais par la continuité des rapports sociaux transférés dans un espace transnational qu'ils n'étaient pas forcément préparés à maîtriser. Nous allons interroger les conséquences sociales de ce phénomène, qui s'avèrent complexes et parfois surprenantes, car le déracinement de cette population de retraités s'accompagne d'innovation et produit des dynamiques transnationales et communautaires inattendues.

Solidarités intergénérationnelles⁵ et migrations internationales

« J'ai eu la chance d'avoir 20 ans quand les événements de 1989 se sont produits. J'avais encore toute ma vie devant moi. [...] Tandis que pour la génération de mes parents c'est tout à fait différent, ils sont une génération de sacrifice. Pour eux, c'était trop tard. [...]

⁴ Par « sponsorship », nous entendons le parrainage des proches parents qui désirent devenir résidents permanents du Canada par des résidents ou des citoyens canadiens (conformément aux critères canadiens d'immigration dans la catégorie du regroupement familial, <http://www.cic.gc.ca>). Le « sponsor » s'engage à subvenir aux besoins du parent et des membres de la famille qui l'accompagnent pour une période de trois à dix ans afin de les aider à s'établir au Canada.

⁵ Dans cet article, nous utilisons la notion de génération dans plusieurs sens : il s'agit en premier lieu des générations de la migration. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous proposons le terme de *génération zéro* pour désigner les parents des primo-migrants, tout en étant conscients des limites et des ambiguïtés que l'utilisation des catégories générationnelles introduit dans l'analyse des processus migratoires. Nous nous référons ensuite à la génération familiale, produite par le lien de la filiation au sein de la parenté, mais aussi à la génération dite historique qui « désigne ici un ensemble de personnes nées à une même période partageant des expériences, des référents et des influences sociales, puisés dans ce temps commun et qui forment leur empreinte historique et leur identité générationnelle » (Attias-Donfut, 2000 : 644-645).

Alors, [amener mes parents ici] c'est la moindre des choses que je peux faire. Pour leur éviter la souffrance d'un déchirement de plus; et pour qu'ils puissent, enfin, voir le monde. Je pourrais bien sûr me contenter de leur envoyer de l'argent, mais ce serait une trahison. »
(Extrait d'entretien, Marina, 33 ans, ingénieur, émigrée à Toronto)

La chute des régimes communistes dans les pays de l'Europe de l'Est a marqué un changement radical des conditions historiques, politiques et sociales de ces pays. Le début des années quatre-vingt-dix représente ainsi un carrefour décisif pour le destin de toute une série de générations d'adultes. Ce qui pour les uns – en général les plus jeunes – a constitué une chance extraordinaire en leur ouvrant des horizons auparavant inconcevables fut pour d'autres un défi difficile à relever. Ce tournant historique a engendré un processus de renouvellement des générations qui se concrétisera à terme par l'imposition des problématiques renouvelées, propres aux nouvelles générations, au détriment des anciennes et des enjeux qui furent les leurs (Chauvel, 1998 ; Chauvel et Imbert, 2002). Socialisées dans des contextes sociopolitiques radicalement distincts et se trouvant à des moments différents de leurs trajectoires de vie en 1989, ces générations abordent d'ailleurs avec des moyens et des visions profondément inégaux le changement social. La population dont nous traitons ici a vécu essentiellement à une époque où, pendant le régime communiste, les frontières de la Roumanie étaient peu perméables et les circulations à l'étranger plutôt rares. Les départs, même s'ils ont continué pendant les « années rouges », étaient plutôt à sens unique. Ainsi, la plupart des parents des migrants d'aujourd'hui ne sont jamais sortis du pays avant l'ouverture des frontières en 1990⁶. Majoritairement dans la tranche d'âge de 45 à 60 ans en 1989, ils ont passé la plupart de leur vie active dans un système économique centralisé, qui garantissait une stabilité du travail, en laissant cependant peu de place à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Dans les années quatre-vingt-dix, ces personnes ont dû rapidement trouver les moyens nécessaires pour s'adapter à un changement politique, économique et social traumatisant pour de larges fractions de la population. Les restructurations économiques ont d'ailleurs frappé de plein fouet le dernier échelon de la population active, en âge de préretraite. De fait, une grande partie de cette population s'est retrouvée au chômage ou a volontairement choisi la voie des retraites anticipées, étant confrontée à des situations de précarité jamais connues auparavant (Teodorescu, 2002). Seulement une minorité, les plus dynamiques et

⁶ C'est pratiquement le cas pour tous les parents que nous avons rencontrés lors de nos enquêtes de terrain.

entrepreneurs des « (pré)retraités », ont réussi à réinvestir le marché du travail par le biais de reconversions professionnelles dans le secteur privé et, parfois, mis à profit leurs compétences par l'intermédiaire de leur propre petite entreprise.

En contraste avec cette génération – disposant de peu de marge de manœuvre et semblant contrainte d'assumer le rôle ingrat de la « génération sacrifiée » appelée à tout (re)construire pendant une période de transition plutôt longue et douloureuse – les plus jeunes rejettent l'alternative du sacrifice et préfèrent s'orienter vers des univers plus accueillants et propices à leur épanouissement socioprofessionnel immédiat. Dans ce contexte, la question se pose de savoir quels liens sociaux se renforcent et quelles inégalités se creusent entre les générations, dans une situation à la fois d'instabilité socioéconomique en Roumanie et de transnationalisation de la structure sociale. Soit, exprimé autrement, comment se manifeste dans ce cas la solidarité familiale et intergénérationnelle en situation migratoire ?

Sur un plan plus général, aux Etats-Unis et en Europe Occidentale, les transformations récentes de la structure démographique de la population⁷ ont orienté le regard des sociologues de la famille et de la vieillesse sur le renouveau des liens entre générations. Plus fortes que jamais semble-t-il, car les « seniors » actuels, bénéficiaires des bienfaits économiques des Trente glorieuses et innovateurs sur le plan de l'émancipation familiale, révolutionnent aussi les rapports entre générations⁸. La famille occidentale, déchargée de sa fonction ancienne de prise en charge économique de la vieillesse grâce aux systèmes de solidarité publique mis en place par l'Etat-providence, se retrouve renforcée sur le plan des liens intrafamiliaux, reconstruits sur les prémices de l'autonomie des générations (Attias-Donfut et Segalen, 1998). Ainsi, on estime que le *xxi*^e siècle sera « le siècle des grands-parents », acteurs des transformations importantes dans les modalités et l'intensité des engagements (sociaux, culturels, économiques) envers les générations descendantes, enfants et petits-enfants confondus (Attias-Donfut et Segalen, 1998, 2001).

⁷ On estime par exemple que, en 2045, 46,3 % de la population européenne aura 50 ans et plus (Calot et Sardou, 1999).

⁸ Les « papy » ou les « mamy-boomers » d'aujourd'hui font partie de la génération des soixante-huitards qui a contribué à changer les modes d'être en famille. Cette génération a milité pour une solidarité publique dont les seniors actuels tirent profit en fin de carrière professionnelle, bénéficiant de retraites confortables et de services sociaux satisfaisants (Attias-Donfut et Segalen, 1998, 2001). Par ailleurs, détenteurs du « *grey power* », ces grands-parents de la modernité sont des acteurs pressentis comme aptes à produire, dans les décennies à venir, une « révolution grise » et à jouer un rôle de plus en plus important dans la société (Attias-Donfut et Segalen, 2001).

La coprésence de plus en plus répandue de trois, voire quatre générations, rendue possible par l'allongement de la durée de vie, donne lieu à des transmissions et des transferts intergénérationnels de nature très complexe. L'interaction et la communication entre générations sont à la base des mécanismes des changements culturels, médiatisés à travers les échanges intrafamiliaux (Attias-Donfut, 2000). Ayant une fonction de régulation sociale et économique, ces échanges vont dans les deux sens. Tout d'abord, les transmissions culturelles au sein de la famille jouent un rôle important pour la socialisation et l'éducation des petits-enfants. En même temps, à travers ce qu'on appelle une « socialisation à l'envers », les descendants facilitent une intégration médiatisée du changement social par les aînés des lignées familiales (Attias-Donfut, 2000). Des recherches récentes indiquent qu'en France, par exemple, les continuités et discontinuités des rapports générationnels sont en lien direct avec les changements sociaux. L'interdépendance entre les trois, voire quatre générations successives semble être de plus en plus forte et s'exprime dans la diversité et l'importance des solidarités au sein de la famille. Parmi les pratiques de solidarité et d'entraide les plus courantes, mentionnons notamment une étonnante importance de la pratique de la garde des petits-enfants par les nouvelles générations des grands-parents⁹, des aides financières aux plus jeunes qui permettent de contourner le risque de descente sociale des enfants, une solidarité féminine traduite par une relation privilégiée mère/fille qui encourage la promotion professionnelle des jeunes mères (Attias-Donfut, 2000 ; Attias-Donfut et Segalen, 1998, 2001). Mais les échanges d'entraide circulent aussi dans l'autre sens : cohabitation, dons financiers, pourvoyance de soins et de services assurent aux parents âgés un confort matériel et émotionnel (Coenen-Huther, Kellerhals et von Almen, 1994 ; Attias-Donfut, 2000). On note aussi une influence culturelle des enfants sur les parents, qui participe de la transmission de la modernité, des technologies, du changement des mentalités. Il s'agit souvent « des effets en retour de la mobilité sociale » (Attias-Donfut, 2000 : 660), possibles à condition d'une bonne qualité des relations de filiation.

Cette dynamique intergénérationnelle – mise en évidence récemment par la recherche en sciences sociales – contribue sans doute à une redistribution des ressources et des richesses au sein de la famille élargie et constitue un capital supplémentaire pour la réussite sociale des

⁹ En France, 85 % des grands-mères et 75 % des grands-pères gardent leurs petits-enfants de façon occasionnelle ou pendant les vacances, tandis que 38 % des grands-mères et 26 % des grands-pères le font de façon régulière (Attias-Donfut et Segalen, 2001).

nouvelles générations. Si ces phénomènes semblent se généraliser au sein des sociétés européennes (Attias-Donfut et Segalen, 2001), nous aimerions comprendre comment ils se reproduisent (ou non) en situation migratoire. Sous quelle forme se transforment ou se perpétuent les liens sociaux et se concrétisent les efforts de solidarité entre les jeunes professionnels roumains immigrés à Toronto et leurs parents ? Quelles en sont les conséquences sur les dynamiques migratoires et sur le devenir de la première et la deuxième génération de la migration ? Les liens intergénérationnels intrafamiliaux pourraient-ils constituer un capital stratégique, source d'innovation sociale en situation migratoire ?

Y a-t-il une « génération zéro » de la migration ?

« En 1995 quand je suis arrivé à Toronto, il y avait déjà beaucoup de Roumains, mais surtout des gens de mon âge, des « jeunes loups », prêts à bouger si l'occasion se présentait. On aurait dit que le migrant était une race à part [...]. Un jour j'ai compris pourquoi il y avait quelque chose d'étrange : il manquait les tout jeunes, il manquait aussi les plus âgés. [...] Aujourd'hui, si tu regardes dehors [il s'agit d'un quartier habité majoritairement par des immigrés roumains] il y a plein d'enfants et des grands-parents » (Radu, programmeur, 34 ans)

Depuis 1990, le Canada est devenu une destination privilégiée pour les professionnels roumains, en particulier les informaticiens, ingénieurs et scientifiques. Entre deux mille et cinq mille Roumains, représentant en moyenne 2 % du contingent d'immigrés réservé aux travailleurs qualifiés, s'établissent annuellement au Canada en tant que résidents permanents. Selon les données des recensements canadiens de 1996 et 2002, au moins 60 520 immigrés nés en Roumanie vivent au Canada, principalement dans les agglomérations de Toronto, Montréal et Vancouver. En moins de dix ans, la Roumanie est devenue l'un des dix premiers pays d'origine des immigrants au Canada, avec une croissance régulière des flux migratoires vers ce pays. En 2002, elle arrive même en 7^{ème} position (et en 1^{ère} position des pays européens), après les grands fournisseurs asiatiques d'immigrés au Canada : la Chine, l'Inde, le Pakistan, les Philippines, l'Iran et la Corée du Sud. Si la plupart des candidats à la migration (requérants principaux) sont des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés, une part importante des personnes à charge est aujourd'hui représentée par les parents des migrants, de plus en plus nombreux à être parrainés par leurs enfants dans le cadre des migrations pour regroupement familial. Leur nombre est néanmoins

difficile à estimer car cette catégorie d'immigrés est recensée d'une part dans la catégorie « regroupement familial / parents et grands-parents » et, d'autre part, comprise dans la catégorie « immigrants économiques / travailleurs qualifiés » (cette dernière englobant les parents aidés, immigrés en même temps que le candidat principal).¹⁰

Les raisons des migrations des parents de migrants

Pourquoi une partie des parents de migrants sont-ils prêts à suivre leurs enfants dans la migration ? Au premier abord, la demande de prise en charge des tâches domestiques, en particulier la garde des petits-enfants, au sein des couples de professionnels roumains à Toronto est la raison principale des mobilités de cette population de retraités roumains. Le taux élevé d'occupation, les horaires prolongés de travail, les distances étendues propres à une métropole comme Toronto, ainsi que des structures préscolaires jugées insatisfaisantes exigent d'externaliser le travail reproductif. Et ce sont les parents des immigré(e)s qui sont appelés en priorité à prendre en charge ces tâches, qu'importe les distances à parcourir et les changements de styles de vie à affronter. Le modèle de solidarité de la famille élargie qui fonctionnait, pour des raisons différentes, dans le pays d'origine se reproduit ainsi en situation migratoire¹¹. De ce fait, la « sponsorship » des parents dans le cadre du regroupement familial est devenue la suite logique d'une période – qui varie de quelques mois à quelques années – de va-et-vient entre la Roumanie et le Canada, pendant laquelle les séjours de « grand-mère » et « grand-père » se succèdent dans les foyers canadiens de leurs enfants. Comme conséquence immédiate, la prise en charge quasi-permanente de la garde des petits-enfants et de l'organisation de la vie domestique par les parents permet notamment un investissement égal de l'homme et de la femme immigrés dans la sphère professionnelle, ce qui se traduit

¹⁰ Notons toutefois que la catégorie « parents et grands-parents » représente environ un tiers des résidents permanents entrés au Canada pour des raisons de regroupement familial, soit environ 10% du nombre total annuel de résidents permanents (cf. « Faits et chiffres 2005. Aperçu de l'immigration : résidents permanents et temporaires », CIC, 2005 <http://www.gic.gc.ca/francais/pub/faits2005/apercu/01.html>)

¹¹ En effet, en Roumanie, ce modèle hérité du modèle traditionnel villageois est resté une réponse à la précarité économique et, en particulier, à la difficulté des jeunes d'accéder à l'immobilier. Ainsi, de nombreux foyers comportent plusieurs générations qui partagent, en collocation, un même appartement. L'aide des parents et des grands-parents aux tâches domestiques et éducatives représente un soutien important pour les jeunes couples.

par une participation équilibrée des deux au revenu du foyer et par une ascension professionnelle et sociale rapide.

Les solidarités intergénérationnelles se manifestent sur plusieurs registres et se basent sur des liens affectifs forts et sur un échange de ressources variées, qui contribuent au confort – tant matériel qu’émotionnel – des migrants, de leurs enfants et de leurs parents à la fois. Par ailleurs, la présence de plus en plus nombreuse et durable des parents de professionnels roumains immigrés au Canada se répercute sur l’aménagement de la vie familiale et professionnelle des couples de jeunes professionnels immigrés, sur le réaménagement de leur espace privé ainsi que sur la dynamique de la vie associative et communautaire des Roumains à Toronto.

Risques de dépendance et stratégies d’autonomisation

Les visites de quelques mois chez leurs enfants, qui précèdent leur installation définitive au Canada, contribuent à l’acclimatation progressive des parents des migrants roumains aux réalités de ce pays. Mais les ressources linguistiques, culturelles et sociales de cette *génération zéro* restent fréquemment trop limitées pour leur permettre une réelle intégration à la société canadienne. Aussi, d’un point de vue financier, les parents immigrés demeurent très longtemps dépendants de leurs fils/ filles sponsor(e)s. De même que, dans un premier temps, leur univers social se limite à l’espace familial, qu’ils investissent pleinement et avec dévotion. De fait, le risque d’isolement social de cette population, voire de sa « ghettoïsation » dans des quartiers ethniques¹², existe réellement et les situations d’exclusion de parents des immigrés roumains par rapport au fonctionnement de la société canadienne ne sont pas rares. Cependant, ils n’acceptent pas d’être réduits au rôle de « substituts féminins » et limités au seul univers de la famille. En effet, ils éprouvent une certaine fierté du fait que leur soutien est essentiel à l’ascension sociale de leurs enfants dans la société canadienne et trouvent ainsi une raison forte, qui donne un sens profond à leur présence dans le lieu de destination. Le statut social des enfants devenant, d’autant plus dans ce contexte, « un élément du statut des parents, à mesure de leur vieillissement » (Attias-Donfut, 2000 : 661).

¹² Nous avons remarqué que l’existence de quartiers ou d’immeubles à forte concentration de Roumains à Toronto facilite la reproduction des solidarités propres aux voisinages ethniques et joue un rôle important pour pallier le manque d’entourage extrafamilial des parents des migrants.

Par ailleurs, pour compenser l'insuffisance de ressources favorisant l'intégration à la société canadienne, la *génération zéro* développe une riche vie sociale autour de son origine roumaine.

Tout d'abord, très attachée aux valeurs et à la culture du pays d'origine, les parents retraités restent connectés quotidiennement et à distance, d'une manière plus souvent effective que symbolique, à la réalité socioéconomique et politique de la société roumaine. Lire la presse roumaine ou regarder les chaînes TV roumaines en ligne constituent, par exemple, des pratiques courantes des migrants et de leurs parents. Par ailleurs, en tirant profit d'équipements performants à disposition dans les foyers de leurs enfants (informaticiens), l'usage quotidien de l'e-mail ainsi que les vidéoconférences hebdomadaires deviennent des modalités concrètes d'action à distance. Ces moyens n'entretiennent pas l'illusion « d'être ensemble » mais représentent une autre manière de l'être. Les parents des migrants continuent de ce fait à vivre en prise avec la réalité sociale de leur pays d'origine, malgré les milliers de kilomètres qui les séparent de celui-ci.

Ensuite, la *génération zéro* est au cœur de la vie associative et communautaire des Roumains à Toronto. D'une part, elle génère une dynamique communautaire visant à pallier une éventuelle marginalisation des parents immigrés. Ainsi, l'Association des Roumains Canadiens (ARC) organise des cours d'anglais et d'informatique à l'intention de ces personnes. D'autres programmes et services sont proposés pour leur venir en aide et les rendre plus autonomes dans la société canadienne. Des sorties en groupe pour faire des achats, des excursions, des ateliers d'initiation à la topographie de la ville de Toronto destinés aux « grands-parents » sont quelques exemples d'activités conçues pour que ces migrants puissent avoir une vie sociale « normale ». Ils sont, par ailleurs, omniprésents dans les rencontres communautaires et n'hésitent pas à donner un coup de main à l'organisation d'activités culturelles (bals, soirées culturelles, permanence à la bibliothèque roumaine, etc.). D'autre part, du fait de ce recentrage de leur vie sociale sur l'origine roumaine, les parents des migrants non seulement bénéficient de plusieurs services communautaires mais innovent et dynamisent la communauté roumaine elle-même. Par exemple, ils organisent une réunion littéraire mensuelle, réunissant quelques dizaines de Roumains autour de leurs racines. Le but est de promouvoir la culture roumaine et d'encourager la production artistique roumaine en terre canadienne. Des artistes, des musiciens, des écrivains présentent leurs œuvres – qui portent souvent l'empreinte de leur expérience migratoire – dans ce cadre. Les parents des professionnels migrants se retrouvent autour de cette agora roumaine ; ils sont les animateurs de ses activités et aussi, dans certains cas, auteurs d'essais

littéraires, de poésies, d'épigrammes. Ils trouvent dans ce cénacle l'espace d'expression dont ils sont privés dans la société canadienne, et ils l'utilisent pour renforcer, parfois aussi avec nostalgie, les repères roumains de leur existence. D'autres participent à la publication et la diffusion de journaux roumains à Toronto, au fonctionnement d'une bibliothèque roumaine, à l'organisation de services religieux notamment. La présence nombreuse des parents des professionnels immigrés a mené, par exemple, à la multiplication des services religieux roumains (principalement orthodoxes) ainsi qu'à la construction d'une église roumaine orthodoxe à Toronto.

Aux difficultés d'intégration, la *génération zéro* répond par le repli identitaire qui se concrétise dans une permanente actualisation des valeurs nationales – traditions, langue, culture – dans l'espace où elle se trouve. La reproduction des repères de l'univers d'origine se greffe par ailleurs sur une structure multiculturelle propre à la société canadienne qui encourage et qui offre un cadre propice au maintien de l'identité ethnique. Il est ainsi tout à fait possible de « passer sa retraite au Canada », en tant que résident permanent, voire en tant que citoyen canadien, tout en restant profondément roumain. La politique migratoire et de citoyenneté canadienne est libérale à cet égard, et les parents des migrants l'ont vite compris pour tirer bénéfice de leurs multiples appartenances et améliorer sensiblement leur qualité de vie au Canada. L'État providence multiethnique qu'est l'État canadien leur donne plein accès à de nombreux services sociaux (assurances vieillesse, logements sociaux, etc.). La solidarité publique vient dans ce cas doubler la solidarité familiale, permettant à ces migrants de définir leurs propres projets et trajectoires dans le cadre de leur « nouvelle vie au Canada ». Une autonomie résidentielle apparaît dès lors possible grâce aux logements en « condominium » mis à disposition par l'État canadien aux personnes âgées, ayant acquis la citoyenneté canadienne, sous certaines conditions d'ancienneté et de revenu. Cette possibilité complète une organisation de l'espace résidentiel familial qui permet, tant aux migrants qu'à leurs parents, de garder leur indépendance tout en étant présents et disponibles quand c'est nécessaire¹³.

Par ailleurs, l'affranchissement social de la *génération zéro* est rendu possible par le gain d'une autonomie financière, même partielle, par rapport aux enfants sponsors. Cette autonomie est acquise à travers différentes prestations, comme notamment les services domestiques

¹³ Les parents habitent souvent un appartement ou un étage séparé de la maison familiale.

(ménage, garde des enfants, petits travaux de bricolage) à l'extérieur de la famille. Ces revenus, modestes, s'ajoutent en général à une source plus stable : la pension payée par l'Etat roumain à ces retraités. Transférée souvent au Canada par l'intermédiaire du Consulat roumain, cette pension – de l'ordre de deux à trois cents dollars canadiens – tout en restant modique, assure déjà une certaine autonomie. Dans certains cas (qui concernent surtout l'élite des informaticiens immigrés), les parents des migrants ont intégré les entreprises de leurs enfants dès leur arrivée à Toronto, ce qui leur permet d'acquérir une ancienneté minimale de travail au Canada et leur donne droit à l'avenir à une rente-vieillesse ou à une pension payée par l'Etat canadien. En bénéficiant d'un double domicile et d'une double pension, les plus entreprenants d'entre eux arrivent même à construire leur vie à cheval sur deux pays. Vivant six mois de l'année en Roumanie et six mois au Canada, ils apprennent de la sorte à gérer la mobilité qui devient une ressource de bien-être et de confort matériel et affectif.

Les ponts et les transmissions intergénérationnels

En présence de trois générations qui co-habitent dans les foyers des migrants roumains à Toronto, les échanges, les transmissions, les entraides et les solidarités intergénérationnels sont réciproques, suivant des formes parfois inédites et surprenantes de richesse. Cette réciprocité s'exprime tout d'abord entre la *génération zéro* et ses descendants. D'un côté, l'apport des grands-parents pour la réussite sociale des jeunes professionnels en contexte migratoire est indéniable. La garde des petits-enfants et la prise en charge du travail domestique soulage les jeunes parents qui peuvent ainsi investir pleinement le monde du travail. De l'autre côté, se considérant responsables de la prise en charge matérielle et affective de leurs parents vieillissants, souvent dans des situations précaires en Roumanie, les professionnels roumains leur permettent ainsi de vivre la période de la retraite dans de meilleures conditions tout en leur évitant le choc de la dispersion familiale. Le devoir de solidarité réciproque entre parents et enfants paraît ainsi accompli. Il est ensuite intéressant de noter les échanges qui s'établissent entre grands-parents et petits-enfants, soit entre la *génération zéro* et la deuxième génération de la migration. Les grands-parents jouent le rôle de « gardiens » de la langue roumaine au sein de la famille. En s'occupant de l'éducation des petits-enfants, ils encouragent ces derniers à parler roumain et leur inoculent les valeurs et les repères propres à la culture roumaine. La transmission de la langue, des traditions, de l'histoire roumaine contribue à cristalliser le noyau dur d'une identité d'origine que les petits enfants

perdraient autrement plus facilement. Mais, à leur tour, les grands-parents apprennent également de leurs petits enfants à devenir plus autonomes dans la société canadienne, par exemple en apprenant à travailler sur ordinateur ou à parler l'anglais.

Enfin, des ponts se créent également entre des Roumains établis au Canada dans les années du communisme, arrivés eux-mêmes à l'âge de la retraite, et leurs co-générationnels installés plus récemment à Toronto. Ces retrouvailles d'une même génération divisée par le Rideau de Fer sont parfois très émouvantes. Car les départs de l'« époque rouge » ont été douloureux, les liens avec le pays d'origine, la famille et les amis restés en Roumanie ayant été coupés pendant des décennies. L'arrivée de la *génération zéro* a permis à un certain nombre d'« exilés » de renouer avec le passé et de se projeter plus facilement et sans rancune dans la société roumaine d'aujourd'hui. Appartenant à une même génération historique, ces personnes ont évolué dans des contextes sociopolitiques très différents. Leur rencontre permet alors de comparer des parcours, d'échanger des expériences et, très important, de partager des compétences sociales distinctes. Les nouveaux arrivés font (re)découvrir à leurs co-générationnels leur origine, en les entraînant dans des manifestations culturelles roumaines à Toronto ou en les invitant à les accompagner dans leurs séjours périodiques en Roumanie ; dans l'autre sens, bien intégrés dans la société canadienne, les retraités canadiens d'origine roumaine guident les parents des professionnels immigrés dans leurs démarches administratives et leur font découvrir la ville et les lieux de loisir dans les environs de Toronto. Ces liens stimulent l'intérêt des migrants anciens pour la Roumanie et maintiennent la vivacité du sentiment d'appartenance à un univers culturel commun.

La mobilité comme ressource

L'apparition de la *génération zéro* en tant qu'acteur dans les processus migratoires est un phénomène inédit dans l'étude des migrations internationales. Nous avons vu comment une population de retraités roumains, ne disposant pas *a priori* des compétences favorables à la mobilité, donc plutôt inattendue sur la scène migratoire, s'approprie des savoir-circuler imprégnés de la modernité des technologies actuelles d'information et de communication et apprend à gérer une existence à cheval sur deux pays éloignés géographiquement et culturellement. Aussi, à travers le regroupement familial, la mobilité constitue un capital qui se transmet d'une génération à celle qui l'a précédée. Cette mobilité devient une ressource importante, mise à profit afin d'améliorer la qualité de vie de cette génération de migrants retraités et d'éviter ainsi

l'instabilité économique et sociale qu'elle aurait connue en Roumanie. Sa présence dans les lieux de destination génère en plus un renouveau des dynamiques communautaires des Roumains à Toronto et contribue, indéniablement, à consolider les repères identitaires des premières et deuxième générations de la migration roumaine au Canada. Le handicap de l'absence de compétences culturelles et linguistiques de cette population, nécessaires pour une intégration réussie dans la société canadienne, est contourné par le développement de pratiques transnationales novatrices, centrées entièrement sur l'univers d'origine. Par ailleurs, le filon nationaliste des pratiques migratoires de la *génération zéro* contribue à une intensification des échanges transnationaux et au développement d'une loyauté nationale à distance.

Ces différents constats ouvrent une nouvelle piste de recherche. En effet, on peut se demander si ces nouvelles migrations vont intensifier davantage les pratiques transnationales entre la Roumanie et le Canada, en contribuant à pérenniser un espace de coprésence qui semble avoir été établi (notamment à travers l'usage des technologies d'information et de communication) entre migrants et non migrants. Ou, au contraire, le regroupement familial entraînera-t-il, au bout de quelques années, le déclin de ces pratiques et, conséquemment, la diminution des échanges (matériels, monétaires, technologiques et symboliques) avec le pays d'origine ? Des études récentes indiquent, par exemple, que l'intensification ou la diminution des transferts financiers sont en lien direct avec la dispersion de la famille élargie et le fonctionnement des réseaux de parenté, ces pratiques persistant dans le temps tant qu'elles sont le support de liens à longue distance (Grieco, 2004). Nos observations suggèrent toutefois que la présence des parents des migrants dans les lieux de destination, conjuguée à leur loyauté persistante aux origines, encourage davantage l'investissement des professionnels immigrés pour leur pays d'origine et renforce la transmission des repères identitaires vers la deuxième génération. S'agit-il d'un phénomène passager ou plutôt d'un changement profond des phénomènes migratoires actuels à travers la reconfiguration du sens de la mobilité où les binômes catégoriels migrant/non-migrant, mobile/sédentaire perdraient leurs significations originelles ?

Il nous semble, en fait, que cette question sera cruciale à l'avenir pour l'étude des migrations internationales, car migrants et non migrants contribuent conjointement à tisser une maille sociale transnationale et apprennent les uns des autres à être d'un « quelque part » multiple. La facilité avec laquelle les liens sociaux peuvent actuellement se reproduire à distance induit une (re)socialisation de populations qu'on imaginait jusqu'ici plutôt comme sédentaires et qui peuvent, à tout moment,

s'installer dans la mobilité. Car si la mobilité fabrique du lien social, le lien social – et plus particulièrement ici le lien intergénérationnel – produit aussi de la mobilité.

Bibliographie

- ATTIAS-DONFUT Claudine (2000), « Rapports de générations : transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *La revue française de sociologie*, 41 (4), pp. 643-684.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine (2001), *Le siècle des grands-parents : une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement, 247 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine (1998), *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 330 p.
- BOLZMAN Claudio, FIBBI Rosita, VIAL Marie (2001), « La famille : une source de légitimité pour les immigrés après la retraite ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (1), pp. 55-78.
- BYRON Margaret et CONDON Stephanie (1996), « A comparative study of Caribbean return migration from Britain and France: towards a context-dependent explanation », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 21 (1), pp. 91-104.
- CALOT Gérard et SARDOU Jean-Pierre (1999), « Vieillesse démographique et protection sociale », *Futuribles*, pp. 19-45.
- CASSARINO Jean-Pierre (2004), « Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited », *International Journal of Multicultural Societies*, 6 (2), pp. 162-188. www.unesco.org/shs/ijms/vol6/issue2/art3
- CHAUVEL Louis (1998), *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, PUF, 301p.
- CHAUVEL Louis (2001), « La responsabilité des générations », *Projet*, 266, pp. 14-22.
- CHAUVEL Louis et IMBERT Pierre-André (2002), « Les nouvelles générations sacrifiées », *Club démocratie-égalité*, 2.
- COENEN-HUTHER Josette, KELLERHALS Jean et VON ALLMEN Malik (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Réalités Sociales, 370 p.
- CRIBIER Françoise (1987), « Retiring to the seaside: a housing perspective », *Housing Studies*, 2 (1), pp. 42-56.
- GRIECO, Elisabeth (2004), « Will Migrant Remittances Continue Through Time? A New Answer to an Old Question », *International Journal on Multicultural Societies*, 6 (2), pp. 243-252. www.unesco.org/shs/ijms/vol6/issue2/art3
- GUSTAFSON Per (2001), « Roots and routes: exploring the relationship between place attachment and mobility », *Environment and Behavior*, 33 (5), pp. 667-686.
- KING Russel, WARNES Anthony-M. et WILLIAMS Allan (1998), « International retirement migration in Europe », *International Journal of Population Geography*, 4 (2), pp. 91-111.
- KING Russel et PATTERSON Guy (1998), « Diverse paths: The elderly British in Tuscany », *International Journal of Population Geography*, 4 (2), pp. 157-182.

- NEDELCU Mihaela (2002), « E-stratégies migratoires et communautaires. Le cas des migrants Roumains à Toronto », *Hommes & Migrations*, 1240, pp. 42-52.
- NEDELCU Mihaela (2004), « Vers une nouvelle culture du lien : les e-pratiques locales et transnationales des migrants roumains hautement qualifiés », in Nedelcu M. (dir.), *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-103.
- TEODORESCU A. (dir.) (2002), *A Decade Later: Understanding the Transition Process in Romania*, National Human Development Report Romania 2001-2002 UNDP, <http://www.undp.ro/publications/pdf/NHDR.pdf>.
- ZAMFIR Catalin, POSTILL Kyoko, STAN Ruxandra (dir) (2001), - *Poverty in Romania*, UNDP, http://www.undp.ro/publications/pdf/poverty_in_romania1.pdf.
- , (2002) *Faits et chiffres 2002. Aperçu de l'immigration*. CIC, Canada, Tiré le 10/01/2004 du <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2002/>

Quatrième partie
Genre et migration : bilan et perspectives

Introduction

Aurélie Varrel

Université de Poitiers, MIGRINTER, Poitiers / Université de Nancy 2

Christine Catarino

Université Paris X-Nanterre

Isabel Crowhurst

London School of Economics

Au cours des trois dernières décennies¹, l'approche par le sexe puis celle par le genre ont émergé et se sont développées dans les sciences sociales en général. Au sein de la recherche sur les migrations, l'objet « femmes » est apparu consécutivement à leur mise en visibilité à la faveur des politiques de regroupement familial venant contester et enrichir une perspective jusque-là androcentrique. Il est progressivement devenu évident – notamment lorsque leur contribution économique a été reconnue – que les femmes sont actrices de la migration *tout comme* les hommes.

La majorité des papiers présentés lors de cet atelier s'est attachée à mettre en avant le « protagonisme » des femmes en migration : la montée en force des migrantes dans des flux apparus récemment (Lieber); la dimension professionnelle et économique de ces mobilités féminines, qui montre que la recherche a bel et bien dépassé les clichés sur la femme accompagnant ou victime de la migration (Blanchard, Coulibaly, Lieber); leur insertion dans des secteurs d'activités tenus pour « typiquement féminins » comme le travail domestique et la prostitution (Blanchard, Lieber), mais aussi dans de nouvelles activités de niches féminines (Coulibaly).

¹ Cette introduction est particulièrement redevable des analyses riches menées dans : Catarino Christine, Morokvasic Mirjana (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°21, pp.7-27.

Néanmoins le passage de « l'objet femmes » au paradigme du genre est apparu dans cet atelier plus ou moins avancé, ce qui est le reflet de situations différentes et de rythmes inégaux dans les différents champs disciplinaires et thématiques. Il est à cet égard caractéristique que sur les quatre contributions réunies ici, une seule relève de la géographie, et que son analyse développe plutôt, quoique non exclusivement, une approche « femmes ». Il reste difficile de questionner la façon dont les rapports sociaux de sexe influencent la migration, et comment la migration les remet en cause et les recompose.

Marylène Lieber nous invite précisément à une lecture genrée et intersectionnelle de la migration chinoise en France, ce qui dans sa perspective – et au regard de son cas d'étude – revient à comprendre comme le genre « participe à créer et renforcer des clivages de nature ethnique ». Pour ce faire, elle prend en compte les *discours producteurs de différences* ainsi que les *positions assignées* aux individus. L'auteur met en évidence la construction sociale de l'ethnicité entre Chinois du Sud et Chinois du Nord, adossée aux clivages sociaux existant en France, qui renversent les catégories sociales prévalant dans le pays d'origine. Les Chinois du Nord, aux niveaux d'instruction pourtant plus élevés que ceux des Chinois du Sud, sont en France déclassés, car cantonnés dans des emplois déqualifiés, fréquemment au service de ces derniers. Ces emplois, dans leur version féminine, prennent souvent la forme de travaux de reproduction sociale exercés dans des conditions tenues pour humiliantes. Certaines femmes originaires de Chine du Nord se tournent vers une activité de prostitution, dont sont apparemment absentes les migrantes du Sud. Les migrantes du Nord, dans les représentations des Chinois du Sud, sont renvoyées en bloc au stéréotype des femmes vendant leur corps, ainsi que « l'image du pays », accusées en quelque sorte de trahir leur nation. L'auteur propose d'expliquer l'entrée des femmes originaires de Chine du Nord dans la prostitution à Paris par les discriminations liées à la fois au genre et à l'appartenance ethnique, qui restreignent leur accès à l'emploi, et suggère que ces clivages sexués viennent d'autant renforcer les clivages ethniques.

Dans sa contribution, Jane Freedman s'interroge sur la cécité des politiques publiques de l'asile, qui refusent de considérer les violences spécifiques perpétrées contre les femmes comme des faits politiques. Elle y voit des rémanences de la division sexuée du travail, qui relègue les femmes en priorité dans la sphère privée alors que les hommes sont inscrits dans la sphère publique. De là découlerait la sous-estimation du caractère politique des activités de militance ou de résistance des femmes. L'assignation prioritaire à l'espace privé induit en outre que certaines violences faites aux femmes (excisions, mariages forcés...)

soient considérées comme des violences relevant du domaine privé, ou soient renvoyées à des particularismes culturels. Les politiques publiques de l'asile elles-mêmes (Convention de Dublin, établissement de listes de pays sûrs, instauration de nouvelles formes de protection subsidiaire, création de zones de protection hors de l'Europe, augmentation des contrôles internes) induisent des effets de discrimination sexués pour les demandeuses d'asile. Cette contribution expose avec clarté des questions d'une grande importance : le caractère parfois *particulier/différencié* de la participation des femmes dans le champ politique ; l'enjeu de la reconnaissance des femmes persécutées comme groupe social ; le traitement différentiel par les Etats de l'Union européenne des demandes d'asile motivées par des persécutions liées au genre, suggérant l'intérêt de recherches comparatives.

L'article de Sophie Blanchard sur les migrations andines de Bolivie porte sur le travail domestique, catégorie bien connue des migrations féminines. L'auteur y décrit le changement des échelles spatiale et temporelle des trajectoires des migrantes, qu'elle relie à une redéfinition de la « place des femmes dans les stratégies des familles boliviennes ». Elle montre le passage de circulations entre le rural et l'urbain à la migration internationale, ainsi que la pérennisation de leur situation de travailleuses domestiques, qui était initialement conçue comme une étape dans leurs parcours migratoire et économique. Ces transformations sont visibles dans le parcours de Bartolina, jeune andine, que Sophie Blanchard s'attache à retracer : alternance de migrations internes et de migrations internationales faites d'aller-retour, au gré des exigences professionnelles et familiales.

La contribution d'Oumoul Coulibaly met en avant la présence des femmes dans les circulations commerciales transnationales à partir du Sénégal. La typologie de trois catégories de circulantes qu'elle élabore est basée sur des types de va-et-vient distincts, entre Sénégal, France, Europe et Asie, et sur des niveaux de réussite différents, qui permettent à ces femmes d'assurer la promotion économique et sociale de leurs familles, et y redéfinissent leur rôle.

L'approche par le genre adoptée par certaines contributions permet de pointer des perspectives prometteuses pour différents champs de recherche. La dimension sexuée des politiques migratoires, ou plutôt la lente prise en compte par ces politiques de la question du genre, est ainsi soulignée au travers des problèmes posés par les demandes d'asile liées aux persécutions spécifiques faites aux femmes (Freedman). L'analyse des circulations commerciales féminines sénégalaises et leur mise en perspective ponctuelle avec celles de leurs homologues masculins (Coulibaly) montrent l'apport de cette approche pour les

travaux sur l'entrepreneuriat ethnique, qui commencent à intégrer une perspective sexuée.

Demeure un regret : que la question des identités masculines en situation migratoire, soulevée dans l'appel à communications, n'ait fait l'objet d'aucune proposition. Ce peut être le signe que la « phase de rattrapage », incarnée par la production de multiples travaux portant uniquement sur les femmes, n'est pas finie. On peut aussi avancer l'idée que cette question est rendue caduque par le passage, aussi progressif soit-il, au paradigme du genre.

Les communications comme les débats ont souligné que l'approche genre doit être une dimension *parmi d'autres* de l'analyse des phénomènes migratoires. Cela signifie deux choses. D'une part que l'approche genre est tout aussi valable que d'autres : par conséquent, il y a un impératif à (faire) prendre en compte la dimension sexuée des faits migratoires après son trop long gommage. D'autre part qu'elle ne doit pas pour autant faire passer au second plan d'autres dimensions tout aussi importantes, notamment celles relatives à l'appartenance sociale, spatiale, ethnique. Toute la difficulté est de parvenir à les croiser, ce qu'une communication s'est pourtant employée à faire (Lieber). C'est bien l'articulation de toutes les dimensions du fait migratoire qui constitue le vrai défi méthodologique pour les recherches sur les migrations. L'approche par le sexe et le genre ne fait que venir rappeler cette nécessité/difficulté.

Au-delà des migrations féminines ou comment penser le genre. Une réflexion à partir du cas des Chinois de France

Marylène Lieber
Université de Neuchâtel

Introduction

Mon intérêt pour les migrations chinoises est né d'un travail de terrain parallèle¹ et relativement séparé de mon activité de recherche en sociologie où la dimension de genre était centrale. Parallèle et séparé parce qu'il m'a toujours été difficile de lier ces deux facettes de mes activités. Tout se passait comme si je ne trouvais pas l'entrée « genre » pour les migrations chinoises. Ma participation à une enquête financée par la Direction de la population et des migrations (Cattelain *et al.*, 2002) n'a fait que renforcer le trait. Nous avons évidemment constaté la forte féminisation des flux en provenance du Nord-Est de la Chine et ébauché une description de cette population. Pour autant, nous n'avions pas véritablement une perspective de genre, c'est-à-dire un point de vue qui rende compte de la dimension de pouvoir structurelle des rapports sociaux de sexe et qui mette au jour la façon dont ceux-ci sont produits tout en structurant à leur tour d'autres domaines sociaux (Scott, 1988). Pour le dire de façon plus simple, je ne savais pas comment éviter, à partir de données de terrain qui dépassent la seule dimension sexuée, que celle-ci ne se résume qu'à une seule variable – les femmes. Ma

¹ J'ai enseigné bénévolement le français à des sans-papiers chinois et fait de nombreux accompagnements « administratifs », c'est-à-dire que j'ai passé beaucoup de temps à traduire des échanges entre Chinois et Français dans des services sociaux ou dans des centres de santé. J'ai également participé à la création, à Médecins du Monde, de la mission « Lotus Bus » (auprès de prostituées d'origine chinoise) sur laquelle j'ai travaillé un an. Enfin, j'ai surtout été enquêtrice dans la recherche financée par la Direction de la population et des migrations (DPM) intitulée « Modalités d'entrée des Chinois en France » (Cattelain *et al.* 2002 ; 2005).

question était de savoir comment mener une recherche qui ne parte pas uniquement d'une perspective de genre sans pour autant réduire l'analyse des rapports sociaux de sexe au constat, non problématisé, des expériences différentes entre les hommes et les femmes.

Cet article est une tentative de réfléchir plus avant à cette question et de montrer, à partir du cas des Chinois de France, comment le genre structure les parcours migratoires. Pour ce faire, je présenterai d'abord rapidement un état des lieux des recherches sur les migrations chinoises en Europe et plus particulièrement en France, avant de parler des apports et des limites des quelques travaux sur les Chinoises du Nord de la Chine à Paris. Après quoi, je poserai quelques jalons de réflexion sur la façon dont le genre contribue à créer et renforcer des différences et des clivages entre les divers segments de cette « communauté »². Cette dernière partie permettra de mettre en évidence que la compréhension du concept de genre dépasse largement la seule connaissance des expériences des femmes dans la migration.

Trois types de migrations chinoises en France

Les migrations chinoises en Europe ont moins été étudiées que celles en Asie du Sud-Est, en Amérique du Nord ou en Australie. Dans l'introduction d'un ouvrage qui a fait date « *The Chinese in Europe* » (Benton et Pieke 1998), Frank Pieke note que ces migrations ont commencé au moins à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il insiste, dans une perspective largement inspirée de Barth (1969), sur le fait que les notions de communauté et de culture chinoise doivent être relativisées et que l'analyse doit au contraire comprendre comment différents groupes se construisent en « communauté » dans le pays d'accueil. Il met en évidence que les « communautés » chinoises d'Europe se composent de différents segments de population, qui se distinguent, entre autres, par le contexte et l'époque du départ, les modalités d'entrée, la provenance régionale ou encore la langue utilisée. Dans cette optique, et pour la France, on peut dire que ces

² Par convention, j'utilise le terme de « communauté » pour rendre compte du groupe social composé de ressortissants chinois installés à Paris. Cette notion est critiquable parce qu'elle suppose un groupe homogène dont les liens seraient constitués essentiellement par de l'entraide (Baumann 1996 ; Brubaker 2004). Je l'utilise tout de même parce qu'il permet de mettre au jour certains sentiments et pratiques d'identité collective, sans pour autant perdre de vue les expériences diverses et les clivages potentiels qui caractérisent un groupe social aussi multiforme.

segments ou strates de la population chinoise sont aujourd'hui au nombre de trois.

Arrivés de l'ex-Indochine vers la fin des années 1970, les « Chinois ethniques » composent le premier segment de la « communauté » chinoise de Paris. S'ils ne sont pas directement originaires de Chine populaire, plus de la moitié des personnes qui ont fui le Vietnam, le Laos ou le Cambodge vers la France à la fin de la guerre du Vietnam ont des origines chinoises (Le, 1999). Ce sont les *huaqiao*, personnes aux ascendances chinoises, installées en Asie du Sud-Est depuis plusieurs générations, qui sont venues peupler le bien connu XIII^e arrondissement de Paris. En fonction de l'origine de leur famille, ces descendants de Chinois parlent divers dialectes du Sud de la Chine (en général ils utilisent le cantonais pour se comprendre les uns les autres). Aujourd'hui, en raison de la conjoncture spécifique qui a présidé à leur arrivée en France, il n'y a pas de flux migratoire particulier lié à leur présence sur le territoire français et leurs liens avec leur région d'origine ont été quasi nuls avant de reprendre ces dernières années. Généralement assimilés, ils n'entretiennent par ailleurs que peu de relations avec les autres migrants arrivés directement de Chine (Béja, 2001).

Les migrations en provenance directe de la Chine continentale sont constituées, contrairement à celles en provenance d'Asie du Sud-Est, par des flux étalés sur une plus longue période. Avant et pendant la première guerre mondiale, de nombreux Chinois en provenance de Chine continentale ont été embauchés par divers gouvernements européens comme travailleurs temporaires – un peu à l'instar du *coolie trade*. Certains d'entre eux, en particulier des personnes en provenance du Zhejiang, une province du Sud de la Chine où l'on parle deux langues différentes et plusieurs dialectes, restèrent ensuite pour former la base d'une migration plus importante. Cette migration a continué jusqu'en 1949, date de la création de la République populaire de Chine (RPC), pour reprendre de façon intensive après les réformes qu'a connues la Chine populaire dès 1979. En France, ce sont les Chinois du Zhejiang qui composent le second segment et la plus grande partie de la « communauté ». Installés de longue date, propriétaires de petites échoppes ou de restaurants, ils contribuent à la venue de flux plus récents en provenance de la même région puisqu'ils participent de par leur activité économique à la création d'un véritable marché du travail (réparti dans trois grands secteurs d'activité : la confection, la restauration, et les services domestiques et de façon plus marginale le bâtiment) propice à la migration. On parle ainsi de « migration en chaîne » (Béja, 2001). Les nouveaux migrants partent en effet le plus souvent pour rejoindre des amis ou des membres de leur famille qui ont besoin de main-d'œuvre pour leur entreprise. Il

existe une véritable « culture de la migration », tant il est vrai que dans cette région qui entoure la ville de Wenzhou et celle proche de Qingtian, certains villages sont complètement tournés vers l'international ; pour leurs habitants, la perspective migratoire est une évidence. Il existe des bourgs perdus dans les montagnes, qui n'ont pas de routes goudronnées pour y accéder, mais qui n'ont pas moins de trois « écoles » de couture pour préparer les jeunes gens à la migration vers l'Europe (Cattelain *et al.*, 2002). Pour ces derniers, « devenir son propre patron » est le modèle et le symbole de la réussite sociale et économique (Li, 1999), l'un des passages obligés étant d'aller travailler à l'étranger en faisant usage des divers réseaux extrêmement bien implantés en Europe (Ma Mung, 2000). Toute la région d'origine bénéficie des investissements que ses ressortissants, après avoir réussi à l'étranger, ne manquent pas d'insuffler dans l'économie locale, aujourd'hui florissante.

Depuis la fin des années 90, s'affirme un nouveau flux migratoire en provenance de provinces du Nord de la Chine (Liaoning, Shandong, Heilongjiang) et de quelques grandes villes chinoises (Tianjin notamment), qui ne correspond pas à la migration des Chinois du Zhejiang. Ce troisième segment de la « communauté » chinoise en France est constitué des laissés pour compte de la faillite du système économique et social chinois, conséquence de la politique de réforme et d'ouverture menée depuis 1979. Le Nord-Est de la Chine, appelé *Dongbei*, où se trouve le nombre le plus important de grandes entreprises d'Etat, est caractérisé, dans ces années-là, par la fermeture partielle ou totale de ces entreprises et par un nombre croissant de chômeurs³ (Laczko, 2003 ; Kernén, 2004). Parmi eux, on trouve une surreprésentation de quarantenaires et de femmes, les premières touchées par le chômage (Saiz, 2003). Ainsi, les personnes sans emploi de cette région, qui contrairement aux régions côtières du Sud de la Chine n'a pas de tradition de migrations internationales⁴, se sont vues contraintes à chercher un avenir meilleur à l'étranger.

³ On estime que, depuis les années 90, 50 à 60 millions de personnes auraient perdu leur emploi (chiffres cités par Gao et Poisson, 2005). L'importance du phénomène du chômage est occultée par la diversité des catégories administratives utilisées pour comptabiliser le phénomène (Rocca, 2001). On parle ainsi de « personnes mises en disponibilité » (*xiagang*), qui théoriquement ne sont pas au chômage et dont les liens avec l'entreprise qui les employaient ne sont pas totalement coupés. Elles sont en quelque sorte au chômage technique et attendent que l'activité reprenne en ne touchant qu'une faible partie de leur salaire d'origine, voire parfois plus rien (Kernén, Rocca, 1999).

⁴ Contrairement, on l'a vu, à la région du Zhejiang, les migrations internationales en provenance du Nord-Est sont plutôt des migrations individuelles. Comme me l'a fait justement remarquer Carine Pina-Guérassimoff, il faut toutefois noter que les migrations internes au pays sont courantes (Huang et Pan, 2004 ; Nivard, 2004) .

Le fait que ces nouveaux migrants ne viennent pas de la même région de Chine que les migrants du Zhejiang qui détiennent les commerces, n'est pas sans conséquence sur la complexification des relations « intra-communautaires » et sur un fort sentiment de déclassement chez les nouveaux arrivants. On assiste en effet à un renversement des représentations en cours en Chine sur les diverses populations (Cattelain *et al.*, 2002 ; 2005). Majoritairement citadins, les Chinois du Nord sont d'anciens employés des entreprises d'Etat, c'est-à-dire à l'époque un secteur privilégié, et leur niveau d'étude est plus élevé que le reste du pays. De ce fait, ils supportent mal de travailler pour ceux qu'ils considèrent comme des « paysans sans instruction » et comme leurs inférieurs, des personnes qui, selon leur dire, ne savent même pas parler correctement le mandarin⁵. Sans réseau propre, ils sont obligés de se replier sur celui des *Wenzhou* (le nom qu'on donne généralement aux Chinois du Zhejiang) et dans une moindre mesure celui des Chinois d'Asie du Sud-Est⁶. Les Chinois du Sud ne se sentent, quant à eux, pas particulièrement solidaires de ces nouveaux arrivants qui ne comprennent pas leurs dialectes et ne parlent que le mandarin ou des dialectes très proches. On constate donc des relations très conflictuelles entre les *Wenzhou* (du Sud de la Chine) et les *Dongbei* (du Nord de la Chine), marquées par des formes de mépris réciproques (Cattelain *et al.*, 2005).

Les Chinoises à Paris

Contrairement aux études centrées sur les migrations internes (Nivard, 2004), la dimension sexuée des migrations chinoises en Europe a, elle aussi, très peu été abordée. En France toutefois, on a constaté le fort taux de féminisation des flux en provenance du Nord-Est de la Chine (Pina-Guéarrassimoff *et al.*, 2002 ; Cattelain *et al.*, 2002). Les femmes représentent, selon les estimations, de 60 % à 70 % des flux en provenance du Nord-Est de la Chine (Pina-Guéarrassimoff *et al.*, 2002 ; Gao, Lévy et Poisson, 2006). Les récits de vie de ces migrantes montrent que les causes de leur départ sont avant tout économiques et sociales – par exemple, la perte de statut et d'accès aux droits après un divorce

⁵ La politique linguistique volontariste visant à imposer le mandarin dans toute la République populaire de Chine a relégué les langues régionales et locales à un rang très inférieur à celui du mandarin (Cattelain *et al.*, 2005).

⁶ Les patrons pour lesquels les Chinois du Nord travaillent sont en grande majorité des Chinois du Zhejiang. Dans la confection par exemple, ils sont à 66 % originaires de cette région, pour 22 % d'origine turque et 8 % d'Asie du Sud-Est (Gao et Poisson, 2005).

(Lévy, 2005) – et largement liées aux formes de subordination des femmes en cours dans la société chinoise (Attané, 2005). La prise en compte de la dimension sexuée semble donc donner à voir des motivations qui dépassent largement l’alternative usuelle entre migrants politiques et migrants économiques.

La féminisation des flux en provenance du Dongbei a intéressé quelques chercheuses, notamment Florence Lévy (2005) et Liu Wei (2005). Le travail de Florence Lévy est basé sur des entretiens avec des femmes du Nord et tente de saisir les raisons qui les ont poussées à migrer. Liu Wei s’intéresse, quant à elle, aux prostituées chinoises de Paris, qui sont dans la grande majorité des Chinoises du Nord⁷. Elle tente de comprendre qui sont ces femmes et quelles sont les raisons qui les ont poussées à mener cette activité.

Sans qu’ils se réfèrent de façon explicite au concept du genre, ces deux travaux donnent de nombreuses indications sur la façon dont les rapports sociaux de sexe structurent les parcours migratoires, notamment en Chine. Que ce soit l’étude de Florence Lévy ou celle de Liu Wei, toutes deux soulignent que le départ à l’étranger de ces femmes provenant d’une région sans tradition migratoire internationale se fait à la suite d’une succession de ruptures, tant au niveau structurel qu’individuel. Le contexte d’instabilité économique introduit avec les réformes, et qui a mené à la fermeture partielle ou complète des grandes entreprises d’Etat, touche plus durement les femmes, qui, on l’a dit, sont les premières, avec les personnes âgées et les personnes les moins qualifiées à être concernées par le chômage ou la « mise en disponibilité » (*xiagang*) (Kernen, 2004). A cela s’ajoute la mise en cause et l’éclatement de tout le système de protection sociale qui garantissait la gratuité de la santé et de l’éducation. Aujourd’hui, éducation et santé atteignent des prix exorbitants que les faibles revenus des personnes mises en disponibilité ne peuvent recouvrir (Chol, 2006). Dans les discours des femmes rencontrées, cette nécessité de gagner de l’argent pour garantir l’avenir de leur enfant est un élément décisif. A ce contexte d’instabilité sociale et économique que connaît le pays, s’ajoutent souvent, dans les parcours des femmes interrogées dans ces deux études, une rupture familiale. Nombreuses sont les femmes qui ont divorcé. Pour cette génération de femmes, un divorce est fortement stigmatisé et entraîne un déclassement économique. En effet, le logement est généralement attribué au mari par l’unité de travail (*danwei*) et

⁷ Elle insiste sur le fait qu’elle travaille sur la prostitution visible, de rue, mais qu’il existe sans doute une prostitution plus cachée, en appartement dont on ne sait rien, si ce n’est qu’elle est régie par des proxénètes, contrairement à la prostitution dont il est question.

implique qu'elles se retrouvent dans beaucoup de cas sans rien, ce qui ne leur permet pas d'élever leur enfant. Si les parcours sont tous uniques, nombreuses sont les femmes qui ont connu une conjugaison de ruptures et expliquent qu'elles n'avaient donc plus rien à espérer dans leur pays (Lévy, 2005).

Ces deux recherches donnent également des indications sur la façon dont les rapports sociaux de sexe structurent les perspectives des migrants et des migrantes. Florence Lévy souligne que les migrantes du Nord de la Chine se trouvent, une fois arrivées à Paris dans une situation très précaire. Illégales, sans réseau de connaissances, avec une très lourde dette – le prix du voyage varie entre 3000 et 8000 euros (Cattelain *et al.*, 2002)⁸ –, elles doivent trouver une source de revenu suffisant pour commencer à rembourser, tout en subvenant à leurs besoins et en envoyant de l'argent à leur famille restée au pays pour assurer un avenir à leur enfant. Comme elles ne parlent que le mandarin, elles n'ont d'autres solutions que de travailler pour les Chinois du Sud-Est asiatique et pour les *Wenzhou*, qui, bien que leur langue maternelle soit différente, connaissent également la langue chinoise officielle. Leurs débouchés sont relativement restreints, puisque très rares sont celles qui travaillent dans la confection, les Chinois du Nord, anciens employés d'Etat, ayant la réputation d'être des fonctionnaires peu efficaces, moins corvéables que les paysans du Sud. Les familles du Sud en revanche apprécient leurs compétences linguistiques et leur proposent des postes de nounous et de bonnes à tout faire. Elles travaillent ainsi dans les commerces de leurs patrons tout en assumant la garde des enfants de ces derniers. Toutes se plaignent du mépris que leurs employeurs leur témoignent et parlent d'une relation de domination très difficile à accepter. A l'instar de tous les Chinois du Nord, elles ressentent ce travail au service de personnes d'origine paysanne et qu'elles qualifient souvent d'illettrées comme un déclassement difficile à accepter et un des aspects les plus éprouvants de leur exil. De leur côté, les familles

⁸ La décision de sortir de Chine implique de payer toutes sortes d'intermédiaires, que ce soit les fameuses têtes de serpents, des agences de voyages ou des entreprises qui envoient des délégations à l'étranger et vont prétendre que la personne est employée chez eux (Béjà, 2001 ; Cattelain *et al.* 2002). Les candidats à la migration n'ont cependant pas toujours une telle somme et s'adressent donc à des proches pour obtenir des prêts qu'ils doivent alors rembourser, dans un système similaire à celui de la tontine. Le montant de la dette varie selon les régions d'origine. Les Chinois du Zhejiang ayant davantage à faire à des passeurs dépensent des sommes plus importantes que les Chinois du Nord qui viennent directement en avion avec des agences de voyages ou des délégations d'entreprise (Cattelain *et al.* 2002). Dans le cas des migrants du Dongbei, il peut arriver que le coût du passage puisse être assumé par des économies propres (Gao et Poisson, 2005).

qui les emploient leur imposent des rythmes et des conditions de travail drastiques. Elles doivent souvent faire preuve de disponibilité 24 heures sur 24, avec quasiment aucun congé, pour un salaire fort bas, entre 300 et 500 euros (Cattelain *et al.*, 2002 ; Gao et Poisson 2005 ; Gao, Lévy et Poisson 2006).

L'enquête de Liu Wei relate une situation similaire. Les prostituées chinoises sont dans la plupart des cas, des femmes du Nord qui n'avaient pas du tout une telle activité en Chine. Elles étaient pour la plupart ouvrières dans l'industrie lourde et n'avaient pas le projet de se prostituer avant d'arriver en France⁹. C'est, dans la plupart des cas, le contexte dans lequel elles se trouvent en France qui les a incitées à s'engager dans cette activité. Face à la difficulté de trouver des ressources suffisantes sur le marché du travail dominé par les Chinois, nombreuses sont celles qui se prostituent afin de gagner de l'argent plus rapidement, que ce soit parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi ou parce que les conditions de travail chez les Chinois du Sud sont tout aussi précaires à leurs yeux. Plus rares sont celles qui arrivent directement avec l'intention de se prostituer – même si on en voit de plus en plus et des femmes de plus en plus jeunes. Ces femmes ne semblent pas dépendre de souteneurs, mais leur présence a entraîné une nouvelle activité, sous la forme de racket de la part de Chinois du Sud – qui leur font payer le trottoir qu'elles occupent (Liu 2005). Florence Lévy et Liu Wei insistent toutes deux sur le fait que les Chinoises du Nord sont considérées par les personnes du Sud comme des personnes qui n'accepteraient pas les « travaux pénibles » (que les Chinois du Sud sans papiers acceptent) et « préféreraient » se vendre¹⁰. Ces représentations semblent très répandues, puisque ces deux auteures mentionnent que toutes les femmes du Nord sont par extension considérées comme des « putes », accusées « de vendre l'image du pays ».

Ces deux travaux présentent l'intérêt de rompre avec l'androcentrisme traditionnel en sciences sociales et donnent à voir de façon détaillée les expériences migratoires des Chinoises du Nord en France. Cependant, ils ne procèdent pas à une véritable analyse en termes de *genre*. D'abord, les deux auteures ne disent rien sur les hommes. Or, certains arguments valables pour les femmes le sont

⁹ Comme l'a dit une prostituée à une de mes collègues un jour que nous tournions avec la mission Lotus Bus : « moi j'étais une fonctionnaire, une bonne mère de famille, comme toi » (Cattelain *et al.* 2005).

¹⁰ Il importe de souligner que les représentations qui veulent que « se vendre » ne serait pas « pénible » ou serait « facile » ne sont pas les miennes et qu'elles sont largement discutables.

également pour ceux-ci. Par exemple, les hommes du Nord expliquent les raisons de leur départ de Chine avec des arguments similaires, comme la nécessité d'assurer un avenir à leur enfant. De plus, toutes les personnes arrivées récemment et sans papiers, qu'elles proviennent du Dongbei ou du Zhejiang sont confrontées à la nécessité de travailler dans les conditions de travail drastiques dictées par leurs employeurs (Gao et Poisson, 2005). Ensuite, en ne problématisant pas les rapports sociaux de sexe et en ne déconstruisant pas les catégories masculines et féminines, ces deux études participent de l'idée qu'il existerait naturellement deux groupes sexués distincts. Les hommes et les femmes seraient différents par nature. Or, les récents développements en études de genre mettent en cause cette division binaire et insistent sur le fait que l'analyse doit porter sur les modalités de production de ladite division (Delphy, 1991).

Si les recherches qui mettent en évidence les expériences féminines de la migration sont importantes en regard du traditionnel impensé des expériences féminines, une analyse en termes de genre demande de ne pas s'arrêter à ce qu'on peut qualifier de « phase compensatrice » visant à rendre visible une dimension occultée des migrations (Morokvasic, 2003). Or, la majorité des ouvrages sur les femmes immigrées s'intéressent aux secteurs d'activités traditionnellement investis par celles-ci (services domestiques, emplois du *care*, prostitution et traite des femmes), et ce, sans nécessairement placer leurs analyses dans le contexte de la multiplicité des rapports sociaux. Cet état de fait reflète une réalité sociale. Comme l'expliquent Catarino et Morokvasic : « La division sexuelle et ethnique du travail à l'échelle internationale confine ainsi [les femmes] dans des secteurs d'activité socialement dévalorisés, considérés peu qualifiés et tenus pour une extension des activités réalisées par les femmes dans la sphère privée. Nous assistons à un transfert international du travail de reproduction sociale » (2005 : 9). Ehrenreich et Hochschild (2003) mettent par exemple l'accent sur le transfert international de la dimension affective, le *care*, prodigué par les nounous ou les prostituées. Les recherches de Florence Lévy et de Liu Wei s'insèrent donc parfaitement dans cette tendance analytique. Pour autant, on peut déplorer le fait que ce genre de travaux, basés sur une réalité statistique produite par la division sexuelle du travail, contribue à livrer une image de femmes migrantes qui seraient davantage vulnérables que leurs homologues masculins, et par ce biais, à renforcer des représentations traditionnelles des rapports sociaux de sexe. Ces travaux, tout en affirmant le caractère social du genre, tendent paradoxalement à en faire un attribut fixe des divers individus.

Quelle perspective de genre ?

L'analyse en termes de genre oblige non seulement à tenir compte du rapport systématique entre les activités sociales des femmes et celles des hommes – en d'autres termes, la division sexuée du monde – mais également à réfléchir à l'effet de cette division sur les autres formes de classification sociale qui structurent une société. Les travaux consacrés à ce qu'il convient d'appeler « l'intersectionnalité », c'est-à-dire « la combinaison des rapports interethniques, des rapports sociaux de sexe et des rapports de classe » (Poiret, 2005 : 195) vont pleinement dans ce sens. Si la notion d'intersection est parfois utilisée pour rendre compte de la vulnérabilité importante des migrantes dans un contexte de globalisation – elles cumulent les handicaps sociaux – (Satterthwaite 2005), il importe surtout, après avoir mis en évidence les différentes expériences des divers groupes de femmes, de mettre l'accent sur les processus qui participent de la fabrication des différences et leur interconnexion (Poiret, 2005). Ainsi, l'anthropologue nord-américaine Laura Nader (2006) a montré, en s'appuyant sur les discours politiques et médiatiques occidentaux et orientaux, comment les stratégies identitaires de ces deux grands types de civilisations s'appuient sur les rapports sociaux de sexe. Dans les deux cas, on retrouve l'argument d'un soi-disant traitement plus favorable réservé aux femmes de son groupe d'appartenance, qui s'accompagne de représentations dévalorisantes de la manière dont les femmes de l'autre groupe seraient traitées. Les représentations sexuées sont donc au cœur des enjeux identitaires. Dans une perspective similaire, et en s'intéressant davantage aux pratiques, les études inspirées de l'ethnométhodologie montrent comment les différentes configurations sociales permettent de réaffirmer les divers rapports sociaux. Ainsi, West et Zimmerman (1987) invitent-ils à penser le genre en soulignant sa dimension processuelle et interactionnelle, et ce faisant, se distinguent des travaux qui tendent à en faire un attribut figé des individus. Le genre s'accomplit et prend sens au fil des interactions. West et Fenstermaker (1995) élargissent, quant à eux, la théorie ethnométhodologique du genre aux autres rapports sociaux, tels que ceux de race et de classe, et montrent la simultanéité de la production de ces rapports. Cette perspective vise à souligner l'action conjointe de ces trois dimensions pour la réalisation de différences et de clivages sociaux. Une même personne les expérimente toujours simultanément, tout en les activant ou inversement en les mettant en sourdine en fonction du contexte social (Revillard et de Verdalle, 2006). L'étude de Gabrielle Schütz (2006) sur le travail des hôtesses d'accueil en donne un exemple. Les tâches que ces jeunes femmes doivent accomplir et la position qui est la leur dans le monde à dominante masculine où elles sont employées contribuent à réaffirmer simultanément des hiérarchies

sociales et des hiérarchies de genre. Ces hôtessees doivent en effet tenir des rôles relativement passifs qui ressemblent étrangement à ceux de la parfaite maîtresse de maison, au service des autres. Qui plus est, les interactions entre les hôtessees et les visiteurs étant régies dans le cadre spécifique qu'est celui des relations de service où les premières doivent faire preuve de déférence envers les seconds, la position occupée par ces femmes permet de réaffirmer une hiérarchie où les femmes occupent l'échelon le plus bas. A l'instar de ces exemples, il importe donc de porter l'analyse à la fois sur les discours qui produisent de la différence, tout en les combinant à la position sociale attribuée aux différents membres des divers groupes sociaux.

Cette optique me paraît plus qu'intéressante dans le cas des relations entre les Chinois de Paris, puisque l'on retrouve cette combinaison de place assignée et de discours sur les prétendues attitudes des femmes de l'autre groupe. On l'a vu, les *Wenzhou* affichent leur mépris face aux femmes du Nord, qui seraient toutes des femmes « faciles », peu enclines au labeur, qui « vendent l'image du pays » (Liu, 2005 ; Lévy, 2005). Nombreux sont les commentaires de femmes *Wenzhou* interrogées durant une enquête de terrain (Cattelain *et al.*, 2002) qui disaient en substance : « les Chinois du Nord nous font honte, regardez toute cette prostitution ». Il s'agit alors de porter l'analyse sur les diverses positions qu'occupent les personnes des trois segments de la « communauté » chinoise de Paris évoqués plus haut.

Les nouveaux migrants, hommes et femmes, qu'ils viennent de la province du Zhejiang ou du Nord de la Chine se retrouvent dans une situation similaire à leur arrivée en France. Sans statut juridique légal et sans connaissance de la langue officielle et des manières d'être et de faire du pays d'accueil, ils sont tous dans des situations extrêmement précaires et se voient contraints de se relier sur les réseaux des personnes parlant chinois. Celles-ci vont leur permettre de trouver un logement et un emploi dans les secteurs d'activité qu'occupent les Chinois de Paris, tout en profitant largement de la situation précaire des nouveaux arrivants. Or, ces réseaux sont principalement dominés par des *Wenzhou* et dans une moindre mesure par des Chinois du Sud-Est asiatique. Le traitement de 910 réponses à un questionnaire distribué à des requérants d'asile à Paris, met en lumière que la proportion des patrons du Zhejiang est de 66 % dans la confection, 62 % dans la restauration, 68 % pour les services domestiques et 55 % dans le bâtiment (Gao et Poisson, 2005)¹¹. Ce constat n'est pas sans conséquence pour les nouveaux venus. Les

¹¹ Les Chinois du Sud-Est asiatique représentant 8 % des patrons dans la confection, 28 % dans la restauration, 19 % dans les services domestiques et 20 % pour le bâtiment (Gao et Poisson, 2005).

migrations en provenance du Zhejiang étant davantage le fruit d'une culture de la migration où les liens familiaux élargis jalonnent tout le parcours, les personnes sans papiers de cette région se trouvent en quelque sorte moins défavorisées par rapport aux migrants du Nord de la Chine¹² (Cattelain *et al.* 2002 ; Gao et Poisson 2005). En effet, pour ces derniers, rien n'est gratuit. Si les nouveaux migrants du Zhejiang bénéficient d'une certaine forme d'entraide pour trouver un travail ou un logement, ou encore pour effectuer des démarches administratives, les Chinois du Nord doivent payer pour le moindre service (30 euros pour une traduction, 100 euros pour la présentation d'un emploi, 200 euros pour un certificat d'hébergement) (Gao, Lévy et Poisson, 2006).

Qui plus est, les perspectives d'emplois diffèrent d'un groupe à l'autre. Lorsqu'on regarde les possibilités qu'ont les Chinois du Zhejiang et les Chinois du Nord de trouver un travail dans la niche ethnique on remarque deux différenciations. Premièrement, les Chinois du Nord occupent des positions systématiquement moins élevées que les *Wenzhou*. Dans la confection par exemple, ils sont majoritairement manœuvres tandis que les Chinois du Sud sans papiers sont davantage recrutés comme mécaniciens sur machine¹³. La restauration est tendanciellement réservée aux seuls Chinois du Zhejiang et lorsque des Chinois du Nord travaillent dans des restaurants, ils sont le plus souvent dans des positions subalternes. On voit ainsi se dessiner des formes de cooptation internes à la « communauté » qui défavorisent davantage les Chinois du Nord. Ces derniers sont en charge des tâches les plus pénibles et connaissent une grande instabilité, puisqu'ils sont le plus souvent journaliers et peinent à trouver un travail régulier. Deuxièmement, alors qu'on ne repère pas de ségrégation sexuée dans les positions occupées par les Chinois du Sud, si ce n'est peut-être dans la restauration où les cuisiniers sont majoritairement des hommes (Gao, Lévy et Poisson, 2006), les femmes du Nord ont encore plus de peine à trouver un emploi. Celles-ci, comme l'ont bien montré les travaux de Liu Wei (2005) et Florence Lévy (2005) cités précédemment, se voient cantonnées dans le secteur du *care*, traditionnellement féminin. Elles sont la plupart du temps nounous à domicile dans des familles de Chinois du Zhejiang ou du Sud-Est asiatique dans des conditions, on l'a dit, extrêmement pénibles et considérées comme humiliantes. Etant donné qu'il semble qu'il leur

¹² Il ne faut pas pour autant en conclure qu'elles sont bien traitées. Gao Yun et Véronique Poisson ont très bien montré que dans la plupart des cas, les nouveaux arrivants se trouvent dans des situations qu'on peut qualifier de travail forcé (Gao et Poisson, 2005).

¹³ Il est vrai que ces derniers, plus au fait des conditions de vie qui les attendent en France, sont souvent formés avant leur départ.

soit difficile de travailler dans d'autres secteurs de la niche ethnique, les femmes qui refusent d'être au service de Chinois du Sud peinent à trouver un moyen de subvenir à leurs besoins. Elles se retrouvent parfois plusieurs mois sans revenus et doivent puiser dans leurs économies ou emprunter pour vivre (Gao, Lévy et Poisson 2006). Cette limitation des possibilités d'emploi pour les femmes du Nord explique en partie la raison pour laquelle ce sont en majorité des femmes du Nord qui s'orientent vers la prostitution. Les femmes du Sud, comme le rappelle Liu Wei (2005), bénéficiant non seulement d'une plus grande solidarité familiale dans le pays d'accueil, mais aussi d'un contrôle social plus serré, ne sont pas confrontées à cette seule alternative¹⁴.

On observe donc une forme de discrimination à l'égard des Chinois du Nord, qui peinent plus que les nouveaux venus en provenance du Sud à s'insérer dans le marché du travail dominé par les *Wenzhou*, et qui limite drastiquement les perspectives pour les femmes. Ces discriminations non seulement renversent la catégorisation sociale de leur pays d'origine, mais sont fondées, en partie du moins, sur les rapports sociaux de sexe, puisque les perspectives d'emploi en France pour les femmes du Nord de la Chine diffèrent en tout point des autres ressortissants et ressortissantes de ce pays. Ce phénomène vient renforcer une différenciation entre les deux groupes et permet d'asseoir et légitimer la domination économique et symbolique des *Wenzhou* dans la « communauté » chinoise de Paris.

Conclusion

Il y a différentes façons de conceptualiser le genre et les migrations et, s'il est important de décrire les expériences sociales des femmes migrantes pour les sortir de l'invisibilité qui leur incombe généralement, il importe également d'adopter une perspective moins naturalisante et qui ne leur assigne pas une identité sexuée figée. Une telle perspective permet de montrer que les rapports sociaux de sexes contribuent à la production et l'affirmation de clivages et de différences hiérarchiques entre les diverses appartenances régionales des Chinois de France.

Pour affiner cette perspective, il importe aujourd'hui de continuer des recherches dans ce sens, en menant des entretiens plus approfondis

¹⁴ Il y a tout de même quelques femmes du Sud qui se prostituent dans la rue, mais elles sont rares (Liu, 2005), tout comme il y a quelques femmes du Nord qui travaillent dans la confection (Gao et Poisson, 2005).

auprès de personnes des divers groupes d'appartenance quant à leurs représentations des autres Chinois de France (hommes et femmes), la position et le type d'emploi qu'ils et elles occupent dans la « communauté » selon leur région d'origine et leur sexe. Il est également important de mener une comparaison internationale pour saisir comment dans d'autres « communautés » chinoises, les derniers et les dernières venues s'insèrent et ainsi réfléchir à la façon dont les divers rapports sociaux sont co-produits. En effet, il apparaît que les femmes du Nord de la Chine ne connaissent pas les mêmes problèmes d'insertion dans les réseaux communautaires en Hongrie ; elles travaillent comme les autres dans le commerce des chaussures et vêtements chinois (Nyiri, 2002). La prostitution des femmes du Nord ne se retrouve pas dans tous les pays d'accueil et les perspectives d'emplois des divers groupes varient selon les contextes des dits pays.

Références bibliographiques

- ATTANE Isabelle (2005), *Une Chine sans femmes*, Paris, Perrin.
- BAUMANN Gerd (1996), *Contesting Culture*, Cambridge & New York, Cambridge University Press.
- BARTH Fredrik (dir.) (1969), *Ethnic Groups and Boundaries : the Social Organization of Culture Difference*, Bergen, Oslo, Universitets-forlaget, and London, George Allen & Unwin.
- BEJA Jean-Philippe (2001), « Les Chinois à Paris : une communauté multiple », *Migrations et sociétés*, 13 (74).
- BENTON Gregor, PIEKE Franck (dir.) (1998), *The Chinese in Europe*, London, St. Martin's Press.
- BRUBAKER Rogers (2004) « Ethnicity without Groups » in Andreas Wimmer, Richard J. Goldstone et al. (dir.), *Facing Ethnic Conflict. Toward a new Realism*, Oxford, Rowman & Littlefield Publishers.
- CATARINO Christine, MOROKVASIC Mirjana (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21 (1).
- CATTELAINE Chloé, LIEBER Marylène, MOUSSAOUI Abdallah, NGUGEN Sébastien, SAILLARD Claire, POISSON Véronique, TA Christine (2002), *Modalités d'entrée des Chinois en France*, Rapport pour la direction de la population et des migrations, Paris, DPM.
- CATTELAINE Chloé, LIEBER Marylène, SAILLARD Claire, NGUGEN Sébastien (2005), « Une nouvelle forme migratoire chinoise en France : les déclassés du nord », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, no 3.
- CHOL Eric (2006), « Malgré une croissance remarquable, les inégalités se creusent de plus en plus en Chine », *L'Express*, 11 mai.
- DELPHY Christine (1991), « Penser le genre : quels problèmes » in Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail, Hélène Rouch, *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS.

- EHRENREICH Barbara, HOCHSCHILD Arlie R. (2003), *Global woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York, Metropolitan Books.
- GAO Yun, POISSON Véronique (2005), « Nouvelles formes d'esclavage parmi les Chinois récemment arrivés en France », *Hommes et migrations : Chinois de France*, no 1254, mars-avril.
- GAO Yun, LEVY Florence, POISSON Véronique (2006), « De la migration au travail. L'exploitation extrême des chinois-e-s à Paris », *Travail, genre et sociétés*, 16.
- HUANG Yingying, PAN Suiming (2004), *Current Job Mobility of Brothel-based Women Sex Workers in Northeast China: From Xiagang (Lay-offs) to Sex Work*, Honk-Kong, Asia Monitor Resource Centre & Zi Teng.
- KERNEN Antoine (2004), *La Chine vers l'économie de marché. Privatisations à Shenyang*, Paris, Karthala.
- KERNEN Antoine, ROCCA Jean-Louis (1999), « Traitement social du chômage et nouvelle pauvreté : le cas de Shenyang et du Liaoning », *Perspectives chinoises*, 56.
- LACZKO Frank (2003), « Europe attracts more migrants from China », *Migration Information Source*, <http://www.migrationinformation.org>
- LE Huu Khoa (1990), *Réfugiés asiatiques de France*, Paris, Groupement pour les droits des minorités.
- LEVY Florence (2005), « Les femmes du Nord : une migration au profil atypique », *Hommes et migrations : Chinois de France*, 1254.
- LI Minghuan (1999), « To get rich quickly in Europe » in Franck Pieke, Hein Mallee (dir.), *Internal and international migration : Chinese perspectives*, Richmond, Curzon Press.
- LIU Wei (2005), « Nouvelle immigration et prostitution chinoise à Paris », mémoire de Master I en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines.
- MA MUNG Emmanuel (2000), *La diaspora chinoise. Géographie d'une migration*, Paris, Ophrys.
- MOROKVASIC Mirjana (2003), « Transnational mobility and gender : a view from post-wall Europe, in Mirjana Morokvasic, Umut Erel et Kyoko Shinozaki (dir.), *Crossing borders and shifting boundaries. Vol. 1 : Gender on the move*, Opladen, Leske & Budrich.
- NADER Laura (2006), « Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes », *Nouvelles questions féministes : sexismes et racismes : le cas français*, 25 (1) [traduit de (1998) « Orientalism, Occidentalism and the Control of Women », *Cultural Dynamics*, 2 (3)].
- NIVARD Jacqueline (2004), « Les migrantes en Chine », *Etudes Chinoises*, 23.
- NYIRI Pal (2002), « Mobility, entrepreneurship and sex : how narratives of modernity help chinese women in Hungary evade gender constraints » in Pal Nyiri et Igor Saveliev (dir.), *Globalizing Chinese Migration. Trends in Europe and Asia*, Adlershot, Ashgate
- PINA-GUERASSIMOFF Carine, GUERASSIMOFF Eric, WANG Nora (2002), *La circulation des nouveaux migrants économiques chinois en France et en Europe*, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DRESS/MIRE.

- POIRET Christian (2005), « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, 21 (1).
- REVILLARD Anne, DE VERDALLE Laure (2006), « 'Faire' le genre, la race et la classe. Introduction à la traduction de 'Doing difference' », *Terrains et travaux : dynamiques du genre*, 10.
- ROCCA Jean-Louis (2001), « Boom économique et séisme social », *Alternatives économiques*, 191.
- SAIZ Amelia (2003), « El impacto de las reformas economicas en la mujeres chinas », *Studies on China*, 5.
- SATTERTHWAITE Margaret L. (2005), « Crossing borders, claiming rights : using human rights lay to empower women migrant workers », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 8.
- SCHÜTZ Gabrielle (2006), « Hôtesse d'accueil. Les attendus d'un 'petit boulot' féminin pour classes moyennes », *Terrains et travaux : dynamiques du genre*, 10.
- SCOTT Joan W. (1988), « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les cahiers du Grif*, 37-38.
- WEST Candace, FENSTERMAKER Sarah (1995), « Doing difference », *Gender and Society*, 9 (1).
- WEST Candace, ZIMMERMAN Don (1987), « Doing gender », *Gender and Society*, 1 (2).

Une analyse « genrée » des politiques européennes de l’asile

Jane Freedman
Université de Paris 1

La question des réfugiés et des demandeurs d’asile est devenue l’une des plus controversées dans les pays européens. Bien que les recherches sur les politiques de l’asile commencent à se multiplier, peu d’entre elles traitent des problèmes spécifiques liés au genre. Malgré l’émergence au niveau international d’un discours qui souligne l’importance d’une prise en compte des problèmes spécifiques des femmes réfugiées et demandeuses d’asile, les questions liées au genre sont le plus souvent ignorées dans les politiques de l’asile et dans les recherches sur l’asile. Les évolutions des politiques et des législations du droit d’asile sont en théorie neutres du point de vue du genre. Cependant, les effets concrets de ces politiques ont eu un impact particulier sur les femmes réfugiées et demandeuses d’asile, en renforçant souvent leur dépendance et leur vulnérabilité.

Le manque de statistiques précises sur le nombre des femmes réfugiées et demandeuses d’asile en Europe reflète un aveuglement sur le genre inhérent aux recherches faites sur ces sujets – le réfugié est souvent vu comme étant un homme et les persécutions spécifiques qui forcent les femmes à fuir leur pays sont ignorées. Les conventions et législations internationales sur les réfugiés (principalement la Convention de Genève de 1951), sont en fait ébranlées par des pratiques profondément tributaires du genre et échouent à protéger les femmes, notamment parce que leurs persécutions ne sont pas reconnues comme telles. L’interprétation de la loi pour les réfugiés a évolué à travers un examen des demandes et des activités des hommes, ce qui a dans un même temps reflété et renforcé le biais du genre à l’intérieur des États.

Il peut être soutenu, d’ailleurs, que les progrès très limités dans la reconnaissance des différentes formes de persécutions dont sont victimes les femmes sont minés en Europe par les tentatives des gouvernements

européens de réduire le nombre des demandeurs d'asile auxquels ils attribuent le statut de réfugié. Cet article tentera donc une analyse des politiques européennes de l'asile qui restituera l'importance du genre dans les expériences de réfugiés et demandeurs d'asile. Cette analyse sera précédée par un aperçu plus global de la population des femmes réfugiées et demandeuses d'asile, et par un examen de la notion de persécutions spécifiques aux femmes.

Les Femmes réfugiées, une population mal connue

Le manque de statistiques précises sur le nombre des femmes réfugiées et demandeuses d'asile dans le monde reflète un aveuglement sur le genre inhérent aux recherches faites sur ces sujets ainsi que de la part des autorités nationales et internationales qui ne voient pas l'intérêt de produire des statistiques de ce type. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés estime que dans la plupart des régions, les femmes constituent entre 45 et 55 % de la population réfugiée (HCR, 2005). D'autres organisations et chercheurs estiment qu'il y a entre 75 % et 80 % de femmes parmi la population réfugiée mondiale (Forbes-Martin, 2004) et même si ce chiffre est discuté (surtout parce qu'il additionne femmes et enfants), il apparaît que les femmes sont loin d'être minoritaires parmi les exilées ; dans certains camps de réfugiés en Afrique par exemple, 80 % sont des femmes.¹

Mais si au moins la moitié de la population mondiale des exilés sont des femmes, et si elles sont majoritaires dans beaucoup des situations de réfugiés en Afrique et ailleurs dans les pays du Sud, elles sont en revanche minoritaires parmi les demandeurs d'asile dans les pays occidentaux. Dans les pays de l'Union européenne disposant de statistiques, les chiffres² montrent que les femmes composent moins d'un tiers des demandeurs

¹ Il faut remarquer que les violences contre les femmes et le viol restent fréquents dans ces camps de réfugiés, malgré certaines tentatives du HCR de régler ces problèmes. Nous pouvons à cet égard citer un rapport interne du HCR qui affirme que ces violences sexuelles à l'intérieur des camps ont « des incidences inévitables sur la vie des réfugiés ». Cette non-reconnaissance de l'importance du phénomène de violence sexuée et de persécution des femmes réfugiées et exilées peut apparaître comme typique de l'ignorance des questions de genre tout au long du processus des interventions des autorités nationales et internationales pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

² Les statistiques relatives aux demandeurs d'asile selon le genre sont toujours éparées. Le recueil de telles statistiques dans la plupart des pays de l'UE, lorsqu'il existe, est très récent. Le ministre de l'intérieur britannique, par exemple, n'a commencé à publier des statistiques sur les demandeurs d'asile selon le genre qu'en 2003.

d'asile (Freedman, 2004 ; Crawley et Lester, 2004). Les raisons d'un tel décalage sont assez évidentes. Les femmes qui ont été victimes de persécutions et qui veulent fuir leur pays rencontrent des difficultés particulières liées à leur statut social, économique et politique. Elles ont souvent la charge des enfants, ce qui leur impose des restrictions matérielles et financières pour organiser le voyage. Leurs ressources économiques sont inférieures à celles des hommes et elles ont plus de difficulté à voyager seules – surtout dans des pays où il n'est pas accepté dans les normes et les coutumes que les femmes se déplacent seules. Pendant le voyage pour venir demander l'asile, elles sont confrontées à différentes formes de menaces et de violences. Avec la tendance des pays occidentaux à fermer leurs frontières aux demandeurs d'asile autant que possible (Valluy, 2005), il est de plus en plus probable que ceux et celles qui veulent venir en Europe pour demander l'asile feront appel à des passeurs. Cela est un obstacle de plus pour les femmes dans la mesure où elles ont moins de ressources pour payer ces passeurs. Il apparaît donc que l'on ne peut pas séparer la problématique du genre dans les études sur l'asile des problématiques genrées liées au développement et à la situation économique et sociale des femmes dans leur pays d'origine. Avant même de faire leur demande d'asile, les femmes rencontrent des problèmes spécifiques auxquels s'en ajoutent de nouveaux durant le traitement de leur demande par les autorités nationales de chaque pays.

Les persécutions spécifiques faites aux femmes

Dans les rares débats sur les femmes demandeuses d'asile et réfugiées (principalement le fait de travaux juridiques), la question centrale est celle de l'application des conventions internationales aux femmes. Plus spécifiquement, comment appliquer les critères de la convention de Genève aux femmes demandeuses d'asile et comment faire entrer les persécutions qu'elles ont subies dans la jurisprudence nationale et internationale ? Les critiques féministes des conventions et législations internationales sur les réfugiés (principalement la Convention de Genève de 1951), affirment que celles-ci sont en fait ébranlées par des pratiques profondément tributaires du genre et donc qu'elles échouent à protéger les femmes, notamment parce que leurs persécutions ne sont pas reconnues comme telles. Nous nous retrouvons ici dans la perspective plus générale des critiques féministes des droits de l'homme qui expliquent que la définition de ces droits ayant été élaborée à partir d'un modèle masculin, les particularités relevant des relations entre les sexes ne sont pas inscrites dans les campagnes pour soutenir ces droits (Bunch, 1995).

La non-reconnaissance, voire la délégitimation des persécutions faites aux femmes pourrait s'expliquer à partir de deux constats : dans un premier temps les activités des femmes ne sont souvent pas reconnues comme étant des activités « politiques » au même titre que celles des hommes ; et dans un deuxième temps, il existe des persécutions spécifiques aux femmes qui ne sont pas reconnues comme entrant dans les critères des « persécutions » donnant droit au statut de réfugié.

Le premier point nous renvoie à la division sexuelle du travail qui existe dans la plupart des cultures et des pays. Il est pourtant clair que les femmes sont aussi des militantes politiques, des membres des partis d'opposition, et qu'elles entreprennent des activités qui entrent dans les définitions les plus classiques de la politique. Mais, la division sexuelle du travail et les rôles genrés adoptés dans la plupart des cultures font que les activités des femmes sont très souvent différentes de celles des hommes. Les femmes peuvent être persécutées parce qu'elles sont membres d'une organisation politique ou parce qu'elles en sont des militantes, mais aussi pour des activités plus « indirectes », qui entrent moins facilement dans la définition « classique » de la politique, telle que le fait d'abriter des militants, de cacher des personnes, de les nourrir ou les soigner. Ce type d'activité n'est souvent pas reconnu comme étant politique et comme menant à des persécutions réelles. Les femmes connaissent donc des difficultés à faire valoir leurs expériences devant les institutions d'immigration dans le pays de demande d'asile. Une difficulté liée à ce refus de prendre en compte les activités « politiques » des femmes est que l'on attend qu'elles fassent une demande d'asile en tant que dépendante de leur mari, qui est, lui, considéré comme le membre « actif » du couple. Très souvent, les autorités refusent d'enregistrer une demande d'asile autonome d'une femme qui arrive en couple, même si elle a été elle-même la victime de persécutions. Ces femmes sont donc maintenues dans une position de dépendance.

D'autre part, nous pouvons noter l'existence de persécutions spécifiques aux femmes, qui sont souvent mal reconnues. Il s'agit de persécutions à la fois très diverses et très répandues dans le monde telles l'excision, le mariage forcé, le viol – surtout utilisé comme tactique de guerre –, les crimes d'honneur et la prostitution forcée notamment.³ Mais si ces persécutions ont une ampleur démographique et géographique importante, elles restent marquées par une illégitimité dans le champ du droit et de la politique de l'asile.

³ Les persécutions spécifiques aux femmes sont si variées qu'il serait impossible d'en dresser une liste exhaustive dans cet article. Pour un compte-rendu plus global de ces phénomènes, voir C. Ockrent et S. Treiner (2006), ou E. Fayner (2006).

Une des raisons réside dans le caractère de ces persécutions, perçues comme étant « privées ». Souvent, en effet, elles ont lieu dans des espaces privés – tels que la maison – et sont perpétrées par des acteurs non étatiques – tels que la famille de la femme persécutée. Cette division entre l'espace public et l'espace privé est un problème sous-jacent qui sape la neutralité du genre dans la législation et la jurisprudence. La plupart des pays d'Europe n'ont reconnu que très récemment que des persécutions par des acteurs privés et non étatiques pourraient entrer dans les termes de la Convention de Genève pour l'octroi du statut de réfugié (Freedman, 2007). En dépit de cette reconnaissance tardive, il y a très peu de pays où la violence conjugale, par exemple, est perçue comme un motif légitime de demande d'asile, même quand une femme est victime de violences sévères, et qu'elle ne peut espérer aucune aide des institutions policières ou judiciaires de son Etat d'origine.

De même, les violences sexuelles et les viols sont souvent perçus comme des violences relevant de la sphère privée, soit des rapports intimes entre les hommes et les femmes. Cette « naturalisation » des violences sexuelles comme faisant partie des relations de genre a pour effet d'ôter la légitimité aux femmes qui demandent l'asile en fuyant ces violences. Si nous savons qu'il y a en effet une utilisation très extensive du viol dans des situations de conflit⁴ – notamment dans des conflits ethniques lorsque l'on attribue aux femmes un rôle symbolique dans la reproduction de l'ethnie ou de la nation (Yuval-Davis, 1997) – et que ce type de violence a des effets physiques et psychologiques très graves, il est toujours difficile pour une femme de faire reconnaître ces violences comme une forme de « dommage sérieux » suivant les termes de la Convention de Genève. L'Allemagne, par exemple, a refusé le statut de réfugié aux femmes violées pendant des conflits ethniques avec le prétexte que ce type de viol est « normal » dans une zone de guerre (Ankenbrand, 2002).

En plus de cette division entre le privé et le public, la volonté de respecter les « différences culturelles » joue aussi dans le fait de délégitimer les persécutions faites aux femmes. Très souvent les persécutions comme le mariage forcé ou l'excision ne sont pas considérées comme des motifs légitimes pour l'octroi du droit d'asile parce qu'elles sont considérées comme faisant partie de la culture de leur pays et d'un ordre établi. La cour d'appel britannique a récemment refusé le statut de réfugié à une femme de Sierra Leone menacée d'excision si elle retournait dans son

⁴ L'étendue de ce type de violence reste inconnue puisque, comme le HCR l'explique dans un rapport, de nombreux faits ne sont pas relatés souvent à cause de la honte ressentie par les femmes concernées (HCR, 1995).

pays, au prétexte que l'excision fait partie de la coutume du pays et que la majorité de la population l'accepte comme une pratique normale. Les juges ajoutaient qu'il était préférable pour une femme d'être excisée afin de se faire accepter dans sa propre société (RWRP, 2005).

Pour trouver une solution au problème de la non-reconnaissance des persécutions faites aux femmes, certains ont appelé à considérer les femmes comme étant un groupe social particulier dans le cadre des termes de la Convention de Genève. Ceci pourrait leur permettre d'obtenir le statut de réfugiées lorsqu'elles ont souffert de ces formes particulières de persécution liées au genre. Le HCR, ainsi que le Parlement européen soutiennent cette orientation. Dans sa directive sur la protection des femmes réfugiées de 1991, le HCR appelle les Etats à considérer les femmes qui ont été persécutées pour avoir enfreint des normes sociales comme un groupe social particulier. Or peu de pays ont suivi cette directive, ayant peur qu'une telle décision n'agisse comme un « appel d'air » et provoque un afflux massif de femmes demandant l'asile.

De plus, on affirme que le fait d'être reconnue comme membre d'un groupe social particulier n'est pas une bonne solution au problème des persécutions spécifiques aux femmes. On peut soutenir qu'une telle classification ne correspondrait pas à l'ensemble des cas et que les femmes ne constituent pas un groupe social homogène. Il serait donc impossible et même absurde d'insister sur cette classification⁵.

Certains pays ont tenté de résoudre la question des persécutions spécifiques faites aux femmes en rédigeant des directives – les « *gender guidelines* » – à incorporer dans les prises de décision concernant le droit d'asile. Le Canada a été le premier pays à adopter de telles directives en 1993, suivi par les Etats-Unis et l'Australie. Les seuls pays de l'Union européenne à avoir suivi cette démarche sont la Suède et la Grande-Bretagne. Or, si l'adoption de « *gender guidelines* » pourrait constituer une avancée importante, la prise en compte de ces « *guidelines* » dans les processus de décision sur l'asile reste aléatoire, et dépend fortement de la conception personnelle des individus travaillant dans ce domaine. Ainsi, en Suède des ONG reconnaissent qu'une femme aurait de la chance si elle rencontrait un avocat ou un juge connaissant bien les « *guidelines* » et les utilisant.⁶ Des recherches menées en Grande-Bretagne ont montré que ces « *guidelines* » n'étaient pas pris en compte dans la majorité des décisions sur les demandes d'asile, et que parmi les

⁵ Pour un argument contre la reconnaissance des femmes comme groupe social, voir Crawley, 2001.

⁶ Entretien, février 2007.

avocats et les officiers d'immigration on était loin de prendre en compte systématiquement ces directives (Wallace et Holliday, 2005).

Donc, si nous pouvons estimer qu'il y a eu quelques progrès dans la reconnaissance des différentes formes de persécutions dont sont victimes les femmes, ces progrès restent très limités. On peut soutenir d'ailleurs que ces progrès très limités sont minés en Europe et dans le monde occidental par les tentatives des gouvernements de réduire le nombre des demandeurs d'asile auxquels ils attribuent le statut de réfugié. Face à la volonté des Etats de refuser la majorité des demandes d'asile, il paraît encore plus difficile pour les femmes de faire valoir les persécutions dont elles ont été victimes. L'introduction de nouvelles formes de contrôle à la fois externes et internes, a donc fait que les femmes demandeuses d'asile sont devenues encore plus vulnérables.

Les politiques européennes de l'asile

La tentative d'harmonisation des politiques d'immigration et d'asile a été un élément central de l'intégration européenne. Et malgré les obstacles rencontrés, les politiques d'asile ont évolué vers une standardisation qui selon plusieurs commentateurs a mené à une réduction des critères de protection (Duvell et Jordan, 2002 ; Bloch and Schuster, 2005). En ce qui concerne particulièrement les femmes demandeuses d'asile, plusieurs mesures européennes pourraient avoir un impact négatif.

La Convention de Dublin, par exemple, signale que la demande d'asile ne peut être effectuée que dans un seul pays de l'UE. Bien que les restrictions de cette convention s'appliquent autant aux hommes qu'aux femmes, on peut soutenir que les restrictions de Dublin pourraient avoir un impact particulier pour les femmes étant donné que les pays de l'Europe ont eu des façons différentes de reconnaître les persécutions faites aux femmes et qu'il existe des différences significatives dans la façon dont ces Etats traitent ce type de demande. Il serait donc plus bénéfique pour les femmes de faire leur demande dans un pays plus réceptif aux motifs de persécutions relatifs au genre. Pour aller plus loin, les conditions économiques et sociales particulières qui constituent des obstacles à la demande d'asile pour les femmes pourraient impliquer qu'elles aient le plus grand besoin d'un soutien communautaire, et donc qu'elles choisissent un pays d'asile où elles pourraient bénéficier d'un tel soutien. Les nouvelles politiques d'asile échouent à prendre en compte ces besoins particuliers concernant le choix du pays d'accueil.

Une deuxième évolution à l'échelle européenne qui peut avoir des incidences particulières pour les femmes est le fait d'établir des listes

de « pays sûrs ». Ces pays « sûrs » sont désignés comme étant sans danger pour y vivre, ce qui signifie que toute demande d'asile provenant d'un de ces pays peut être considérée comme « infondée ». Différentes associations et ONG ont critiqué cette orientation parce qu'un jugement d'une telle généralité sur la sécurité d'un pays néglige le fait que certains cas de persécution y existent toujours. Ceci peut être particulièrement problématique en ce qui concerne les femmes en renforçant la division entre sphère publique et sphère privée comme nous l'avons déjà souligné. Il y a des pays qui sont reconnus comme étant « sûrs » parce qu'il n'existe pas de persécutions publiques, organisées ou soutenues par l'Etat, mais où les cas de persécutions « privées » contre les femmes sont fréquents et où les femmes ne bénéficient pas d'une protection étatique. Par exemple, le Bangladesh est reconnu comme un pays sûr par les autorités britanniques mais la commission internationale des juristes a fait part de ses craintes en 2003 : « La situation reste très inquiétante pour les femmes ; la violence continue et reste un problème sérieux pour le maintien des droits dans ce pays. Beaucoup de femmes meurent toujours de violences conjugales, et d'attaques à l'acide. Il n'existe aucune protection effective pour ces femmes victimes de la violence » (International Commission of Jurists, 2003). De la même façon, le Mali est reconnu comme un pays sûr par la France même si l'excision y est toujours légale. Lorsque les gouvernements européens affirment que tel ou tel pays est « sans danger », ils méconnaissent les expériences des femmes dans ces pays.

La volonté de réduire le nombre de demandeurs d'asile auxquels est reconnu le statut de réfugié a mené également à l'instauration de nouvelles formes de protection « subsidiaires » (Bouteillet-Pacquet, 2002). L'utilisation de ces formes de protection qui ne relèvent pas de la Convention de Genève, pourraient être vues comme bénéfiques puisqu'elles permettent la reconnaissance des formes de persécution qui n'entrent pas directement sous les termes de cette Convention. Mais elles n'offrent pas le même niveau de protection en termes d'accès au droit de résidence, à la sécurité sociale, au droit de travail, que le « vrai » statut de réfugié. De plus, la protection subsidiaire ne donne pas droit au regroupement familial et les femmes qui obtiennent cette protection n'ont pas le droit de faire venir leurs enfants ou leur conjoint. Ainsi, il y a un grand risque que les autorités politiques, au lieu de reconnaître que les persécutions spécifiques aux femmes entrent dans les termes de la Convention de Genève, accordent aux femmes persécutées une protection moindre, renforçant ainsi l'idée que leur demande d'asile est illégitime, et augmentant leur insécurité personnelle.

Une autre mesure envisagée par l'UE – la création de zones de protection hors de l'Europe – pose problème. Là aussi on peut craindre des effets négatifs du fait d'une protection insuffisante contre les persécutions spécifiques faites aux femmes. On peut craindre également que les femmes qui s'opposent aux normes sociales répressives soient renvoyées vers des pays où de telles normes existent. Le Refugee Women's Resources Project, une ONG travaillant pour les femmes réfugiées, a fait un rapport qui exprime ses doutes concernant le projet d'établir ces zones de protection : « La protection des femmes contre les persécutions fondées sur le genre requiert l'adoption d'un cadre légal fondé sur le genre, avec le savoir de spécialistes et des institutions judiciaires adéquates, qui souvent manquent dans les zones de protection. Il n'est pas certain qu'il y aura la volonté politique d'intégrer un tel cadre et de garantir le droit aux femmes de se libérer de leurs persécuteurs et/ou d'être dans la possibilité de les poursuivre en justice selon les standards internationaux » (RWRP, 2003).

Toutes ces mesures qui tentent de réduire le nombre de demandeurs d'asile en Europe, et le nombre de ceux qui se voient attribuer le statut de réfugié ont conduit au développement d'un trafic des personnes. Les conséquences pour les femmes sont particulièrement perverses, car elles sont plus soumises aux risques de la violence et de l'exploitation sexuelle lorsqu'elles passent par ces réseaux, et le besoin de faire appel aux trafiquants ouvre la possibilité d'être contraintes à la prostitution en arrivant en Europe. Bien que dans les termes de la Convention de Genève, le fait d'être l'objet d'un trafic à fin d'exploitation sexuelle et la peur d'en être de nouveau victime si on est reconduit dans son pays d'origine, doit donner droit au statut de réfugié. Or si les pays européens parlent beaucoup de pénaliser sévèrement le trafic des personnes, ils ne vont pas jusqu'à accorder le statut de réfugié aux femmes qui en sont victimes – le mieux qu'elles puissent espérer est d'obtenir une protection temporaire en échange d'informations concernant les trafiquants. Les contrôles renforcés sur les demandeurs d'asile et sur les réfugiés, ainsi que les tentatives de créer une politique européenne unifiée dans ce domaine, peuvent être vus comme générant davantage d'insécurité pour les femmes qui tentent de fuir la persécution.

L'augmentation des contrôles internes

Au moment où les Etats européens tentent de renforcer les contrôles externes en vue d'empêcher l'accès aux demandeurs d'asile, nombre de ces Etats développent aussi des contrôles internes afin de dissuader

les demandes d'asile, et de rendre plus difficile pour les demandeurs de rester dans le pays. Ces contrôles internes ont pris la forme de restrictions des droits sociaux et économiques des demandeurs d'asile, ainsi que l'utilisation croissante des centres de détention/rétention. On peut constater que l'augmentation de telles mesures a mené à une stratification des droits à l'intérieur des Etats, et à l'intérieur même des catégories des migrants (Morris, 2002). Là encore, bien que ces restrictions ne soient pas spécifiques du point de vue du genre, on peut dire qu'il y a des impacts particuliers pour les femmes. Les études ont montré, par exemple, à quel point les femmes demandeuses d'asile logées dans des centres de logement ou de détention pouvaient être victimes de violences, de harcèlement sexuel ou de discriminations (Freedman, 2007).

Le traitement des demandes d'asile évolue négativement, en relation avec une suspicion croissante envers les demandeurs, et la nécessité pour eux de produire des preuves toujours plus nombreuses des persécutions subies.⁷ Fournir ce type de preuves peut être un obstacle important pour les femmes, surtout à cause d'un manque de sensibilité aux problématiques de genre de la part des officiers d'immigration et des juges. Souvent pendant les interrogations, les femmes sont sujettes à des traitements qui ignorent leur vécu et leur sensibilité. Les recherches montrent que les demandes pour être interrogé par une femme officier d'immigration sont accordées dans seulement un tiers des pays de l'UE, tandis que les demandes à être interrogées par des femmes interprètes ne sont exhaussées qu'une fois sur quatre (Crawley et Lester, 2004). Les demandeuses d'asile sont la plupart du temps interviewées par des hommes le plus souvent en présence d'autres membres masculins de leur famille (mari, enfants), ce qui limite nettement la possibilité ou le désir d'évoquer les persécutions et les violences, comme par exemple les violences sexuelles qu'elles considèrent comme honteuses.

Conclusion

Dans cet article, nous avons essayé de montrer qu'il existe bien des enjeux de genre dans la question de l'asile, et que ces enjeux devraient être pris en compte dans les recherches menées sur ce sujet. Les relations de genre dans tous les pays mènent à des situations où il existe des persécutions spécifiques faites aux femmes. Parallèlement ces relations

⁷ Comme le dit Gérard Noiriel, 'le leitmotiv qui permet de justifier tous les rejets c'est « l'absence de preuves »' (1991 : 237).

de genre créent des conditions sociales, économiques et politiques particulières pour les femmes qui veulent fuir leur pays et demander l'asile. Or, le droit et les politiques nationales et internationales ne prennent pas sérieusement en compte l'existence de ces persécutions spécifiques et les besoins particuliers des femmes demandeuses d'asile et réfugiées. Ces problèmes sont aggravés par le désir des gouvernements dans les pays du Nord de réduire le nombre de demandeurs d'asile qui arrivent sur leur territoire, et de diminuer le nombre de demandeurs auxquels le statut de réfugié est accordé. Ces politiques de contrôle, à la fois interne et externe, auront des impacts négatifs pour tous les demandeurs d'asile. Mais certains d'entre eux seront spécifiques aux femmes, d'où la nécessité d'une analyse qui prenne en compte la dimension de genre.

Références bibliographiques

- ANKENBRAND Birthe (2002), « Refugee Women under German Asylum Law », *International Journal of Refugee Law*, 14 (1), pp. 45-56.
- BOUTELLET-PACQUET Delphine (2002), « Quelle protection subsidiaire dans l'Union européenne ? », *Hommes et Migrations*, 1238, pp. 75-88.
- BLOCH Alice and SCHUSTER Liza (2005), « At the extremes of exclusion : Deportation, detention and dispersal », *Ethnic and Racial Studies*, 28 (3), pp. 491-512.
- BUNCH Charlotte (1995), « Transforming Human Rights from a Feminist Perspective », in Julie Peters et Andrea Wolper (dir.), *Women's Rights, Human Rights*, New York, Routledge, pp. 11-17.
- CRAWLEY Heaven (2001), *Refugees and Gender: Law and Process*, Bristol, Jordan.
- CRAWLEY Heaven and LESTER Trine (2004), *Comparative Analysis of Gender-Related Persecution in National Asylum Legislation and Practice in Europe*, Geneva, HCR.
- DUVELL Franck et JORDAN Bill (2003), « Immigration, asylum and welfare : the European context », *Critical Social Policy*, 22 (3), pp. 498-517.
- FAYNER Elsa (2006), *Violences, féminin pluriel*, Paris, Libro.
- FORBES-MARTIN Susan (2004), *Refugee Women*, Maryland, Lexington Books.
- FREEDMAN Jane (2004), « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique », in Madeleine Hersant et Claude Zaidman (dir.), *Genre, Travail et Migrations en Europe*, Paris, CEDREF, pp. 60-80.
- FREEDMAN Jane (2007), *Gendering the international refugee and asylum debate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan (à paraître).
- HCR (1995), *Sexual Violence Against Refugees : Guidelines on Protection and Response*, Geneva, HCR.
- HCR (2005), *2004 Global Refugee Trends – Overview of Refugee Populations*, Geneva, HCR.

- INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (2003), *Violence Against Women in Bangladesh: A Legal Assessment of Acid Attacks and Domestic Violence*, Geneva: International Commission of Jurists.
- MORRIS Lydia (2002), « Britain's Asylum and Immigration Regime: the Shifting Contours of Rights », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 28 (3), pp. 409-425.
- NOIRIEL Gérard (1991), *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIX-XX siècle*, Paris, Calmann Lévy.
- OCKRENT Christine et TREINER Sandrine (2006), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions.
- RWRP (2003), *Women Asylum Seekers in the UK: A Gender Perspective*, London, Refugee Women's Resources Project.
- RWRP (2005), *Women's Asylum News*, 52, London, Refugee Women's Resources Project.
- VALLUY Jérôme (2005), « La nouvelle Europe politique des camps », *Cultures et Conflits*, 57, pp. 13-69.
- WALLACE Rebecca et HOLLIDAY Anne (2005), « The Application of the Gender Guidelines within the UK asylum determination process », AIT Legal & Research Unit Update, Issue 12, June 2005, London, AIT.
- YUVAL-DAVIS Nira (1997), *Gender and Nation*, London, Sage.

Les stratégies migratoires des domestiques andines boliviennes : des migrations de la campagne vers la ville aux circulations mondialisées

Sophie Blanchard
Université Paris XII

Cette réflexion part d'un constat simple : nombre de jeunes femmes boliviennes migrent des campagnes andines vers les villes du pays, et de plus en plus, vers de grandes métropoles situées hors du territoire bolivien. Un de leurs principaux moyens de subsistance est de travailler comme domestiques. Ce phénomène s'inscrit dans un contexte bolivien marqué par une double dynamique de population. D'une part, se manifeste un mouvement de migration des campagnes vers les villes. D'autre part, on observe depuis les années soixante une dynamique de front pionnier, une conquête des basses terres orientales par des populations venant des montagnes andines de l'ouest du pays. À ces mouvements de migration interne se combine un accroissement des flux de migration vers l'étranger. Le phénomène de la migration internationale de travail n'est pas nouveau en Bolivie, mais depuis une quinzaine d'années cette migration tend à se féminiser : de plus en plus de femmes partent seules, sans parents ni mari, chercher du travail à l'étranger. Et bien souvent, là encore, elles y travaillent comme domestiques.

Il s'agit donc d'analyser les stratégies qui sous-tendent cette migration féminine de travail, et de voir comment les domestiques migrantes constituent une catégorie dont les stratégies sont en partie conditionnées par leur statut de jeunes femmes. Principalement mais pas exclusivement réservé aux femmes, le travail domestique implique des stratégies migratoires et familiales bien spécifiques. L'un des principaux objectifs des migrantes semble *a priori* être de parvenir à sortir de l'état de domestique pour atteindre un statut social perçu comme plus enviable. Notre propos repose sur l'analyse des parcours d'une quinzaine de jeunes femmes andines, retranscrits au cours une série d'entretiens menés en 2003 et 2004, à Santa Cruz, avec un groupe de domestiques

(dans le cadre d'un travail avec le syndicat des employées de maison de Santa Cruz¹). Cette réflexion s'appuie plus spécifiquement sur un exemple de parcours migratoire, celui d'une migrante andine, Bartolina, jeune femme de vingt-huit ans² venant d'un village des environs de La Paz, qui travaille comme domestique depuis l'âge de dix ans. Le parcours migratoire de cette femme peut être considéré comme archétypal dans la mesure où il participe des principaux courants de migration féminine qui se développent en Bolivie. Il est aussi révélateur des différentes logiques qui guident ces mouvements migratoires, de l'exode rural à la migration internationale. Enfin, son inscription dans la durée – plus de quinze ans – coïncide avec l'évolution des migrations féminines, qui tendent à s'internationaliser de plus en plus.

L'analyse de ces parcours révèle des itinéraires et des stratégies complexes. La question est alors de savoir comment l'on passe d'un schéma apparemment simple – une migration de la campagne à la ville où les jeunes femmes domestiques sont des figures de la transition urbaine – à une internationalisation de la migration internationale de travail qui révèle, à travers les mutations des stratégies des domestiques, un changement de la place des femmes dans les stratégies familiales et, au-delà, dans la société bolivienne. Dans cette perspective, le travail domestique sera tout d'abord envisagé comme une étape dans les parcours migratoires. La difficulté, inhérente au travail domestique, de concilier stratégies familiales et professionnelles sera ensuite analysée, avant d'examiner les stratégies de sortie de l'état domestique.

Le travail domestique, une étape dans les parcours migratoires

Le travail domestique apparaît en première analyse comme une forme classique d'initiation des jeunes femmes paysannes qui vont travailler en ville loin de leur famille. Cette situation se retrouve dans bien d'autres lieux, de la France du XIX^e siècle (Martin-Fugier, 1979) aux pays du Sud d'aujourd'hui (Destremeau et Lautier, 2002). Il s'agit en effet d'une activité exercée principalement par de jeunes (voire très jeunes) femmes, qui quittent le foyer familial soit pour travailler chez des parents, soit pour prendre une certaine indépendance vis-à-vis de leur famille. Cette étape va les mener à l'âge adulte, suivant un processus – que l'on retrouve

¹ Ces recherches ont été menées dans le cadre d'une thèse de géographie portant sur les migrants andins à Santa Cruz de la Sierra, deuxième ville du pays et principale agglomération des basses terres boliviennes (Blanchard, 2005).

² En 2004.

dans nombre de sociétés paysannes – très répandu aujourd’hui dans les campagnes andines, mais aussi dans les villes. En Bolivie, le parallèle masculin de cette forme d’éducation est le service militaire³. Bartolina a connu cet apprentissage : encore enfant, alors qu’elle avait une dizaine d’années, elle est allée «aider» son oncle et sa tante, marchands à La Paz, et leur a en fait servi de domestique pendant environ un an. Comme beaucoup de très jeunes filles employées dans leur famille, elle a appris le métier dans des conditions difficiles et sans toucher de salaire. L’emploi «familial», chez les tantes, les cousines ou les marraines, s’avère souvent plus dur que le travail domestique salarié chez des étrangers, dans la mesure où il est encore moins protégé contre les abus, puisque les jeunes filles sont censées être sous la protection d’un familial et qu’il n’y a pas officiellement de relation de travail (Arteaga, 1997). C’est aussi ce qui pousse certaines de ces jeunes femmes à partir s’employer dans des villes plus lointaines, comme Santa Cruz, où les salaires sont un peu plus élevés et où la demande de domestiques salariées est forte. Ainsi, après une première expérience de travail familial, Bartolina est-elle retournée deux ans dans sa famille, pour terminer l’école primaire. Elle s’est ensuite enfuie de chez elle à l’âge de treize ans pour partir travailler comme domestique à La Paz, puis au Brésil, près de la ville bolivienne frontalière de Guayaramerin, prenant ainsi son indépendance vis-à-vis de sa famille.

La migration des jeunes paysannes peut donc être vue comme une étape, un cycle d’initiation. Être domestique s’insère alors dans un projet migratoire centré sur le monde rural, projet dont le but est le retour au village associé au mariage et éventuellement à l’ouverture d’un petit commerce. La migration temporaire en ville, en Bolivie ou à l’étranger, est une stratégie paysanne bien connue, qui a fait l’objet d’analyses développées (Cortes, 2000). Cette migration vise à apporter un complément de revenus à la famille dont l’assise territoriale demeure rurale, à «partir pour rester», pour reprendre l’expression de G. Cortes. La migration fait même partie intégrante des logiques paysannes, qui voient se succéder plusieurs cycles migratoires. Bien que la Bolivie soit désormais un pays dont la majeure partie de la population vit en ville (62% de citoyens au recensement de 2001), ce schéma demeure extrêmement fréquent. On le retrouve par exemple dans les analyses faites par C. Martin dans le département de Tarija, au sud du pays (Martin, 2005). Ceci explique en partie la grande mobilité des domestiques qui

³ Le service militaire est effectué par les jeunes des classes populaires - théoriquement il est obligatoire mais les fils des classes moyennes et supérieures s’achètent une exemption (voir Albo et Barrios, 1993).

circulent énormément et changent souvent de place, si l'on en croit le témoignage de la directrice d'une structure d'accueil : « beaucoup repartent chez elle ou vont en Argentine, il y a énormément de va-et-vient. Souvent, pour la récolte ou les semailles, elles rentrent aider leurs parents... sans l'accord de leurs patrons, du coup elles doivent ensuite trouver un nouvel emploi. Celles qui rentrent dans la communauté se marient ou ouvrent un commerce avec leurs économies ; ou bien elles vont tenter leur chance dans une autre ville, ou encore elles s'inscrivent dans une école normale de campagne».⁴

Il est difficile, au vu du manque de statistiques disponibles pour appréhender cette population fluctuante, d'estimer la proportion des jeunes domestiques d'origine paysanne qui retournent au village ; elle semble considérable, sans doute sans être la tendance dominante. Leur passage à Santa Cruz peut par conséquent être interprété comme une « migration temporaire » de plus ou moins longue durée, au service de stratégies centrées sur le monde rural. Travailler en ville pour les jeunes filles, tout comme faire le service militaire pour les jeunes hommes, est donc une forme d'initiation permettant d'entrer dans l'âge adulte, un rite de passage.

Cependant, il semble que la plupart des domestiques ne reparte pas à la campagne : il faut en effet faire la part des circonstances, qui peuvent fréquemment transformer le projet initial et infléchir les trajectoires, au gré notamment de la rencontre d'un compagnon et/ou de l'éventualité d'une grossesse. La cité retient les domestiques, à tel point que les « petites bonnes » andines constituent le paradigme féminin de l'arrivée en ville : le moyen d'insertion en ville le plus récurrent pour les femmes est l'emploi domestique. La *cholita* - femme indienne portant un costume « traditionnel », une jupe bouffante et une blouse, et coiffée en tresses - est même devenue l'image emblématique de la domesticité à Santa Cruz depuis une vingtaine d'années. Les domestiques, en effet, sont en grande proportion⁵ des migrantes andines d'origine rurale. La figure 1 donne un aperçu de cette prépondérance des jeunes paysannes dans le monde des domestiques. Ce tract, dont le but est de diffuser le texte de la loi réglementant le travail domestique⁶, représente de jeunes

⁴ Entretien avec Lucia Sandoval, directrice de la *Casa Nazaria Ignacia* (maison d'accueil pour les jeunes migrantes, dont l'un des buts est de les former au métier de domestique), 7 juillet 2003.

⁵ Il est difficile de préciser cette proportion car l'emploi domestique appartient à la sphère de « l'informel », il n'est dans la plupart des cas pas déclaré.

⁶ La loi qui réglemente le travail domestique, *Ley de Regulación del Trabajo Asalariado del Hogar*, revendication du syndicat des employées de maison depuis plus de quinze ans, a été promulguée le 9 avril 2003.



Figure 1.

Tract de la loi réglementant le travail domestique

femmes en habits de paysannes, avec le tablier de leur fonction de domestiques. Cette représentation des domestiques par elles-mêmes - le tract est édité par la fédération des syndicats des employées de maison - est particulièrement révélatrice de l'association étroite entre travail domestique et migrations des jeunes paysannes andines.

Ainsi, l'emploi de domestiques constitue un moyen privilégié d'insertion des jeunes femmes migrantes dans le monde urbain. Mais il est au premier abord vu comme un moyen, comme un état transitoire menant à quelque chose d'autre, qu'il s'agisse du retour au village ou de l'installation en ville dans de meilleures conditions, en tant que vendeuse sur les marchés – activité plus rentable et socialement plus valorisante – par exemple. En effet, «dans beaucoup d'endroits du monde, les femmes migrantes venant de la campagne qui arrivent dans les villes et les cités trouvent leurs meilleures opportunités d'emploi en tant que vendeuses ou domestiques (ou en tant que vendeuses *et* domestiques, car beaucoup de femmes travaillent d'abord comme domestiques puis deviennent vendeuses de rue après la naissance d'un premier enfant)» (Bunster et Chaney, 1985 : 5). Les domestiques venant de la campagne sont alors des figures de la transition urbaine, elles en constituent l'archétype féminin. Dans une société bolivienne qui s'urbanise de plus en plus, les emplois peu qualifiés des secteurs du bâtiment, du

commerce et du travail domestique font figure de modes d'insertion en ville privilégiés pour les migrants venant des campagnes. Mais là encore, il ne s'agit que d'une étape, d'un état transitoire. Une question se pose alors : que se passe-t-il lorsque l'état de domestique se prolonge au-delà de l'adolescence, au lieu d'aboutir au retour au village et au mariage ? Comment les domestiques peuvent-elle concilier vie familiale et vie professionnelle ?

La difficulté de concilier stratégies familiales et professionnelles

Les conditions du travail domestique créent une contradiction entre stratégies familiales et stratégies professionnelles. La majeure partie des domestiques est logée chez l'employeur, en vertu d'un statut qui en Bolivie porte le nom de «*cama adentro*». Le fait d'avoir une employée de maison logeant à domicile est perçu comme préférable par les employeurs, car cela leur permet de mieux contrôler, et au besoin allonger, le temps de travail des domestiques, et d'éviter les absences et autres retards. Pour les employées, ce statut n'est pas non plus dénué d'avantages, même si par certains côtés il les rend plus vulnérables : financièrement surtout, il est plus avantageux. En effet, bien que le salaire des domestiques à demeure soit moins élevé que celui de celles qui habitent hors de leur lieu de travail, cela revient finalement plus cher pour les femmes seules d'avoir à payer un loyer, les transports quotidiens, et une partie de la nourriture. Mais le logement chez l'employeur limite les possibilités de circulation, la socialisation extérieure au travail, et rend plus difficile la réalisation d'un projet familial ou professionnel. Ce statut est d'ailleurs réservé – sauf exception – à des femmes sans enfants, et il est difficile d'y associer une formation professionnelle, car les employées de maison ont besoin de la permission de l'employeur pour sortir en dehors de leur unique jour de repos. Les différents employeurs de Bartolina à Santa Cruz, par exemple, ont tous refusé de la laisser suivre des cours du soir, suivant une ligne de conduite simple qu'elle résume en ces termes : «*cama adentro*, pas d'enfants et pas d'études, c'est toujours comme ça».

Dans le contexte professionnel du travail domestique, la circulation en ville et la vie amoureuse des employées de maison sont par conséquent fortement contrôlées, à la fois au nom d'une exigence de productivité, ou plutôt de disponibilité maximale, et en vertu d'un certain «maternalisme» (Rollins, 1990 ; Destremeau et Lautier, 2002 : 253) qui fait des employeurs – de la patronne surtout – les gardiens de la bonne moralité de l'employée. Se confondent ici la relation de travail et la sphère du privé : comme la domestique fait «partie de la

famille», ses employeurs considèrent qu'ils ont un droit de regard sur ses fréquentations, et ce d'autant plus que celle-ci est jeune. Parce que le travail de la bonne est d'assurer les tâches du foyer, son statut est forcément ambigu. Dès lors que celle-ci souhaite avoir une vie de couple et/ou des enfants, il lui faut conquérir un accès à la résidence séparée, ce qui peut être problématique.

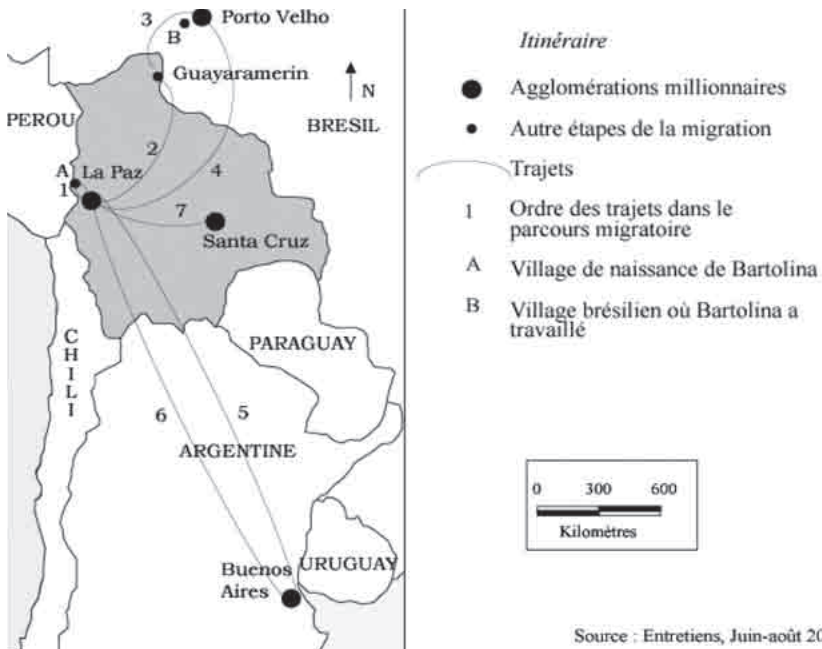
Le statut d'employée de maison à demeure constitue un moyen pour les employeurs de contrôler les domestiques et de choisir de n'employer que de jeunes femmes sans enfants : «pas d'enfant» est la condition la plus fréquemment relevée dans les petites annonces offrant des emplois de domestique. Le renvoi de la bonne enceinte est par conséquent un archétype rebattu des relations entre patrons et domestiques, et cette histoire revient de façon récurrente dans les conversations tenues au syndicat des employées de maison, tout comme dans les romans français du XIX^e siècle (Martin-Fugier, 1979). Plusieurs stratégies s'offrent à l'employée de maison renvoyée à cause de sa grossesse. Certaines repartent quelques temps dans leur village puis confient l'enfant à des parents, comme l'a fait Leny, femme d'une quarantaine d'années membre du syndicat des employées de maison. Enceinte à dix-huit ans alors qu'elle travaillait depuis deux ans à Santa Cruz, celle-ci a confié sa fille à sa mère afin de pouvoir continuer à travailler. L'enfant grandit alors loin de sa mère, qui est perpétuellement tiraillée entre les sentiments maternels qu'elle peut avoir pour les enfants de ses patrons, surtout s'ils sont confiés à sa garde, et l'éloignement de ses propres enfants – souvent, comme dans le cas de Leny, confiés aux grands-parents –, phénomène qui a été analysé chez les nourrices philippines travaillant aux États-Unis (Hochschild, 2002). Autre solution, les mères de famille peuvent, surtout si elles sont en couple, chercher un emploi de domestique non logée, voire des heures de lessive ou de ménage. Même si le travail est alors moins rentable qu'un emploi *cama adentro* et encore plus aléatoire, la conquête de la résidence propre est la seule stratégie qui permette aux employées de maison de construire une vie familiale sans cesser le travail domestique. Cette stratégie suppose que le ménage dispose d'une autre source de revenu : la paie du mari ou les profits d'un emploi secondaire dans la restauration ou la vente le plus souvent. La question du logement est donc fortement investie, à tel point que : «la trajectoire résidentielle apparaît comme structurant les stratégies des domestiques (...). Dans les grandes métropoles, la résidence propre pourra permettre d'espérer la bifurcation vers d'autres avenir : domestique certes, mais «professionnelle», et avec plusieurs employeurs ; ou autre chose. La question de la résidence devient alors centrale dans la formulation des attentes, des espoirs et des stratégies : être enfermée chez l'employeur, c'est ne pouvoir formuler ces dernières qu'en fonction de son

lieu d'origine (acheter de la terre, éduquer ses enfants, confiés en général à sa mère, faire bâtir une maison)» (Destremeau et Lautier, 2002 : 257).

La volonté de s'affranchir du logement chez l'employeur, qui demeure en Bolivie la norme de l'emploi domestique, incite parfois les femmes migrantes à recourir à la migration à l'étranger. En Espagne et en Argentine notamment, deux destinations fréquentes pour les migrantes boliviennes, le logement indépendant est en effet la norme. La migration internationale représente donc une stratégie permettant d'échapper à des conditions de vie étouffantes - qui sont cependant loin d'être les pires que puisse connaître une jeune migrante, ainsi que le révèle le témoignage de Bartolina. Après un séjour au village, celle-ci est partie rejoindre ses frères en Argentine, à Buenos Aires. Désireuse de sortir de l'état de domestique, elle a travaillé un mois dans un des nombreux ateliers clandestins qui emploient les Boliviens sans papiers, et a rapidement déchanté. Pour un salaire très inférieur à celui qu'elle gagnait en Bolivie comme employée de maison, elle devait travailler de 7 h du matin à 11 h du soir, ce qui lui laissait à peine le temps de rentrer chez son frère pour dormir. Les autres travailleurs vivaient sur place, entassés dans de petites chambres avec des lits superposés à trois étages. Au bout d'un mois, elle est partie et a cherché une place de domestique.

Les logiques de la migration des domestiques à l'étranger reposent sur des principes connus : le désir de profiter du différentiel de salaire, ici entre la Bolivie et l'Argentine, et la possibilité d'une plus grande indépendance vis-à-vis des employeurs. Les motifs en sont clairs : «la nécessité de subvenir aux besoins d'une famille ou l'objectif de réussite sociale» (Oso Casas, 2006 : 93). Cette migration est facilitée par l'existence d'une demande de domestiques, et donc d'un marché porteur, en Argentine mais également au Brésil, en Espagne et aux Etats-Unis. La multiplication des allers et retours est aussi une stratégie qui permet de tenter de concilier vie professionnelle et vie familiale. Bartolina par exemple, au bout de deux ans passés à travailler comme domestique au Brésil, est repartie pour les fêtes de fin d'année dans sa famille, pour apporter de l'argent à ses parents. Après un nouvel aller-retour au Brésil, elle est revenue passer un an au village, puis est repartie en Argentine rejoindre ses frères. Elle y a travaillé un an et demi comme domestique, avant de repartir de nouveau au village pour soigner son père malade. Après la mort de celui-ci, elle est partie à Santa Cruz où habitait un autre de ses frères, pour trouver à nouveau une place de domestique. Les objectifs des épisodes migratoires de Bartolina ont varié, de la volonté de s'affranchir du milieu familial à la recherche d'un revenu suffisant pour entretenir sa mère, en passant par la tentative de constituer un petit pécule pour reprendre des études. Les directions qu'elle a choisies sont de surcroît extrêmement

variées, alternant migration interne proche ou lointaine et migration internationale caractéristique des principaux courants migratoires – vers Buenos Aires – ou plus atypique – vers la frontière boliviano-brésilienne⁷. Au moment de nos entretiens, au terme provisoire d'un parcours enchevêtré (cf. carte 1), Bartolina a donc derrière elle plus de quinze ans de travail domestique intermittent, ce qui fait d'elle l'une des aînées du syndicat des employées de maison. Elle a une place de domestique que beaucoup de ses amies lui envie : ses employeurs sont riches (le patron est chef d'entreprise), ils ont une grande maison ; Bartolina est bien payée et exerce un emploi à leurs yeux socialement valorisé puisqu'elle n'est plus «bonne à tout faire» mais garde d'enfants, emploi qui se situe en haut de l'échelle des domestiques, au même rang que celui de cuisinière. Pourtant, elle envisage de repartir en Argentine pour trouver



Carte 1.

De l'Altiplano à Buenos Aires, le parcours migratoire de Bartolina

⁷ Les migrants andins présents sur cette frontière sont en effet plus souvent spécialisés dans l'activité commerciale, la frontière boliviano-brésilienne étant un haut lieu de commerce, de contrebande et de narcotrafic (Perrier-Bruslé, 2005, chap VIII).

un moyen de sortir de l'état de domestique. Cette aspiration, largement partagée par les domestiques, à changer de condition nous amène à explorer plus avant les stratégies de sortie de l'état domestique et les liens qu'elles peuvent entretenir avec les parcours migratoires féminins.

Stratégies de sortie de l'état domestique

L'analyse des parcours migratoires des employées de maison invite à poser la question du devenir des domestiques. Par-delà leurs parcours souvent enchevêtrés, quelles sont les aspirations de ces femmes ? Beaucoup souhaitent retourner au village et faire un « bon mariage », ou bien utiliser le petit capital qu'elles ont pu accumuler pour ouvrir un négoce ou pour reprendre des études. Cependant, nombre d'entre elles se fixent en ville. Les possibilités d'avenir déclenchées par la migration en ville et le travail de domestique sont variées, mais elles recourent des schémas récurrents. Premièrement, travailler comme bonne est fréquemment un préalable au travail de commerçante, au long cours ou sur les marchés. Une sorte de « lien naturel » existe entre ces deux activités, qui à Santa Cruz sont toutes deux exercées en priorité (mais pas exclusivement) par des migrantes andines. La vente sur les marchés est vue comme un moyen d'ascension sociale, contrairement au travail domestique perçu comme une forme de soumission. La grande diversité des marchandes, des petites vendeuses ambulantes aux très modestes revenus jusqu'aux grandes commerçantes, véritables femmes d'affaires, autorise toutes les projections. Devenir commerçante, c'est donc accéder – potentiellement du moins – à la liberté et à la richesse, sans renoncer ni à son statut de migrante ni à une vision andine qui valorise le travail des femmes. Cette stratégie professionnelle porte fréquemment ses fruits, comme en témoigne le parcours de Nora Fernandez, aujourd'hui femme au foyer et épouse d'un policier. Jeune paysanne du département voisin de Chuquisaca, elle est arrivée à Santa Cruz à dix-huit ans, en 1980, pour trouver du travail. Comme elle était seule et n'avait aucun contact, elle a dû se débrouiller, et a été serveuse, bonne à tout faire, puis cuisinière. C'est dans l'une de ces places qu'elle a rencontré son mari. Ensuite, elle a eu une petite fille, et est devenue commerçante. Elle a alors beaucoup voyagé, en Bolivie, mais aussi en Argentine, au Chili et au Brésil, pour ramener des marchandises. Cela lui a permis de faire des économies et d'avoir assez d'argent pour acheter le terrain où elle a construit sa maison. Ce parcours est exemplaire du rôle d'étape que joue le travail domestique dans les stratégies d'intégration en ville des jeunes femmes migrantes. Cette stratégie a ici débouché sur un processus d'ascension sociale, car Nora Fernandez, qui vient d'une

famille paysanne et est arrivée à Santa Cruz de *pollera*, c'est-à-dire vêtue en *cholita*, appartient aujourd'hui à la «classe moyenne inférieure», dont elle arbore les vêtements occidentalisés – jupe droite et chemisier – et la coiffure – elle a abandonné les tresses et porte ses cheveux mi-longs et permanentés. Elle a cessé de s'habiller en *cholita* lorsqu'elle a cessé d'être commerçante, à la naissance de son troisième enfant, marquant de façon visible son entrée dans l'état de femme au foyer. L'histoire de cette femme s'apparente à une *success story* de domestique : elle est devenue marchande puis femme au foyer, a trouvé un mari et un revenu stables. Elle semble donc incarner la double aspiration des migrantes andines à Santa Cruz : réussir professionnellement – dans ce cas, devenir marchande – ou devenir femme au foyer.

La migration internationale peut elle aussi être envisagée comme un moyen de réaliser cette double aspiration. Dans le cas de Bartolina, elle a pourtant débouché sur un maintien dans l'état domestique, une forme de «professionnalisation» d'un état considéré par essence comme transitoire. Cette professionnalisation est facilitée par l'essor de la migration de domestiques vers l'étranger, car cette migration permet à ces femmes, dans une certaine mesure, de changer de statut sans pour autant changer de métier, tant elle est perçue différemment de la simple migration de la campagne vers une ville bolivienne. Travailler à l'étranger, c'est accéder à un statut moins subalterne, et cela permet aux migrantes de revendiquer un statut professionnel que les «bonnes à tout faire» travaillant en Bolivie ont plus de mal à imposer. En outre, lorsqu'elles partent seules, elles deviennent des initiatrices des mouvements migratoires et jouent un rôle pionnier qui jusqu'aux années quatre-vingt paraissait réservé aux hommes.

L'analyse des liens entre travail domestique à l'étranger et vie familiale implique par conséquent une réflexion sur la façon dont cette migration à très longue distance est perçue dans les zones de départ. Certes, l'essor de la migration féminine vers l'étranger participe de la mondialisation des stratégies migratoires des familles boliviennes, tout comme l'essor de la migration masculine. Elle devient une ressource économique de plus en plus indispensable aux économies familiales. Cependant, le départ des femmes est perçu, voire jugé, de façon bien différente. En effet, leur départ est fréquemment interprété soit comme un sacrifice, soit au contraire comme la manifestation d'une volonté d'émancipation, voire de rupture, avec le lieu d'origine. De nombreuses analyses font ressortir l'image de la «mère courage», qui s'exile au-delà des mers en confiant ses enfants à la famille élargie et part travailler chez les autres, voire élever les enfants des autres (la garde d'enfants est une des formes les plus répandues de travail domestique), sacrifiant

ainsi sa propre vie familiale (Hochschild, 2002). Mais cette féminisation de la migration alimente également, dans les villes boliviennes, une légende noire, celle de la «mère indigne» qui abandonne sa famille pour aller chercher une vie meilleure, et parfois un mari, en Espagne ou aux Etats-Unis. Comment cette perception ambiguë des stratégies féminines de migration, liée à une conception de la femme centrée sur son rôle maternel, peut-elle être confrontée aux schémas actuels d'insertion professionnelle des migrantes ? Nombre de ces femmes ont une charge de famille qui tend à freiner la réalisation de leurs aspirations à l'ascension sociale, qu'elles aient des enfants ou qu'elles donnent de l'argent à leurs parents, voire les deux. Bartolina par exemple a dépensé toutes les économies qu'elle avait accumulées en Argentine pour faire soigner son père malade. Depuis la mort de celui-ci, elle donne à sa mère, désormais sans ressources, la moitié de son salaire. La multiplication des allers et retours et la migration à l'étranger ne lui ont donc pas permis de réaliser son désir de reprendre des études, ni de sortir du statut de domestique. Mais sa trajectoire est-elle bloquée ou témoigne-t-elle au contraire d'une redéfinition de la place des femmes au sein des stratégies migratoires des familles boliviennes ?

Au terme de notre réflexion, il convient de ne pas exagérer la représentativité du parcours de Bartolina, qui peut apparaître aussi bien comme un exemple de parcours innovant que comme une succession de ruptures et de retours au point de départ. S'il est exemplaire, c'est avant tout parce que, de par sa durée et sa variété, il permet de résumer les grandes tendances de la migration des jeunes paysannes et les évolutions de leurs stratégies et de leurs destinations migratoires. De l'exode rural à la migration internationale, de la petite bonne figure de la transition urbaine à la domestique professionnelle, la trajectoire de Bartolina recoupe les mutations des formes de circulation migratoire féminines. Mais dans ce parcours, enchevêtré et parfois hésitant, se reflète aussi la redéfinition en cours du statut des femmes boliviennes. Cette redéfinition est visible dans la nomination par Evo Morales, le nouveau président bolivien, d'une femme comme ministre de la justice. Casimira Rodriguez Romero, ministre de la justice du 23 janvier 2006 au 23 janvier 2007, est d'ailleurs une ancienne domestique, et l'une des fondatrices du syndicat des employés de maison. Certes, cette nomination traduit sans doute plus une volonté de changement qu'une véritable mutation, dans un pays où la loi réglementant l'emploi domestique n'est appliquée qu'exceptionnellement, mais elle n'en n'est pas moins chargée de sens.

Plus largement, les parcours que nous avons ici analysés témoignent de la redéfinition de la fonction et de l'image du travail domestique

que provoque la nouvelle donne mondiale du marché du travail. Le travail domestique est de moins en moins considéré comme une simple transition, et il devient de plus en plus un moyen de subsistance à long terme et souvent à longue distance (Sassen, 2006). Mais ces parcours domestiques reflètent aussi les mutations des sociétés rurales boliviennes, transformées par les liens croissants avec les villes et l'intensification des circulations migratoires.

Références bibliographiques

- ALBO Xavier et BARRIOS Raúl (dir.) (1993), *Violencias encubiertas en Bolivia*, La Paz, CIPCA et Aruwiyiri, 2 vol., 208 p. et 308 p.
- ARTEAGA Marie-Claude (1997), *Rumbos nuevos con viejas raíces*, Santa Cruz, Casa de la Mujer, 158 p.
- BLANCHARD Sophie (2005) *Etre colla à Santa Cruz. Identités et territoires des migrants andins à Santa Cruz de la Sierra*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris I, 458 p.
- BUNSTER Ximena et CHANEY Elsa M. (1985), *Sellers and servants : working women in Lima, Peru*, New York, Praeger, 258 p.
- CORTES Geneviève (2000), *Partir pour rester. Survie et mutations de sociétés paysannes andines (Bolivie)*, Paris, IRD Editions, coll. «A travers champs», 413 p.
- DESTREMEAU Blandine, et LAUTIER Bruno Dir. (2002), Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud, dossier de la *Revue Tiers-Monde*, 170, avril-juin 2002, tome XLIII, Paris, PUF, pp. 249-396.
- HOCHSCHILD Arlie Russell (2002), « Love and gold », in Barbara Ehrenreich et Arlie Russell Hochschild (Dir.), *Global Women : Nannies, Maids and Sex workers in the New Economy*, London, Granta Books, pp. 15 -30.
- MARTIN Ceydric (2005), *Complexe migratoire et distribution spatiale de population dans le sud bolivien ; Enquêtes en milieux rural et urbain dans le département du Tarija*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris 5, 703 p. (2 vol.).
- MARTIN-FUGIER Anne (1979), *La Place des bonnes : La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Grasset, coll. Livre de Poche Biblio, 410 p.
- OSO CASAS Laura (2006), « Prostitution et immigration des femmes latino-américaines en Espagne », *Cahiers du genre*, 40, *Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud*, pp. 91-113.
- PERRIER-BRUSLE Laetitia (2005), *La dernière frontière. Loin des Andes, trop près du Brésil. La frontière orientale et la construction du territoire en Bolivie*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris I, 734 p.
- ROLLINS Judith (1990), « Entre femmes : les domestiques et leurs patronnes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, pp. 63-77.
- SASSEN Saskia (2006), « Vers une analyse alternative de la mondialisation : les circuits de survie et leurs acteurs », *Cahiers du genre*, 40, *Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud*, pp. 67-89.

Approche typologique des circulations commerciales féminines sénégalaises : Pour une analyse genrée

Oumoul Khairy Coulibaly
Université de Toulouse Le Mirail

« Partout où les femmes africaines sont confrontées à des problèmes souvent amplifiés par les crises, elles s'efforcent de trouver des solutions, d'inventer des issues » (Bisilliat, 1996).

Introduction

Dans les configurations actuelles des migrations sénégalaises, les femmes s'inscrivent dans des formes de mobilités variées et complexes. Leurs pratiques combinent migrations familiales, de travail, pour études et circulations commerciales. De ce fait, aujourd'hui elles ne se limitent plus à « suivre » leur conjoint ni se cantonnent à une migration de sédentarité.

Pourtant, au moment où le concept de « circulation migratoire », développé à partir des années 1980 (Guerassimoff, 2004), renouvelle les études migratoires (Dorai, Hily et Ma Mung, 1998, Péraldi 2002), la migration féminine est souvent étudiée comme étant essentiellement une migration d'accompagnement. Et hormis les travaux de Camille Schmoll (2005a, 2005b) sur les Tunisiennes en Italie, de Véronique Manry (2005a, 2005b) et de Michel Péraldi (2005) sur les Algériennes à Istanbul, les circulantes non migrantes restent les oubliées des études migratoires.

Ainsi, à travers l'approche de la circulation et l'analyse de genre, cet article, s'appuyant sur une recherche qualitative¹ en cours, s'intéresse aux femmes sénégalaises circulantes commerçantes, une catégorie numériquement minoritaire mais permettant une autre

¹ Il s'agit de résultats d'une recherche en cours de ma thèse de doctorat de sociologie portant sur les mobilités des populations sénégalaises en France et en Espagne.

lecture des mobilités féminines. Elles sont domiciliées au Sénégal et ne répondent pas une demande du marché du travail (Schmoll, 2005a) des pays migratoires. Leurs activités sont faites de va-et-vient multiples entre le Sénégal et d'autres pays africains, européens, asiatiques et/ou du Golfe.

Ils'agit ici, d'une part à travers la compréhension socioanthropologique de leurs caractéristiques et pratiques circulatoires d'établir une typologie des figures de commerçantes circulantes ; pour ensuite montrer qu'à travers leurs pratiques circulatoires, ces femmes connectent différents territoires, à des niveaux variés, et différentes formes de mobilités. D'autre part, il s'agit de s'intéresser aux apports socioéconomiques de ces mobilités sur les rapports de genre, au moins à une échelle fine, celle de l'individu et du foyer.

Pour une typologie des femmes commerçantes circulantes sénégalaises

L'implication des femmes africaines dans les activités génératrices de revenus, en milieu urbain comme en milieu rural, est très ancienne (Coquery-Vidrovitch, 1994). Et au Sénégal, les pratiques commerciales actuelles des femmes² s'inscrivent dans une tradition « datant du XVIII^e siècle, période durant laquelle, les Signares, de grandes commerçantes de Gorée ou de Saint-Louis du Sénégal, s'alliaient aux Européens et à d'autres réseaux de grands commerçants africains » pour mener leurs activités (Lecarme-Frassy 2000 : 21). Mais aujourd'hui, c'est aussi bien en milieu populaire que dans les couches moyennes que le commerce est pratiqué comme activité principale ou secondaire. Cette activité, surtout en milieu populaire urbain, permet aux femmes de faire face pour la survie financière de leurs familles. Et leurs responsabilités économiques dans leurs familles se sont accrues avec l'aggravation de la crise socioéconomique³ au Sénégal (Bisilliat, 1996), au point que certaines sont devenues des « chefs économiques » de famille (Bop, 1996). Ce sont ces nouvelles responsabilités économiques, ajoutées au désir de réussite économique et sociale, qui ont poussé certaines à tenter l'aventure internationale. Et

² La pratique du commerce est tellement présente et ancrée dans la tradition sénégalaise que l'on pourrait l'assimiler à un habitus, surtout chez les femmes.

³ La sécheresse des années 70, les programmes d'ajustement structurel des années 80, les privatisations imposées par les institutions monétaires internationales, la dévaluation du franc CFA en 1994, ont accentué les difficultés des hommes à subvenir aux besoins de leur famille.

pour développer des activités internationales ou transnationales, elles réadaptent ce savoir-faire commercial traditionnel, que nous qualifions ici d'habitus.

La catégorie femme, utilisée ici, est très hétérogène et disparate, ce qui nous permet d'établir une typologie basée sur trois catégories de circulantes : les « GP », les « Saisonnières » et les « Femmes d'affaires ». Chaque catégorie a été rencontrée sur un terrain spécifique, les « GP » à Paris, les « saisonnières » à Barcelone et Salou et les « femmes d'affaires » à Dakar. Cette typologie prend en compte les origines sociales de ces femmes, les modes d'organisation de leurs activités commerciales et spatiales, les rythmes, échelles et temporalités de leurs circulations, leur niveau de réussite économique et sociale.

Les « GP » ou « convoyeuses » de bagages

Essentiellement originaires de Dakar, elles exercent le convoyage de bagages, peu encombrants, entre Paris et Dakar, dans les deux directions, et voyagent en moyenne une ou deux fois par mois d'une durée variant entre 4 jours et une semaine. Elles ne nécessitent donc pas de fonds de départ. De même, cette activité de convoyage d'environ 30 kilos de bagages par voyage est essentielle féminine. Elle n'est possible que parce qu'elles sont épouses d'employés de compagnies aériennes comme Air France, Air Sénégal internationale ou de salariés de l'ASECNA⁴. Cela leur permet d'obtenir des billets « GP⁵ », dans des vols incomplets comme l'affirme Madame A. Diop 38 : « *nous obtenons ces billets grâce au travail de nos maris... si tu veux être GP, tu dois te trouver un mari qui travaille à Air France ou à l'aéroport de Dakar... en fonction des places, on peut obtenir un billet* ».

Leurs circulations dépendent largement du travail de leur mari mais aussi des places restantes dans les avions. C'est ce que déclarait Madame K. Diop, 42, belle-sœur, de l'autre « GP », « *une fois le nombre de kilos atteint, j'emballer tout, en espérant recevoir un coup de fil de mes contacts mais de toute façon, dès que j'obtiens le nombre de kilos, je vais à l'aéroport tous les jours jusqu'à ce que je trouve une place, je ne sais jamais à l'avance quand est-ce que je pars, l'essentiel, c'est d'être toujours prête à partir... je dois faire vite sinon d'autres GP les prendront...* ». Elles ont souvent leurs contacts à l'aéroport qui les informent à tout moment des places restantes. Mais cette dépendance vis-à-vis des places

⁴ Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar et dont le siège est à Dakar et qui assure la gestion de l'aéroport de Dakar.

⁵ Avec le billet « GP », elles ne payent que les taxes aéroportuaires.

restantes fait que leur nombre de voyages et leur fréquence par mois sont aléatoires.

Le convoiage s'effectue comme suit : leurs clients, particuliers ou commerçants, au Sénégal ou migrants en France, leurs confient, moyennant de l'argent, des produits qu'elles acheminent vers l'un ou l'autre pays. Mais le prix du kilo de bagages varie selon le lieu de résidence des clients : 6 € au Sénégal et 7,5 € en France.

Au Sénégal, elles reçoivent leurs clients chez elles, tandis qu'à Paris, elles sont dispersées dans les restaurants et magasins de leurs compatriotes migrants situés dans le 18^{ème} arrondissement. Ces commerces leur servent de quartier général où elles collectent les colis en partance pour le Sénégal, livrent ceux amenés du Sénégal en même temps qu'ils constituent des lieux de recrutement de nouveaux clients grâce au va-et-vient incessant dans ces lieux. Cela leur permet de prendre place dans les réseaux de migrants commerçants de cette zone, indispensables à leurs activités. Chacune a sa clientèle souvent fidèle et malgré la concurrence réelle qui existe, elles travaillent aux mêmes endroits et certaines voyagent ensemble.

Les « saisonnières » ou commerçantes, et/ou migrantes, estivales

Cette catégorie, constituée généralement de Dakaroises, regroupe deux types de circulantes :

- d'un côté, des femmes issues des milieux populaires, majoritaires dans cette catégorie, et qui ont commencé leurs voyages après un long parcours fait de petits commerces exercés chez elles, dans les rues de leurs quartiers ou dans les marchés du pays. C'est grâce à l'argent accumulé pendant ces années, aux tontines et autres formes d'épargne qu'elles ont pu démarrer les circulations commerciales.

Beaucoup d'entre elles ont débuté leur commerce international dans des pays africains comme le Mali, la Gambie ou le Maroc. C'est au fil du temps qu'elles ont pu étendre leurs territoires commerciaux hors du continent africain, comme le relate M. Diallo, 53 ans, rencontrée à Barcelone : *« j'ai commencé par la vente de jus de fruits et de cacahuètes grillés chez moi, ensuite j'ai eu un petit étal au marché HLM...Après j'allais en Gambie acheter divers produits revendus au Sénégal. Et à force de persévérance, j'ai réuni de l'argent qui m'a permis, au début de l'été 1986, de venir en France pour vendre des produits sénégalais... C'est une de mes cousines qui voyageait depuis plusieurs années en France qui m'a guidé à mes débuts...Et depuis, je viens à chaque*

été...Je fais la France, l'Italie et surtout Barcelone et Salou ». Ces femmes ne voyagent que pendant l'été mais sont commerçantes à temps plein, à leur domicile ou dans les marchés de la capitale où certaines disposent de magasins.

- De l'autre, des femmes issues des classes moyennes et les plus favorisées. Contrairement à la première catégorie, la plupart a eu les fonds nécessaires pour commencer directement les voyages, grâce à l'aide de leur conjoint ou d'autres membres de leurs familles. Elles se sont autofinancées grâce à leurs revenus de salariées ou de professions indépendantes. Les salariées ont une double activité mais ne voyagent que pendant leurs congés estivaux.

Leurs activités s'inscrivent dans la tradition du commerce estival de l'art nègre en Europe, système sénégalais décrit par Gérard Salem (1981) et qui a débuté dans les années 1950 en France. Activité essentiellement masculine au début, elle se féminise dans les années 1980. A l'instar des hommes, elles amènent des objets d'art et autres produits sénégalais qu'elles vendent en gros à des migrants commerçants sénégalais ou en détail dans les foires et festivals d'été, les plages, marchés et autres lieux touristiques des villes françaises, italiennes, espagnoles, surtout sur les côtes catalanes, andalouses et les Îles Canaries. Et à la fin de la saison, elles achètent d'autres produits revendus à leur retour au Sénégal. Il s'agit généralement de commerce à la valise.

Pendant, les difficultés que connaît actuellement le commerce de l'art nègre ont engendré une diversification des activités des « saisonnières ». En Catalogne espagnole, par exemple, même si elles continuent à apporter des produits sénégalais, elles mènent aussi d'autres activités durant les trois mois d'été. C'est ainsi que l'on peut les retrouver, à côté d'autres femmes migrantes sénégalaises installées en Espagne ou dans d'autres pays européens, dans des salons de coiffure, restaurants ou autres types de commerces sénégalais, légaux ou non, dans des villes de la Costa Daurada (Salou), de la Costa Brava, etc.

Par ailleurs, certaines de ces femmes, même si elles n'ont jamais réellement vécu en migration, ont pu obtenir un titre de séjour en Italie ou en Espagne lors des séries de régularisations qu'elles renouvellent depuis grâce à maintes astuces et à l'aide de leurs réseaux. L'obtention de ce permis de séjour leur permet de circuler librement dans l'espace Schengen et d'éviter les difficultés d'obtention d'un visa qui peuvent entraver leurs activités. Même si cette activité saisonnière est mixte, les pratiques des hommes et des femmes présentent des spécificités selon le genre dans leurs modes d'exercice, par exemple.

Les « femmes d'affaires » ou Nana-Benz sénégalaises

Nana-Benz est le nom qui a été donné à des femmes togolaises qui, dans les années 1970-80, détenaient le monopole de la distribution et de la commercialisation du Wax hollandais. Ces femmes, circulant dans des Mercedes-Benz, ont fait, avec le commerce de ce tissu, les beaux jours de l'économie togolaise (Gbadamassi, 2000). Cette appellation est souvent reprise par des chercheurs (Sengel, 2000) pour désigner d'autres femmes d'affaires et entrepreneures africaines. Les Sénégalaises que nous étudions ici sont à l'image de ces Togolaises. Actrices de l'économie du Sénégal, elles participent, à travers leurs activités économiques, au négoce international et surtout à la distribution et la commercialisation, à l'intérieur du Sénégal, de tissus et d'autres produits qu'elles importent de Dubaï, de Chine ou de Hong Kong. L'appellation de « Femmes d'affaires » ou Nana-Benz marque la différence d'importance de leurs activités par rapport aux autres femmes circulantes commerçantes. Cette catégorie est constituée, en grande partie, d'anciennes saisonnières, qui ont pu développer leurs activités, et de filles ou parentes proches de Femmes d'affaires. Celles-ci, surtout les pionnières et les plus âgées, généralement analphabètes ou peu instruites, ont associé très tôt leurs filles (ou fils) à leurs activités en les formant et en voyageant avec elles jusqu'à ce qu'elles puissent se mettre à leur compte. Ainsi, les célibataires et les plus jeunes sont généralement filles de « Femmes d'affaires ».

Leurs activités caractérisées par l'import/export et le négoce transnational expliquent qu'elles voyagent beaucoup plus que les autres catégories, à des rythmes plus soutenus et à des fréquences plus rapprochées, en moyenne une fois par mois.

Jusqu'à une période relativement récente, l'essentiel de leurs mobilités s'effectuaient entre le Sénégal et l'Europe mais aujourd'hui, elles se tournent de plus en plus vers l'Asie (Chine et Inde généralement) et les pays du Golfe (essentiellement Dubaï et l'Arabie Saoudite). Elles suivent donc les redéploiements spatiaux et les effets de la mondialisation des échanges qui conduisent les acteurs économiques du Nord mais aussi du Sud à se tourner de plus en plus vers l'Asie. Depuis le déclin du commerce de l'art nègre, ces femmes déclarent voyager plus pour acheter de la marchandise que pour en vendre. Elles disposent en effet d'un ou de plusieurs magasins et certaines sont même devenues de véritables chefs d'entreprise qui approvisionnent le marché sénégalais en produits divers, allant du textile aux cosmétiques en passant par les bijoux en or, le linge de maison, les chaussures, les accessoires de mode et les meubles notamment. En plus de la

commercialisation de ces produits, certaines d'entre elles développent d'autres activités plus importantes. O. Seck, « Femme d'affaires » rencontrée à Dakar est une ancienne secrétaire qui a débuté ses activités à Las Palmas, où elle allait, pendant ces périodes de congés, vendre des produits sénégalais et à son retour, elle en achetait d'autres revendus au Sénégal. Ses activités sont désormais essentiellement tournées vers l'Inde où elle a ses fournisseurs en textile comme la soie ou le lin et en bijoux comme les perles de culture. Depuis quelques temps, elle travaille en outre avec une usine indienne de confection de vêtements et de linge de maison. Au moment de notre entretien, elle devait partir en Inde pour récupérer deux commandes, de nouveaux uniformes pour les gendarmes sénégalais, et du linge, pour un hôtel connu du pays. Comme elle le dit elle-même, « C'est grâce à mes capacités à saisir les opportunités que j'arrive à gagner des marchés dans plusieurs domaines ». Aussi, elle fournit, à l'approche du mois de ramadan, des produits céréaliers sénégalais à des commerçants installés en Italie et concilie diverses activités entre le Sénégal, l'Inde et l'Italie. Comme elle voyage souvent, elle a recruté deux vendeurs qui s'occupent de son magasin à Dakar, préférant envoyer ses enfants étudier en Europe et au Canada.

L'import/export est dominé par les hommes, mais les pratiques des femmes et les produits qu'elles apportent au Sénégal diffèrent de ceux des hommes. Elles s'adressent en effet généralement à une clientèle féminine, appartenant le plus souvent aux classes favorisées, alors que les hommes importent des produits de grande consommation. Plus que les autres catégories, « les femmes d'affaires » connaissent une réussite économique et sociale évidente et constituent de véritables modèles de réussite féminine au Sénégal. Les circulations leurs ont permis d'acquérir des propriétés et d'autres types de biens, de même qu'elles assument l'essentiel des dépenses familiales.

En outre, certaines dirigent des associations destinées à défendre les intérêts de leur corporation. Elles participent également, directement ou indirectement, à la lutte pour la promotion économique de la femme au Sénégal. Ce sont des « Femmes d'affaires » – comme Adja Dior Diop⁶, un des leaders actuels de l'import/export au Sénégal – dont les activités professionnelles et l'engagement associatif permet à l'instar des figures

⁶ Elle est la présidente de l'A.S.F.C.E. (Association Sénégalaise des Femmes Chefs d'Entreprise), l'antenne sénégalaise du réseau mondial des femmes chefs d'entreprises. Il s'agit d'une association, née en Europe en 1945 et qui s'est étendue à d'autres continents, ayant pour but de renforcer et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Adja Dior Diop est aussi la présidente du RASEF (Réseau Africain de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin)

féminines historiques sénégalaises⁷ (« Linguères du Cayor », « Awoos du Walo », Aline Sitoyé Diatta) de largement contribuer à l'histoire économique, sociale et politique du Sénégal.

Ces trois types ne sont pas des entités isolées les unes des autres car si chacune de ces figures existe indépendamment des autres, aucune n'est figée pour autant. Par exemple, l'évolution de statut de « saisonnières » à celle de « Femmes d'affaires » reflète des rapports existant entre ces catégories.

Le savoir-circuler est aussi une qualité féminine

Même si la mobilité est une qualité rarement reconnue aux femmes, les pratiques des femmes circulantes montrent la diversité de leurs formes de mobilités. De même, leurs activités révélant des pratiques spatiales et modes d'organisation s'effectuant selon des modalités, rythmes et échelles différenciés, témoignent de leur savoir-faire circulatoire. Ces pratiques révèlent un « art de faire » (De Certeau 1990) qui mobilise toute une rhétorique et toutes les facettes de leurs identités sociales (Lecarme-Frassy 2000) pour favoriser leur traversée des frontières physiques et symboliques, pour obtenir une place dans les avions, passer la douane sans payer les taxes nécessaires, se faire héberger, exposer leurs produits dans les magasins des migrants installés, négocier des produits au meilleur prix, réceptionner les colis et trouver des guides et interprètes. Une des stratégies utilisées est de jouer sur la supposée « faiblesse » du sexe féminin. Ainsi, s'effectuant dans des territoires et domaines à prédominance masculine, leurs pratiques sont possibles grâce à leur savoir-négocier mais aussi à de multiples compromis avec leur famille, la société sénégalaise et les autres acteurs rencontrés sur les routes.

Par ailleurs, contrairement aux Tunisiennes ou Algériennes, ces Sénégalaises ne privilégient pas forcément les voyages en groupe, même si certaines, comme des « GP » ou des « Saisonnières » peuvent se retrouver à plusieurs dans les aéroports, dans les avions, sur les lieux de collecte, de livraison et de vente. Aussi, même si les formes de solidarités féminines occupent une place importante dans leurs activités, ces circulantes ne les privilégient pas forcément car elles font appel aussi

⁷ Ces figures peuvent être associées à celle de Jeanne D'arc, et symbolisent l'engagement historique des femmes sénégalaises et leur place importante dans l'histoire de cette société. Leurs noms sont évoqués au Sénégal pour témoigner de leur statut social dans l'histoire de ce pays et qui ne correspond pas toujours à l'image donnée d'elle.

bien à la solidarité féminine qu'à celle des hommes en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

Connexion entre territoires de mobilité et de sédentarité, entre circulantes et migrants installés

A travers leurs circulations, elles connectent différents pays, territoires et réseaux. En effet, à force de voyager, certaines de ces femmes présentent des capacités réelles à s'inscrire dans différents territoires. Comme le disait, M. Ndiaye, une « GP » à propos du quartier de Château Rouge dans le 18^{ème} arrondissement de Paris : « *ici, c'est notre deuxième maison, c'est notre lieu de travail, nous y sommes très souvent... nous avons nos habitudes dans les boutiques ou restaurants des Modou, tout le monde ici à Paris sait où nous trouver... Certaines sont même hébergées ici... Nous connaissons cet endroit mieux que certains gens qui vivent ici à Paris* ». Le temps de leur voyage, elles font partie des acteurs de ce quartier et prennent place dans les échanges et dans les espaces. Château Rouge est un territoire commercial, de vie et de passage des Sénégalais très important. De ce fait, il devient un territoire multifonctionnel, d'interactions et d'échanges où se rencontrent circulants et sédentaires, où se mêlent activités formelles et informelles, où se croisent plusieurs réseaux, où circulent des personnes mais aussi des biens matériels et immatériels. Ces espaces présentent donc les caractéristiques de « territoires circulatoires », pour reprendre l'expression d'Alain Tarrus. Pour leurs activités, ces commerçantes se réapproprient ces territoires à des fins et temporalités autres que celles des installés. Ces territoires de sédentarité ne sont pas donc en opposition avec ceux de la circulation, ils se superposent. Cette situation permet à ces femmes de participer largement à la construction de ces espaces mais aussi à la circulation de l'information entre différents pôles.

Cette femme « GP » souligne aussi leurs liens avec les migrants installés. Cependant, les rapports que ces circulantes entretiennent avec leurs compatriotes migrants varient selon la catégorie de circulantes et les pays. Les « GP » et les « saisonnières », plus que les « femmes d'affaires », s'appuient beaucoup sur leurs compatriotes migrants installés, de ce fait, ces derniers, deviennent, en quelque sorte, des supports de leurs activités. Car en plus des liens commerciaux, confrériques, familiaux et amicaux qui peuvent exister entre eux, ce sont aussi les migrants installés qui leur offrent l'hébergement et peuvent servir de guide à certaines « Femmes d'affaires » dans certains pays. Par exemple, en Chine, Inde ou à Dubaï, certaines femmes font appel à des Sénégalais migrants,

travaillant ou non comme guides, souvent lors de leurs premiers pas dans ces endroits, pour découvrir de nouveaux marchés ou pour négocier au meilleur prix leurs achats.

Aussi les « GP » travaillent-elles essentiellement avec des populations sénégalaises et, celles-ci sont d'ailleurs indispensables dans toute la chaîne de leur circulation, car elles sont leurs principaux clients. Les « saisonnières » mènent aussi des activités souvent liées à celles de leurs compatriotes migrants, surtout commerçants car c'est à eux qu'elles vendent une bonne partie de leurs produits. Mais leurs activités s'adressent également souvent aux autochtones ou touristes. Les « femmes d'affaires », quant à elles, entretiennent des liens commerciaux avec leurs compatriotes migrants. Cependant, ce sont elles qui mènent le plus leurs activités en dehors des communautés sénégalaises résidant dans leurs espaces de mobilité. Et certaines d'entre elles évitent même les contacts avec les migrants installés, préférant par exemple prendre une chambre d'hôtel plutôt que de se faire héberger parce qu'elles ont plus de moyens mais aussi parce qu'elles se fournissent en marchandise chez d'autres populations. Leur inscription territoriale varie donc en fonction des pays mais surtout de la catégorie. Par exemple, les « GP » à Paris et les « Saisonnières » à Barcelone ou Salou ont une visibilité importante dans l'espace public.

Les circulations commerciales comme vecteur de bouleversement des hiérarchies statutaires au sein des ménages

La possibilité d'avoir une « bonne » et/ou de compter sur les autres membres féminins de leur famille pour s'occuper des tâches domestiques et de leurs familles leur facilite les circulations, grâce auxquelles elles connaissent une mobilité socioéconomique ascendante et s'inscrivent dans un processus d'autonomisation et d'individuation négocié, à des degrés variables selon les catégories. Leur poids économique dans leurs familles, les compétences et expériences tirés des voyages leur permettent, de façon différenciée, de redéfinir des frontières entre les rôles sociaux traditionnels du masculin et du féminin. En assumant ne serait-ce qu'en partie le rôle de pourvoyeur économique qui incombe traditionnellement à l'homme, certaines de ces femmes bouleversent le système social sénégalais basé sur la différence des rôles et la hiérarchie des statuts (Lecarme-Frassy, 2000).

Dès lors, grâce aux vertus émancipatrices de l'argent (Simmel, 1987), elles bousculent, dans une certaine mesure, l'ordre social établi, permettant ainsi une restructuration des rôles à l'échelle des foyers. Cependant, les

situations sont loin d'être homogènes en ce qui concerne la redéfinition des rapports de genre car le niveau de réussite économique n'est pas le même d'une catégorie à l'autre, ni d'une femme à l'autre. Les « Femmes d'affaires », plus que les « Saisonnières » et les « GP », acquièrent une certaine autonomie financière leur permettant de se distancier (Guérin, 2003) des contraintes et obligations familiales traditionnelles.

Mais loin d'une remise en cause complète et ouverte d'un modèle, il ressort de leurs propos, davantage, du compromis que la rupture, de la négociation plutôt que la confrontation directe. Même si elles sont conscientes de l'effritement des bases matérielles du statut masculin (Bop, 1996 : 141), elles affirment souvent ne pas chercher une égalité parfaite entre homme et femme et revendiquent même leurs rôles traditionnels de femme. Car pour elles, la réussite économique n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réussite familiale et surtout conjugale. De ce fait, même si elles reconnaissent leur poids économique, elles ne veulent pas pour autant faire « perdre la face » à leur conjoint. Cependant, entre le discours et les réalités observables, il existe un écart car le non-dit et les apparences les poussent souvent à se mettre en retrait publiquement même si, en privé, ce sont elles qui tirent les ficelles ainsi que le souligne Madame Cisse, « Femme d'affaire ».

Conclusion

Les pratiques de ces femmes témoignent de la complexification des configurations migratoires actuelles mais aussi de l'évolution de la société sénégalaise. Si pour les unes, c'est la survie financière de leur famille qui apparaît au premier plan, pour les autres, c'est une quête d'épanouissement et de réussite personnelle et familiale qui justifie leur décision de circuler. Certaines mènent de réelles carrières professionnelles dans la mobilité. Les parcours des « femmes d'affaires » et, à moindre degré, des « saisonnières », révèlent un processus qui les a fait passer d'une économie solidaire domestique à une gestion plus professionnelle et à l'entreprenariat transnational. Cependant, leurs parcours témoignent à la fois des obstacles et handicaps liés à leur situation de genre, aux difficultés socioéconomiques de leur pays et à celles inhérentes à la mobilité ainsi que d'une créativité et d'un dynamisme au niveau économique (Coquery-Vidrovitch, 1995). En plus du gain économique, la mobilité, et surtout les ressources qui en découlent, leur permet une mobilité sociale et économique ascendante. Certaines d'entre elles comme les « Femmes d'affaires » font émerger de nouveaux modèles familiaux dans lesquels la frontière séparant les rôles du masculin et du

féminin n'est plus aussi nette. Comprendre les formes de redéfinition des rôles et de restructuration des rapports de genre à l'œuvre dans les parcours de ces femmes nécessite une rupture épistémologique avec certaines théories féministes occidentales traditionnelles à prétention universaliste (Lecarme-Frassy, 2000) pour prendre en compte les réalités de la société d'origine.

Références bibliographiques

- BISILLIAT Jeanne (dir.) (1996), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 410 p.
- BOP Codou (1996), « Les femmes chefs de famille à Dakar », in Jeanne Bisilliat (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, pp. 129-149.
- DE CERTEAU Michel (1990), *L'invention du quotidien*, arts de faire, Folio, 350 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine (1995), *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, 219 p.
- DORAÏ Kamel, HILY Marie-Antoinette et MA MUNG Emmanuel (1998), « Circulation migratoire. Bilan des travaux », *Migrations Etudes*, 84, pp. 1-12.
- GBADAMASSI Falila (2000), « Les nouvelles Nanas-Benz du Togo », Source : <http://www.afrik.com/article759.html>
- GUERASSIMOFF Eric (dir.) (2004), *Migrations internationales, mobilités et développement*, Paris, L'Harmattan, 318 p.
- GUERIN Isabelle (2003), *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, 234 p.
- LECARME-FRASSY Mireille (2000), *Marchandes dakaroises entre maison et marché. Approche anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 267 p.
- MANNRY Véronique (2005a), « Les mobilités féminines maghrébines dans l'espace Euro-méditerranéen. Quand Fatima, Assia, Meryem et les autres prennent la route... », *Migrations Société*, 17 (99-100), pp. 201-213
- MANNRY Véronique (2005b), « Les femmes dans l'économie informelle algérienne : Circulations commerciales, affranchissement et promotion sociale » in *Circulations et Territoires dans la migration internationale*, Colloque international, Université de Toulouse le Mirail, 16-18 mars.
- PERALDI Michel (dir.) (2002), *Fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, les éditions Maisonneuve & Larose, 495 p.
- PERALDI Michel (2005), « Routes des Algériennes », in Lisa Anteby, William Berthomière et Gabriel Sheffer (dir.), *2000 ans de Diasporas*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 371-383.
- SALEM Gérard (1981), *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etudes socio-géographiques du commerce sénégalais en France*, Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Paris, EHESS.
- SCHMOLL Camille (2005a), « pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21 (1), pp. 131-154.

- SCHMOLL Camille (2005b), « Circulations transnationales et stratégies de genre des commerçantes tunisiennes », in *Circulations et Territoires dans la migration internationale*, Colloque international, Université de Toulouse le Mirail, 16-18 mars.
- SENGEL Marie (2000), « Nana-Benz de Noailles », *Hommes & Migrations*, 1224, pp. 71-78.
- SIMMEL Georg (1987), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 662 p.
- TARRIUS Alain (2002), *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, les éditions Balland, 168 p.



Education and Culture DG



Socrates

Cet ouvrage est le résultat des réflexions du colloque international *20 ans de recherches sur les migrations internationales* organisé par Migrinter (Migrations internationales, espaces et sociétés) et le réseau européen HumanitarianNet à Poitiers en juillet 2006. Emanant de chercheurs de neuf pays, il met en perspective différentes traditions scientifiques en présentant les enjeux contemporains des migrations et les nouvelles questions qu'ils suscitent sur quatre thèmes: les générations de la migration, les politiques migratoires, la question de la pertinence de l'intégration, et le genre en migration.

Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung sont chercheurs du CNRS au laboratoire Migrinter (Université de Poitiers, CNRS).



Université de
Deusto

• • • • • • • •